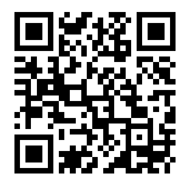
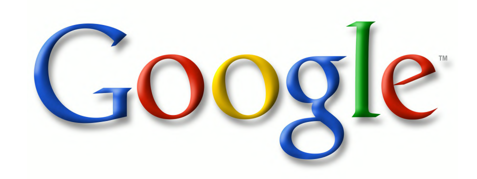
This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.



https://books.google.com





A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

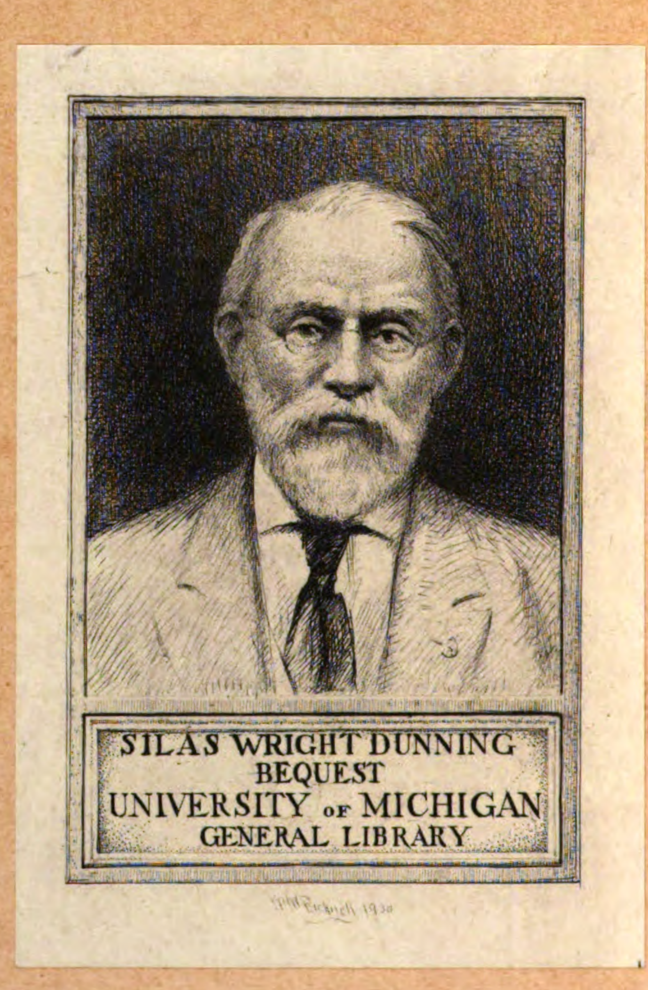
En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`



Mémoires de l'académie des sciences, lettres et arts d'Arras

Académie des sciences, lettres et arts d'Arras

Digitized by Google



Digitized by Google

DC
611
.P282
A3

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'ARRAS

SOCIÉTÉ
D'AGRICULTURE, INDUSTRIE
SCIENCES, ARTS & BELLES-LETTRES
du Département
SAINT-É



ARRAS
Imp. Rohard-Courtin, F. Guyot, Successeur

—

M. D. CCCCI.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE D'ARRAS

Digitized by Google

L'Académie laisse à chacun des auteurs
des travaux insérés dans les volumes de ses Mémoires
la responsabilité de ses opinions,
tant pour le fond que pour la forme.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'ARRAS

IIe Série. — Tome XXXII.

ARRAS
Imp. Rohard-Courtin, F. Guyot, Successeur

M. D. CCCCI

Digitized by Google

Digitized by Google

I

Séance publique du 23 Mai 1901.

Digitized by Google

Digitized by Google



Allocution d'Ouverture

Par M. l'Abbé ROHART

Président.

Mesdames, Messieurs,

Les séances publiques de l'Académie, avec leurs réceptions solennelles, semblent vraiment le trait d'union entre le passé et l'avenir. C'est le souvenir, hélas ! bien plus souvent l'adieu à ceux qui ne sont plus, c'est le souhait de bienvenue, c'est le sourire de l'accueil et de l'espérance à ceux qui les remplacent. Et toujours, fidèles au rendez-vous que notre Compagnie vous donne, vous venez, sympathiques, assister à cette transmission de pouvoirs empruntés au domaine des Lettres, des Sciences et des Arts. N'est-ce pas la meilleure réponse que l'on puisse faire aux sarcasmes que l'ironie, doublée d'une hypocrite envie, ne ménage jamais aux réunions des Académies de province ?

Ah ! sans doute, nous n'avons pas la prétention de diriger le mouvement littéraire ou scientifique. Nous ne songeons pas à nous ériger en aristarques des fines pensées, des savantes investigations, de la bonne diction. Nous ne sommes ni un tribunal, ni une assemblée de pères conscrits. Nous ne voulons être qu'une réunion d'amis, apprenant à se connaître, à s'apprécier, à s'estimer, mettant en commun leurs aptitudes

Digitized by Google

diverses, s'instruisant par l'enseignement mutuel et cherchant à agrandir les limites sinon des connaissances humaines, du moins de leur savoir personnel. Or, Messieurs, le syndicat d'aujourd'hui, la corporation d'hier, n'est-ce pas la meilleure force ? Malheur au génie, même le plus sublime, s'il reste seul au milieu de la société, s'il ne rencontre auprès de lui personne à qui communiquer ses idées, pour les développer, les enrichir, au besoin les rectifier. Le désert, c'est pour la nature physique ou intellectuelle le silence et la mort.

Voilà pourquoi, afin de nous prêter un fraternel secours, nous appelons à nous les hommes instruits, de quelques horizons qu'ils viennent. Ainsi nous travaillons pour nous; serait-ce trop présumer de notre valeur que d'ajouter : nous travaillons aussi pour les autres. Un de mes prédécesseurs, parlant en séance publique des bienfaits que notre région avait reçus de l'Académie d'Arras, disait déjà : « Une amélioration sensible dans la culture de ses terres et l'emploi de ses productions ; des matériaux aussi intéressants que nombreux sur l'histoire de cette riche partie de la France, des travaux assidus tendant à épurer et à perfectionner le langage de ses habitants, et plusieurs découvertes utiles et ingénieuses, prouvent le zèle des hommes qui composèrent la première société littéraire instituée à Arras, l'efficacité de leurs efforts et l'étendue de leurs talents. » Ainsi s'exprimait, en 1819, M. Cot. Depuis bientôt un siècle rien n'est changé.

J'en appelle à la série, aussi longue que malheureusement peu connue, de nos annales ; j'en appelle à la mémoire de tous ceux qui, dans le domaine des belles-lettres, de l'histoire, des sciences ou de l'agriculture, se sont montrés des hommes de recherches, d'études et d'action. Tous ces pionniers du progrès ont été nôtres, et le plus cher désir de l'Académie d'Arras sera toujours, comme son titre le proclame, de faire une part équitable à chacune des trois branches qui se partagent le savoir humain.

Digitized by Google

J'en appelle à la constante et universelle bienveillance dont notre Compagnie a été l'objet de la part de toutes les autorités préfectorales, militaires, religieuses et municipales. Même à défaut du passé, le présent suffirait pour nous en convaincre. Nous sommes reçus dans les salons de l'Hôtel-de-Ville et M. le Maire, sans une malencontreuse indisposition qui nous prive de sa présence, nous en ferait personnellement les honneurs.

Nous ne possédons pas M. le Préfet, en tournée de révision; mais nous ne le perdons pas tout entier, puisqu'il a bien voulu se faire représenter par son distingué Secrétaire général.

Sissonne et les exercices de son camp nous privent des chefs de notre armée, mais non de leurs aimables regrets.

De tous nous avons donc la sympathie.

Qu'à tous retourne le merci.



Digitized by Google



Discours de Réception

DE

M. Jules VISEUR

Membre résidant.

MESSIEURS,

Vous m'avez fait le grand honneur de m'admettre au milieu de vous et par une unanimité de suffrages que je rapporte moins à mon mérite qu'à votre bienveillante indulgence, qu'au sentiment de haute solidarité qui vous anime les uns envers les autres et permet que, choisi par quelques-uns, dans les partis les plus opposés, on puisse être accueilli de tous. Laissez-moi vous exprimer ma reconnaissance, avec la réserve et la mesure que doivent désirer les hommes de goût auxquels elle s'adresse, et dire tout simplement que je vous sais gré autant que je me félicite. Mon seul chagrin est de ne pouvoir étendre mes félicitations jusqu'à vous et de me faire le pénible aveu que si d'autres élus, à raison de leur âge et d'heureux dons naturels, sont pleins de promesses, je vous arrive au contraire sur le déclin, ne vous apportant qu'un modeste passé et fort peu d'espérances pour l'avenir.

Je vous connaissais, je connaissais vos travaux par

Digitized by Google

l'écho trop discret qui s'en échappe, la condescendance qui préside à vos réunions comme à vos rapports personnels, l'attrait de votre Compagnie, et si je ne sollicitais pas de vous appartenir, c'est que, d'abord, je me plais infiniment à faire seul, dans un mutisme recueilli, le tour des idées et du monde ou à converser librement de toutes choses avec moi-même ; et ensuite que je reculais devant l'obligation de mettre mon esprit à la torture pour me modeler autre que je ne suis, trouver un thème acceptable, des formes académiques qui chassent le naturel, et des teintes roses qui ne heurtent personne.

Tant de souplesses et d'accommodations, c'était trop: plus que ne permet ma pensée rebelle à toute contrainte comme à tout commandement, qui se refuse à venir si je la sollicite en lui imposant une direction, se lève à son heure, sans que je l'attende, change incontinent de sujet et de voie, et me mène où elle veut. Je cours à sa suite, et souvent elle m'entraîne si vite, m'engage si avant dans les camps adverses ou ennemis, que c'est miracle d'en sortir sans porter la marque des coups reçus. Vous ne m'accuserez pas de les fuir, s'il est vrai que les Académies, comme les plus belles médailles, ont leur envers, et qu'en se laissant prendre aux blandices de la porte, on risque de trouver derrière, celui qui, en riant, fustige les ridicules et imperfections dont chacun porte besace, les paroles et propositions hasardées, les défauts de langage, tous vices dont le reproche me toucherait moins que l'absence de caractère, de raisonnement et de logique.

Les motifs de votre décision à mon égard, je les devine et je les note, sans fol orgueil qui touche à la vanité, sans fausse humilité, voisine de l'hypocrisie, ni aucune autre « manière adroite de faire croire de soi beaucoup plus de bien qu'on n'en dit. » Vous n'avez pas voulu me conférer un droit de cité, ainsi que Rome faisait pour celui qu'elle élevait à la dignité de citoyen : ce droit s'attache à ma

Digitized by Google

personne, à l'Artésien de race que je suis ; je l'ai accru par une partie de ma jeunesse passée à Arras même, et par le long séjour que j'y ai fait depuis.

Vous avez plutôt pris en considération quelques travaux de pathologie spéciale et comparée, ceux surtout qui vous touchaient de plus près, et par lesquels, étendant les mémorables expériences de MM. les professeurs Villemin et Chauveau, j'ai fait, dès 1873, en présence d'une commission de l'Académie de médecine, composée de MM. Chauffard, Voilez, Hérard, Colin et Bouley, la première démonstration de l'unité de la tuberculose humaine et bovine, de sa facile inoculabilité sous ces deux origines, même aux carnivores, — c'est-à dire aux animaux spécialement pourvus d'organes, comme leur nom l'indique, pour digérer la chair et les substances de même nature — par simple ingestion de produits tuberculeux mêlés aux aliments, et des conséquences qu'un fait si grave entraînait au point de vue de l'hygiène alimentaire de l'homme.

Vous avez pensé aussi que mes études sur l'économie rurale, sur la zootechnie et sur l'histoire du cheval boulonnais, si étroitement liée à l'histoire de notre département, qu'elle éclaire sur plus d'un point, comme à celle de l'évolution des équidés à travers les milieux et les âges, me créaient quelques titres à votre attention, et, rompant avec des traditions qui attribuaient à l'agriculture, et aux sciences qui s'y rattachent, la part la plus exiguë, vous avez doublé leur représentation et ajouté mon nom à celui de M. Pagnoul, dont les recherches de chimie agricole, en même temps que sa qualité de correspondant de l'Institut, honorent l'Académie.

C'est une heureuse innovation : elle vous vaudrait, avec un peu plus de hardiesse, de précieuses recrues, car autour de vous, dans cette profession qui confie à la terre et à la fécondité de ses troupeaux l'espoir, trop souvent déçu, de toute une année ; pour laquelle, en raison de son caractère

Digitized by Google

encyclopédique, qui la fait tributaire de toutes les sciences, il faut le plus savoir et le plus longtemps prévoir, s'élèvent des hommes sortis de nos grandes écoles, initiateurs du progrès ; des praticiens éminents, ayant surgi d'eux-mêmes, et pouvant, les uns et les autres, supporter les plus hautes comparaisons.

Ne craignez pas, Messieurs, de faire à la science spéculative ou appliquée une place en rapport avec son rôle dans la haute culture intellectuelle, mère des idées générales et de la liberté de l'esprit. Je ne méconnais pas la puissance des lettres, leur éternelle séduction, et combien elles préparent à cette haute culture intellectuelle ; mais, si à elles seules elles ouvrent des horizons infinis où l'âme s'enfonce et se berce dans le rêve, si elles procurent aux privilégiés du Jardin d'Epicure, nantis pour tous les besoins, quelques moments de suave ivresse, il faut avouer qu'elles n'apportent pas un mot qui n'ait servi, une idée qui n'ait été émise, et que les plus éclatantes lueurs du temps présent n'ont point fait pâlir le radieux soleil de l'antiquité grecque et latine.

La science se tient plus près de nous, dans les réalités objectives, hors du mirage et des clairières de l'imagination ; l'hypothèse peut ouvrir la voie à ses découvertes, elle se refuse à jurer sur elle avant que les faits d'observation et d'expérience en aient assuré la vérification. Longtemps aussi elle a vécu sur le passé lointain, mais, depuis un demi-siècle, évadée de ses langes, elle nous étonne de ses merveilles, et nous avons pu en voir, il y a moins d'un an, dans une Exposition grandiose, l'universel épanouissement. Et ce n'est pas le petit nombre des heureux de la vie qu'elle tient immobilisés sous le charme, c'est l'humanité tout entière qu'elle meut derrière elle pour la rendre plus heureuse, augmenter son bien-être et diminuer son effort.

Qu'on le redoute ou qu'on le souhaite, elle sera demain reine et maîtresse du monde et, dès maintenant, elle peut se dire : jusqu'où ne monterai-je pas ? Après avoir arraché la

Digitized by Google

foudre des mains de Jupiter, qui n'en défendait pas ses temples, pour la diriger à notre volonté et en faire la plus extraordinaire force motrice, docilement asservie à nos besoins ; après avoir démontré la corrélation des forces cosmiques et leur transformation sans perte, de la chaleur en mouvement, du mouvement en électricité et inversement ; après avoir sondé la terre, scruté les cieux, déterminé la constitution intime des astres les plus éloignés par l'analyse spectrale, elle nous a donné la télégraphie avec et sans fil, le téléphone, le phonographe qui fait revivre la voix des morts, elle nous fait lire dans la nuit, à travers les corps réputés opaques, et levant toujours plus haut le voile de l'inconnu, fait reculer le mensonge et l'erreur pour nous rapprocher du divin, c'est-à-dire de l'immanente lumière.

Que mon bagage est léger à côté de cet amoncellement de découvertes autorisant les plus audacieuses espérances, et combien je dois supposer que vos rangs ne se fussent pas ouverts si, par la force occulte des circonstances et des temps, sans que vous y prissiez garde, vous n'aviez accordé quelque estime et créance à la sincérité d'idées et de doctrines dont j'ai été le serviteur fidèle parce que je les crois fondées sur ce qu'il y a de supérieur en nous, la raison, de meilleur dans l'humanité, la justice : elles étaient représentées dans votre Compagnie, mais en telle proportion qu'il vous a paru utile de leur faire, comme à l'agriculture, une part un peu plus grande.

Une Académie, en effet, dont le cadre et le champ, figurés par des statuts mis sous votre garde et que nul de vous ne laisserait accuser d'imposture, embrassent les diverses formes et activités de l'esprit s'exerçant dans les lettres, les sciences et les arts ; qui peut, ainsi que vous en offrez l'exemple, avoir son siège dans le même édifice que l'évêché et le grand séminaire et n'être pas, ce que voudrait la malignité envieuse, l'atrium de l'un ou le déverticule de l'autre, doit comprendre toutes les écoles scientifiques et philoso-

Digitized by Google

phiques, je pourrais dire toutes les couleurs du spectre politique, pour qu'aucune d'elles n'étant absente ni en excès, il s'en dégage un maximum d'irradiante et harmonieuse clarté.

Il est d'usage que le nouvel arrivant trace la biographie de celui auquel il succède, dont il va occuper le siège, qu'il ouvre à ses collègues le chemin de ses propres études, si peu accoutumés qu'ils y soient, et s'efforce de les y intéresser par quelque côté. J'échappe à la première, à la plus redoutable partie de la tâche habituelle et presque surhumaine, celle de juger, sans passion comme sans faiblesse, un contemporain dans ses œuvres, dans sa vie, sur la place qu'il a tenue dans les lettres, dans les arts, sur les services rendus à la science. Par une inappréciable fortune, il n'y a pas de mort dans mon élévation : mon prédécesseur, paléographe distingué et laborieux, heureusement plein de vie, n'est que démissionnaire par le fait d'un changement de résidence, de son éloignement, et il ne met pas l'Académie en deuil.

Mon ancienne profession, celle qui s'occupe de nos « frères inférieurs », dont les organes faits comme les nôtres, fonctionnent comme les nôtres, et si habiles à nous transmettre ou à nous emprunter, sans atténuation, les maladies les plus funestes, à souligner ainsi la grande loi d'unité d'origine, d'évolution et de fin, qui soude les uns aux autres les êtres organisés, aura donc exclusivement les honneurs de la séance. Elle n'en abuse pas, car un seul de ses membres, Hurtrel d'Arboval, ancien chef du service sanitaire du Pas-de-Calais, dont le nom est gravé dans les annales de la médecine vétérinaire, a trouvé place dans votre Compagnie au titre de correspondant, qu'il tenait pareillement des Sociétés d'agriculture de Paris et de Lyon ; des Académies de Lille, d'Amiens, de Rouen, de Gand, de Turin, de Florence : c'est de lui que je veux vous entretenir.

Avec l'inaltérable patience et sérénité des morts, il atten-

Digitized by Google

dait que je vinsse troubler son sommeil et le sortir de l'oubli immérité contre lequel ne le défendait plus, même auprès de vous, sa qualité d'académicien ensevelie avec la vanité des honneurs. Plus heureux cependant que tant d'autres, dont les noms sont descendus dans la tombe en même temps que les corps, pour y être à jamais scellés, il a laissé des écrits qui ont résisté à l'usure des ans : les revues spéciales, le *Panthéon universel* de MM. de Thoury et de Busnes, le *Grand Dictionnaire de Larousse*, les signalent avec éloges et nous verrons, plus loin, comment les appréciait un vétérinaire illustre, Henri Bouley, ancien président de l'Académie des sciences et de l'Académie de médecine.

* * *

Hurtrel d'Arboval, seigneur d'Estrée, de la Madelaine, de Colan, est né à Montreuil-sur-Mer, paroisse St-Valois, le 7 juin 1777, et il n'avait que trois ans quand survint la mort de son père, Henri Godefroy, seigneur d'Arboval, conseiller du roi. Il était très bien doué, et sa mère qui le rêvait, comme rêvent les mères, digne des plus hautes destinées, apportait le plus grand soin à son éducation. Sa première enfance se passa à Montreuil, dans cette agréable petite ville où l'air est sain, la vie bonne, la population franche et accueillante : elle ne peut, comme sa gentille sœur voisine, Hesdin, s'énorgueillir d'avoir donné naissance à l'abbé Prévost et à sa tant belle insconstante Manon Lescaut ; de montrer sa forêt millénaire et les bosquets « de la Barque », où la jeunesse allait jadis joyeusement s'ébaudir ; mais elle a aussi ses gloires et elle est justement fière de son site, de sa tour de la Reine d'où le regard embrasse un admirable paysage, des sièges soutenus contre les envahisseurs anglais et espagnols et de ses luttes pour s'arracher à leur domination.

Dès qu'il commença à grandir, l'enfant fut conduit à Boulogne pour y recevoir une instruction conforme aux

Digitized by Google

espérances qu'il faisait naître, à l'avenir qu'on ambitionnait pour lui. Ses études suivaient leur cours régulier ; elles touchaient à leur fin, mais au moment où, sous l'obsession affolante de périls dont la grandeur n'a été atteinte pour aucun peuple, dans aucun temps, la Révolution prenait une intensité farouche, terrorisant ses ennemis de l'intérieur, ordonnant à ses généraux de vaincre ceux de l'extérieur, c'est-à-dire toute l'Europe, sous peine de mort, et opérant le miracle de se faire obéir, elles furent interrompues par son incarcération, avec sa mère et sa grand'mère, dans les prisons d'Abbeville, le 9 vendémiaire an II.

Ces prisons n'étaient pas comme celles d'Arras, pour la plupart des incarcérés, une dernière halte dans la vie, sous le regard de geôliers et de perquisitionnaires, souvent inhumains et cupides, hommes du *vœ victis*, ajoutant parfois des tortures morales à la désespérance de ceux qui allaient mourir, et le peu de danger que deux femmes et un adolescent pouvaient faire courir aux institutions nouvelles, les garantit contre de plus irréparables malheurs. Rendus à la liberté, après le 9 thermidor, ils rentrèrent en possession de leurs propriétés qu'on n'avait fait qu'inventorier et mettre sous sequestre.

La chute et la fin tragique de Maximilien de Robespierre, dont le souvenir plane sur votre Académie puisqu'il en fut membre — en même temps que son ami le capitaine du génie Lazare Carnot — et de plus directeur ; que les uns admirent, que les autres abhorrent ; que je ne veux pas juger à la distance qui nous sépare des formidables événements qui l'ont inspiré, de peur de céder, à l'exemple de Thiers et de Michelet, à mes préférences pour Danton, et de ne voir qu'un fanatique armé d'un dogme absolu, inflexible, poursuivant l'extermination de ceux qui ne confessent pas une foi conforme à la sienne, cette chute et cette mort rendent confiance aux partisans du régime déchu, et notre adolescent brûle de se mêler aux séditions

Digitized by Google

activement fomentées sur toute l'étendue du territoire : sa vie, ses amitiés, ses constantes affections si nettement affirmées en portent témoignage.

Mais en province, dans une petite ville où tout le monde se connaît, où les moindres mouvements sont vus, souvent épiés, il ne peut, en raison des soupçons qui pèsent sur lui, manifester que par des vœux stériles et jeter sa plainte au vent. Il a vingt ans, toutes les ardeurs, les impatiences et trépidations de la jeunesse ! Cette inaction et inutilité lui font honte : il part pour Paris avec la pensée d'imprimer à ses études un but définitif, de mieux servir sa cause, et peut-être aussi de trouver quelques douces distractions, après une si longue période d'inquiétudes, de tristesse et d'ennui.

Là, il trouvera, en effet, tout à la portée de ses désirs, car aucune époque ne fut plus fertile en amusements et en conspirations. Tout le monde y aide ou en est, le peuple, la bourgeoisie, les émigrés qu'on a laissés rentrer à la file et qu'on semble encourager ou ne pas voir. C'est le moment où les salons de Barras sont comme le caravansérail de tous les partis, où deux jeunes femmes, la veuve de Fontenay, devenue Mme Tallien, la veuve de Beauharnais, devenue Mme Bonaparte, font admirer l'une, sa beauté enchanteresse, l'autre, sa grâce enlaçante, et prêchent l'oubli du passé dans le plaisir.

On s'amuse donc et on conspire, et la contre-révolution, mûrement préparée sous la protection d'une infinie lassitude, succédant à tant et de si rudes commotions, est toute prête ; les rôles sont distribués : Pichegru va en donner le signal, mais le chef du Directoire, Barras, a pris les devants, et, avec l'aide d'Augereau, âme de prétorien, prédestinée à trahir tour à tour ce qu'elle aura servi et à n'être fidèle qu'à la force et à la fortune, fait le coup d'Etat du 18 fructidor an V, disperse les conjurés, frappe d'épouvante tous ses adversaires et plus spécialement le parti royaliste.

Digitized by Google

Voilà le jeune Hurtrel d'Arboval de nouveau dans la catégorie des suspects, dont il a déjà connu les alarmes. Les suites n'en sont plus aussi immédiatement redoutables, mais si la guillotine a perdu sa sinistre faveur — la vue du sang troublerait toute une société enivrée de fêtes — on lui a substitué la déportation, et elle n'est guère moins à craindre pour les victimes destinées aux pestilences de la Guyane. Il a la passion du cheval, elle lui a servi précédemment à se dissimuler dans le manège du fameux écuyer Franconi, où fréquentait toute la jeunesse dorée ; elle le jette maintenant vers l'école vétérinaire d'Alfort, un asile opportun, presque inviolable, où les étudiants sont les pupilles de la République, et il y entre en 1798, autant pour y être en sécurité que pour s'instruire.

Son intention n'est pas d'exercer la médecine vétérinaire et d'en faire jamais sa profession : ses moyens d'existence sont mieux assurés. Mais, peu à peu, sa nouvelle orientation intellectuelle le séduit et il s'applique à bien connaître l'anatomie du cheval, ses maladies, celles des autres espèces domestiques, et à acquérir de fortes connaissances sur l'économie rurale dont l'enseignement vient d'être inauguré (1), comme fera quelques années plus tard, le comte de Gasparin, futur ministre de l'Agriculture sous Louis-Philippe, en suivant ce même enseignement donné par le savant professeur Grognier à l'Ecole vétérinaire de Lyon.

Ses études terminées, Hurtrel d'Arboval retourne à Montreuil et se marie, quelques mois plus tard, le 24 janvier 1802, au château de Flers, propriété de son beau-père, route d'Amiens à Paris, à demoiselle Louise du Bos, dame de Hornicourt et Cannessières, fille de Louis-François

(1) Depuis le 29 germinal an III, les écoles vétérinaires, au nombre de deux, portaient le nom d'écoles d'économie rurale et vétérinaire.

Digitized by Google

du Bos, chevalier, seigneur de Flers, Hornicourt, etc., ancien mousquetaire de la maison du Roi, chevalier de Saint-Louis, et de demoiselle Marie-Thérèse le Quieu de Moyenneville, dame de Saint-Leu.

Les occasions ne lui manqueront pas de mettre ses connaissances spéciales à l'essai. Il voudrait les réserver exclusivement au profit de ses fermiers et de ses voisins les plus proches, auxquels il prodigue ses conseils sur l'hygiène du bétail, la manière d'améliorer le troupeau, et aussi sur les soins à donner à la terre, les produits à en tirer ; mais, malgré lui, la clientèle augmente. Comment résister à la sollicitation d'un malheureux qui amène son animal malade, toute sa fortune, pour une consultation de laquelle on attend le rétablissement de la santé et qui aura cet autre mérite d'être donnée gratuitement ?

Hurtrel d'Arboval passe ainsi douze années tout occupé de rendre service, d'étendre son instruction, d'entretenir d'agréables relations avec plusieurs Sociétés agricoles ou scientifiques, et avec des amis dont quelques-uns sont d'anciens émigrés, subissant comme lui l'Empire mais ne s'y ralliant pas. Il ne demandait rien au gouvernement, il n'en eût sans doute rien accepté, mais il se faisait à l'occasion un devoir de l'éclairer, de lui donner des avis fortement motivés, pouvant profiter au public, sur les choses de sa compétence.

C'est ainsi qu'une meurtrière épizootie de morve s'étant déclarée dans l'arrondissement de Montreuil, pendant les grands mouvements de troupes à cheval que provoquaient des guerres continuelles et l'établissement du camp de Boulogne, Hurtrel d'Arboval, qui est témoin des effets désastreux de la doctrine, alors professée à Alfort, de la *non contagiosité* de la morve, invoque l'opinion contraire de l'Ecole de Lyon qu'il partage, rédige un important mémoire à l'effet d'instruire l'administration et les particuliers et de les mettre en garde contre la contagion.

Digitized by Google

Il avait fallu un gros intérêt en cause pour qu'il sortit de sa réserve ordinaire vis-à-vis des autorités. Il se renfermera presqu'aussitôt dans le cadre des occupations indiquées tout-à-l'heure jusqu'au retour des Bourbons. Cet évènement comblait ses vœux et ses plus chères espérances, et il fut choisi par la ville de Montreuil pour aller en députation, à Boulogne, auprès de Louis XVIII, à sa rentrée en France, et faire partie de cette chevauchée de gardes du corps qui l'accompagnèrent jusqu'à Abbeville, sous le commandement du comte de Montbrun de Recques, et dont les enseignes blanches, qu'on n'avait point revues depuis un quart de siècle, frappaient les populations comme une menace de retour au passé : il fut dès lors breveté de l'ordre du Lys, puis anobli, l'année suivante, par lettres-patentes du roi.

En 1815, à la suite de la nouvelle invasion de notre territoire par les Alliés et du campement que leurs troupes y établirent, la peste bovine fit son apparition, frappant de mort la presque totalité des animaux atteints. Ce fléau, après tant d'autres que la guerre traîne fatalement avec elle, alarme vivement la population dont il va achever la ruine. Le baron Malhouet, préfet du département, a vu les effets de la contagion et pour les arrêter, il fait appel à Hurtrel d'Arboval, le nomme « son commissaire spécial chargé de diriger et de suivre le traitement de toutes les épizooties » : Il lui sait tous les titres à une absolue confiance, le grand savoir, le désintéressement et une fidélité éprouvée au nouveau gouvernement.

Les difficultés sont grandes du fait de la maladie elle-même : l'ignorance des propriétaires, leur sourde opposition aux mesures qui doivent les protéger, les multiplient. Hurtrel d'Arboval se multiplie de même : c'est un habile écuyer tous les jours à cheval, le seul mode de locomotion rapide alors en usage, et il n'y a pas de chemin tellement défoncé qu'il ne parvienne là où son autorité est nécessaire. Il est heureusement à l'âge de la plus grande force, de la

Digitized by Google

prompte décision, et si, par suite de la présence des armées étrangères et des facilités de fraudes que cette situation procurait aux commerçants peu scrupuleux, l'épizootie sévit durant plusieurs années, il réussit cependant à en débarrasser le Pas-de Calais bien avant qu'elle eût disparu du reste de la région.

Ses rapports sont nombreux, artistement fleurdelysés : le chef du bureau de nos archives départementales vient de les tirer du linceul de poussière sous lequel ils reposaient depuis quatre-vingt-cinq ans. Ils sont d'une lecture facile, d'un style toujours clair, abondant, quelquefois trop, en ce sens qu'il éloigne la conclusion du fait, mais ce léger défaut est de l'époque et d'autant plus excusable que l'état de nos connaissances, nulles en microbiologie, cette rénovatrice de la médecine, ne permettait pas la concision qui est possible de nos jours et donne aux descriptions pathologiques la tournure des sciences exactes.

Sa mission terminée, il ne l'avait acceptée que temporaire, pour la durée du mal qu'il avait la volonté de vaincre, Hurtrel d'Arboval, qui fait de la médecine vétérinaire en amateur, refuse toute espèce d'honoraires ou d'indemnité, et rentre dans ses foyers pour y reprendre sa vie habituelle, ses chères études, basées désormais sur une expérience déjà longue, qui lui permettront de donner, dès 1821, un grand nombre d'articles au *Dictionnaire des sciences médicales*, en quinze volumes, et de publier sous son nom, en 1826, un *Dictionnaire de médecine et de chirurgie vétérinaires*, en quatre volumes, qui eut une seconde édition en 1839 et fut traduit en allemand et en italien.

« Dans cet ouvrage, où se font remarquer, dit Henri Bouley, le jugement droit, l'expérience consommée dans les détails, la clarté dans la forme, il a réuni et condensé les innombrables documents répandus dans les publications périodiques, les annales des sociétés savantes, les bibliothèques et jusque dans les manuscrits de quelques vétéri-

Digitized by Google

naires et d'élèves des Ecoles. Ce fut l'œuvre capitale d'Hurtrel d'Arboval, et elle eut la plus heureuse influence sur le progrès de la science en consolidant l'instruction des praticiens. »

Le vétérinaire savant, érudit, judicieux, le travailleur tenace, dévoué à la chose publique et à ses concitoyens, dont je n'ai fait que mentionner les écrits afin de ne pas lasser votre attention, méritait donc de vous être rappelé. Je voudrais vous dire ce qu'il fut dans la vie privée, dans ses relations, si son commerce était facile et agréable : mon étude à cet égard laissera de regrettables lacunes. Je ne peux, en effet, invoquer des souvenirs personnels, je n'avais que trois ans quand il est mort, le 20 juillet 1839, mais ses contemporains ont témoigné qu'il était bon, serviable, compatissant, par inclination naturelle autant que par le souvenir de ses propres vicissitudes, et voici un extrait de ce que le *Courrier du Pas-de-Calais* en disait, à quelques jours de là, dans son numéro du 27 juillet, rendant hommage à un grand fonds de commisération et de pitié pour les misères humaines :

« Si la jeunesse studieuse à qui ses veilles furent consacrées donne des regrets à sa mémoire, la classe indigente conservera longtemps aussi le souvenir de ce qu'il a fait pour elle. Il fut du petit nombre de ces hommes qui savent que pour soulager le malheur, il faut quelque chose de plus que des paroles, qu'il faut aussi de nobles et généreux exemples. » Les autres journaux du département n'ont fait que noter son décès et aucun ne donne un récit de ses funérailles, tant les morts les plus réputés passaient modestement alors. On les retient plus longtemps de nos jours, au terme du dernier voyage, et les chantres de leurs vertus se lèvent si nombreux que peu à peu ils prennent la place des pleureuses d'autrefois.

Ses convictions politiques n'étaient pas moins profondes que sa science et sa charité, et lorsque survint la Révolution

Digitized by Google

de 1830 qui déracina la monarchie, dite de droit divin, et la foi même au principe monarchique, que 1793 n'avait fait qu'abattre, il se démit de ses fonctions civiles plutôt que d'incliner son drapeau blanc devant ce qui n'était à ses yeux que la force triomphante et un roi de barricades. Toute son activité se tourna dès lors vers les lettres et les sciences, qu'il avait toujours cultivées, et vers les établissements de charité et d'instruction primaire qui acquirent, grâce à ses soins vigilants, un haut degré de prospérité.

C'est le royaliste dans toute sa ferveur, intransigeant sur le but, les voies et les moyens, et la preuve la plus éloquente qu'il en ait donnée, se rapportant à des évènements vieux de plus d'un siècle mais toujours passionnants, et qu'à cause de cela j'aurais voulu passer sous silence, si la vérité souffrait que nous l'amputions selon nos convenances ou nos intérêts, se trouve consignée dans une notice biographique consacrée à son ami, le comte de Montbrun de Recques, « maréchal des camps et armées du roi, sujet pur et fidèle, guerrier plein de vaillance, de bravoure et d'honneur, réunissant à lui seul toutes les belles et précieuses qualités que la nature ordinairement moins prodigue se contente de répartir entre plusieurs hommes. »

L'éloge est déjà complet, d'ample mesure, et s'il s'arrêtait là il n'y aurait rien à en dire sinon qu'il serait beau de l'avoir mérité. Les développements qui suivent y ajoutent et portent beaucoup plus loin. C'est une page d'histoire datant de 1825, écrite comme on l'écrivait sous la Restauration, mais dont l'expression publique n'aurait été tolérée ni par l'Empire, d'origine révolutionnaire, qu'il affirmait de si énergique façon en appelant dans sa nouvelle noblesse trente-sept régicides, avec lesquels il faisait un duc, dix comtes, quinze barons et onze chevaliers ; ni de la monarchie de Juillet, se réclamant aussi de la Révolution, où elle avait été opérante, que le duc d'Orléans glorifiait si magnifiquement dans son testament dédié « à sa chère Hélène » et

Digitized by Google

qui soulèverait à l'heure actuelle d'ardentes protestations.

Hurtrel d'Arboval, emporté d'enthousiasme et d'éblouissement pour son héros, nous le montre « la Providence veillant sur lui et lui suggérant d'aller conquérir la gloire et affronter la mort à la pointe de l'épée sous les yeux de nos princes. » Et en effet, il sort de France, en 1791, avec les officiers de son régiment, royal-cavalerie, comme ont fait ou feront presque tous les chefs militaires, plus royalistes que le roi, opposés aux concessions qu'il a consenties et sanctionnées, à l'abolition des privilèges, et à l'obligation de disputer au mérite les fonctions et les grades qui jusque-là leur avaient été exclusivement dévolus par droit de naissance.

« C'est, dit-il, vers le nouveau champ d'honneur que le comte de Montbrun dirige ses pas, c'est dans l'armée de Condé qu'il court s'enrôler. Il sera de toutes les campagnes : à la première, comme simple cavalier noble, toujours prêt, ne se plaignant jamais, et aux suivantes, jusqu'au licenciement en 1801, en qualité de lieutenant-colonel, aide-maréchal général des logis de cavalerie, sous les ordres du marquis d'Ecquevilly. » Hurtrel d'Arboval ne tarit pas d'admiration sur sa bravoure ; sa pensée le suit à travers toutes les péripéties de son existence, et il nous le fait voir, chargeant sur les troupes républicaines, avec une telle furia qu'elle est remarquée du prince de Condé et lui vaut, en 1814, ce suggestif ressouvenir : « Ah ! c'est vous, M. de Montbrun, qui aimiez tant les coups de fusils ! »

Ces appréciations sur l'émigration, quelque peu imitées d'un auteur alors en renom, qui transfigurant, ou passant sous silence. les faits d'une période de notre histoire, créatrice d'un ordre nouveau, s'imaginait les avoir ainsi supprimés, achèvent ma peinture ; elles éclairent tout un côté, resté inconnu, sauf d'un petit nombre de familiers, de l'homme que j'ai voulu remettre en mémoire, et leur évocation

Digitized by Google

s'imposait absolument à l'exactitude, à la véracité de mon récit. La fidélité au trône et à la monarchie justifie tout à ses yeux ; hors d'elle, rien ne compte et ne vaut, et il exalte cette fidélité avec un lyrisme qu'on s'explique seulement quand on sait qu'il s'attisait au foyer domestique, Mme d'Arboval étant elle-même fille d'un émigré à l'armée de Condé.

Nul plus que moi ne respecte les hommes qui incarnent, dans la défaite de leur parti, une survivance de principes, de traditions et d'ancêtres, qui y mettent leur honneur, et laissent passer devant eux tous les reniements sans être atteints dans leur fière et hautaine constance. Mais vous permettrez aussi, Messieurs, au petit-fils de l'un de ceux que la Révolution a pris courbés sous mille sujétions, et qu'elle a relevés hommes libres, de ceux qui, ayant eu un autre objectif que de convoiter de riches dépouilles, ont été de la première levée pour suivre le drapeau tricolore, sur notre frontière du nord-est d'abord, puis en Vendée, vous permettrez de dire que d'avoir voulu servir la cause du roi, et plus encore celle des privilèges et des titres, n'excuse pas d'avoir porté les armes contre son pays, d'avoir suscité l'invasion étrangère en lui servant de guide contre les Français.

« Sujet pur et fidèle, soldat plein de bravoure et d'honneur, » écrit Hurtrel d'Arboval ! Mais n'était-ce pas plutôt dans les armées républicaines que se trouvaient les héros qui resteront vraiment purs devant la postérité : Jourdan, Hoche, Kléber, Marceau, La Tour d'Auvergne, et les centaines de mille combattants marchant avec eux, obscurs et ignorés, mais cœur et âme de la Patrie ! Ils avaient pensé, « ces va-nu-pieds superbes », dans leur fidélité à la fois simple et sublime, dégagée de tout intérêt matériel, que le roi dépossédé du pouvoir absolu, prisonnier ou mort, les princes émigrés, « il restait la France », selon une patriotique et vengeresse apostrophe devenue historique.

Digitized by Google

En face d'une apothéose de l'émigration et de son rôle, je me devais cette affirmation de reconnaissance au génie de la Révolution, je la devais à tous ceux qui sont comme moi sortis du flot populaire, et n'ayant pas à rougir de ce qu'ont fait leurs pères, ne renient rien de leur origine. Mais en même temps je me plais à ajouter que cette France, que personne de nous n'exposerait à de nouveaux et criminels déchirements, n'a pas été l'œuvre d'un parti ni de quelques générations, qu'elle ne date pas seulement de 1789, et que, dans son histoire, dans ses mœurs, dans son esprit, elle est faite de tous les Français, de ce qu'ils ont souffert, de ce qu'ils ont aimé ou haï.

Hurtrel d'Arboval a sa part du patrimoine commun que l'abîme politique qui me sépare de lui ne m'a fait ni méconnaître, ni amoindrir, et j'ai la confiance que l'Académie se joindra à moi, pour exprimer le vœu que la ville de Montreuil, indulgente à la bonne foi et si accessible à l'idée de justice, se ressouvienne de l'un de ses enfants les plus méritants, qu'elle répare un oubli en inscrivant son nom sur l'une de ses places, ou de ses rues, et fasse ainsi l'alliance du passé, avec son long cortège de fastes, de tristesses et de grandeurs, et du présent, avec ses enfantements et ses troubles, ses hautes visions et ses espérances.



Digitized by Google



RÉPONSE

AU

Discours précédent

Par M. l'Abbé ROHART

Président.

MONSIEUR,

Vous vous félicitez de n'avoir en entrant parmi nous qu'à pousser un joyeux *Alleluia*, sans l'emprunt d'une seule note à la *Marche funèbre* de Chopin.

Je m'en réjouis avec vous et j'y fais écho par un cordial *vivat* ! D'ailleurs, à vous en croire, ce souhait de vie et d'avenir ne serait pas inopportun. Vous nous parlez du déclin de l'existence : mais vouloir se vieillir, c'est la prétention de la jeunesse et peut être vous souvient-il encore du temps où, à l'encontre de la coquetterie féminine, les fronts les plus mâles et les moins ridés aimaient à dissimuler le nombre de leurs printemps sous une chevelure couverte de frimas. En vain cherchez-vous à avancer l'heure au cadran de vos jours : l'aiguille marque encore le plein midi et nous souhaitons qu'à l'instar du soleil de Josué elle s'y arrête longtemps. Donc, pas plus sous ce rapport que sous d'autres, vous n'avez rien à envier à votre prédécesseur ; comme lui, vous êtes plein d'activité et d'exubérance ; vous

Digitized by Google

êtes d'humeur vive et primesautière ; comme lui, vous aimez à remuer la poussière, sinon des archives, du moins du sol fécond de nos campagnes et plus longtemps que lui, pour notre consolation, vous nous resterez avec vos aspirations modestes, votre caractère loyal, votre abord aimable et votre commerce facile.

A l'avance, je puis vous affirmer que chez nous rien ne viendra contrarier ces heureuses dispositions, car lorsque nous vous avons élu pour occuper l'un des fauteuils de notre Société, nous avons eu bien soin de laisser étrangère à notre choix la politique qui passionne, qui aveugle, qui bouleverse la face des choses, et qui, essentiellement mobile, ne peut donner à personne la certitude du lendemain. Or, comme ici, et bien mieux qu'au Palais du Luxembourg, l'inamovibilité est de règle : pour l'assurer à nos candidats, nous jetons un voile discret sur leurs opinions politiques, caprices des uns, épouvantail des autres et nous ne voyons en eux ni sectaires, ni réactionnaires, ni radicaux, ni ralliés. La révision de leurs titres littéraires et de leur valeur intellectuelle, voilà pour l'Académie l'unique Affaire.

Aussi est-ce dans nos rangs le retour de l'âge d'or, où comme Rousseau le chante après Virgile :

> **Les lions dépouillent leur rage,**
> **Et dans le même pâturage**
> **Bondissent avec les troupeaux.**

Voilà, Monsieur, le secret des douces jouissances de notre Compagnie, la clef de cette cordialité mutuelle qui ne voit en nos collègues que ce qui peut unir, jamais ce qui sépare, la force de cette vraie liberté qui laisse intactes les convictions de chacun et s'incline, parfois avec admiration, toujours avec déférence, devant le sanctuaire intime de la conscience ou de la foi, au frontispice duquel est inscrit ce mot de l'Evangile : « *Noli me tangere !* N'y touchez pas ! »

Digitized by Google

***

Vous me permettrez donc, Monsieur, d'accord avec nos statuts et nos traditions, de négliger le sénateur et de ne saluer en vous que le président d'honneur du Cercle agricole du Pas-de-Calais, le correspondant de la Société nationale d'Agriculture de France, l'homme dévoué à toutes les productions et à tous les êtres qui font la richesse de nos campagnes et la fortune de nos cités.

Vous n'avez pas à vous modeler autre que vous n'êtes, à vous torturer l'esprit pour chercher un sujet de dissertation, à chasser le naturel pour revêtir de prétendues formes académiques. Nous savons à quoi nous en tenir sur ce point, et il me souvient, par exemple, d'un discours prononcé en docte et lettrée assemblée, où, sans vous en douter, votre parole était la condamnation de votre doctrine. Vous faisiez devant les jeunes lauréats du Collège d'Arras, au profit de l'enseignement moderne, le procès des études classiques. Par sollicitude pour la santé des malades comme pour l'union des familles, vous vouliez arrêter ainsi le flot menaçant des candidats aux écoles de médecine et de droit. L'extension coloniale, les progrès des sciences, les exigences croissantes du commerce, de l'agriculture et de l'industrie, n'ont que faire de « pâles fleurs de rhétorique ne devant jamais porter de fruits. » Vous le dites, Monsieur, mais vous ne le prouvez pas ; au contraire, en lisant votre allocution si classique et si brillante, tous bénissent les Lettres qui, chez vous, ont si bien uni les fleurs et les fruits, *flores fructibus addit*. Plusieurs leur voueront même une reconnaissance éternelle puisque, de votre aveu, c'est à elles que vous êtes redevable de votre initiation républicaine. N'introduisez donc jamais cette question au Sénat : vous iriez au-devant d'un échec, et la majorité de vos collègues se refuserait à condamner un programme qui lui a valu l'un de ses membres les plus convaincus.

Digitized by Google

Un autre argument subversif de votre thèse, c'est encore un discours de distribution de prix, où, cette fois, vous n'êtes plus du tout révolutionnaire. Devant la grâcieuse assemblée qui vous écoute, vous vous contentez de tresser des couronnes avec autant de goût que d'atticisme classique. Vous les composez de fleurs « aux teintes roses », et vous en ornez délicieusement le front des maîtresses, des professeurs, des élèves, de l'aumônier lui-même. C'est un charme, pour nous surtout qui les avons connues, de vous entendre parler de ces *longues* années scolaires auxquelles préludait presque un adieu, de vous voir tracer sur la porte de la pension l'annonce de l'éternelle désespérance, de vous suivre dans ces antiques et lugubres parloirs aux grilles menaçantes, aux murs espionnants, véritables cachots florentins, auxquels il ne manque qu'un Ubald et un Roger. Or, lorsque comme vous, on s'inspire si bien du Dante, et que l'on s'exprime avec une si parfaite élévation d'esprit et de cœur, on est mal venu à n'en pas reporter le mérite à la vieille formation gréco-latine et à en refuser le profit à la génération présente.

* * *

Il est vrai que vous pouvez en parler à votre aise, vous qui, aux connaissances et aux dispositions éminemment classiques, joignez tant d'autres ressources pratiques et techniques.

Vous nous en avez donné, sans vous en douter, un aperçu, en soulevant un coin du voile qui recouvre vos trésors. Dans votre modestie et votre extrême défiance de vous-même, vous les jugiez sans doute de minime importance et susceptibles ainsi d'échapper à notre baguette divinatoire. Vous faites erreur, Monsieur ; car mieux que vous, mauvais appréciateur en votre propre cause, les érudits, les vulgarisateurs et par eux les simples profanes savent la valeur de vos travaux sur la pathologie, l'économie rurale, la zootechnie et l'hippologie. Il y a longues années que votre compétence en ces matières a été reconnue par notre Assem-

Digitized by Google

blée départementale et par les autorités sanitaires de la France et de l'étranger.

Le Conseil général, en insérant dans son volume de 1871 votre rapport sur la peste bovine, donnait à votre étude et à vos conclusions presque force de loi. On frémit d'épouvante à la pensée de la gravité et de la malignité de ce typhus, comme à la vue de l'inconscience égoïste qui, sans souci de la santé publique, ne songe qu'à la conservation de son bétail et de ses produits. Mais vous êtes là pour indiquer le mal, en rechercher l'origine, en suivre le développement, en arrêter les ravages, en indiquer les remèdes. Une autre fois, c'est le caractère contagieux de la tuberculose chez les animaux qui sollicite votre observation et mérite vos conseils. En vous lisant, on souffre pour ces bonnes et douces bêtes amaigries, étiolées, pâles et langoureuses. Volontiers on rêverait pour elles la création de quelque sanatorium, comme pour soi l'usage du régime végétarien.

Et ces pauvres agnelets ! Je ne les savais pas sujets aux misères humaines et je ne supposais pas que, sous leur blanche toison, pût se nicher la petite vérole, capable de tous les crimes de lèse beauté. Voyez comme ils sont tristes, rêveurs, sans appétit et sans entrain :

Ils ne mouraient pas tous ; mais tous étaient frappés.
On n'en voyait point d'occupés
A chercher le soutien d'une mourante vie ;
Nul mets n'excitait leur envie ;
Plus d'amour, partant plus de joie.

Or « ce mal qui répand la terreur » dans l'espèce ovine, c'est la clavelée ! Et comment y remédier ? Ah ! c'est ici, Monsieur, que je vous retrouve tout entier. Respectueux sans doute de l'autorité et de l'Ecole, vous n'aimez cependant pas à jurer sur la parole du maître, et, fort de l'expérience et de l'observation, vous vous élevez avec indignation contre la clavelisation générale ou inoculation universelle,

Digitized by Google

obligatoire, mais pas gratuite, du virus à toutes les bêtes saines ou malades. Vous réfutez avec entrain les vieux errements, et pour cela, dites-vous, « un peu d'histoire, de la logique, des chiffres et un grain d'ironie suffiront. » Vous êtes modeste : car c'est tout un cours d'histoire, une longue série de calculs et de déductions que renferment vos pages. Quant à l'ironie, les agents de la clavelisation doivent trouver que vous avez mélangé une forte dose d'absinthe et de fiel au produit de leurs opérations, c'est-à-dire à la bonne pièce d'excellent Bourgogne, dite par eux *vin de la clavelée*, bien mieux que vin de la comète.

Malheur aux charlatans qui, au nom d'Hippocrate et de Galien, ont pour unique exploitation celle du vulgaire, qui, il est vrai, veut être trompé, et y réussit pleinement !

* * *

Jean de Vis, un de vos proches, est, sous ce rapport, un véritable redresseur des torts, et je plains l'infortuné qui s'expose aux coups de sa flamme vengeresse.

Le Ministre de la Guerre lui-même ne saurait y échapper, et nous nous souvenons encore, Monsieur, de ce patriotique discours qu'il y a un an vous prononciez à la tribune du Sénat, en faveur de nos familles éplorées ou anxieuses, qui généreusement et sans se plaindre auraient appris que leurs fils étaient tombés sur le champ de bataille, mais qui ne pouvaient se résigner à les pleurer victimes du terrible fléau qui décimait notre garnison. Il n'y avait pas dans vos accents qu'un cri d'alarme et d'épouvante ; à la voix du cœur s'unissait celle de la science, et cette lugubre théorie de cercueils que la cruelle épidémie alignait sans trêve ni merci se chargeait de donner raison à vos arguments et à vos craintes. Oh ! pas plus que vous je n'accuse personne ; mais il m'est bien loisible de vous dire que jamais éloquence ne fut mise au service de plus pur patriotisme.

L'amour de l'armée, n'est-ce pas d'ailleurs l'une de vos plus nobles passions ? Vous lui donnez un fils, et je ne

Digitized by Google

puis le taire, dussè-je, aujourd'hui qu'il n'est plus, assombrir votre front de père. Vous l'aimez, mais votre sollicitude s'étend à tous ses frères d'armes. Vous discernez près de lui les humbles, les moins fortunés qui n'ont pour sustenter leurs forces que la modeste ration de la caserne, et quand des plaintes sur l'alimentation du soldat parviennent à vos oreilles, vous vous en faites l'écho en haut lieu. Alors, pour donner plus d'ampleur et de poids à la discussion, vous élargissez la question, vous la portez sur les conserves coloniales et françaises, et dans la comparaison des unes avec les autres vous vous dévoilez parfait économiste.

On ne pouvait mieux attendre de celui qui, dès 1893, s'était déclaré protectionniste convaincu contre certains « professeurs d'économie politique, la féodalité financière, tout le monde juif, à de rares exceptions près, ceux qui ne produisent pas, ne font que commercer, y compris certains commerçants du journalisme que le Panama a mis en lumière et qui sont dans la main de Plutus. » Les fougueux antisémites de la mairie d'Alger ne tiennent pas un autre langage que le vôtre, sauf toutefois aux jours où ils ont à couronner notre glorieuse Fanfare.



Je vous ai cité, Monsieur, pour bien prouver que nul sujet d'hygiène, d'agriculture, de production ou d'économie ne vous laisse indifférent. Mais si ces questions vous sont chères, il en est une qui vous intéresse encore plus ; car votre grand *dada*, c'est le cheval.

Il a dans le règne animal toutes vos préférences ; c'est à lui que vous avez consacré vos recherches, vos soins, vos voyages et vos veilles. Avec lui, vous avez fait maintes courses d'essai et l'une des plus brillantes est celle que vous avez fournie devant l'Académie de Médecine dans votre lecture : *Un cas de morve sur l'homme.* En vain vous êtes vous présenté à cette docte assemblée simplement

Digitized by Google

« comme un praticien qui s'efforce de bien voir les faits que la nature met sous les yeux, de chercher leur raison et l'enseignement qu'ils comportent » : vous en êtes revenu avec l'auréole du savant, démontrant péremptoirement qu'entre la médecine vétérinaire et la médecine humaine il y a plus d'un point de contact, et que le docteur peut, sans se déshonorer, se doubler du vétérinaire.

Mais dans l'espèce chevaline, il est une race qu'en vrai fils de l'Artois vous appréciez plus que toute autre, c'est la race boulonnaise et vous lui avez élevé un monument digne d'elle, digne de vous.

Déjà vous nous le faisiez entrevoir dans le rapport de 1881, où vous célébriez moins leurs propriétaires que les nobles juments boulonnaises, convoquées de tous les points du département pour un concours tenu à Arras. Aujourd'hui, ce n'est plus une espérance, c'est une réalité qui sera toujours du présent et de l'avenir, jamais du passé : j'ai nommé votre *Histoire du cheval boulonnais*. Dans ce magnifique in-4°, orné de nombreuses et remarquables illustrations, le lecteur frivole et le spécialiste peuvent tous deux trouver charmes et enseignements.

Le critique d'art s'arrêtera avec complaisance devant les eaux-fortes, les gravures, les photographies, où l'on ne sait qu'admirer davantage de l'attitude majestueuse et de la carrure musculaire des héros du volume, de l'envolée puissante d'*Attila* et de sa cavale, du pittoresque et de la poésie des sites et des scènes.

L'écrivain paysagiste restera rêveur en face du Bas-Boulonnais que vous peignez si mélancolique, de la chûte au renouveau des feuilles, avec sa tristesse et sa dénudation mornes, ses collines à longue teinte grise où l'on n'entend plus que les grandioses lamentations et symphonies des éléments, la voix berceuse de l'Océan qui s'enfle, et plus loin dans les terres, le vent s'engouffrant dans les gorges étroites pour s'y renforcer et mugir comme en de grandes

Digitized by Google

amphores... Botrel, le barde aimé de la Bretagne, ne chanterait pas mieux ses côtes et ses falaises.

Il semble vraiment que les neuf Muses ont veillé sur le berceau de votre enfant privilégié. L'histoire s'y enlace amoureusement avec la poésie. Les *Commentaires de Jules César*, les *Biographies de Suetone* sont vos manuels favoris. Avec eux, vous parcourez les plaines et les ravins de la Morinie ; mais nul cheval n'a encore laissé l'empreinte de son sabot sur cette terre inclémente, faite de marécages et de forêts. C'est votre triomphe ; car vous êtes anglophobe et vous refusez obstinément à la race britannique les honneurs de la paternité boulonnaise. C'est pour les chevaux de l'armée de César que vous la réclamez, lui réservant ainsi une origine nettement asiatique. Car, bien que vous placiez à Rome, dans le bassin méditerranéen, la naissance du cheval aux pieds fendus, je suppose que vous ne l'en regardez pas moins comme originaire des plateaux de la Haute Asie. Nous retrouvons, en effet, son nom dans les idiômes de ces contrées, et alors que ce fier coursier ne fait son entrée dans les pays sémitiques qu'au temps de l'invasion des Rois Pasteurs, nous le rencontrons dès l'époque la plus reculée, dans les tribus aryennes, dont les migrations ont été le véhicule le plus puissant de sa diffusion dans le monde.

Mais ce cheval importé ne tarde pas à devenir nôtre sous l'influence du sol, du climat, de la rude gymnastique à laquelle le contraint la configuration de notre pays. Arrière donc les théories surannées du « pur sang », du croisement des races, de l'influence des sexes, ou de la consanguinité ; arrière tous ces préjugés d'école, que vous piétinez sans remords comme sans crainte. Prenez garde cependant de ne pas rencontrer sur votre route un philosophe austère, un anthropologiste rigide, un exégète intransigeant qui n'admette ni transformisme, ni évolutionnisme. Les défenseurs des doctrines que vous répudiez ont des armes bien fourbies,

Digitized by Google

et, dans le champ clos de la discussion, ils ont désarçonné plus d'un adversaire ardent, convaincu, merveilleusement équipé. Et puis Lamark et Darwin sont déjà si vieux jeu ! Si donc nous en avions le temps, nous pourrions inaugurer un tournoi de ce genre, où nous monterions notre cheval préféré, vous, un boulonnais, moi, par goût, un arabe, frappant d'estoc et de taille, en combattant chacun au nom de notre noble dame, la Raison ou la Foi, dans une de ces luttes que la place voisine ne dut pas ignorer.

Mais peut-être une joute de cette espèce aurait-elle moins de succès que ces courses de vitesse dont, en concluant votre travail, vous donnez un si pittoresque tableau, instantané navrant de ces fêtes de décadence byzantine qui ne sont plus guère, comme vous le dites, qu'un « prétexte à exhibition de toilettes... et un appel à toutes les vanités orgueilleuses ou bouffonnes. »

Voilà votre livre ; vous le commencez par ces mots : « Ce livre est fait à l'honneur de la race chevaline boulonnaise et aussi du département du Pas-de-Calais. » Volontiers, sur la grande médaille d'or qu'il vous a value de la Société nationale de France, j'aurais gravé la même dédicace avec cette variante : « Ce livre est fait à l'honneur de la science vétérinaire dans le département du Pas-de-Calais. »

***

Et c'est à cette science, Monsieur, si bien personnifiée par vous, que je tiens à rendre hommage. Au-dessous, à côté de l'homme, Dieu a placé les animaux que vous appelez si bien, après Michelet, nos frères inférieurs ; pour ce poète-historien, le monde est une cité divine où toutes les espèces vivantes ont leur droit et leur place au grand banquet de la démocratie universelle. Or pourquoi les frères supérieurs repousseraient-ils hors des lois de vie et d'assistance ceux que le père de la nature harmonise dans la loi du monde ? Je sais bien que ces pauvres êtres n'ayant pas de devoirs

Digitized by Google

envers nous ne peuvent davantage revendiquer des droits. Et cependant parce que, comme nous, ils sentent et souffrent, parce que, mieux que nous parfois, ils aiment et se dévouent, ne peuvent-ils pas réclamer de leurs maîtres sinon justice, du moins aide et protection ?

La sympathie de l'homme pour l'animal est donc bien naturelle, et je ne m'étonne pas que les littératures anciennes nous prêchent à leur égard bienveillance et reconnaissance. Pour le sage de la Bible, cette pitié condescendante est même la caractéristique de la justice : « Le juste s'inquiète, dit-il, de la vie des animaux ; mais les entrailles de l'impie sont pour lui sans miséricorde. » Plutarque s'indigne à la vue de l'ingrat se défaisant d'un cheval ou d'un chien que la vieillesse rend incapables de services et de caresses, et le code, dans sa loi Grammont, punit de peines correctionnelles les mauvais traitements envers les animaux.

Vous approuvez sûrement cette législation et avec moi vous admirez l'Orient, la terre classique de la charité pour les animaux, où l'hirondelle fait son nid au plafond de la maison, la cigogne perche tranquille au sommet des habitations, le chien erre en liberté, sûr de trouver l'eau et le pain de chaque jour, où, à côté de l'insecte sacré et intangible, l'aigle dort tranquille sur les balcons des minarets.

Or, à ces faibles qui sont souvent notre force, à ces amis désintéressés, à ces compagnons fidèles, à ces précieux collaborateurs qui se mêlent à notre vie, qui souffrent comme nous, sans pleurer sans doute, jamais sans gémir, la société ne doit-elle pas soulagement et guérison ? C'est à ce besoin, à ce devoir, Monsieur, que votre science se consacre. Elle s'ingénie à alléger leur souffrance, elle y réussit à force de talent et de patience, et alors, dites-moi, dans leur grand œil humide, n'avez-vous pas vu se mirer la reconnaissance du cœur ?

J'aime donc votre art comme vous le chérissez vous-même, et je comprends que, pour le faire mieux apprécier, vous l'ayez

Digitized by Google

aujourd'hui personnifié et glorifié dans Hurtrel d'Arboval.

* * *

Votre ancienne profession vous amenait naturellement à nous parler de l'un des vôtres ; mais c'est aussi une délicate prévenance de votre part qui vous incitait à louer en même temps l'un des nôtres. Car, comme vous le dites, Hurtrel d'Arboval a été l'une des gloires de notre Compagnie au commencement du siècle dernier, et si, sur la liste de 1818, il ne figure qu'à titre de membre correspondant, c'est que l'éloignement l'empêchait d'être uni à l'Académie par un lien plus étroit. D'ailleurs nous n'avons pas que son nom, et le premier volume de nos *Mémoires* possède de lui trois études qui, par les sujets pathologiques dont elles traitent, et par les questions qu'elles soulèvent sur la cécité des chevaux, témoignent tout à la fois et de son érudition et de son esprit d'investigation.

Après l'exposé magistral que vous nous avez donné de son œuvre et de sa vie, que pourrai-je ajouter, moi, pauvre profane? Je me contente de remarquer qu'en dehors des raisons professionnelles et académiques qui ont présidé au choix de votre héros, il y avait encore, de votre part, une certaine coquetterie à nous présenter, avec émotion et respect, un homme, dont vous ne possédez ni les idées, ni le culte, ni la foi politiques. Et ce n'est pas un spectacle banal que de voir un royaliste fervent, un partisan de la monarchie divine, un contre-révolutionnaire intransigeant, loué par le petit-fils de l'un de ceux qui, au besoin, auraient combattu contre lui, et qui, de fait, lutta peut-être contre son meilleur ami, le comte de Montbrun. Vous vous souvenez, Monsieur, avec amertume et indignation de l'exode de ces Français qu'un amour immodéré du passé, la vue troublée du présent, et la crainte de l'avenir avaient jetés dans les bras de l'étranger pour les tourner contre la République. Mais, souvenez-vous aussi que ces hommes ont été pour ainsi dire des exilés. Or, que ne conseille pas l'exil avec ses regrets de la patrie absente

Digitized by Google

ses sourdes haines, ses récriminations, ses froides souffrances? Aussi, combien du fond de l'âme, je m'écrie avec le poète :

Ah ! n'exilons personne !

Non, n'exilons personne, pas plus du sol sacré de la patrie que du sol du souvenir et de la reconnaissance. Car dans tous les rangs et dans tous les partis il y a eu des héros, des martyrs, et si je salue avec vous ces fiers soldats qui ont parcouru le monde en triomphateurs à l'ombre du drapeau tricolore, avec moi vous vous inclinez, je le sais et vous me l'avez dit, devant ces autres vaillants qui, sans le secours de personne, avec les seules armes de leurs convictions, ont combattu pour leur foi et pour leur roi.

* * *

Honneur donc à vous, Monsieur, qui loin de méconnaître vos adversaires, voulez faire revivre leur souvenir et leur rendre un public hommage. Mais pourquoi ne feriez-vous pas entendre à la ville d'Arras l'appel que vous adressez à la ville de Montreuil? A ces rues, à ces boulevards que l'avenir nous promet et que le présent nous prépare, il faut des noms : pourquoi n'iriez vous pas les emprunter à cette longue liste d'hommes illustres qui ont pu être vos adversaires, mais qui ont été de nobles lutteurs et qui parfois ont été des vaincus?

Vous connaissez, Monsieur, ce tableau d'un de nos maîtres, où sur la neige glacée défile un convoi de blessés et de prisonniers. Sur un côté de la toile, un escadron de cuirassiers, puissant et victorieux, l'arme au poing, la main au front, salue. C'est l'hommage de la valeur à la bravoure malheureuse, le *Gloria victis*, Gloire aux vaincus !

C'est votre souhait et c'est notre espérance !



Digitized by Google



Discours de Réception

DE

M. Jean PARIS

Membre résidant.

MESSIEURS,

La modestie est la plus académique des vertus. Si quelque profane osait en douter, il suffirait pour le confondre d'ouvrir les collections de vos *Mémoires* aux pages des réceptions publiques. Le mot classique du doge de Gênes à Versailles, transposé dans le mode qui convient, ne risque pas d'être oublié ici, tant il a fait de fois fortune parmi vous. Sous cette forme ou sous une autre, il est de tradition et de bonne tradition qu'un récipiendaire s'étonne.

Nul n'a manqué à ce devoir, ni ces millionnaires de lettres, de sciences ou d'arts, appelés de longue date, élus trop tard à votre gré, qui vous arrivaient ployant sous le faix de leurs titres, ni ces jeunes et heureux possesseurs d'une certaine fortune académique, admis aux honneurs de votre Compagnie à l'âge où, sans avoir réalisé toutes ses espérances, on jouit déjà de quelque bien au soleil. Tous et toujours en « faisant leur remercîment, » comme on disait jadis, se sont humblement étonnés.

Digitized by Google

Mais, chez vous, la vertu trouve vite sa récompense. Chaque fois que l'humilité d'un nouvel immortel a cru devoir, pour un jour de réception, se parer d'hyperbole, — ce fut le cas de tous mes devanciers, — vous avez pris grand soin de la dégager de ce traditionnel accessoire. L'un de vous s'est levé pour défendre les droits sacrés de la Vérité et pour empêcher le mérite de se laisser ignorer ou de s'ignorer lui-même. Votre bienveillance et votre sagacité ont remis les choses au point; et chaque fois, ce fut justice.

Il faut aujourd'hui rompre avec toutes les traditions. L'humilité dont je vous fais hommage, n'ayant rien d'autre à vous offrir, est pure de tout alliage. Elle ignore les restrictions mentales et vous lui en saurez gré ; car, quoique fasse votre trop grande bienveillance, votre sagacité ne saurait, dans les circonstances présentes, être sa dupe. Vous ne vous êtes jamais fait, vous ne vous faites pas d'illusions sur votre acquisition nouvelle.

Et pourtant vous m'avez appelé à vous ; et je suis venu avec confiance, — tel le Gaspard Hauser, de la chanson de Verlaine, « riche de mes seuls yeux tranquilles », connaissant fort bien toutes les raisons qui auraient dû m'exclure de votre Société, devinant sans peine le seul motif qui m'y ait fait admettre.

Les raisons qui auraient dû m'exclure : point n'est besoin d'insister. Mon Avril, si j'ose risquer cette métaphore en honneur sous la Coupole, n'a pas de promesses. J'arrive ici sans fortune, sans bagage, pas même la modeste sacoche qui, semble-t il, devrait être de rigueur. Je pourrais bien signer des billets, mais à des échéances inusitées et d'un recouvrement problématique; or je rougirais de faire escompter même à de riches banquiers ce papier douteux ; ce serait l'aumône déguisée, la pire aumône. Vous ne me l'imposez pas. L'honneur que vous me faites est une pure libéralité. Personne n'en doute.

Digitized by Google

Je vous témoignerais mal ma gratitude si j'omettais de rendre hommage au vrai motif de votre générosité. Il vous honore et m'excuse.

Au moment où vous m'avez appelé à vous, Messieurs, je sais que votre pensée s'arrêtait non sur moi-même mais sur d'autres, auxquels je succède sans avoir la prétention de les remplacer puisqu'ils vivent parmi vous la vie impérissable du souvenir. Vous m'avez indiqué le fauteuil qui fut celui de mon père, puis, trop peu de temps hélas, celui d'un de vos collègues envers qui j'ai contracté une large dette de reconnaissance. Comment ne penserais-je pas aujourd'hui aux pages consacrées à une chère mémoire que M. Louis Blondel vous lisait ici même, il y a quatre ans, en prenant séance (1). Ces pages font partie de votre patrimoine et aussi du mien ; car « la plus pure gloire des enfants, dit la Bible, c'est celle de leurs pères ». Elles figurent à une place d'honneur, et dans vos livres, et dans mes archives de famille. Elles sont donc un second lien entre vous et moi. Je suis sûr que vous les aviez présentes à l'esprit le jour où de trop bienveillants parrains m'ont conduit vers vous et le jour où vous avez ratifié leur présentation. Vous avez voulu admettre parmi vous le fils de votre ancien Président, sans qu'aucun titre personnel le désignât à vos suffrages. Il ne vous a pas déplu, en choisissant votre heure, de l'aider à s'acquitter de son mieux envers M. Louis Blondel et aussi de faciliter sa tâche de débutant, puisque vous lui permettiez de vous parler d'un maître et d'un ami.

Laissez-moi donc vous remercier, et d'une faveur imméritée, et de la façon discrète et délicate dont, pour l'expliquer, vous l'avez mise sous la protection de deux souvenirs.

(1) *Discours de réception à l'Académie d'Arras de M. Louis Blondel.* Séance publique du 29 juillet 1897.

Digitized by Google

***

Il y a quelques années, un de vos présidents répondant à un récipiendaire, inquiet de l'ampleur de sa tâche, lui disait : « Monsieur, louer les morts est chose difficile, il est vrai ; mais on le fait toujours dignement quand on le fait avec son cœur » (1). Je me suis rappelé ce mot de M. de Mallortie, le jour où, pour remplir un devoir qui m'était bien doux, j'ai cherché à réunir des souvenirs personnels, à revivre des impressions, à me retrouver en face de M. Louis Blondel. Je venais de relire les paroles de votre Président et d'autres amis, déjà entendues avec tant d'émotion auprès d'une tombe (2) et j'avais présent à l'esprit le terrible : « Tout est dit et l'on vient trop tard » des *Caractères*. La phrase de M. de Mallortie, empreinte de cette autorité douce et bienveillante qui nous tint si souvent sous le charme, m'a paru singulièrement réconfortante. C'est d'elle et d'elle seule que je me réclame. Si j'ai trop présumé de mes forces, vous n'accuserez que mon inexpérience et non ma volonté. Vous ajouterez de vous-même, comme correctif et comme excuse, cette formule de Renan : « Un sentiment perd la moitié de sa valeur quand il est exprimé, et le cœur ne doit avoir de spectateur que lui-même. »

(1) *Réponse de M. de Mallortie au discours de réception à l'Académie d'Arras de M. l'abbé Rambure.* Séance publique du 19 octobre 1893

(2) Discours prononcés sur la tombe de M. Louis Blondel par M. l'abbé Rohart, président de l'Académie d'Arras, M. Doutremépuich, président du Tribunal de commerce d'Arras, M. Taffin-Binauld, président d'honneur du Syndicat des Brasseurs du Nord, et M. de Mallortie, directeur de la Société métallurgique de Saint-Sauveur.

Digitized by Google

***

« L'intelligence, a écrit M. Louis Blondel, n'est dans l'homme qu'un instrument : le savoir n'est qu'un moyen. C'est au caractère qu'il appartient d'en régler la direction, d'en fixer l'emploi. Au point de vue social, le caractère est tout ; c'est l'homme même... Aimer et croire, voilà le grand ressort des âmes fortement trempées » (1).

Il est intéressant, Messieurs, de rechercher dans les écrits d'un homme l'épigraphe de sa vie. Quiconque sort de la tour d'ivoire du penseur, pour prendre une part active aux batailles d'idées, donne à autrui, chaque fois qu'il s'arme de la plume, une part quelconque de lui-même. Vient un jour où, consciemment ou non, il se livre tout entier. Sous l'apparence d'une idée générale, les « directives » de son âme apparaissent en une formule définitive. C'est l'indication précise de son effort humain, dégagée de mille accessoires. C'est la synthèse de son existence. C'est en même temps sa condamnation ou son éloge dicté par lui-même.

L'œuvre écrite de M. Louis Blondel tient, vous le savez, en peu de pages, alors que son existence droite, nettement orientée, courageusement et consciencieusement vécue, au grand jour de ce milieu social restreint qui est le nôtre, a eu une signification si haute. Mais, dès la première lecture de ces fragments d'études sociologiques, qui furent la préoccupation constante des dernières années de votre collègue, on se sent en présence d'une âme exceptionnelle, et on pense involontairement à cette définition contemporaine mais presque classique : « L'homme supérieur se distingue de l'homme de génie, lequel peut être assez inintelligent, et de l'homme de talent, lequel n'est souvent qu'un spécialiste, par la capacité de se former sur toutes

(1) *Discours de réception à l'Académie d'Arras de M. Louis Blondel.*

Digitized by Google

choses des idées générales » (1). A coup sûr, c'est un homme supérieur qui, au milieu des labeurs asservissants de la vie pratique a su s'élever à cette hauteur d'idées. C'est un savant qui, placé en plein courant des phénomènes sociaux, au lieu de s'en servir et de les laisser passer ensuite, comme font tant d'autres, les a arrêtés, interrogés, minutieusement scrutés, afin de leur arracher leurs complexes secrets et de les connaitre par les causes.

D'aucuns se seraient enorgueillis de cette intelligence et de ce savoir et n'auraient pas regardé plus haut. Vous connaissez le bagage philosophique des simples arrivistes de nos jours : un hymne à la pensée humaine, un dithyrambe en l'honneur de la science et de ses conquêtes, et c'est tout. Cela dispense de penser longuement et laisse du temps pour les affaires !

M. Louis Blondel n'appartenait pas à cette école. Il était de ceux dont M. Paul Bourget a tracé le rapide et magnifique éloge, de ceux « qui ont fait le tour de bien des idées et qui n'ont pas perdu les grandes vertus de jadis : solide énergie du caractère, invincible rigueur dans la discipline intime, sérieuse étreinte de la réalité. » Revenons à cette phrase qu'il écrivait un jour à propos d'un autre, mais qui s'applique merveilleusement à lui parce qu'elle a été la pensée directrice et la règle logique de sa vie. Résumons-la : « L'intelligence n'est qu'un instrument ; le savoir n'est qu'un moyen. Le caractère est tout. Aimer et croire, voilà le ressort ». Vos cœurs, Messieurs, sont pleins des souvenirs et des exemples de celui que vous avez perdu. Cette formule nette, précise, d'une belle intransigeance, heurtant les maximes chères aux arrivistes, dédaigneuse des sourires des sceptiques et des dilettantes, cette formule qu'on pourrait croire d'un autre siècle, n'est-elle pas réellement l'épigraphe de la vie de votre collègue, et sa meilleure louange ?

(1) Paul Bourget.

Digitized by Google

* * *

« Au point de vue social, le caractère est tout; c'est l'homme même ». Cette vérité a frappé tous ceux qui à notre époque se hasardent encore à penser par leur cerveau et non par leur journal; on les appelle, je crois, des idéologues, et le mot veut être ironique. Préoccupés de l'avenir de la race, n'ayant pas subi l'éblouissement des demi-intellectuels et des quarts de savants, ils ont cherché à réveiller dans la génération nationale qui s'élève la notion du caractère. A titre d'exemples généraux, ils nous ont proposé dans l'histoire des professeurs d'énergie. Nous leur en savons infiniment gré, n'est-ce pas, Messieurs ? L'idée n'est pas tombée en terre aride. Sans dédaigner les grandes figures du passé, nous cherchons ces maîtres de l'énergie, ces éducateurs du caractère, autour de nous, chacun dans notre milieu, afin de nous pénétrer plus directement d'utiles leçons.

Je connais peu de carrières aussi instructives à cet égard que celle de M. Louis Blondel. La destinée s'est mêlée d'y modifier plusieurs fois des projets, de contrecarrer des intentions, d'opposer de formels *non possumus* à des volontés d'agir. Le caractère a toujours dominé les circonstances extérieures; il ne s'est pas blessé aux pierres du chemin; il ne s'est pas brisé sur les obstacles insurmontables; mais il a continué sa marche par des voies nouvelles vers le but constamment poursuivi: l'accomplissement quand même du devoir social.

« A dix-neuf ans, l'âge de l'insouciance et des illusions permises, comme des joies dites sans mélange » (1), M. Louis Blondel, après avoir reçu les excellentes leçons de maîtres dont plusieurs sont encore parmi vous, et que nous vénérons tous, s'orientait vers les carrières libérales,

(1) *Discours prononcé sur la tombe de M. Louis Blondel par M. l'abbé Rohart, président de l'Académie d'Arras.*

Digitized by Google

quand, dans des circonstances particulièrement dures, sa volonté naissante dut brusquement se détourner de la voie choisie. M. Blondel père venait de mourir ; et le futur jurisconsulte se trouvait d'un jour à l'autre transformé en chef d'industrie, presqu'en chef de famille, puisqu'il devenait le bras droit de la femme de bien, de volonté et d'action que la Providence laissait pour longtemps encore près de ses enfants, éducatrice modèle, conseillère respectueusement écoutée, clairvoyante et sûre jusque dans sa vieillesse.

Vous savez comment M. Louis Blondel, du premier jour jusqu'au dernier, s'est acquitté de sa tâche sociale, ne limitant pas son effort à la direction d'une entreprise importante, cherchant au contraire à l'étendre à tous les devoirs qui étaient les corrollaires d'une situation acquise. Ces devoirs, ai-je besoin de le rappeler, se présentaient bien vite, les uns sur les autres, et non les uns après les autres ; car la Société ne laisse pas des forces comme celles de M. Louis Blondel dans l'inaction; elle en use à son profit, et, lorsqu'elle les sent vives, toujours prêtes et de bon vouloir, elle ne se fait pas faute de les surmener.

On vous a montré M. Louis Blondel, à peine âgé de vingt-cinq ans, mais ayant derrière lui plusieurs de ces années d'expérience et de responsabilité qui comptent double, prenant place au tout premier rang dans la délégation des brasseurs du Nord à Versailles, fondant ensuite, en 1872, le syndicat des brasseurs dont il devenait immédiatement la cheville ouvrière, avec le titre de secrétaire, puis, par une initiative hardie, installant de toutes pièces et faisant prospérer, dès ses débuts, la première malterie arrageoise (1).

Dans bien d'autres milieux, vous l'avez vu à l'œuvre : à la Chambre de commerce, dont il était un des membres les plus écoutés ; au Tribunal de commerce où il entrait

(1) Cf. *Discours prononcé sur la tombe de M. Louis Blondel par M. Taffin-Binauld.*

Digitized by Google

comme juge suppléant en 1879, et dont il devenait président en 1890; magistrat consciencieux, bienveillant, ardent au travail, rompu à la pratique des affaires, riche de science juridique, se dépensant sans compter pour exercer dignement cette importante et délicate fonction (1); au Conseil municipal d'Arras, au Conseil de fabrique de l'église Saint-Géry, au Conseil d'administration de la Société métallurgique de Saint-Sauveur.

Ailleurs encore ; mais ici je m'arrête. Je serais trop bien documenté d'une part, par suite trop prolixe, d'autre part mauvais historien, puisqu'il s'agit d'une œuvre dans laquelle j'eus l'honneur d'être le très modeste auxiliaire de votre collègue ; d'une œuvre à laquelle je ne puis penser sans un souvenir reconnaissant, puisqu'elle mit ma jeunesse au contact journalier de l'expérience de M. Blondel et me valut des choses d'un prix inestimable à mes yeux : ses conseils, sa direction, son amitié.

Je ne dirai pas toute ma pensée ; je remercie vos règlements de m'interdire de toucher à cette politique qui brûle tous les doigts, même ceux des académiciens, et je m'incline très volontiers. Mais, toute politique soigneusement écartée, vous me trouveriez trop au-dessous de ma tâche si j'omettais de signaler une manifestation importante de l'énergie et de l'activité de M. Louis Blondel. Il est un point sur lequel tous les partis sont d'accord : c'est chose louable que de ne pas se borner au culte platonique de ses idées et de chercher à les faire passer dans le domaine des faits. M. Blondel n'a pas reculé devant le devoir politique parce qu'il l'estimait une partie du devoir social. Il a lutté pour ce qu'il pensait être la vérité, indifférent à toutes considérations extérieures. *Habent sua fata libelli !* Le temps passe. De ces impressions quotidiennes jetées hâtivement dans la consommation du

(1) Cf. *Discours prononcé sur la tombe de M. Louis Blondel par M. Doutremépuich, président du Tribunal de commerce d'Arras.*

Digitized by Google

journal, impressions d'une beauté « un peu singulière » parce qu'elles ont souvent contrarié « l'amour des grands parti-pris, forme naturelle, a-t-on dit, de l'opinion populaire (1) », que reste-t-il aujourd'hui? Rien, prétendront d'aucuns ; beaucoup, penseront d'autres. Il reste l'affirmation d'un caractère, une leçon d'énergie venue de haut, un exemple. « Le caractère, c'est tout ; c'est l'homme même. »

* * *

Peut-être trouverez-vous que cette formule m'obsède comme un refrain ; mais je ne puis m'empêcher d'y penser encore, j'y pense plus que jamais en arrivant à une dernière phase de la vie de M. Louis Blondel : la phase de l'épreuve. Le mot, Messieurs, a deux sens. Le génie de notre langue a voulu qu'il exprimât à la fois, au point de vue psychologique les circonstances de nature à rompre l'équilibre des joies et des peines ; — au point de vue physique, l'expérience où se mesure la valeur, la solidité des choses. Ici les deux acceptions ont leur place. L'époque des épreuves de l'âme, fut pour M. Blondel l'époque de l'épreuve du caractère.

Les épreuves de l'âme! M. Blondel, l'homme d'action par excellence, a dû les sentir bien durement depuis le jour où son corps, miné par la maladie, se refusa à servir comme il le devait son âme toujours vaillante et jeune. Et ce fut dès lors, progressivement, la séparation des chers labeurs de la vie active, le « déracinement », les longues stations d'hiver à Nice ou à Cannes, où les exilés involontaires n'ont que des sourires tristes devant la joie de la nature clémente, les trop courts retours au pays, la sensation du mal poursuivant son œuvre avec une lente persévérance, et enfin, en pleine clairvoyance, dans l'écoulement des heures brèves désormais comptées, la pensée douloureuse des séparations terrestres.

(1) Paul Bourget.

Digitized by Google

L'épreuve du caractère ! n'était-ce pas alors qu'elle devait se faire entière, concluante, définitive ?

« Aimer et croire, voilà le ressort ». *Ama et fac quod vis.* Aimez et faites ce que votre volonté vous indique. Jusqu'au bout M. Louis Blondel aima la vie et le devoir qu'elle implique. Il fit ce qu'il voulut faire. Les dures exigences de la destinée n'ont point raison des caractères fortement trempés. Peu importe qu'une route soit barrée ; d'autres restent ouvertes vers le même but. N'est-il pas toujours possible de mettre en pratique l'admirable devise de Taine : « Suivre sa vocation, chercher dans le grand champ du travail l'endroit où on peut être le plus utile, creuser son sillon ou sa fosse » ?

Vous avez assisté, Messieurs, à cette transformation de l'activité de M. Louis Blondel, transformation préparée par de longues pensées et de solides études. Auprès du lit de souffrance et de résignation que votre collègue ne quittait par instants que pour y revenir bientôt, il restait une place pour les livres. Les livres ! surtout ceux où de hardis penseurs jettent les assises de la science la plus neuve, la plus tentante qui existe, la sociologie, furent les compagnons préférés de M. Louis Blondel.

Des idées s'agitaient. Des philosophes cherchaient, hors des sentiers battus des sciences courantes, les lois des sociétés humaines. Ils tentaient de frayer les voies par lesquelles ces sociétés doivent atteindre leurs fins. Ils prenaient à tâche d'indiquer aux individus l'œuvre personnelle à accomplir pour coopérer utilement à cette « marche des collectivités perfectibles vers le progrès ». N'ayant cure des plaisanteries faciles et comprenant le devoir présent, ils se faisaient nos éducateurs à tous ; car (je cite encore M. Paul Bourget), « pour que l'organisme total fonctionne avec énergie il est nécessaire que les organismes composants fonctionnent avec énergie mais avec une énergie subordonnée. » M. Louis Blondel associa son effort à ceux de ces maîtres, et vaillamment il prit la plume.

Digitized by Google

***

Vous avez bénéficié des travaux de M. Blondel depuis le jour où il devint votre collègue ; vous vous êtes pénétrés de leur esprit et de leur méthode. Je n'aurai pas la témérité d'en aborder l'étude. Sans insister sur l'aveu bien superflu de mon incompétence, d'autres raisons m'imposent le devoir d'être bref. Les fragments qui constituent l'œuvre écrite de M. Louis Blondel ne sont, vous le savez, que les introductions, les préfaces de livres perdus pour nous. Ces livres étaient écrits dans le cerveau de leur auteur. Le plan en était arrêté. Les idées, longuement mûries, classées dans leur ordre logique, n'attendaient plus que l'expression définitive. « Quand la maison est prête, dit le proverbe, c'est la Mort qui entre. » La mort a frappé, et, comme souvenir des multiples préoccupations d'un esprit si riche et si fécond, il ne nous reste que quelques pages trop brèves. Mais, dans ces pages, que tant d'autres devaient suivre, vit déjà tout un monde d'idées. L'examen de ces idées ne saurait être enfermé dans le cadre restreint d'un discours académique. Je n'entreprendrai donc pas une étude complète. Mon but, plus modeste, sera simplement d'indiquer comment, à mon sens, les œuvres écrites de M. Louis Blondel, semblables au courageux effort qui les a conçues et produites, révèlent par elles-mêmes un caractère.

Je ne sais si, comme on l'a prétendu, la sociologie, science encore conjecturale sur bien des points, risque de s'égarer dans les déserts de l'utopie et du rêve ; mais, pour que l'avenir donne tort aux prophètes de malheur, je souhaite à cette jeune science, je souhaite même à la science économique, moins discutée et d'âge plus respectable, d'avoir beaucoup d'adeptes tels que M. Louis Blondel, qui, avant de se faire abstracteurs de quintessence, aient longuement

Digitized by Google

et utilement vécu au contact des phénomènes économiques et sociaux, beaucoup de docteurs qui sachent où ils vont et par quelles voies. En matière scientifique, l'intelligence et le talent ne suffisent pas à éviter les écueils. Ils ne sont que des moyens. Le caractère, seul, règle la direction de la pensée, comme il règle la direction de la vie. Il détermine la méthode ; il la suit rigoureusement. Aux sciences neuves, faisant leurs voyages d'exploration, il faut des hommes de caractère maîtres de leurs facultés.

Je n'ai pas à vous dire quel pilote sûr, tenant ferme la barre en main, fut M. Louis Blondel. Qu'il s'agisse de science économique ou de science sociale, ses œuvres parlent pour moi : « Dégager de l'observation des faits des notions générales et des principes théoriques, les confronter avec la réalité pour vérifier si entre eux et elle il y a toujours accord parfait » (1), voilà la méthode nettement indiquée au début de cette remarquable *Théorie du Bénéfice*, ébauche d'un important travail. La formule reste là comme une sorte de testament bref et expressif. D'autres, je l'espère, la recueilleront, puisque tout savant est un précurseur ; ils en feront leur profit ; avec de telles méthodes on ne s'égare pas.

Ce souci de l'analyse minutieuse qui est la conscience de l'historien, de l'économiste et du sociologue, cette recherche constante de l'idée générale, ce soin rigoureux de vérifier l'idée au contact des faits, je les retrouve partout : dans les *Principes d'économie industrielle appliqués à l'administration d'une brasserie* (2), dans l'*Introduction à l'étude du rôle social d'une académie de province* (3), étude que vous attendiez curieusement comme une application directement pratique de la sociologie, dans le *Discours de réception de*

(1) Louis Blondel. *La Théorie du Bénéfice*. Arras, 1899.
(2) Lille. Imp. D. Prévost. 1897.
(3) *Mémoires de l'Académie d'Arras*, 2e série, t. XXIX. 1898.

Digitized by Google

M. Louis Blondel à l'Académie, dans les moindres fragments de son œuvre écrite. Je les aurais retrouvés, j'en ai la certitude, dans cet ouvrage projeté sur le *Château de Bellemotte et l'Abbaye d'Avesnes*, dont M. Louis Blondel, en s'entourant de précieux conseils, avait réuni les documents mis en valeur et en pleine valeur, vous le savez, après sa mort, grâce à la pieuse pensée d'un frère (1). Le trop modeste auteur des *Notes historiques et archéologiques*, avant de publier ce qu'il avait conservé, a tenu à nous dire, dans une touchante préface, ce que nous avions perdu : « Une étude sociale conjointement à l'exposé historique des faits, des considérations analytiques et comparatives sur les coutumes et les caractères de la civilisation à des époques successives et dans des classes sociales différentes. » L'histoire ainsi comprise comme « une vaste expérience instituée pour le bénéfice du psychologue » et du sociologue, l'histoire qui, suivant l'enthousiaste expression du grand Carlyle, « n'est pas une misérable chose morte, bonne pour être fourrée dans des bouteilles de Leyde et vendue sur des comptoirs, mais une chose vivante, une chose ineffable et divine », avait tenté M. Louis Blondel parce qu'elle rentrait dans le cycle de ses préoccupations intellectuelles, et vous savez mieux que moi comment les qualités maîtresses définies par le savant, et dont l'empreinte est marquée sur tout ce qui vient de lui, auraient servi l'historien.

Cette notion claire de l'effort scientifique utile, cette fidélité invincible à la méthode, c'est quelque chose d'indépendant de l'intelligence et du talent, quelque chose de supérieur à l'un et à l'autre ; c'est l'indice d'un caractère. Le caractère s'affirme dans les livres comme dans la vie. « Le caractère, c'est l'homme même. »

(1) Fr. Blondel. *Le Château de Bellemotte et l'Abbaye d'Avesnes.* Notes historiques et archéologiques. Arras. Imp. Répessé-Crépel. 1899.

Digitized by Google

***

« Aimer et croire, voilà le véritable ressort des caractères fortement trempés. » Je reviens encore une fois à cette formule avant de considérer rapidement sous un dernier aspect le caractère de M. Louis Blondel. « Quel est pour chaque individu le devoir social, se demandent les sociologues ? Comment faut-il qu'il s'acquitte des fonctions qui lui échoient pour contribuer le plus utilement possible à ce bien social dont il est coparticipant ? » (1). Le devoir social n'est pas limité à la vie publique. Ceux qui le comprennent tel qu'il est le pratiquent encore ailleurs, tant dans la vie intime de l'âme que dans le cercle restreint de ce premier groupement organisé: la famille. L'amour du foyer, l'accomplissement journalier du rôle de chef de famille, la fidélité aux croyances comportent les exemples les plus hauts, et en même temps les plus intelligibles à tous, même aux sceptiques: Renan n'a-t-il pas écrit que « l'homme est le plus dans le vrai quand il est le plus religieux et le plus assuré d'une destinée infinie » ? M. Louis Blondel fut un chrétien, pratiquant fermement et fortement la foi, — foi identique du charbonnier, du savant et du poète, — qui, plus encore que la science, et d'accord avec elle, illuminait son esprit. Et de même qu'il crut, il aima. Il aima d'une affection constante, éclairée, sérieuse et tendre à la fois, les chers êtres, mère et enfants, qui faisaient la douceur et la joie de sa maison.

Messieurs, l'accomplissement du devoir social porte en lui sa récompense. N'est-ce pas la meilleure consolation au milieu des chagrins de la vie, et surtout des angoisses inévitables de l'heure dernière, que la conscience d'avoir constitué solidement cette famille, fondement, image idéale

(1) *Discours de réception de M. Louis Blondel à l'Académie d'Arras.*

Digitized by Google

de la Société? Au moment où toute la tâche familiale de celui qui part va retomber sur un autre lui-même, sur la compagne qui, jusqu'alors, en avait assumé la moitié, un grand calme ne doit-il pas naître de la certitude que cette tâche sera dignement achevée, que, grâce aux souvenirs, aux traditions, aux exemples, elle sera simple et facile, et l'âme qui croit et qui aime, ne doit-elle pas s'envoler sereine et apaisée vers ses destinées immortelles ?

Relisons ce qu'écrivait, il y a vingt-trois siècles, le premier des sociologues, le philosophe du *Banquet* : « Comme un voyageur assailli d'un violent orage s'abrite derrière un petit mur contre la poussière et la pluie que le vent soulève, de même quand tu ne peux rien contre la tempête qui menace les Etats, tiens-toi en repos occupé au travail de ton âme, et estime toi heureux si tu peux passer cette vie. pur de toute action inique, et en sortir plein de calme et de douceur avec une belle espérance. »



Digitized by Google



RÉPONSE

AU

Discours de Réception

de M. Jean PARIS

Membre résidant

Par M. l'Abbé RAMBURE

Membre résidant.

Monsieur,

Connaissez-vous Petit-Jean, celui des *Plaideurs*, s'entend ? Oui, sans nul doute, car il fut occasionnellement, au XVIIe siècle, membre de l'ordre des avocats, et tous les avocats se connaissent entre eux. Vous pourrez donc juger de mon embarras, lorsque je vous aurai avoué que votre réception me rend encore plus anxieux qu'il ne fut. Du moins il « savait son commencement », et mon premier mot est ce qui m'embarrasse le plus : je viens, avec toute la gravité que comportent les circonstances, de vous appeler : « Monsieur » ; or nous ne nous sommes jamais traités sur ce pied.

Lorsqu'autrefois, à l'Institution Saint-Joseph, on voyait se présenter un adolescent, à la taille déjà élevée, à la physionomie gracieuse et ouverte, qui porta longtemps sur ses épaules les boucles d'une soyeuse chevelure et que vous connaissez bien, on lui disait volontiers : « Mon cher

Digitized by Google

enfant ! » Lorsque plus tard le philosophe, l'étudiant, *imberbis juvenis*, se refusa fort aimablement à mettre en pratique la seconde partie du vers d'Horace : *tandem custode remoto*, on lui dit avec le même plaisir : « Mon cher ami ! » Il doit donc, à vous comme à moi, sembler étrange qu'aujourd'hui la froideur officielle me contraigne à vous dire : « Monsieur ! »

C'est un premier sacrifice que d'autres vont suivre et qui, trop tard pour vous laisser reculer, vous montrera les épines cachées sous les lauriers prétendus immortels. Quand il fallut désigner le membre de notre Compagnie à qui devait échoir la mission de vous répondre, notre bureau fut unanime à se dérober : assez près de l'époque où il est soumis à la réélection, il redoutait sans doute l'accusation fatale d'un népotisme pratiqué directement ou par persuasion. Mais que n'a-t-on choisi l'un de ces membres distingués de la magistrature ou du barreau, en qui nous sommes honorés de saluer des collègues ? Pour parler avec compétence des *Rapports du juge d'instruction et du ministère public*, — objet de votre étude principale pour le doctorat en droit, — que n'a-t-on sollicité celui (1) qui, dans l'exercice de la première de ces fonctions, sut allier la pénétration d'esprit, la fermeté de caractère et la bonté ? Dans sa bienveillance éprouvée, il vous aurait traité moins en président honoraire qu'en aimable voisin. Comme, d'autre part, sur les deux amis intimes que votre vénéré père comptait à l'Académie, l'un, Monsieur l'archiprêtre Envent, a été rappelé à Dieu, et l'autre, Monsieur le Gentil, — sympathique captif de la maladie qui enchaîne son corps, mais non son âme, — ne peut être ici présent que par le cœur, on a songé à des liens d'une autre nature. Vous y perdrez tout, Monsieur, car il est dur, à votre âge, de retomber sous la férule d'un ancien maître, et qui se souvient.

(1) M. le président honoraire Guérard.

Digitized by Google

Mon principal grief, c'est qu'à un bel et profond éloge du caractère, éloge qui vous honore, vous ayez donné comme préface un acte d'humilité dont les proportions ressemblent à un aveu de stérilité intellectuelle. Eh quoi! De votre côté, aucun « bagage », pas la plus « modeste sacoche? » De notre part, « pure libéralité », « faveur imméritée? » Si vous disiez vrai, voilà qui ferait réfléchir vos parrains! Mais n'avez-vous point, en pleine terre artésienne, été la victime d'un mirage ou d'une erreur de point de vue? Je l'espère et je le crois, depuis le jour où la presse qui, — vous le savez mieux que bien d'autres, — ne doit jamais se tromper, nous a, sous la plume d'un homme d'esprit doublé d'un artiste, parlé de vos « œuvres complètes », qui vous ont « valu, à peine au sortir de l'enfance, le titre d'académicien, et qui sont si avantageusement connues dans le monde des lettres. »

Pour parler franc, il y a un autre motif qui me réconforte bien davantage : c'est que vous avez recueilli la vraie modestie et la simplicité de bon aloi, dans votre héritage paternel : vous voulez qu'on retrouve dans le jeune avocat la vertu sociale et chrétienne qui brillait dans l'historien, dans le bâtonnier, dans le député, le sénateur et le ministre; en cela, comme pour tout le reste, vous êtes un bon fils, et vous avez raison.



D'ailleurs, votre prédécesseur immédiat n'était-il pas, lui aussi, un modeste? N'est-ce pas là le cachet de cette existence qui, au sein même d'une activité nécessaire, prenait le temps de se recueillir, de travailler dans la solitude pour la société, de dédaigner les succès de popularité facile, leur préférant l'abstraite méditation et les profondes pensées, plus fécondes que les tâtonnements des empiriques ou les rêves des utopistes?

Tout cela, vous l'avez très bien dit, il le devait à l'âme de

Digitized by Google

ses maîtres, qui se refléta dans la sienne comme elle se reflète encore parfois dans la nôtre (1). Le portrait que vous avez tracé de M. Louis Blondel restera, non seulement parce qu'il synthétise, pour l'honneur et la consolation de sa famille, ce qui a été dit et écrit de plus sincère et de plus cordial à la mémoire de cet homme d'élite, mais aussi parce qu'il est dû à un ami, à un disciple, à un frère d'armes.

Nous sommes, nous Artésiens, — nous le savons sans le regretter, — doués d'une réputation d'obstination légendaire : ce que nous voulons, nous le voulons bien et longtemps. Est-ce à dire que nous nous traînions dans l'ornière d'une routine coupable et dangereuse ? Ah ! sans doute, les Cadets de Gascogne obtiendraient ici peu de crédit, mais les entreprises neuves, hardies, parfois même téméraires, ont été plus d'une fois tentées, en plein Artois, dans le domaine illimité de l'industrie, du commerce, de l'agriculture : qu'on se rappelle les Hallette, les Crespel, les Grassin, les Decrombecque, les Pilat, les d'Havrincourt, — pour ne citer que des morts, — et l'on verra que si, chez nous, le moissonneur n'est pas toujours récompensé dans la mesure de ses espérances, le semeur du moins s'avance courageusement dans le sillon du progrès.

Tel fut M. Louis Blondel : précurseur du mouvement corporatif, il fonde en 1872 le syndicat des brasseurs : il sent déjà poindre en effet, ce jeune homme de vingt-six ans, la puissance de l'association, arme à deux tranchants, parfois si délicate, mais toujours efficace quand un bras prudent la manie et quand un cœur loyal la dirige. A la même époque, il crée dans nos murs l'une des premières malteries qui aient existé en France : voilà l'homme d'initiative, dont le Tribunal et la Chambre de commerce d'Arras ont largement utilisé le concours.

Quant au « sociologue », notre Académie en a joui à peine ;

(1) MM. Wicquot et Pagnoul.

Digitized by Google

mais les pages qu'il a écrites (1) nous font vivement regretter celles qu'il a seulement conçues et auxquelles la mort l'a empêché de donner leur forme définitive. Certes, il ne faut point les lire comme on lirait un roman ou un poème, mais elles récompensent le lecteur dans la mesure de son effort, en lui dévoilant une rigueur de méthode, une précision et une condensation de pensées que ne désavouerait pas un économiste de profession.

Doit-on, à cause de cela, croire que M. L. Blondel fut un de ces esprits moroses qui errent dans le royaume d'Utopie et pour qui le pessimisme est un dogme ? Ceux qui comme vous, Monsieur, l'ont connu de près, savent que sa précoce maturité, que sa gravité native étaient tempérées, dans l'intimité, quelquefois par une ironie douce et fine, toujours par une simplicité et une bonté dont ses amis plus jeunes ont gardé le souvenir et la tradition.

Du reste, pour juger l'homme tout entier, il suffit de contempler le ravissant portrait en héliogravure que la maison Dujardin, coutumière de ces petits chefs-d'œuvre, nous en a laissé (2) : quel calme dans ce visage fin et mat, quelle pénétration dans ce regard très légèrement voilé, quelle suprême distinction dans cette tête bien droite, dans ce pli délicat des lèvres, dans ce front large et dans cette chevelure qui le couronne, non sans soin, mais sans recherche ! C'est à la fois la physionomie d'un homme du monde, d'un penseur et d'un artiste. Regardez maintenant plus bas, et la très ample fourrure qui encadre cette tête vous trahira, hélas ! le secret de cette pointe de mélancolie qu'on croit deviner dans l'ensemble de la figure : ces précautions nécessaires n'ont pas assez prolongé à notre gré une existence infiniment précieuse, tranchée dans sa maturité, au milieu de tant de larmes et de prières !

(1) *Mémoires de l'Académie d'Arras*, IIe s., t. XXIX, pp. 168-178.

(2) *Discours prononcés aux funérailles de M. Louis Blondel*, au frontispice.

Digitized by Google

***

Si quelque chose pouvait, sans atténuer nos regrets, contribuer à réparer notre perte, ce serait assurément, Monsieur, votre collaboration, car par bien des côtés vous nous rappellerez M. L. Blondel.

Ce n'est point toutefois par un tempérament délicat, qui fit de votre prédécesseur, comme il nous l'avait sincèrement laissé craindre (1), un « académicien intermittent. » Non, nous n'avons point d'appréhensions pour votre belle et florissante jeunesse ; nous savons d'ailleurs que, sauf la douloureuse exception à laquelle je viens de rendre un bien pâle hommage, on siège longtemps sur le dix-neuvième fauteuil : au siècle dernier, — je veux dire également le dix-neuvième, — il n'a eu que quatre titulaires (2) : M. Harbaville l'a occupé pendant quarante six ans, et Monsieur votre père plus de trente ans.

Qu'il soit donc, ce vénérable siège, comme un de ces meubles, — peut-être archaïques, mais encore solides et recherchés, — dont l'âge fait le prix, qu'on se transmet fidèlement par héritage au sein des familles, et sur lequel on aime à s'asseoir pour raconter les souvenirs et les traditions, en occupant la place des chers disparus !

Vous le voyez, je soutiens sans hésiter la thèse de *l'atavisme académique* : c'est avec raison qu'en parlant de vos deux prédécesseurs, vous déclariez n'avoir pas la « prétention de les remplacer » ; gardez pourtant l'espérance de les faire revivre en votre personne.

(1) *Mémoires de l'Académie d'Arras*, IIe s., t. XXVIII, p. 223.

(2) *Supplément à l'Histoire de l'Académie d'Arras*, par M. le chanoine Van Drival, 1880, au tableau général des successions (19e fauteuil).

Digitized by Google

Ne croyez point qu'à l'Académie, comme dans certains corps électifs, la parenté soit une cause d'inéligibilité ; sans créer des droits, elle constitue des titres. Serait-ce pure camaraderie, esprit de caste ou de parti ? Pour répondre négativement, je pourrais repasser notre histoire et consulter les précédents ; je préfère vous inviter à parcourir des yeux les rangs de notre Compagnie : les noms honorablement portés par plusieurs de nos membres, leurs liens de parenté ou d'alliance avec d'autres académiciens du passé ou du présent, seront ma plus sûre et ma plus triomphante réponse.

Pas plus que la faveur, le hasard n'a produit ce résultat : bien souvent, sans en faire parade, — nous ne sommes pas assez méridionaux pour cela, — il existe dans l'élite de notre société artésienne de véritables centres littéraires et artistiques qu'on ne soupçonnerait guère, si les solennités religieuses, patriotiques ou musicales, si les expositions, si les conférences et les réunions académiques ne les révélaient : on y développe l'amour du vrai et du beau pour eux-mêmes, et cette culture intellectuelle achemine, lentement mais sûrement, vers notre « coupole », je veux dire vers ces arceaux gothiques sous lesquels la bienveillance des autorités municipales nous encourage à siéger solennellement. C'est une réserve et une force pour notre cher Arras, et Dieu veuille que cette tentative de décentralisation se maintienne toujours dans ses fleurs et dans ses fruits !

Voyons maintenant la part que nous pouvons faire à l'héréditarisme, comme nous disions autrefois en philosophie, dans l'évolution de votre candidature académique.

La *puissance paternelle* n'a pas été seulement pour M. Auguste Paris le thème technique de sa thèse de doctorat en droit : elle est devenue pour lui, dès votre enfance, l'objet de sa plus douce sollicitude. Il vous a fait profiter de cette expérience que lui-même avait acquise dans ses hautes

Digitized by Google

études littéraires et aussi, — Monseigneur Doublet, son élève, ne me démentira pas, — dans son professorat au collège Saint-Bertin, de Saint-Omer, et à celui de Marcq. Mais quand la confiance de tout l'Artois l'appela en février 1871, par 137,368 voix, à l'Assemblée nationale, dans l'impossibilité de continuer à former votre intelligence et votre cœur, il les confia à celui qui est devenu l'un de nos plus chers membres honoraires, M. le chanoine J. Depotter : outre les qualités personnelles de l'éducateur, il voyait en lui le représentant de cet enseignement libre qu'en toutes circonstances, et parfois en qualité de rapporteur, il soutint, infatigable, à la tribune de l'Assemblée nationale et du Sénat comme dans nos grandes réunions catholiques, avec une éloquence convaincue, avec une modération, une compétence et une habileté incomparables (1).

Comment vos maîtres essayèrent d'accomplir leur tâche, il ne m'appartient pas de le dire ; par contre, je ne saurais oublier avec quelle délicatesse le père, toujours bienveillant, témoigna sa gratitude aux deux professeurs qui venaient de coopérer à l'achèvement des études de son fils : il les admit le soir, comme seuls convives, à l'intimité joyeuse, mais simple et digne, de sa table de famille, en cette journée d'éclatant triomphe du 25 janvier 1885, qu'il avait, — selon sa coutume aux jours d'élection, — commencée par l'accomplissement du plus auguste devoir qu'un chrétien puisse remplir, et qu'il termina aux acclamations des mille quarante-six électeurs dont les voix le rendaient au Sénat.

(1) Interventions de M. Paris dans la discussion des lois sur la liberté d'enseignement : 1° *Enseignement primaire* (Sénat), 28 et 30 janvier ; 9, 13 16, 18, 20, 25 février ; 1er, 23, 27, 29, 30 mars 1886 ; — 2° *Enseignement supérieur* (Assemblée nationale), 10 et 16 juin 1875 ; (Sénat) rapport de la commission maintenant la collation des grades, 13 et 21 juillet 1876. — Cf. discours à la séance de clôture de la *Conférence Ozanam*, à Paris, le 27 juin 1881, et discours au *Congrès catholique*, à Lille, le 17 novembre 1883.

Digitized by Google

Conséquent avec ses sentiments et avec ses votes, il veut que la liberté de l'enseignement soit assurée à vos études supérieures comme à vos études secondaires ; si, en 1891, vous pouvez inscrire en tête de vos thèses : « Lauréat de la Faculté libre de Lille », j'ai tout lieu de croire que l'expérience paternelle a fourni son appoint pour assurer votre victoire.

En entrant dans nos rangs, vous y apportez donc ces idées indépendantes et larges qui ont toujours fait le fond de votre caractère, comme elles sont la base de nos traditions, si accueillantes pour toute opinion élevée, raisonnée et sincère.

J'allais oublier une autre formation, jusqu'ici moins sensible, dont nous comptons profiter également : vous n'avez pas seulement fréquenté l'école de la liberté, vous avez aussi vécu à l'école de l'histoire.

Habitant, jusqu'à la constitution de votre gracieux foyer, l'un des locaux des anciens Etats d'Artois, n'avez-vous jamais été hanté par leur souvenir ? Vous ne l'ignorez pas, votre père, en nous consacrant les derniers labeurs de la vie intellectuelle qu'il avait si énergiquement reconquise, occupa six de nos séances par des recherches sur les *Preuves de noblesse aux Etats d'Artois pendant le XVIII*^e^ *siècle* ; votre piété filiale voudra retrouver ces documents inédits, les compléter et réclamer pour eux la large hospitalité de nos *Mémoires*.

Enfin, vous n'avez pu vivre sans pénétrer sa pensée dans l'intimité si suggestive, si éducatrice, de celui qui a tracé les portraits de Lebon (1) et de Robespierre (2), « avec sa rectitude, sa mesure et sa précision connues », selon l'appré-

(1) A. Paris, *Histoire de Joseph Lebon et des tribunaux révolutionnaires d'Arras et de Cambrai*, 2 vol. in-8°.

(2) A. Paris, *La jeunesse de Robespierre et la convocation des Etats généraux en Artois*, 1 vol in-8°.

Digitized by Google

ciation de Monseigneur Deramecourt, notre ancien et vénéré président (1). Et de plus, ne pourrait-on dire de votre jeunesse ce que le même historien disait de la sienne (2) : « Il a éprouvé ses premières émotions d'enfant au récit des tristes évènements par lesquels ses vieux parents n'ont pas été épargnés ? » Près de ce foyer hospitalier qui s'ouvre toujours si maternellement pour vous aux portes de la ville, on vous a plus d'une fois raconté l'emprisonnement à Arras, pendant la Terreur, de Vincent Cartier, votre arrière-grand-père maternel, de son épouse, Augustine Mathieu, et de leurs cinq enfants ; on vous a dépeint les quatre Filles de charité, — dont le procès de béatification s'instruit actuellement, — qui, avant de partir pour Cambrai, c'est-à dire pour l'échafaud, réconfortèrent vos ancêtres en leur disant ces paroles, si peu vraisemblables alors, mais cependant réalisées : « *Consolez-vous : nous serons les dernières victimes !* » Enfin, l'on vous a montré, et sans doute fait baiser et égrener dans votre enfance, ce chapelet historique de la sœur Fontaine, dernier souvenir des communes angoisses et relique de demain, que votre père, en gage de surnaturelle protection, emporta à Bordeaux en 1871, quand il alla, au milieu de tant d'obstacles et de périls, accomplir sa mission de député (3).

Tous ces souvenirs ont dû vous graver au cœur cette maxime qui fut l'épigraphe des œuvres historiques de M. Paris : « *Suum cuique !* A chacun son dû ! »



« A chacun son dû ! » Il est temps de le répéter pour vous l'appliquer, en montrant ce qui, indépendamment de *l'ata-*

(1) A. Deramecourt, *Le clergé du diocèse d'Arras... pendant la Révolution*, t. I, p. XIII.

(2) *Ibid.*, t. I, p. IX.

(3) *Les Filles de la charité d'Arras*, dernières victimes de J. Lebon à Cambrai, par L. Misermont, pp. 69-72 et phototypie.

Digitized by Google

visme académique, vous attirait à nous : si honorable en effet que soit votre généalogie, cela ne nous aurait pas suffi sans votre mérite personnel.

Laissez-moi glisser sur les études secondaires, aux deux extrémités desquelles nous nous sommes rencontrés, à des titres différents, en 1874 et en 1884 : vos succès scolaires ont été célèbres, et vos jeunes lauriers, en dix ans, ont approché de la centaine ; notamment, en rhétorique et en philosophie, vous avez été successivement lauréat du prix d'honneur (1), preuve assez rare, — pardonnez-moi cette parenthèse professionnelle un peu pédante, — preuve assez rare d'une égale aptitude pour les charmes des lettres et pour la gravité de la philosophie. D'ailleurs, le travail n'a guère semblé onéreux à votre esprit souple et facile, et je ne sache pas qu'on ait jamais dû vous faire faire connaissance, par contrainte, avec le sombre cachot dit « de Jeanne d'Arc. »

Vous avez apporté à l'étude du droit les mêmes qualités, et mérité les mêmes éloges de mes collègues lillois, restés vos amis ; mais, en accordant à leur enseignement tout le respect dont vous le jugez digne, vous tenez, dans vos thèses de doctorat (2), à traiter des sujets neufs, personnels, qui ne rentrent pas dans les limites des programmes et qui réclament de vous une année entière de travail.

Votre thèse de droit romain suit la récente orientation que Mommsen a donnée aux études de droit public antique, en Allemagne et en France : généralement, dans l'Etat romain, tout citoyen pouvait poursuivre, contrairement à la légis-

(1) Palmarès de l'Institution Saint-Joseph d'Arras : 31 juillet 1883, p. 7 ; 4 août 1884, p. 5.

(2) Faculté de droit de Paris : droit romain, *De la poursuite d'office en matière de délits publics* ; droit français, *Des rapports du Juge d'instruction et du Ministère public*, thèses pour le doctorat, par Jean Paris, avocat, lauréat de la Faculté libre de Lille ; 1 vol. in-8° de 196 pages ; Arras, Imp. de la Société du Pas-de-Calais, 1891,

Digitized by Google

lation moderne ; mais d'assez nombreuses exceptions, conformes à nos habitudes, vous ont permis de ne plus laisser considérer la poursuite d'office comme une quantité négligeable ; c'est un point acquis, grâce à vous, et dont les historiens n'ont pas moins à profiter que les juristes.

Dans votre thèse de droit français, vous étudiez, je le répète, les *Rapports du Juge d'instruction et du Ministère public* ; c'est une délicate question de procédure pénale : il ne faut pas que celui qui poursuit juge, ni que celui qui juge poursuive, et cependant il est nécessaire que ces deux fonctionnaires, sans empiéter l'un sur l'autre, collaborent perpétuellement. Dans mon ignorance du droit, pour me rendre mieux compte de ces maîtresses pièces de la balance de Thémis, je les assimilais, — mais seulement pour mon concept personnel et à titre de comparaison, — au trottoir roulant et au chemin de fer électrique qui, à la dernière Exposition, se mouvaient dans des directions diverses, se croisaient sans se heurter et faisaient assaut d'activité, tout cela afin d'aboutir au même point. Pour de multiples motifs, ma comparaison ne sert ni d'épigraphe, ni de plan, ni de table de matières à votre thèse : celle-ci est grave, — comme je le devrais être, — et complète, — comme je ne le puis être, — puisqu'au lieu de se limiter au commentaire du code, elle « présente cette législation dans le cadre que lui font naturellement l'ancien droit, le droit de l'époque révolutionnaire et les projets de réforme (1). » C'est un voyage de l'ancienne France au Japon, en passant par la Belgique, l'Allemagne et l'Autriche, et s'il n'a pas l'intérêt pittoresque de celui que notre aimable Président nous fit faire récemment sur le Nil (2), il a au moins, — je tiens cette remarque

(1) J. Paris, *ibid.*, p. 65.

(2) *Un voyage sur le Nil*, communication accompagnée de projections, par M. le chanoine Rohart (séance hebdomadaire du 17 mai 1901).

d'un de mes collègues de la Faculté libre de droit, — servi à documenter le Supplément de Dalloz, qui vous cite souvent au mot : *Procédure criminelle* : c'est un éloge que les spécialistes apprécieront et feront goûter des profanes.

Avec vos thèses, la vie académique est terminée pour vous, la vie réelle commence. Sous les auspices des plus honorables souvenirs, vous êtes admis déjà au barreau d'Arras en 1888, et vous y exercez à partir de 1891. Vos premiers pas sont guidés par la plus sûre des directions, celle de votre père ; vous prenez rang, avec réserve et délicatesse, au milieu du jeune barreau, à la suite de ces avocats distingués dont le succès et la réputation excitent, non votre dépit, mais votre émulation, parce qu'ils les doivent à une longue carrière toute d'expérience, de dévoûment et de services rendus.

Votre jeunesse vous laisse nécessairement des loisirs : discrètement, vous nous en avez dit l'emploi. J'y reviendrai seulement pour remarquer qu'ici encore vous êtes l'héritier des traditions paternelles. Il fallait forcer la modestie de M. Auguste Paris, pour lui faire raconter qu'il connut l'abbé Darboy à la rédaction du *Moniteur catholique* et qu'il fut secrétaire de Louis Veuillot. Plus près de nous, il s'est fait écouter, entre la barre d'Arras et la tribune de Bordeaux, dans un organe local, le *Pas-de-Calais*, qu'il dirigea presque seul (1), et qui commença à le mettre en plein relief.

Du journaliste dévoué et désintéressé que vous avez été comme lui, je n'ai pas à apprécier les idées ; mais je dois louer, avec votre courtoisie, la chaude ardeur de votre style,

(1) Pendant cette période de la guerre, la presse avait à surmonter des difficultés considérables de tout genre ; avec le concours d'amis dévoués, et grâce à la connaissance courante de la langue anglaise qui lui procurait des informations dans les journaux de Londres, M. Paris mena son labeur à bonne fin.

Digitized by Google

et je puis ajouter que, dans une ville voisine que nous connaissons bien, pour coopérer au labeur d'un bon, d'un excellent publiciste, votre ami, la même plume s'est exercée avec la même vaillance, moins militante, mais plus doctrinale, selon les circonstances et les besoins : c'est le même mérite que plusieurs sociétés locales, et notamment celle du *Souvenir Français*, ont reconnu, en vous confiant leur secrétariat.

Vous êtes désormais moins directement mêlé aux affaires publiques ; des sentiments auxquels des adversaires d'un jour, — car vous êtes trop bon pour avoir des ennemis, — rendent hommage comme vos amis, vous avaient poussé, pour le plus grand bien de vos concitoyens, à marcher de loin sur les traces de ce Jean Paris, votre homonyme, qui fut membre de l'échevinage et même mayeur — c'est-à dire maire — d'Arras, en 1430, l'année de la captivité de Jeanne d'Arc (1). En attendant un nouveau coup de barre de la Fortune, qui n'est pas assez aveugle pour avoir ignoré votre dévoûment, mais qui n'a guère prise sur notre Compagnie, devenez l'hôte habituel et assidu de nos séances.

Certes, nous ne songeons point à vous arracher aux joies délicieuses ou aux deuils, si dignes de sympathie, de la famille : vous avez près de vous les jardins des Hespérides, artistement cultivés ; vous jouissez plus loin des bosquets où vous avez grandi ; des deux côtés, des êtres vénérés vous attendent, nous ne vous disputerons pas à eux, certains d'être vaincus. Mais l'Académie, elle aussi, est une famille ; l'accueil y est cordial et l'union complète ; enfin, elle n'ouvre qu'une fois par semaine ses portiques, avec les métaphoriques jardins de son héros légendaire Académus.

(1) *Jeanne d'Arc prisonnière à Arras*, par l'abbé H. Debout, p. 21.

Digitized by Google

***

Venez-y donc, et venez-y les mains pleines. Si vous préférez les Modernes, supposez que le règlement de l'Association littéraire de 1737 est encore en vigueur (1), et apportez-nous chaque année les quatre volumes traditionnels : ce sera d'abord, je l'imagine d'après votre style et les citations de votre discours, la nouvelle édition de Paul Bourget, avec sa célèbre préface ; nous les étudierons et les discuterons ensemble.

Préférez-vous les Anciens ? Rappelez-vous que M. Laroche père recommandait à M. Paris père, récipiendaire du 23 août 1866, l'histoire du Conseil d'Artois (2) ; celui-ci en a esquissé certaines parties, dans ses monographies de deux avocats au Conseil, le baron Liborel (3) et M. Jean-Baptiste Dauchez (4) ; continuez son œuvre, elle est digne de vos goûts et de votre compétence ; dans le cas où quelque difficulté technique vous embarrasserait au début, n'oubliez pas que si l'urbanité, au service de la science historique, était exilée du reste de la terre, elle se réfugierait... dans le cœur de notre archiviste départemental.

Mais, sans doute, il vous sera plus agréable d'allier le « plaisant au sévère », et le moderne à l'antique. En ce cas, vous vous rappellerez l'exemple d'Henri Lavedan : moder-

(1) *Histoire de l'Académie d'Arras*, par M. le chanoine E. Van Drival, p. 4.

(2) *Mémoires de l'Académie d'Arras*, IIe série, t. I, p. 49.

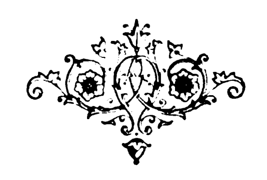
(3) *Le baron Liborel*, notice historique par A. Paris, 1 vol. in-8° de 92 p ; extrait des *Mémoires de l'Académie d'Arras*, IIe série, t. XI (1880).

(4) *J.-B. Dauchez*, notice historique par A Paris, 1 vol. in-8° de 66 p. ; extrait des *Mémoires de l'Académie d'Arras*, IIe série, t. XIII (1882).

Digitized by Google

niste par excellence, il fut cependant nommé récemment membre de la Commission du *Vieux-Paris* ; il prit à cœur ses nouveaux devoirs d'archéologue, et pour son coup d'essai il découvrit, dit-on, à Courbevoie, la maison de Gabrielle d'Estrées. Préparez-nous, pour notre histoire locale, des trouvailles encore plus importantes et, s'il se peut, plus édifiantes ; nous vous permettrons alors de nous lire toute l'édition nouvelle de Paul Bourget.

C'est dans cette espérance que je vous souhaite officiellement la bienvenue, et que je vous prie de prendre séance dans les rangs de notre Compagnie.



Digitized by Google

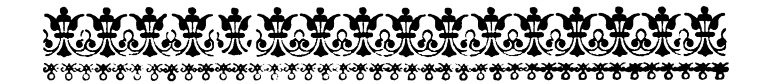
II

LECTURES

Faites dans les Séances hebdomadaires.

Digitized by Google

Digitized by Google



LE MARÉCHAL DE LÉVIS

Gouverneur général de l'Artois

(1765-1787)

PAR

par le Comte G. de HAUTECLOCQUE

Membre résidant.

MESSIEURS,

FRANÇOIS GASTON, chevalier, puis duc de Lévis (1), naquit au château d'Ajac, près Limours (aujourd'hui département de l'Aude), le 23 avril 1720. Il était le second fils de Jean de Lévis, marquis d'Ajac et de Jeanne-Marie de Maguelonne (2).

(1) Son portrait, peint à la fin de sa vie, existe encore et appartient au marquis de Nicolay. Il a été reproduit en tête de l'ouvrage de l'abbé Casgrain : *Montcalm et Levis*. Le duc de Lévis est vu de trois quarts, coiffé d'une perruque poudrée, revêtu de brassarts, et d'une cuirasse que barre le cordon moiré bleu de l'ordre du Saint-Esprit. Sur le côté gauche de la cuirasse est fixée par un ruban rouge la croix de Saint-Louis. En haut sont ses armoiries.

(2) Son frère aîné, Pierre, épousa M[lle] de Solest Vol de Murrat et n'eut qu'une fille qui épousa le marquis de Montcalm.


Digitized by Google

La famille de Lévis, illustre et ancienne entre toutes, possédait aux temps les plus reculés la terre de Lévis, située entre Chevreuse et Versailles, et il est difficile de déterminer si elle en avait pris le nom ou si elle lui avait donné le sien.

Aux trois chevrons de sable sur fond d'or qui constituaient ses armoiries, le personnage qui fait l'objet de cette notice devait ajouter les deux bâtons fleurdelisés de maréchal de France, posés en sautoir derrière l'écu et la couronne ducale qui le surmontait.

Sans recourir aux légendes nombreuses et accréditées qui entourent les origines des Lévis et les font remonter par de là les limites de notre histoire, on les trouve associés à tous les travaux et à toutes les gloires de la Monarchie Française.

Philippe de Lévis vivait en 1197. Son fils Guy se rendit célèbre par ses exploits contre les Albigeois. En récompense de quoi Simon de Montfort, son beau-frère, le nomma maréchal de l'armée des Croisés, dite *Armée de la Foi*, titre dont la famille s'honore encore aujourd'hui, et lui fit présent de riches domaines, conquis sur les hérétiques, dont la baronnie de Mirepoix. A partir de là, ce fut une prospérité toujours croissante pour la maison, et l'on peut juger, au nombre des dignités dont elle fut comblée, de l'importance des services qu'elle rendit. La famille fournit deux maréchaux de France, trois lieutenants-généraux, huit chevaliers des ordres du Roy, des ambassadeurs, des pairs de France, un grand maitre des Eaux et Forêts, un cardinal, six archevêques, cinq évêques.

Elle se divisa en grand nombre de branches. La branche aînée, dite des marquis de Mirepoix, s'éteignit en 1757. La seconde, dite des marquis de Gaudrey, prit fin en 1828. La troisième, dite des marquis de Léran, devint alors la branche aînée. A celle-ci se rattache le rameau qui, en 1593, forma celle des seigneurs d'Ajac à laquelle appartient le gouver-

Digitized by Google

neur de l'Artois qu'on va présenter aux lecteurs de cette étude (1). Ce sera une occasion pour entrer dans quelques détails sur l'organisation administrative de l'ancienne province d'Artois, organisation trop peu connue et peut être à cause de cela trop méconnue. Car il est permis de se demander ce que la France a gagné en gloire et en prospérité à la voir disparaître.

Quand le maréchal de Lévis arriva en Artois, il était parvenu à la maturité de l'âge. Sa jeunesse n'avait pas été oisive. Il l'avait passée tout entière dans la rude vie des camps et au service de son pays. A en lire les détails retracés dans d'autres ouvrages, on s'étonne que la vie d'un seul homme ait pu suffire à tant de travaux. On en verra ici un rapide aperçu, qui montrera que les titres et distinctions dont il était alors comblé avaient été glorieusement acquis, et chèrement payés au prix de son sang.

Comme tous les fils de la noblesse en ce temps-là, François-Gaston embrassa tout d'abord la carrière des armes. A quinze ans, il était lieutenant au Régiment de la Marine, et se distinguait à la bataille de Clausen (1735). A dix-sept ans, le 1er juin 1737, il était nommé capitaine. La guerre ayant recommencé, son régiment, commandé alors par son parent, Gaston de Lévis, marquis de Mirepoix, maréchal de camp (2), fait les campagnes de 1741 et de 1742 en Autriche

(1) La généalogie de la famille de Lévis se trouve dans un grand nombre d'ouvrages héraldiques : comme les *Grands officiers de la Couronne*, par le P. Anselme, *Les dictionnaires généalogiques* de Moreri, La Chesnay des Bois, l'*Histoire des pairs de France* par de Courcelles, les *Annuaires héraldiques* de Borel d'Hauterive, etc. etc.

(2) Louis-Marie-Gaston, marquis de Levis-Léran, entra aux mousquetaires le 18 août 1737, il se trouva à la bataille de Dettingen (1743), aux sièges de Menin et Ypres, au combat de Hagueneau (1744), à la bataille de Fontenoy (1745). Nommé colonel au régiment de Beauce, il rejoignit son régiment en Italie et commanda aux batailles de Tidon et de Plaisance, lors de la défense de la Provence (1746)

Digitized by Google

et en Bohême. Au cours de la première il est blessé à la cuisse d'un éclat d'obus. Le jeune capitaine prend part aux combats de Saly, de Teine sous Maurice de Saxe. A côté de son colonel, il escalade les remparts de Prague ; il est encore avec lui à Dettingen, où le maréchal de Noailles se laisse battre par les Anglo-Autrichiens (1743). Le Régiment de la Marine ayant subi de grandes pertes est obligé de rentrer en France. Mais le chevalier de Lévis n'y séjourne pas longtemps.

En 1745, nous le retrouvons à l'armée de la Haute-Alsace, sous le maréchal de Coigny, qu'il suit en Souabe. Puis il sert à l'armée du Rhin et il traverse le fleuve sous les ordres du prince de Condé. L'année suivante il part avec son régiment pour le comté de Nice et contribue à la défense de la Provence. Alors âgé de vingt-neuf ans, il est aide-major de l'armée d'Italie. Là, il se retrouve aux côtés du marquis de Mirepoix devenu lieutenant-général. Il se distingue à la bataille de Montalban, en désarmant un bataillon piémontais. Il assiste aux sièges de Valence, de Cazal, de Villefranche, du château de Vintimille. A la bataille de Plaisance, son cheval est tué sous lui et peu après il est blessé à la tête d'un coup de feu près de Bieglis. Les honneurs pour lui se multiplient en raison de ses exploits. Colonel en 1746, chevalier de St-Louis en 1748, il est brigadier en 1756 à l'âge de trente-six ans. Alors un champ nouveau s'ouvre devant lui. Il est désigné par le comte d'Argenson, ministre de la guerre, pour suivre le marquis de Montcalm au Canada.

du passage du Var, l'année suivante, et de la conquête du comté de Nice, enfin à l'attaque des retranchements d'Exiles. Devenu colonel du régiment de Royal-Marine et lieutenant-général au gouvernement du Bourbonnais, il conduit son régiment au camp de Gray, à la conquête de Minorque et au siège de Mahon. Brigadier d'infanterie en 1756, en 1757 il hérita des biens du maréchal de Mirepoix, son oncle à la mode de Bretagne, et mourut en émigration, à Venise, en 1800. Il laissa postérité (De Courcelles).

Digitized by Google

Cette terre ne lui est pas étrangère. Deux membres de sa famille l'y ont précédé et, signalés par leurs succès, ils ont donné le nom de Lévis à deux villages qui le portent encore aujourd'hui (1).

A son arrivée à l'armée, on lui donne le commandement d'un corps de 4,000 hommes. Il les mène à l'assaut du fort de Chainarguen et défait à leur tête 14,000 Anglais. En 1759 il défend la rivière de Sault-Montmorency, s'établit sur les bords du lac Ontario et du lac Champlain et protège Québec. Le marquis de Montcalm est tué. Pour le remplacer, le chevalier de Lévis, qui commande en second à ses côtés depuis trois ans (1756-59), se trouve naturellement désigné au choix du gouverneur du Canada, marquis de Vaudreuil, et il est investi du commandement en chef de l'armée. Il est nommé maréchal de camp pour sa brillante conduite dans le combat livré aux Anglais sous le fort Carillon. Mais la situation est devenue difficile. A partir de ce moment la fortune ne se montre plus fidèle à nos armes. L'année suivante, en 1760, Québec tombe au pouvoir des Anglais. Lévis, toujours intrépide, entreprend contre eux une campagne d'hiver des plus hardies, il leur inflige des pertes sérieuses. Mais le défaut de secours, le manque de munitions, l'arrivée d'une nouvelle flotte ennemie, l'obligent à capituler (2). Il repart

(1) *Le chevalier de Lévis*, par Georges Doublet.

(2) Voici un épisode de sa capitulation raconté par un écrivain canadien moderne :

LE MARÉCHAL DE LÉVIS BRULE SES DRAPEAUX.

La reddition des armes devait s'opérer le lendemain, le chevalier de Lévis convoqua ses troupes pour une heure assez avancée de la soirée.

C'était par une nuit humide et froide du mois de septembre ; de gros nuages qui, chassés par la bise d'automne, ondulaient comme une houle sur le ciel dont on apercevait parfois un pan étoilé à travers les déchirures des nuées ; de blanches vapeurs commençaient à monter du fleuve. Au loin, vers Saint-Lambert et Montréal, l'éclat

Digitized by Google

pour la France emportant avec lui les regrets des colons (1),

de certaines lueurs piquait le voile de brume de taches jaunâtres : c'étaient les feux des grand'gardes des camps anglais.

De grandes masses noires coupées par intervalles intermittents, se meuvent dans l'ombre et déroulent leurs longs anneaux dans les fourrés du bois, pour marcher ensuite d'un pas long et cadencé sur la route principale de l'île ; ce sont les régiments qui défilent par compagnie et les épées nues des chefs dont la lame brille sous un rayon de lune.

Tout-à-coup un roulement de tambour, roulement prolongé, retentit dans les ténèbres ; un autre lui succède suivi de sons mats, secs et sourds ; chaque coup de baguette ressemble à un sanglot, cela frappe l'oreille, mais tombe sur le cœur.

Le dernier peloton vient de se former à gauche de l'armée Les troupes sont rangées en ordre de bataille. En avant de leur front, un vaste brasier où flambent des troncs d'arbres éclaire les mâles figures d'un groupe d'officiers, au milieu desquels se détache, pâle et crispé, le visage du chevalier de Lévis.

Au mouvement décrit par l'épée du commandant en chef, les tambours de toutes les compagnies éclatent à la fois comme un coup de tonnerre, pour moduler ces gémissements lugubres et sourds, au milieu desquels les fifres jettent, semblables à des cris plaintifs, des notes entrecoupées et stridentes.

A ce moment trois hommes sortent de la profondeur des rangs et se dirigent vers le brasier ; ce sont les porte-étendards de chacun des régiments, tous trois tenant d'une main ferme, mais le front incliné, la hampe du drapeau dont les plis déchiquetés par la mitraille retombent en lambeaux.

Au second signal de l'épée du chevalier de Lévis, les officiers abaissent vers le feu, qui fait son œuvre, l'image de la France militaire.

Pendant que s'accomplit cet holocauste de l'honneur, les tambours battent aux champs, les troupes présentent les armes, les officiers saluent de l'épée ; on dirait l'éclat d'une parade à Saint-Germain sous les regards du Roi. Puis, lorsque la dernière fleur de lys eut crépité, lançant vers le ciel sous forme de larmes de feu, une suprême protestation, un cri, un seul, formidable rumeur, jaillit

Digitized by Google

ceux même des tribus sauvages (2). La popularité de sa mémoire sur cette ancienne terre française du Canada dure encore, témoin l'accueil magnifique qu'y ont reçu naguère, en 1895, plusieurs membres de sa famille, invités par le gouvernement du pays à des fêtes célébrées en l'honneur de celui dont le nom est resté comme l'incarnation des gloires et des bienfaits de la Patrie (3).

Rentré en France, le chevalier de Lévis y trouva de nouveaux honneurs qui l'attendaient, le grade de lieutenant-

à la fois de toutes les poitrines : Vive la France ! Et les échos du rivage voisin répétèrent : Vive la France !

Le chevalier de Lévis venait de brûler ses drapeaux plutôt que de les rendre à l'ennemi. Tout était perdu pour la France au Canada, tout, fors l'honneur, comme l'avait jadis écrit de Pavie le plus chevaleresque des Valois.

(*Revue britannique*, 1901, t. I, p. 8.)

(1) *Le chevalier de Lévis*, par Georges Doublet.

(2) Les brillants services que le chevalier de Lévis rendit à la France au Canada ont été racontés dans divers ouvrages ; parmi les plus complets on peut citer : les Manuscrits du maréchal de Lévis sur la guerre du Canada, publiés par le Gouvernement de ce pays, sous la surveillance de l'abbé Casgrain ; le Journal du chevalier de Lévis ; son Récit de la campagne de Montcalm, écrit après la mort de ce général ; les Correspondances du chevalier de Lévis avec le marquis de Vaudreuil et d'autres personnages importants français et anglais ; un Recueil de pièces tirées des Manuscrits du maréchal de Lévis, publiées par le comte de Nicolay ; *Le chevalier de Lévis* par Georges Doublet, Toulouse, 1895.

(3) Le récit en a été publié par le marquis de Lévis, en 1895, dans une intéressante brochure intitulée : *Visite au Canada, suivie d'une course aux Montagnes Rocheuses et à l'Océan Pacifique.* Il était accompagné de sa femme née d'Hinnisdal, de la nièce de celle-ci, Mlle Henriette d'Hinnisdal, du comte et de la comtesse Félix d'Hunolstein, ainsi que du marquis et de la marquise Raymond de Nicolay. Les Nicolay avaient pour mère Augustine de Lévis, petite-fille du Gouverneur d'Artois.

Digitized by Google

général et le titre de gentilhomme de la Chambre du Roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar. La mort de son frère aîné survenue en son absence lui donnait le titre de marquis (1), et la situation d'aîné. Mais sa fortune n'était pas en rapport avec ses charges, il dut comme nombre de gentilshommes l'ont fait en tous les temps, (2) chercher dans une alliance lucrative à rétablir ses affaires, négligées pour se livrer à de plus nobles soins. Il épousa la demoiselle Augustine Michel, fille de Gabriel, écuyer, seigneur de Danton, trésorier général de l'artillerie de France, l'un des directeurs de la Compagnie des Indes et de Anne Bernier, créole. Le contrat fut passé le 23 et le 28 janvier 1762 (3). Cet évènement n'eut pas pour effet immédiat de le faire renoncer

(1) Le chef de la branche aînée des Lévis, le marquis puis duc à brevet de Mirepoix, maréchal de France, mourut le 25 septembre 1757 sans laisser d'enfants. Par son testament, la terre de Mirepoix passa à la branche de Leran, dont la branche d'Ajac était un rameau.

(2) Voir un article publié dans la revue *La Quinzaine*, février 1899.

(3) Ce contrat se trouve aux Archives nationales, T. 112. On y voit que son père, Jean de Lévis, baron et seigneur d'Ajac, était mort, mais que leur mère, Jeanne-Marie de Maguelonne vivait encore. Elle se fit représenter pour le mariage par Marguerite-Gabrielle de Beauveau, veuve de son parent le maréchal de Mirepoix. Elle demeurait rue Saint-Dominique, paroisse Saint-Sulpice, et François de Lévis élut domicile chez elle. Les témoins furent, du côté du futur, Charles-François, marquis de Saulx-Tavannes, époux de Charlotte de Lévis Château-Morand et Marc-Antoine comte de Lévis, baron de Lagny, sa sœur Marie avait épousé Philippe-Christophe Amateur, comte de Galiffet. Du côté de la future, Ange-Jacques, marquis de Marbœuf, brigadier des armées du Roy, colonel du régiment de dragons de son nom, époux de dame Françoise-Michel, sieur de la Marne, et François Brenier, chevalier de Saint-Louis, colonel d'infanterie, oncle de la future. On voit figurer au contrat, Louis XVI et Marie-Antoinette, le Dauphin et la Dauphine, Louis-Auguste, duc de Berry, et le comte de Provence, petits-fils de France, les princesses Marie-

Digitized by Google

à la vie militaire, pas plus que ne le fit le serment qui lui avait été imposé au Canada, de ne plus servir pendant la guerre. A sa requête le Roi d'Angleterre lui rendit sa parole en limitant à l'Europe le champ de ses exploits. La Guerre de sept ans durait encore. Employé d'abord à l'armée du Rhin, sous les ordres du prince de Soubise, il combattit à Fillenghausen, à Shedinghem, puis alla rejoindre dans la Hesse le prince de Broglie à la tête d'un corps de 10,000 hommes.

Chargé du commandement de l'avant-garde de la réserve, sous les ordres du prince de Condé, il contribua au succès du combat de Greninghem, se signala aux affaires de Johannisberg (1), Friedberg et Quiquenghen (2). Enfin le traité de Paris ayant mis fin à la guerre, le 10 février 1763, le marquis de Lévis rentra en France (3).

Adelaïde, Victoire, Louise, le duc d'Orléans, le duc de Chartres, les princes de Condé et de Conty, etc.

Ce contrat fut passé devant Me Gervais, notaire à Paris, le 23 janvier 1762. Mme de Lévis reçut en dot 500,000 livres, savoir: 30,000 en deniers comptants, 40,000 en diamants, dentelles, linges et hardes, le reste était représenté par une rente de 24,500 livres. Le 20 septembre 1764, M. Michel remit à son gendre 100,000 livres en espèces et la pension diminuée de 5,000 livres fut réduite à 19,500. C'est tout ce que le duc de Lévis toucha de la fortune de sa femme, car sa belle-mère, usufruitière de la fortune de son mari, lui survécut. M. de Lévis constitua à sa femme un douaire de 6,000 livres. Ses beaux-parents devaient le loger, nourrir et éclairer, pendant quatre ans, dans leur hôtel, moyennant 3,000 livres par an.

(1) D'après Borel d'Hauterive, à cette affaire du 30 août 1762, où il commandait encore l'avant-garde, il s'empara de canons qui se trouvaient avant la Révolution au château de Chantilly.

(2) *Le quartier de Lévis*, par M. de Cardevacque, Arras, 1887 (Lecture faite à l'Académie d'Arras).

(3) Il paraît avoir fait faire à cette époque des recherches sur sa famille, car on trouve aux Archives nationales (O 405 pièce 588) une

Digitized by Google

Cette fois ce fut pour ne plus en sortir. Il avait alors quarante-trois ans et les années de campagne comptant double dans la vie d'un homme, il lui était permis d'aspirer à un repos bien mérité. Mais, s'il ne devait plus être appelé à combattre les ennemis extérieurs, il allait avoir à utiliser au service de son pays, l'expérience, l'habitude du commandement, la connaissance des hommes qu'il avait acquises à la tête des armées. Le 22 septembre 1764, il était investi du commandement militaire de l'Artois, charge créée l'année précédente (1). Jusque-là l'Artois avait dépendu, au point de vue militaire, du gouvernement de Picardie, qui était alors aux mains du duc de Chaulnes, résidant à Amiens (2). Boulogne, Calais et Montreuil, qui faisaient partie de l'ancienne Picardie restèrent avec celle-ci. On adjoignit à l'Artois, Cambrai et Laon sous certaines restrictions qui ne laissèrent pas d'amener tout d'abord quelques difficultés entre M. de Dreux, qui commandait précédemment dans ces deux villes et le nouveau gouverneur qui ne prétendait rien

dépêche du secrétaire de la maison du Roi, datée de Paris (1763) où on lit : « Je viens, Monsieur, de signer l'ordre que vous désirez pour authoriser le Procureur général à laisser faire au thrésor des chartes, les recherches de titres concernant votre maison qui peuvent vous être utiles et même donner copie en bonne et due forme de ceux qui pourraient vous être nécessaires. J'enverrai cet ordre au sieur Lamy, avocat au Parlement, ainsi que vous le souhaitez ; je serai toujours fort aise de trouver des occasions de vous marquer que j'ai l'honneur d'être, plus que personne au monde, etc.

(1) Il prêta serment dans les mains du Roi à Versailles, le 20 janvier 1765. Ses lettres de nomination furent enregistrées au Conseil d'Artois, le 6 mars 1765 (Voir aux Archives du Pas-de-Calais les *Registres aux commissions* de ce Conseil ; ces lettres existent aussi aux Archives nationales. P. 2,489).

(2) Il était atteint depuis longtemps d'une maladie de langueur, et mourut à Paris le 24 septembre 1769.

Digitized by Google

laisser amoindrir de ses prérogatives. L'autorité royale dut intervenir dans le conflit. Elle décida que le premier continuerait à commander en temps ordinaire et que le second n'aurait des ordres à donner qu'aux troupes en campagne ou en déplacement. Mais ce fut là une mesure exceptionnelle, imposée par les conditions particulières où se trouvaient Cambrai et Laon (1). La nomination du marquis de Lévis fut accueillie avec joie dans la province. Le Magistrat d'Arras envoya ses félicitations au nouveau gouverneur qui, de son côté, le 18 décembre 1764, donna l'assurance qu' « il porterait en Artois la plus grande volonté de contribuer en ce qui dépendrait de lui au bien et à l'avantage de la ville » et il exécuta sa promesse (2). Toujours juste, affable et prêt à rendre service, il eut la première qualité de l'homme public, celle de se faire aimer. On peut ajouter qu'il considéra l'Artois comme si c'était son pays d'origine et voulut y mourir.

(1) Le 17 septembre 1766, M. de Choiseul, ministre de la Guerre, écrivit à M. de Monbron: « Le Roy ayant été informé que M. de Lévis prétendait commander à Cambray et à Laon au préjudice de M. de Dreux, S. M. a décidé qu'il ne commanderait pas dans ces places sans un ordre exprès. M. de Dreux y étant autorisé par sa commission ne peut être troublé dans son commandement et le pouvoir de M. de Lévis ne doit s'étendre que sur les troupes de campagne qui ont été envoyées dans lesdites places, dans le cas où il s'agirait de les faire agir au dehors. Je mande à ce dernier quelles sont à cet égard les intentions de S. M. Je vous en donne avis en même temps et j'espère que vous l'obligerez à s'y conformer. »

(2) Le Magistrat d'Arras ne fut pas ingrat et chercha toujours à être agréable au marquis de Lévis, comme le prouve la lettre suivante qu'il lui écrivit le 28 octobre 1766. « L'intérêt que vous avez témoigné prendre pour le nommé Carpentier, grenadier du régiment de la Marine, nous eut déterminé en sa faveur, pour la place de valet de ville vacante, si nous n'avions reconnu en lui des qualités plus propres pour un emploi de sergent de ville dont les fonctions sont

Digitized by Google

Dans la province d'Artois, comme dans toutes les autres, le gouverneur disposait de toutes les forces militaires tant pour former des garnisons et pourvoir à la défense des places que pour prêter main-forte à l'administration de la justice et maintenir le pays dans l'ordre et la soumission au Roi (1). A côté des gouverneurs et pour tempérer leur pouvoir, avaient été créés les lieutenants généraux Ces deux charges étaient autrefois héréditaires, et sans les assimiler complètement comme le fait certain auteur (2) aux ducs et aux comtes qui aux premiers temps de la dynastie capétienne traitaient

plus analogues aux devoirs de son ancien état; nous venons, Monseigneur, de lui conférer cet emploi. Notre architecte vient de nous remettre les différents plans et projets du berceau que M[me] la marquise de Lévis nous a paru désirer dans la grande allée des Promenades publiques ; mais nous attendrons son arrivée prochaine en cette ville pour avoir l'honneur de les lui présenter en la priant de faire le choix de celui qu'elle trouvera le plus convenir. Permettez, Monseigneur, qu'elle y trouve des preuves de notre respectueux dévouement » Le marquis le remercia au nom de sa femme. Ces promenades servaient autrefois de jardin au Gouverneur. En 1731, la Ville demanda au maréchal d'Isenghien d'en faire une promenade publique, il y consentit et, en 1738 pour les arranger, il fit vendre moyennant 6,000 livres des arbres qui s'y trouvaient ; le Gouvernement prétendit que cette somme devait lui appartenir.

(1) Voici, d'après Expilly (*Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*), quelles étaient les fonctions du Gouverneur : maintenir les places et la province dans la soumission et l'obéissance qu'elles devaient au Roi, empêcher les séditions et entretenir la paix parmi les sujets, empêcher qu'il ne se fasse aucune levée sans commission ou permission de Sa Majesté, commander aux troupes qui sont en garnison dans leur gouvernement, les contenir dans l'ordre et dans la discipline militaire et punir ceux qui s'en écartent, tenir les places bien fortifiées et bien munies pour être en état de les défendre contre les ennemis, enfin prêter main-forte à l'exécution de la justice.

(2) *L'etat de la France en 1748.*

Digitized by Google

insolemment d'égal à égal avec le Roi, on voit maintes fois dans l'histoire les gouverneurs de province prendre le rôle de la résistance vis-à-vis de l'autorité royale et lui créer des embarras. Henri IV en avait fait l'expérience au temps de la Ligue, et de l'ombrage qu'il en avait conçu, était né le dessein de les priver de leur indépendance en augmentant leurs richesses par de grosses pensions (1) et en les attirant à la Cour (2) Louis XIV, son petit-fils, étendit ce système à toute la Noblesse. Ce n'est pas ici le lieu de dire que celle-ci perdit alors en honneur et en élévation de caractère ce qu'elle parut gagner en faveurs et en plaisirs. Quand le marquis de Lévis arriva en Artois, l'usage était pris. Il s'y conforma. Ses séjours à la Cour furent fréquents et prolongés et ce fut au lieutenant-général commandant en second la province que revint le soin de se concerter avec l'intendant et ses subdélégués pour les détails de l'administration.

Les fonctions d'intendant (3) créées en 1522, c'est-à-dire à l'époque où le moyen-âge disparaissait pour faire place à la société moderne, correspondaient assez exactement à ce que sont aujourd'hui celles des préfets. Choisis d'ordinaire parmi les maîtres des requêtes, ces magistrats étaient envoyés par le Roi dans les provinces pour y exercer l'inspection et la direction de la justice, de la police, des

(1) Une ordonnance de 1776 définit les fonctions de gouverneur « des grâces militaires. »

(2) Biette (lecture faite par lui à la réunion des Sociétés savantes de Paris en 1900 sur l'état des divisions territoriales de la France en 1789) dit que l'étendue des pouvoirs des gouverneurs étaient imparfaitement délimitée Ils n'avaient pas le droit de se rendre dans leurs provinces sans lettres patentes parfois difficiles à obtenir.

(3) Les intendants furent établis d'abord pour surveiller les trésoriers des finances et ils étaient chargés de faire observer les édits, ordonnances et règlements qui régissaient cette administration ; ils furent supprimés puis rétablis en 1658 dit Lebas (*Dictionnaire encyclopédique de la France*).

Digitized by Google

finances procéder aux levées des milices, pourvoir, de concert avec l'autorité militaire, à la subsistance et au logement des troupes, veiller à l'observation des édits, règlements et ordonnances concernant les impôts (1). En un mot, l'Intendant était l'homme du Roi, chargé de représenter et de défendre ses intérêts (2). En Artois sa situation était particulièrement difficile, placé qu'il était entre son devoir envers le Roi et la résistance qu'il rencontrait de la part des Etats d'Artois décidés à défendre énergiquement les intérêts de la province. L'Artois, détaché récemment de la généralité d'Amiens (1754), était à l'arrivée du marquis de Lévis joint à l'Intendance de Lille qui se trouvait alors aux mains de M. Lefebvre de Caumartin, marquis de St-Ange, comte de Moret, chancelier gradué du service de l'ordre de Saint-Louis, maître de requêtes.

Si importante que fût la situation, le nouveau gouverneur militaire n'eût pas trouvé dans les fonctions qu'elle lui attribuait un aliment suffisant à son activité, si à ce titre il n'eût joint celui de commissaire du Roi, près des Etats d'Artois (3).

(1) Les intendants étaient aidés pour la partie militaire par des commissaires des guerres et pour la partie civile par des subdélégués qui remplissaient à peu près les fonctions de nos sous-préfets. C'était alors M. Galhaut pour Arras et Lens, de Cauchy pour Saint-Omer, Lescuyer pour Béthune, Dupont d'Halluin pour Aire, Lorin pour Bapaume, Prevost pour Hesdin, Thelliez pour Saint-Pol, Boucquerault pour Lillers, Desruelles pour Saint-Venant. Sous le gouvernement du marquis de Lévis, M. Michaut de Canneville remplaça M. Prevost et fut lui-même remplacé par M. Cot d'Ordan, M. de Cauchy vint de Saint-Omer succéder, à Arras, à M. Galhaut, et fut remplacé, à Saint-Omer, par M. Deffosse. M. Haudouart succéda, à Bapaume, à M. Lorin, et M. Meurille à M Lescuyer, à Béthune.

(2) *Dictionnaire* d'Expilly.

(3) Cette fonction était ordinairement remplie par le Gouverneur de la province. Pendant longtemps, les gouverneurs généraux des

Digitized by Google

Les Etats d'Artois (1) étaient, comme leur nom l'indique, une assemblée composée des représentants de la province. Les trois ordres, clergé (2), noblesse (3) et tiers-état (4), y

Pays-Bas prêtèrent serment aux Etats et on demandait l'agrément de ceux-ci quand le prince nommait à ces fonctions un étranger ; car, d'après les privilèges de la province, il fallait être domicilié en Artois pour y exercer un emploi public.

(1) Certains auteurs prétendent qu'ils remontent à la domination romaine, ils se continuèrent sous les comtes de Flandre et les ducs de Bourgogne.

(2) Le clergé était représenté par les évêques, les abbés réguliers et les chapitres. Ceux-ci y envoyaient leur prévôt plus un chanoine, sauf le chapitre d'Arras qui en envoyait trois, mais n'ayant qu'une voix ; dans cette ville et à Saint-Omer les chanoines allaient aux Etats chacun leur tour, dans les autres chapitres c'étaient ceux qui en faisaient la demande. Ils étaient quarante-un membres en 1788. Les députés du clergé étaient souvent en discussion avec ceux de la noblesse au sujet des préséances. L'évêque d'Arras avait la prétention d'être président de droit des Etats, le Roi rejeta sa demande.

(3) Autrefois pour entrer aux Etats, il suffisait d'être seigneur d'une terre à clocher ; plus tard, on exigea la preuve de six générations nobles, faite devant deux commissaires et le député ordinaire, tous trois appartenant à l'ordre de la noblesse, ils rendaient compte à l'Assemblée de leur examen et on enregistrait la décision qu'ils avaient prise. Il fallait de plus avoir vingt ans accomplis. L'ordre de la noblesse comprenait d'abord soixante-dix gentilshommes et en 1788, cent dix-sept.

(4) Le tiers-état se composait des députés envoyés par un certain nombre de villes de la province, chaque ville n'avait qu'une voix. Les autres villes et bourgs eurent parfois la prétention d'être représentés en vertu d'anciens usages ou privilèges, ce qui donna lieu à des discussions. Ces députés étaient trente-quatre en 1788. On agita la question de savoir si les nobles, qui faisaient à la fois partie des Etats et des échevinages, pouvaient voter lorsque ceux-ci nommaient leurs députés, on se prononça pour l'affirmative.

Digitized by Google

figuraient par parties égales (1). Longtemps réunis à ceux de Flandre sous la domination des ducs de Bourgogne et des rois d'Espagne, ils s'en étaient séparés en devenant Français et tenaient tous les ans une assemblée générale, d'abord à l'abbaye de St-Vaast, à Arras, puis dans le palais qu'ils s'étaient fait bâtir de 1701 à 1724, au centre de la ville. par l'architecte Leplus, de Béthune. C'est le joli édifice qui abrite encore aujourd'hui le tribunal (2). Tous les intérêts de la province étaient entre leurs mains. Seuls ils prétendaient avoir le droit d'établir des impôts (3), de faire des emprunts dont ils fixaient eux-mêmes l'intérêt, de défendre les privilèges par lesquels la province était dispensée des droits de sel, de gabelle (4), de contrôle, de papier timbré et autre, qui constituaient ce qu'on appelait alors les fermes du royaume. A eux appartenaient encore la police des grains et des marchandises, le droit d'en réglementer, voire même d'en interdire l'entrée et la sortie. Trois députés pris dans leur sein, élus

(1) M. Lecesne, dans l'article consacré à l'administration générale dans le *Pas-de-Calais au XIXe siècle*, rend hommage à l'organisation libérale des Etats d'Artois. Les conseils provinciaux belges les rappellent sous le rapport de la tenue des séances et des détails de l'administration.

(2) De 1640 à 1677, l'Assemblée des Etats eut lieu à Saint-Omer à cause de la guerre.

(3) Ils donnaient en général à bail le rendement des impôts, ceux qui étaient repoussés par les Etats étaient sans valeurs.

(4) La gabelle était très impopulaire en Artois, aussi les Etats, en 1784, disaient : « La gabelle, ce terme affreux, a toujours effarouché avec justes raisons les habitants de la province qui, par les traités les plus authentiques se sont maintenus de tous temps dans l'usage du sel pour leur consommation » Le droit fut reconnu, en 1680, par Louis XIV, d'user indifféremment pour les grosses et menues salaisons, du sel gris ou blanc. Un arrêt du Conseil, de 1720, retira le sel gris ce qui amena les vexations des employés de la gabelle (Voir la revue *la Quinzaine*, de février 1899).

Digitized by Google

chacun par l'ordre qu'ils représentaient prenaient divers noms selon leurs diverses attributions. Ainsi il y avait les députés ordinaires (1), les députés à la Cour (2), les députés

(1) Bultel, dans sa *Notice sur l'Artois*, dit : que c'était à proprement parler des syndics agissant et administrant au nom du Corps, sous l'autorité du Roi. Ceux de la noblesse et du clergé touchaient une indemnité de 4,000 livres. Ceux du tiers de 3,600 livres.

(2) Les députés à la Cour suivaient à Paris, auprès des ministres, les affaires que leur recommandaient les députés ordinaires, les renseignaient sur ce qui intéressait la province, présentaient leurs cahiers. Ils reçurent : savoir les évêques et les nobles 15 livres, puis 19 livres par jour, les députés des chapitres et des villes 12 livres, puis 15 livres et parfois des gratifications, plus leur logement longtemps fixé à 6000 livres pour tous. Ils avaient droit à une pistole par jour pour frais de voiture, puis on leur paya un carosse. Leur députation devait en principe durer quatre mois.

En général ils s'entendaient très bien avec les députés ordinaires ; ainsi dans une lettre de bonne année écrite par ceux-ci en 1776, on lit : « Nous sommes charmés de vous savoir réunis à Paris et en bonne santé, nous mettrons tout en usage pour seconder vos vues et le zèle qui vous anime pour le bien et l'avantage de la province et la réussite des affaires dont vous êtes chargés ; vous pouvez, Messieurs, compter sur notre confiance et sur le désir sincère que nous avons de voir régner l'union et la concorde entre les deux députations. C'est en cet esprit que nous entretiendrons la correspondance et nous vous prions de faire de même et d'agréer les vœux sincères que nous formons pour chacun de vous dans le renouvellement de l'année. » Il y avait pourtant parfois des points noirs ; ainsi, en 1785, les députés à la Cour avaient invité les députés ordinaires à assister à la présentation des cahiers, disant : « Nous désirons que vos occupations vous le permettent, et serions fort aises que cette circonstance nous procure le plaisir de vous voir. » En 1786, ils ne renouvellèrent pas leur proposition et les députés ordinaires les remercièrent par ironie d'une invitation qu'ils n'avaient pas reçue. Les députés à la Cour leur répondirent : « Nous ne savons ce que signifie ce remerciement, serait-ce un reproche de ce que nous n'avons pas eu l'honneur de vous faire

Digitized by Google

aux comptes, les députés à l'instruction des affaires, depuis 1778, à la nomination des officiers municipaux (1). Pour percevoir leurs revenus, les Etats avaient deux receveurs en chef, l'un pour les impôts directs, l'autre pour les impôts indirects (2).

Les Etats donnaient des commissions à vie et à temps aux autres fonctionnaires de leur administration (3). Pour

cette invitation ? Si cela était, vous nous obligeriez de nous le mander, nous en ferions conserver une note dans le bureau, afin que la députation à la Cour, l'année prochaine, ne se mette pas dans le même cas. Au surplus, Messieurs, nous vous prions d'être persuadés que nous vous verrions ici avec le plus grand plaisir et que si nous ne vous avons pas invités à ce voyage, c'est que l'idée ne nous est pas venue qu'on pût sérieusement vous proposer de quitter les affaires de votre administration et de faire plus de quatre-vingts lieues pour assister à une réunion.» Les députés ordinaires répondirent que c'était par civilité et sans intention malveillante qu'ils avaient remercié.

(1) Quand les Etats nommaient une commission on ne la défrayait que de ses frais de voyage et on ne faisait pas de compte. La noblesse et le clergé recevaient 15 livres par jour, le tiers et certains ecclésiastiques 10 livres. Depuis 1771, sauf les commissaires à l'instruction, les autres ne furent plus remboursés que des frais justifiés. Dans le règlement de cette année, on voit que les commissions permanentes se réunissaient à l'hôtel des Etats, les trois premiers jours de chaque mois. Les députés ordinaires les convoquaient huit à quinze jours d'avance selon qu'ils habitaient la ville ou la campagne.

(2) Le premier était sous l'administration du marquis de Lévis, M Lallart, l'autre M Cauwet de Baly.

(3) Ils donnaient des commissions à vie et à temps : à vie, au greffier, aux sous-greffiers des trois chambres, à des commis, à des huissiers, au grand maitre d'hôtel de la province, au receveur général des impôts sur les boissons, au receveur général des centièmes et des vingtièmes, aux receveurs particuliers dans les différents départements de la province, au grand prévôt, au lieutenant, aux brigadiers et à un certain nombre de cavaliers de la maréchaussée de la

Digitized by Google

remercier des services rendus, pour se rendre des personnages importants, favorables, pour augmenter des traitements insuffisants ou dans un but de charité ou de représentation ils disposaient de sommes assez importantes.

Les revenus ordinaires dont les Etats disposaient provenaient originairement d'un octroi prélevé sur la vente des chevaux, vaches, moutons, et autres bestiaux, appelé ferme des bêtes vives, et d'un autre prélevé sur les bières, vins, eaux-de vie, auxquels s'était ajouté le tabac (1). Les deux réunis produisaient plus de 400,000 livres (2).

A partir de 1559 des revenus extraordinaires avaient été constitués, à mesure que la détresse publique allait en s'aggravant, par diverses impositions sur les immeubles, qui prirent les noms de centièmes (3), de vingtièmes et de dixièmes (4).

province, à l'architecte des Etats, inspecteur des rivières, chemins et édifices, à l'inspecteur des pavés (routes), aux surveillants aux ouvrages, etc., etc. Ils donnaient des commissions à temps : au fournisseur des fourrages quand ils étaient en régie. Dans les derniers temps on avait créé un emploi de garde magasin pour les habillements, fournitures, etc., appartenant à la province et destinés à la milice. On nommait les fonctionnaires lors des assemblées générales.

(1) Par arrêt du Conseil du 12 juillet 1746, tous les droits qui se lèvent sur les vin, bière, eaux-de-vie et autres boissons étaient payés par toutes sortes de personnes indistinctement, privilégiées ou non privilégiées, exemptées ou non exemptées sans aucune exception, sauf pour les troupes suisses et certains officiers et soldats. La vente du tabac et du sel avait été réglée par les députés ordinaires le 28 août 1742.

(2) D'après une histoire manuscrite des Etats d'Artois par le baron de Hauteclocque, leurs dépenses montaient à 800,000 livres.

(3) Le centième était ainsi appelé parce qu'il représentait le centième du revenu fixé par des rôles qui tenaient lieu des matrices cadastrales de nos jours. On prenait pour base pour les terres le produit moyen d'une mesure. C'est le duc d'Albe qui introduisit cet impôt

Digitized by Google

Mais ce n'était là encore que le prélude des lourdes charges que devait apporter à l'Artois la domination française. La nécessité de subvenir aux frais de la guerre multiplia tout d'abord les contributions en hommes, pour la milice, en nourriture de chevaux, en charrois militaires de toutes sortes. Sous le nom fallacieux d'*aides* et de *dons gratuits*, des sommes importantes furent demandées pour subvenir aux frais de la guerre, puis continuèrent à être réclamés après la paix. A mesure que s'éloignait l'époque de la réunion de l'Artois à la France, les exigences du Gouvernement devinrent plus impérieuses et il fallut subir de nouveaux impôts. De là naquit une lutte incessante avec les Etats

dans les Pays Bas, ce fut lui qui fit porter par Philippe II le placard du 9 septembre 1569 qu'on exécuta dès 1570, mais cette espèce de taille était peu populaire et ne fut levée que trois fois jusqu'en 1600. Elle était payée par tous les immeubles, il n'y avait d'exceptés que les lieux saints et publics, les maisons des prélats et pasteurs, les châteaux et habitations de plaisance. Depuis 1600, la guerre et les malheurs publics rendirent cette imposition presque annuelle, bien qu'en réponse aux cahiers des Etats, lors de leur première assemblée après le retour à la France, Louis XIV eût dit : « Je reçois avec approbation et agrément vos protestations de fidélité, je n'en avais jamais douté, continuez-les ; de ma part j'aurai toujours autant de bonne volonté à vous conserver vos coutumes et privilèges que mes prédécesseurs ont mis à vous les accorder, je me porterai plutôt à les augmenter qu'à les diminuer. » Ce qui n'empêcha pas de les multiplier, on en leva jusqu'à dix. En 1769, un centième produisait 215,000 livres. La noblesse prétendit ne pas devoir cet impôt, mais un arrêt du Conseil du 9 juillet 1661, ordonna qu'elle contribuerait comme le clergé et le tiers-état aux aides et subsides extraordinaires, seulement les nobles et les ecclésiastiques ne payaient qu'un centième et en étaient exempts pour les maisons et terres qu'ils occupaient eux-mêmes et dans le lieu de leur résidence ; ceux qui par suite de leurs fonctions ou de leur situation, par exemple, les cadets, ne résidaient pas, protestèrent et en 1785 on leur donna raison. L'impôt du vingtième représentait le vingtième du revenu,

Digitized by Google

soucieux de défendre leurs privilèges et les intérêts de la Province. En principe ils étaient indépendants, et nulle taxe ne pouvait être imposée au pays, sans être revêtue de leur approbation. Mais sous la pression d'un gouvernement devenant de plus en plus autoritaire, ils devaient céder et étaient obligés pour se rendre les hauts fonctionnaires favorables, à leur faire d'importants cadeaux (1). On le

c'était à l'origine un impôt de guerre, mais, comme de nos jours pour les dixièmes de guerre, après la paix il ne fut pas supprimé. On leva d'abord un vingtième, puis deux, puis trois, lors de la guerre de sept ans, de 1756 à 1760, on alla jusqu'à quatre. Les Etats d'Artois demandaient toujours leur suppression, ils ne purent qu'en faire diminuer le nombre. Pour en augmenter le produit ils obtinrent par arrêt du Conseil que tous les négociants, commerçants, marchands en gros et en détail établis dans les villes, bourgs et lieux de commerce et sur les grandes routes, seraient soumis à payer le vingtième des revenus et bénéfices que leur commerce peut produire. Les ouvriers et journaliers travaillant chez leur maître, étaient exempts de cet impôt, ainsi que les avocats et chirurgiens, pour les profits de leur profession.

(4 p. 93) Le dixième était un impôt de guerre qui se levait sur tous les citoyens sans exception.

(1) Ainsi ils donnaient une gratification de 6,000 livres à l'Intendant, de 400 livres à son secrétaire, de 1,500 livres pour ses bureaux, et de 900 livres pour ses autres services. De plus, on lui louait pour 1,500 livres une maison à Arras. C'était une dépense annuelle de 10,500 livres, et on y ajoutait parfois un supplément de 2,000 livres. On trouvait que c'était beaucoup, mais il prétendait que ses frais de représentation pendant son séjour à Arras, s'élevaient à 6,000 livres. Les Etats donnaient au président du Conseil d'Artois, troisième commissaire, 3,000 livres, plus 100 livres pour son secrétaire. Ils allouaient des gratifications à leurs receveurs, au prévot de leur maréchaussée 50 livres, au garde de la prévôté et au commis-greffier. Outre les sommes allouées tous les ans, à titre exceptionnel, Colbert reçut 6,000 livres, ses commis et ceux de Letellier, autre ministre, eurent de 200 à 3,000 livres. En 1777 nouvelles gratifi-

Digitized by Google

leur reprocha trouvant leur générosité souvent excessive (1).

Réunis chaque année en assemblée générale, ils présentaient auparavant au Roi des cahiers rédigés par les députés ordinaires et présentés par les députés à la Cour, contenant leurs demandes, leurs doléances et relatant les faits importants qui s'étaient passés au courant de l'année. Le Roi de son côté, assisté de ses ministres et renseigné par l'intendant de la province prenait avis du Conseil d'Etat pour leur répondre et formuler des demandes qui étaient des ordres, pour la levée des impôts. La date de la présentation des cahiers et celle de l'ouverture des Etats était fixée par le

cations aux employés des ministères. M. Campy, commissaire des guerres reçut 1,000 livres. Un autre Campy, receveur et M. Rolland, chacun 300 livres, M. Moiniet de la Canessant, chef de bureau au controle général, 288 livres, M. Gumel, 1,000 livres, M. Delaroche, 300 livres, M. Estienne, secrétaire du garde des sceaux, 300 livres, M Deschauffour, 300 livres, M. Nardot, chef de bureau de M. Beauconseil, chargé des bâtiments, 300 livres ; en une seule année on donna ainsi aux employés 3,888 livres. En 1782 on fit une gratification assez importante à M. Marin, commissaire des guerres, pour une affaire relative aux fourrages traitée par les députés à la Cour à son bureau du ministère de la guerre. Un employé de ce ministère, M. Desvraiges, chargé des mouvements de troupes, ayant été fort obligeant, les députés à la Cour et les députés ordinaires examinèrent si on pourrait sans l'autorisation des Etats lui donner 300 livres ou une bourse de jetons aux armes des Etats.

(1) Si aux gratifications on ajoute les charités, les Etats dépensèrent 44,102 livres en une seule année, car celles-ci étaient nombreuses, bien que beaucoup moins importantes. Ainsi les Clarisses d'Arras recevaient 100 livres, celles d'Aire 150 livres, les sœurs de charité d'Arras 400 livres pour les pauvres malades. On leur en retira 200 pour les donner aux sœurs du même ordre de Saint-Omer, plus 100 livres pour donner des secours aux soldats nécessiteux, elles avaient aussi exemption de droits pour deux pièces de vin et deux pots d'eau-de-vie ; les pauvres prisonniers de cette ville

Digitized by Google

Roi. Ceux-ci en étaient prévenus par les commissaires royaux chargés de représenter S. M. à leur assemblée, dont l'un était le gouverneur de la province, le second l'intendant, et le troisième le Président du Conseil d'Artois (1), mais celui-ci avait un rôle effacé (2).

200 livres, les pères Récollets d'Arras 400 livres, les filles de Sainte-Agnès 200 livres, les pères Capucins d'Aire ne recevaient que 40 sols 8 deniers, on les leur supprima mais on porta les Clarisses de cette ville à 156 livres. Les Trinitaires obtenaient un secours pour la rédemption des captifs, etc. Quand un évènement malheureux arrivait, les Etats intervenaient. Ainsi en 1771, les religieuses de Sainte-Agnès eurent les fondations de leur maison abimées par les inondations et elles purent, avec un secours de 1,500 livres des Etats et leurs économies, reconstruire un bâtiment. Par reconnaissance elles avaient demandé les députés ordinaires pour poser la première pierre, mais ce fut l'évêque qui fit la cérémonie. Les Chariottes ayant acheté l'hôtel de Montmorency sollicitèrent, en 1772, un secours pour bâtir une chapelle. Les Récollets de Lens, ceux de Béthune (1661), les Capucins et les Dominicains d'Arras (1713) demandèrent à être aidés dans la construction de leurs églises. Ces derniers, quand Pie V, qui avait appartenu à leur ordre, fut canonisé, firent une grande fête et les Etats leur offrirent un cadeau. En 1765, les sœurs grises de Saint-Pol, dont le couvent avait brûlé, obtenaient un secours de 600 livres, parce qu'elles se consacraient aux soins des malades et à l'éducation des jeunes filles pauvres.

Un sieur Bécourt, receveur des Etats à Bapaume, pendant vingt-huit ans, par suite de sa mauvaise gestion, tomba dans la misère avec cinq enfants. Le marquis de Lévis s'intéressa à lui et il lui obtint une pension des Etats. Son fils aîné se fit militaire et le second succéda à son père sous certaines conditions.

(1) Les fonctions de premier président du Conseil d'Artois furent remplies de 1765 à 1785 par François-Joseph de Briois de Beaumetz, de 1785 à 1789 par Bon-Albert de Briois de Beaumetz.

(2) Voir sur les Etats d'Artois les *Almanachs d'Artois*, Bultel. *Etat ancien et moderne de la province d'Artois*. *L'Histoire générale de la province d'Artois* par Hennebert, t. III, p. 286. *La Correspon-*

Digitized by Google

Le marquis de Lévis, nous l'avons dit, résidait à Paris pendant une notable partie de l'année.

Placé par ses doubles fonctions entre les intérêts du Roi et ceux de la province, il sut, à l'aide des qualités solides et aimables dont il était doué, concilier les uns et les autres. D'une part, les services qu'il rendait aux députés à la Cour dans leurs rapports avec elle, et aux députés ordinaires dans les affaires d'administration locale, lui eurent bientôt gagné la bienveillance des Etats et fait obtenir d'eux ce que le Gouvernement eût vainement exigé ; de l'autre, ses justes représentations au Roi et aux ministres atténuaient les prétentions de l'Intendant, toujours disposé à grossir les subsides apportés au trésor royal en détresse. Son nom devint par là bientôt populaire et la réunion de l'Artois à la France fut irrévocable. Est-il besoin de dire que pour ce vaillant homme de guerre l'organisation militaire de la province fut des premières à prendre place dans ses préoccupations ? Comme gouverneur militaire il relevait directement du ministre de la guerre, qui était alors, en 1769, le duc de Choiseul.

Sous ses ordres étaient placés :

1° L'état-major général de la province, comprenant un

dance administrative sous le règne de Louis XIV par Depping, t. Ier, p. 559. Wilbert : *Considérations générales sur l'histoire des Etats du Cambrésis, de l'Artois, de la Flandre, du Haynault, du Brabant et du Tournaisis (Compte-rendu des congrès archéologiques de Lille*, p. 257). Parenty, *Annuaires administratifs et statistiques du Pas-de-Calais*, année 1855, p. 403. Baron de Hauteclocque, *Histoire des Etats d'Artois*, manuscrit conservé dans les archives de sa famille. Il y traite avec compétence de leurs attributions et de leur composition. Godin et comte d'Héricourt *Les Rues d'Arras*, t. Ier, p. 301. *Les Assemblées provinciales*, bibliothèque d'Arras. Filon, professeur d'histoire au collège d'Arras, *Histoire des Etats d'Artois* 1861 ; mémoire couronné par l'Académie d'Arras en 1859 et complété par l'auteur. Archives du Pas-de-Calais, fonds des Etats d'Artois (conservé en partie) et fonds de l'intendance, etc., etc.

Digitized by Google

lieutenant général de la province, le maréchal prince d'Isenghien, chevalier des ordres du Roy ; un lieutenant général au gouvernement d'Arras, le comte de Guines ; un lieutenant général au gouvernement de Saint-Omer, M. de Calonne marquis de Courtebourne, plus un secrétaire général du gouvernement d'Artois, un trésorier provincial et un directeur des vivres ;

2° Un corps royal du génie, commandé par M. Noizet de Saint-Paul, maréchal de camp, commandeur de Saint-Louis, directeur des fortifications et places de l'Artois. Ingénieur en chef, le comte d'Aumale, colonel d'infanterie (1) ;

3° Au corps royal d'artillerie : M. Ansart de Mouy, lieutenant général, commandeur de Saint-Louis, inspecteur général (2) ; colonel directeur : M. de Belloy (3) ;

4° L'état major de la ville d'Arras, comprenant un gouverneur, le maréchal d'Isenghien (4), un lieutenant du Roy, M. de la Combe (5), deux commissaires des guerres,

(1) Il y avait en outre cinq ingénieurs ordinaires et un inspecteur des casernes.

(2) Il faisait partie, comme associé, de l'Académie d'Arras. Quand il fut nommé lieutenant général, cette Assemblée chargea, en novembre 1765, une commission composée de MM. de Ruzé, de Crespieul, Cauwet de Baly, Deslys et Harduin, d'aller le complimenter.

(3) Plus un capitaine sous-directeur, un garde-magasin pour la ville et pour la Citadelle.

(4) D'après MM. de Cardevaque et d'Héricourt, à l'origine les baillis et gouverneurs d'Arras étaient les mêmes personnes. En 1664, Louis XIV enleva aux gouverneurs la charge de bailli et réunit cette fonction à son domaine. Les gouverneurs de villes ne furent plus que des officiers militaires, sans rapports avec les échevinages et ne présidant plus au renouvellement de la loi. Quant à leurs attributions judiciaires elles passèrent à leurs lieutenants qui ne furent plus que des officiers civils.

(5) Il y avait en outre un major, deux aides major, un sous-aide major, un greffier.

Digitized by Google

MM. Manchon père et fils (1), un gouverneur de la citadelle, M. Ferrand (2) ;

5° L'état-major de la ville de Saint-Omer, comprenant un gouverneur particulier, le comte de Cayla, un lieutenant du Roy, M. de Mortières, un commandant du château, M. Blondel (3), un colonel d'artillerie, M. d'Ostalis (4), un commissaire des guerres, M. de Bommy de la Vergne (5) ;

6° A Béthune, un gouverneur de la ville et du château, qui était le maréchal duc de Broglie, un lieutenant du Roy,

(1) Les commissaires des guerres remplissaient des fonctions assez importantes. En temps de guerre ils étaient chargés des hôpitaux (personnel et police), en tous temps, des vivres, subsistances et fourrages, du logement et des fournitures des troupes, des effets du Roy, des capotes d'hiver et de la police des magasins. Ils étaient sous les ordres de l'intendant et du gouverneur de la province à qui ils devaient rendre compte de leurs fonctions. Mais pour les revues ils n'avaient de compte à rendre qu'au ministre. A chaque revue ils devaient lui envoyer, ainsi qu'à l'intendant, un état des hommes présents. La comptabilité de l'extraordinaire des guerres était faite par eux. Ils étaient obligés à des tournées pour inspecter leurs subordonnés. Ils avaient droit au logement ; à Arras, on leur donnait 700 livres d'indemnité et aux adjoints 350 livres. Ce logement donna lieu à des discussions ; quand les villes ne les logeaient pas, ils réclamaient auprès du gouvernement ou des États d'Artois.

(2) Il y avait en outre à la Citadelle, un lieutenant du Roy, un major, un aide-major, un aumônier. En 1765, les députés ordinaires proposèrent au Roi, comme major, M. de Nesles de Lozinghem, capitaine réformé du régiment de Haynault, mais le Roy préféra nommer aide-major M. Baillet de Vaugrenant.

(3) Plus un major, deux aides-majors, un capitaine des postes, un greffier militaire.

(4) En outre un lieutenant-colonel directeur des fortifications.

(5) De plus un inspecteur des casernes, un garde-magasin d'artillerie, un major, deux aides-majors, un trésorier de l'extraordinaire des guerres.

Digitized by Google

le baron de Grimaldi, un directeur de l'artillerie, un ingénieur en chef du génie (1) ;

7° A Aire, un gouverneur des ville, fort et château, M. de Crenille, lieutenant général, commandeur de Saint-Louis (2), un lieutenant du Roy, M Romsault de Tortonval (3), un commissaire des guerres, M. de Fontenay, chevalier de Saint-Louis (4), un commandant du fort Saint-François, M. Chevalier, brigadier des armées du Roy (5) ;

8° A Hesdin, un gouverneur, le marquis d'Havrincourt, un lieutenant du Roy, M. de Salperwick d'Huby (6), un commissaire des guerres, M. Greffier de la Grave, un capitaine d'artillerie, un ingénieur en chef du génie (7) ;

(1) En outre un ingénieur ordinaire du génie ; un inspecteur des casernes ; un trésorier des troupes ; deux garde-magasins pour l'artillerie et les services à l'Hôpital militaire, un contrôleur, un médecin chirurgien-major, un chirurgien aide-major, deux aumôniers.

(2) Il appartenait à l'arme de l'artillerie et en devint directeur ainsi que des fortifications sous le ministère du duc de Choiseul. Il était aussi chargé de l'Hôtel des Invalides et de l'Ecole militaire, tout en conservant ses fonctions de gouverneur d'Aire.

(3) De plus un major, deux aides-majors, un aide-major du château, un greffier-militaire, un trésorier des troupes, un lieutenant-colonel directeur de l'artillerie.

(4) En outre un capitaine en second, un garde d'artillerie, un ingénieur en chef du génie, un ingénieur ordinaire, un inspecteur des casernes un trésorier de l'artillerie et du génie ; à l'hôpital un aumônier, un médecin, deux chirurgiens-majors, un garçon chirurgien, un apothicaire.

(5) En outre un major, un garde d'artillerie, un aumônier.

(6) Un major, un capitaine aide-major préposé principal aux enrôlements, un capitaine des portes, un commandant de place, un trésorier des troupes.

(7) En plus un inspecteur des casernes, un garde-magasin. un trésorier de l'artillerie et du génie ; à l'hôpital deux chirurgiens-majors, un médecin, un aumônier.

Digitized by Google

9° A Saint-Venant, un gouverneur, le marquis de Saint-Chamans, lieutenant général, un lieutenant de Roy, M. d'Iscard, un ingénieur en chef du génie, un lieutenant-colonel, sous-directeur d'artillerie (1) ;

10° A Bapaume, un gouverneur, le duc d'Estissac, un lieutenant du Roy, le chevalier de Gomer (2), un ingénieur en chef du génie ;

11° A Saint-Pol, un gouverneur, M. Barbault, un lieutenant du Roy, M. Galhaut (3).

Si, à cette nomenclature, on ajoute un grand nombre d'officiers, de fonctionnaires militaires d'un ordre inférieur et les officiers de troupe, on peut se faire de la situation militaire d'un gouverneur de province une idée analogue, supérieure même à celle de nos chefs de corps d'armée, car ses attributions étaient plus étendues, dans beaucoup de cas, témoin les modifications diverses que le marquis de Lévis proposa pour la composition des garnisons. Arras, Saint-Omer, Aire et Béthune reçurent à la fois des régiments d'infanterie et de cavalerie. Des invalides furent logés à la citadelle d'Arras et à Saint-Venant. Bapaume dut se contenter d'un bataillon détaché, ou tout au plus d'un régiment d'Infanterie. Hesdin, mieux partagé à cause de ses belles casernes, les vit constamment occupées par un régiment de cavalerie, comme elles le sont encore au grand avantage de la ville.

Mais ce n'était pas seulement au point de vue des honneurs bien mérités que le marquis de Lévis trouvait dans le poste de gouverneur de l'Artois la place qui lui était due. Il y recevait encore les avantages pécuniaires propres à relever

(1) Un inspecteur des casernes, un garde d'artillerie, un greffier militaire, un commissaire des guerres, un trésorier des troupes, un subdélégué à l'hôpital, un aumônier, un chirurgien-major.

(2) Un major, un aide-major, un capitaine des portes.

(3) Plus un commis de l'extraordinaire des guerres.

Digitized by Google

sa fortune. A la pension fixe de 30,000 livres prélevée sur le trésor extraordinaire de la guerre venaient s'ajouter des dons et libéralités considérables dont cette riche province avait coutume de gratifier ses gouverneurs. Au temps de la domination espagnole, cet usage existait déjà. De 1596 à 1640, des dons en nature tels que du vin, de la vaisselle d'argent marquée aux armes des Etats, et des sommes variant de 300 à 6,000 livres, avaient été ainsi offerts chaque année (1). Après que l'Artois eût fait retour à la France, cela alla en augmentant. Le duc d'Elbeuf s'était vu gratifier de 10,000, 15,000 et 20,000 livres, plus 5,000 livres avaient été offertes à sa femme ; on y joignit un attelage à 7 chevaux (2) ; d'autres dignitaires, les maréchaux de Turenne

(1) On offrit du vin au duc d'Arschot, au prince de Ligne, au comte de Berlaymont, à Richardot, quand il fut nommé président du Conseil privé. On donna de l'argent au marquis de Warembon, au comte de Rœulx, au comte d'Hostrate, au comte de Sainte-Aldegonde, au comte de Monchy, etc. Le duc d'Arschot pour obtenir des Etats une gratification fit valoir que ses appointements n'étaient que de 1,200 livres (P Ignace).

(2) Dès 1725 les Etats avaient assuré au maréchal d'Isenghien commandant général en Artois 6,000 livres, à son capitaine des gardes 300, à son secrétaire 300, à ses valets de pied 40 livres et à sa mort ces gratifications amenèrent des difficultés entre ses héritiers et le comte de Melun On donnait aussi des gratifications à d'autres personnes : ainsi les officiers supérieurs commandant l'artillerie en Artois, MM. d'Aboville et Ansart de Mouy reçurent 500 livres, MM. de Belloy et de Gomer furent aussi gratifiés, on alloua à M. Romsault, directeur des fortifications, trois rations de fourrages par jour, quatre à M. de Fontenay, commissaire des guerres à Aire, trois à M. de Saint-Paul, directeur des fortifications, on les lui refusa en 1767 sous prétexte que son prédécesseur ne les avait pas et qu'on le logeait, que du reste il pourrait s'indemniser sur la caisse des fortifications ; ce directeur y avait sans doute droit puisque en 1785 il reçut 1,095 livres.

Digitized by Google

et de Schulemberg avaient reçu à leur tour 3,000 livres pour faire l'acquisition d'un attelage à sept chevaux. Bien que ces dons fussent formellement spontanés et personnels, on put bientôt craindre qu'ils ne prissent des proportions exagérées. Le Roy s'en émut. En 1663, une première ordonnance émanée de lui limita à 20,000 livres les gratifications que les Etats eurent le droit de s'imposer. Puis deux autres en 1671, et en 1673, restreignirent à 25,000 livres et à 23,500 livres le droit des gouverneurs à recevoir. Une ordonnance royale du 18 mars 1776 décida que les provinces donneraient 30.000 livres à leurs gouverneurs. Un arrêt du Conseil en 1682, parut viser encore ce chapitre en stipulant la nécessité de la permission de l'Intendant de la province à toute ville ou place frontière, pour faire une dépense extraordinaire sous prétexte de *présents*, réparations, ouvrages ou réjouissances quelconque.

Les choses en étaient-elles restées là au moment de l'arrivée du marquis de Lévis ? Il est permis d'en douter, aux prétentions qu'éleva son successeur, le duc de Guînes, prétentions auxquelles les Etats opposèrent une énergique résistance. Avec le marquis de Lévis au contraire, les choses s'arrangeaient toujours à l'amiable. Outre les 12,000 livres auxquelles lui donnait droit sa présence aux états comme commissaire du Roy, il avait obtenu la transformation des cinquante rations quotidiennes que la province devait fournir à ses chevaux, en un revenu annuel de 10.800 livres. Plus tard même, en 1785, ce chiffre fut porté à 18,000 livres. De plus, 600 livres étaient allouées à son capitaine des gardes, 400 livres à son secrétaire, 60 livres à ses valets de chambre et 100 livres à ses valets de pied. Le tout, au rapport des Etats formait un ensemble de 26,160 livres, sans préjudice aux 6,000 livres allouées par la province au gouverneur particulier d'Arras, prince d'Isenghien, puis au comte de Béthune son successeur.

Comme on voit, les bienfaits d'un bon gouvernement, pas

Digitized by Google

plus en ce temps-là qu'en aucun autre, n'étaient gratuits pour les administrés. Une autre question bien difficile à résoudre se présenta. C'était celle du logement du gouverneur. Jusque-là, la nécessité d'une installation sérieuse et durable ne s'était pas fait sentir. Sous la domination espagnole, les gouverneurs généraux et particuliers s'étaient contentés de résider transitoirement dans des hôtels loués à des particuliers ou dans quelqu'un des refuges que les abbayes des environs d'Arras s'étaient toutes ménagés dans la ville pour s'abriter en cas de guerre (1). Ainsi le marquis

(1) Outre les gouverneurs généraux il fallut loger les gouverneurs particuliers des villes. A Arras, d'après M. Lecesne (*Histoire d'Arras*, p. 508, et *Mémoires de l'Académie* de cette ville, t. IV, 2e série), cette obligation donna lieu à bien des difficultés. Après avoir logé ce fonctionnaire au refuge St-Eloy, à l'hôtel d'Egmont et dans d'autres maisons louées, les gouverneurs se plaignirent que ces logements n'étaient pas dignes de leurs fonctions. Aussi une assemblée des bourgeois, en 1718, vota un impôt extraordinaire devant produire 17,000 livres pour acheter un hôtel. C'était insuffisant, mais les gouverneurs prirent patience, jusqu'au marquis d'Isenghien qui dans ce but réclama et obtint du Roy un secours de 75,000 livres à prendre sur la caisse des fortifications. L'échevinage proposa alors deux emplacements pour bâtir un hôtel, entr'autres le pré Cagnon, qui est devenu la Basse-ville, mais on trouva la dépense trop considérable ; alors on s'occupa d'acquérir l'hôtel de Gomiecourt, rue des Trois-Faucilles. Le propriétaire en demandait un prix exagéré et la ville faisait valoir son peu de ressources, l'affaire traîna en longueur et le gouverneur impatienté fit mettre en prison trois échevins et le conseiller pensionnaire. Réclamation de l'échevinage auprès du cardinal de Fleury ; le Roy les fit mettre en liberté, on entra en arrangements, le comte de Gomiecourt diminua ses prétentions, on acheta son hôtel en 1739, et en 1742 on avait terminé l'arrangement. La ville, pour payer la dépense, vendit quelques vieilles casernes devenues inutiles par suite de la construction des nouvelles. Quand le maréchal de Lévis joignit à ses fonctions de gouverneur de l'Artois celle de gouverneur d'Arras, cet hôtel, connu sous le nom de « Gouvernement », se trouva libre.

Digitized by Google

de Warembon en 1560 avait il, du consentement des Etats, quitté le refuge de l'Abbaye de Saint-Eloi place du Wetz-d'Amain, et on avait loué pour lui, au prix de 600 livres par an, l'hôtel du prince de Solre. Quand il fut tombé aux mains des Français, ses successeurs les comtes de Ligne et de Berlaymont, d'Hooghstrate et de Sainte-Aldegonde se contentèrent du même logement. Après eux ce fut le prince de Ligne. Il vint peu à Arras, et à partir de 1661 on cessa de loger le gouverneur. Quand Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, son fils et son petit-fils firent des apparitions à Arras ils reçurent l'hospitalité de nouveau au refuge Saint-Eloi. Pour le mobilier, le maréchal de Montesquiou étant venu en 1710 ouvrir les Etats, ceux-ci le lui fournirent et ils continuèrent par la suite à faire de même. Quelques années après, en 1729, des discussions s'élevèrent entre l'Abbaye qui réclamait un loyer à la ville et celle-ci qui prétendait en renvoyer la charge aux Etats (1). Mais le duc de Chaulnes ayant passé plusieurs années sans venir à Arras, la discussion s'assoupit pour se réveiller plus vive à l'arrivée du marquis de Lévis. Celui-ci annonça dès le début l'intention d'avoir à Arras une résidence sérieuse pour lui et sa famille. Qui devait en faire les frais ? La question était complexe. A la ville incombait la charge de loger le gouverneur (2). Aux Etats celle de loger le premier Commissaire du Roy. Or le nouveau venu cumulait les deux charges. On entra donc en pourparlers. Précisément à ce moment là se terminait au centre de la ville donnant sur les belles promenades, faisant face à la citadelle de Vauban (3), une somptueuse construction due à la magnificence de

(1) La cité d'Arras ne voulait pas participer à la dépense sous prétexte qu'elle était séparée de la ville.

(2) Les Etats eurent aussi des difficultés pour son logement, en 1763, avec le marquis de Sommyèvre, commandant en second l'Artois.

(3) Cet hôtel situé rue Victor-Hugo porte la date 1758.

Digitized by Google

Laurent d'Apvril le nouvel abbé d'Hénin-Liétard (1), le restaurateur de cette abbaye qui avait eu tant à souffrir de guerres du XVIIe et du XVIIIe siècle. Peut-être son amour du beau l'avait-il trop entraîné à donner à son refuge l'aspect et les proportions d'un palais. Peut-être les qualités du nouveau gouverneur lui paraissaient-elles une garantie contre les scènes qui avaient précédemment désolé la province. Toujours est-il qu'il accueillit favorablement les ouvertures et consentit à passer avec la ville un bail en date du 1er mars 1765 moyennant la somme de 1,000 livres qui furent portées plus tard à 1,400. Dès lors toute difficulté était aplanie. Le reste n'était qu'une question de détails. Les Etats s'engagèrent à fournir le mobilier. Une ordonnance royale intervint (5 juillet 1765) qui fixa à 150 livres par mois l'indemnité à servir au gouverneur pour son logement (2). Ce chiffre ne fut pas dépassé. On comprit même

(1) Cet abbé prit la crosse en 1752 Son abbaye, dépendant de la congrégation d'Arrouaise, avait déjà un refuge à Douai. La guerre ne paraissant pas imminente, deux refuges étaient beaucoup.

(2) Voici cette ordonnance : « De par le Roi, ainsi que l'on a exposé à S. M. que l'ordonnance qui a été rendue le 25 octobre 1703, en permettant aux villes de l'intérieur du royaume de payer une somme en argent aux officiers des troupes y étant en quartier, moyennant laquelle lesdits officiers seront tenus de se loger en payant de gré à gré, et n'a réglé ces sommes pour les officiers qu'en remontant et y compris le grade de colonel, de sorte qu'il arrive journellement des difficultés par rapport au logement des officiers généraux depuis que S. M. a jugé à propos de les employer dans les provinces pour veiller sur la discipline et le service des troupes qui y sont établies et que d'ailleurs le logement des officiers supérieurs du corps tel qu'il est réglé pour ladite ordonnance n'est pas sur un pied assez fort vu l'obligation où ils sont de faire des frais pour l'accomplissement de leur charge. S. M. désirant y pourvoir a ordonné ce qui suit :

Art. 1er. — Le logement des officiers généraux et brigadiers employés par lettres de service dans les provinces leur sera payé à

Digitized by Google

le linge dans le mobilier. Ce fut la ville qui fit l'entreprise,

raison de 150 livres par mois, au lieutenant-général, 100 livres au maréchal de camp, 75 livres au brigadier.

Art. 2. — Celui des colonels et maîtres de camp leur sera payé sur le pied de 50 livres par mois, celui des lieutenants-colonels 40 livres, celui des majors 30 livres.

Art. 3. — Lorsque le lieutenant-général employé aura un aide pour commander dans une province, en l'absence du commandant en chef, son logement sera augmenté jusqu'à 300 livres par mois pendant tout le temps qu'il exercera ledit commandement.

Art. 4. — Les sommes seront payées par les villes où lesdits officiers feront leur résidence, lorsqu'elles se trouveront en état de supporter cette dépense, sinon il y sera pourvu en tout ou partie par une imposition au marc la livre sur tous les contribuables de la province conformément à une répartition qui en sera faite par le commissaire départi et les paiements seront en conséquence de ses ordonnances par ceux qui en auront fait la recette.

Art. 5. — Lorsque dans les lieux où lesdits officiers généraux ou autres devront résider, il y aura des bâtiments convenables pour leur logement, ils ne pourront faire de difficultés pour les occuper et dans ce cas ils ne recevront que la moitié du prix ci-dessus fixé en supposant qu'ils n'aient que les bâtiments sans être garnis de meubles et si lesdites maisons sont meublées lesdits officiers généraux et autres ne pourront rien prétendre au dela dudit logement effectif, dans l'un et l'autre de ces deux cas la somme qu'ils avaient à recevoir pour leur logement sera employée tant en loyers desdites maisons qu'en celui des meubles dont elles auront été garnies.

Art 6. — Quand lesdits officiers ou autres s'absenteront soit par congé ou autrement, ils ne pourront exiger que le logement leur soit payé pendant le temps de leur absence, mais s'ils étaient chargés d'un loyer il sera pris sur la somme qu'ils auraient dû recevoir, s'ils étaient restés présents, de quoi satisfaire au paiement dudit loyer, jusqu'au paiement des logements de l'année suivante.

Art. 7. — Si après tous les paiements faits dans l'année pour raison desdits logements il restait un revenant bon sur les fonds provenant de l'imposition qui aura été faite à cet effet, cette somme

Digitized by Google

les Etats y contribuaient pour leur part (1). L'urbanité, la

surabondante sera employée au paiement des logements de l'année suivante.

Art. 8 — Au moyen des sommes ci-dessus réglées aux officiers généraux et autres, ils devront se pourvoir eux-mêmes de logement de gré à gré et s'ils en prenaient un dont le paiement excéderait lesdites sommes, cet excédant sera à leur charge ainsi que le prix des meubles qu'ils auraient loués ou achetés.

Art. 9. — S'il arrivait qu'un officier général ne pût trouver de maison vacante pour s'y établir, il s'adresserait au commissaire départi dans la province pour lui en procurer un, en lui donnant la préférence, s'il en était besoin, sur les locataires actuels et pourvoirait en ce cas à ce que ceux-ci souffrent le moins qu'il sera possible de leurs déplacements.

Art. 10. — S. M. n'entend pas au surplus révoquer par sa présente ordonnance les règlements particuliers qu'elle aura faits ou approuvés antérieurement pour certaines villes et provinces dans lesquelles les logements des officiers généraux et autres se tiendront employés sur un pied plus haut qu'il n'est porté par la présente, lesquels règlements doivent subsister tant que S. M. n'aura pas jugé à propos d'y déroger par de nouveaux arrangements.

Art. 11. — N'entend pareillement S. M. pas innover en ce qui peut avoir été réglé précédemment concernant le logement des officiers généraux et autres, commandant en chef dans les provinces qui continueront d'en jouir sur le même pied qu'il a été établi. »

(1) Ce mobilier était assez élégant. Il y avait un lit à l'impériale en damas cramoisi, orné de galons d'or avec deux couvertures blanches, deux matelas, un lit de plume, un sommier de crin, un traversin de plumes ; la garniture était en tapisserie pareille à l'appartement. Il y avait un autre lit garni en velours d'Utrecht à barres bleues et jaunes. Les draps étaient en toile fine, les chaises couvertes en damas vert, etc., etc.

Voici comment s'opérait le partage de la dépense entre la ville et les Etats. La ville remettait au marquis de Lévis 1,800 livres pour son logement moins le loyer payé à l'abbaye. Elle avançait aussi 1,800 livres pour le mobilier, mais les Etats les leur remboursaient. Comme elle avait traité avec un tapissier pour 1,400 livres,

Digitized by Google

courtoisie du marquis de Lévis lui ouvrait les trésors de la province. Deux ans n'étaient pas révolus que déjà des embellissements et des augmentations étaient, sans doute sur sa demande, faits à sa demeure (1). Lui s'était per-

elle y gagnait 400 livres. Seulement elle en consacrait 300 à louer du linge pour le gouverneur. Si la ville faisait à l'hôtel des constructions ou améliorations, elle en profiterait et les Etats n'auraient rien à y voir. Ceux-ci se décidèrent à acheter un mobilier et ils firent bien les choses, si on en juge par un inventaire conservé aux archives de la ville d'Arras. Quand on vendit nationalement l'hôtel on vendit également le mobilier. La ville prétendit qu'une partie lui appartenait, on passa outre, disant que si la réclamation était fondée elle aurait une part dans le prix.

(1) Ce fut en 1775; un document donne la description de cet hôtel qui était vaste et très propre à des réceptions nombreuses. Il y avait un salon des gardes où se trouvaient quinze fusils et dix sabres, une première salle à manger avec orchestre, une table sur tréteaux pour quarante couverts et trente-six cabriolets ou chaises en moquette verte; un salon bleu avec quarante-quatre cabriolets en velours d'Utrecht jaune; une seconde salle à manger avec table pour vingt couverts et la salle du dais avec une table pour dix-neuf couverts. Au premier, cinq appartements bien meublés avec lits garnis de damas cramoisi ou de satin blanc piqué, avec cabinets, garde-robes, entresols pour les femmes de chambre et petite chambre. Dans une aile, une chapelle; au second étage, lingerie, chambres de domestiques, conserves, cuisine, rotisserie, sablerie, argenterie, patisserie, office, cave au vin, boucherie, charbonnerie, desserts. Dans la cour, écuries, remises, chambres de postillons, grenier à foin, logement de portier.

Ce refuge, loué alors au duc de Guînes, fut vendu nationalement le 11 juillet 1792, pour 30,500 livres à Jean-Edouard Jamais, directeur de l'Enregistrement à Valenciennes, qui déclara command Louis-Marie Liger, homme de loi à Arras. Cet hôtel est qualifié de grande et superbe maison, située rue des Casernes, tenant d'un côté à la rue des Fours, de l'autre au jardin du sieur Berthaud et par derrière aux Promenades.

Digitized by Google

sonnellement réservé seulement l'entretien du jardin (1).

(1) Après la mort du marquis de Lévis, les Etats eurent des difficultés avec la ville au sujet du logement de son successeur, le duc de Guînes. Le magistrat voulut y faire participer les Etats et l'avocat Desmazières fit, le 15 avril 1788, un mémoire pour soutenir ses prétentions; mais les Etats déclarèrent de nouveau qu'ils ne devaient fournir que le mobilier au nouveau gouverneur et seulement comme commissaire du Roy, que Louis XVI donnait l'exemple de l'économie et n'obligerait pas la province à cette charge.

Digitized by Google

1765

Ce fut le 29 avril 1765, que le marquis de Lévis fit son entrée à Arras. D'après le cérémonial usité en ce temps-là, son titre de commissaire du Roy lui donnait droit aux plus grands honneurs. Les cloches devaient signaler son approche, l'Intendant, l'Etat major, les députés ordinaires et les personnes de distinction s'avancer hors de la ville et lui faire cortège pour le conduire à son hôtel, les archers vêtus de rouge et les arbalétriers vêtus de bleu escorter son carosse, et le canon ordinaire de la ville annoncer son arrivée (1). Mais le nouveau gouverneur était ennemi du faste. Il arriva à 9 heures du soir sans qu'aucun honneur lui fût rendu. Le marquis de Beauffort seulement, mayeur de la ville, vint, accompagné du Magistrat, le complimenter à son hôtel, et lui offrir 36 bouteilles de vin d'honneur. Le lendemain, le Lieutenant-général de la Gouvernance, et les officiers du siège en firent autant. Le marquis de Lévis les reçut avec beaucoup de politesse, et les reconduisit jusqu'à la porte (2). Puis, ce fut le tour de l'Académie. En l'absence de ses trois premiers officiers, elle avait délégué MM. de Wismes, des Lyons, Delys, Binot, et l'abbé de Gaston. Ce dernier porta la parole. La réponse du nouveau gouverneur fut des plus gracieuses ; il les assura qu'il leur continuerait la protection dont les avait gratifiée son prédécesseur (3).

(1) Filon. *Histoire des Etats d'Artois.*

(2) Le grand Bailly étant incommodé n'avait pu venir.

(3) Le marquis de Lévis échangeait des lettres et des compliments avec l'Académie, surtout à l'occasion de la nouvelle année, et il alla quelquefois visiter les académiciens dans le local de leurs séances. On peut voir dans les procès-verbaux de cette société le texte de ces lettres, c'était en général M. Harduin, le secrétaire général, qui les écrivait. Voici celle qu'il adressa à la fin de l'année 1768 : « Le renouvellement de l'année présente une occasion que nous saisis-

Digitized by Google

Quelques jours après, il alla en personne remercier le Magistrat. La marquise de Lévis vint rejoindre son mari le 15 juin. Le Magistrat en corps alla sur les trois ou quatre heures de l'après-midi la féliciter de son heureuse arrivée, et lui offrir trois corbeilles couvertes et doublées, l'une de taffetas blanc, les deux autres de taffetas bleu, remplies de confitures sèches et de sucreries (1). Le marquis de Beauffort porta la parole. La marquise de Lévis allait bientôt devenir mère. Elle ne tarda pas à retourner à Paris, où, quatre mois après, elle donna le jour à une fille (2). Les Etats réclamèrent d'en être le parrain et l'enfant reçut parmi ses noms celui d'*Artois*, mais à cause sans doute de la mort inopinée du père de la marquise, survenue presque en même temps, les cérémonies du baptême et les réjouissances qui devaient l'accompagner, furent remises à une époque ultérieure (3). L'exemple n'était pas sans précédent. Le Roy lui-même avait, quelques années auparavant, en 1757, pourvu le dernier de ses petits-fils nouveau-né du titre de comte d'Artois. Qui pouvait prévoir alors les traverses et les douleurs à travers lesquelles cet enfant devait porter ce titre jusqu'au trône éphémère où il devait s'asseoir sous le nom de Charles X ! Sa naissance avait été l'occasion d'une

sons activement pour vous témoigner toute l'étendue de nos vœux pour votre bonheur. Nous osons nous flatter que vous serez persuadé de la vérité de ces sentiments et que vous aurez la bonté d'en agréer l'assurance. »

(1) Les trois corbeilles furent payées 342 livres à Canne, confiseur (Mémorial d'Arras).

(2) On prit pour accoucheur celui de la Dauphine.

(3) Le Magistrat d'Arras adressa ses compliments de condoléances au marquis de Lévis pour la mort de son beau-père le 8 octobre et ses félicitations pour la naissance de sa fille le 22 de ce mois. Le Gouverneur et le Magistrat échangeaient des lettres de bonne année.

Digitized by Google

grande explosion de joie dans la province (1). A peine le jeune prince était-il âgé de six ans que la Dauphine, sa mère, avait demandé au Roy la permission de faire faire son portrait pour le donner aux Etats d'Artois. Un certain Frédon, peintre des tableaux du cabinet du Roi, alors assez célèbre, presqu'inconnu aujourd'hui, l'avait représenté en costume de hussard. Le tableau, envoyé à Arras en 1764, avait été reçu avec enthousiasme. Deux députés à la Cour, l'Evêque de Saint Omer, Mgr de Brunes de Montlouet et le marquis de Crény qui en avaient surveillé l'exécution en demandèrent chacun une copie. Mais, comme beaucoup d'autres personnages firent la même requête, les Etats se décidèrent à le faire reproduire par la gravure et en chargèrent l'Evêque de Saint Omer. Il fallut reporter le tableau à Paris, et l'opération ne se fit pas sans difficulté (2). Cela se passait en 1765, juste l'année où le marquis de Lévis arrivait en Artois. On peut croire qu'il n'y fut pas étranger, car une fois la gravure exécutée (et elle ne le fut qu'en 1771) les députés à la Cour, voulant en offrir un exemplaire au prince lui-même, ce fut le marquis de Lévis qui se chargea de les présenter au comte d'Artois et à son frère aîné, le comte de Provence (depuis Louis XVIII). Le comte d'Artois

(1) Voir Archives du Pas-de-Calais. Fonds de l'Intendance (dossier nº 541).

(2) Pour choisir un graveur on consulta M. Frédon et M Juimé, garde des tableaux du Roy. Ils indiquèrent plusieurs artistes, on les fit venir à l'hôtel des Etats à Paris et en présence de M. Frédon on choisit un sieur Benoit ; il demanda 3,000 livres pour reproduire ce portrait à l'eau-forte et 6,000 au burin. On convint de 3,000 livres et l'évêque de Saint-Omer fut chargé de surveiller le travail. Le sieur Benoit était tracassier et paresseux, aussi, quand en 1767 il donna une épreuve, M. Frédon la trouva médiocre et le déclara hors d'état de finir le travail. Comme il mettait de la mauvaise volonté on dut avoir recours à M. de Sartine, lieutenant de police, qui lui donna ordre de terminer dans quatre mois. Comme il ne l'avait pas

Digitized by Google

avait alors 14 ans. C'est l'âge de la majorité pour les Rois. Le jeune prince sut montrer qu'il en était. Les députés admis à sa table furent charmés de son aisance et de sa bonne grâce à les entretenir chacun alternativement, à accueillir leurs compliments. Il parut fort satisfait d'apprendre que l'empressement de tous à se procurer cette gravure en avait vite épuisé les exemplaires. Ce portrait, du reste, ne fut pas le seul, ni le dernier (1). En 1773, le peintre Doncre

fait, on employa la justice pour retirer la planche et on chargea un autre graveur, appelé Michel, de la finir. Celui-ci envoya une épreuve aux députés ordinaires le 30 septembre 1770. Ceux-ci répondirent le 3 octobre qu' « avec les connaisseurs ils reconnaissaient plusieurs défauts ; la ressemblance, disaient-ils, est loin d'être perfectionnée, l'artiste nouveau, en voulant finir la première ébauche dela gravure, en multipliant les traits en bossea presque perdu les traits premiers ; la bouche est beaucoup trop resserrée, de même la tête entière, la jambe en avant est trop allongée et trop ferme pour celle d'un enfant. » L'artiste répondit que c'était une jambe brisée, etc. Bref on finit la gravure. L'assemblée des Etats avait décidé, dès 1764, l'inscription qu'on y mettrait. On examina ensuite la question du tirage ; on proposa de tirer deux mille exemplaires, dont trois cents pour les Etats, à effet d'en donner aux personnes qui leur auraient rendu des services. On pourrait en vendre mille sept cents à 5 livres, en déduisant 1 livre pour papier et impression il resterait 8,500 livres de bénéfice. Si on vendait seulement 2 livres 50, le bénéfice serait encore de 4,250 livres. On proposa de faire la vente sous un nom supposé pour ne pas paraître des marchands. Un sieur Aubert reçut pour l'imprimage en taille-douce 309 livres. Le sieur Michel, qui avait retouché la planche, reçut 50 exemplaires pour son salaire ; il avait demandé plusieurs fois des gratifications qu'il n'obtint pas.

(1) En 1771 un sieur Colson offrit de vendre aux Etats d'Artois une copie du tableau, le peintre Frédon lui en avait fait cadeau. Les députés ordinaires pensèrent qu'il serait plus digne, si on voulait avoir une copie, de s'adresser au peintre lui-même.

Digitized by Google

en fit encore une reproduction pour la salle des Etats (1) et deux ans plus tard le comte de Diesbach fit don, pour orner cette même salle, d'une belle tapisserie d'Arras représentant le comte d'Artois partant pour la chasse. On ignore ce qu'elle est devenue.

Mais, pour revenir à l'année 1765, qui fut la première de la période du gouvernement du maréchal de Lévis — on l'a vu — du côté de celui-ci comme du côté de ses administrés, tout paraissait concourir à inaugurer pour la province une ère de paix et de bonheur. Il était cependant un point où le marquis de Lévis allait avoir à rencontrer de sérieuses difficultés. C'était la question des impôts et des charges toujours croissantes à faire accepter aux Etats de la part du Gouvernement. Est-il besoin de redire ici quelle était alors la déplorable situation financière de la France? L'énorme dette de 2,295,000,000 laissée par Louis XIV, chiffre énorme vu le produit peu élevé des recettes (2), le déficit n'avait jamais été comblé, on avait eu la pensée de réunir les Etats généraux, mais on y avait renoncé et on chercha vainement un remède dans des essais successifs et infructueux : Suppression momentanée des fermiers généraux, établissement du Conseil des finances (3), réduction du taux de la rente, refonte des monnaies, suppression de certains privilèges, entraves à la fondation des communautés religieuses

(1) Il demanda 25 louis, on trouva la somme exorbitante et on pensa que cent écus suffiraient, et encore pour ce prix il devait nettoyer, raccommoder et vernir un christ qui était dans la grande salle des Etats. Doncre protesta mais les Etats maintinrent leur offre.

(2) Les privilèges de certaines classes rendaient les impôts directs surtout peu productifs et de plus les frais de perception étaient énormes et si les fermiers généraux s'enrichissaient rapidement, en revanche les contribuables étaient fort molestés.

(3) Il remplaça le contrôle général des finances. On poursuivit devant la Chambre ardente les traitants concussionnaires.

Digitized by Google

et interdiction des acquisitions de biens de main-morte (1), augmentation de la taille qui frappait surtout les pauvres gens, nouveaux impôts sur les denrées, etc. Tout avait été inutile. Le mal ne prenait point sa source là où on voulait le trouver, mais dans la faiblesse et la honte de ceux aux mains desquels étaient confiées les destinées de la France. Le Régent d'abord avait accueilli et protégé l'audacieuse entreprise de l'aventurier écossais Law (2), qui avait abouti à une formidable banqueroute, et, de là aussi était née une fièvre de spéculation et d'agiotage qui devait bouleverser toutes les fortunes. Mais il avait fait pis encore en corrompant le cœur du malheureux Louis XV. Si Louis XIV avait obéré la France par amour de la gloire, son successeur devait la ruiner pour ses plaisirs. A l'époque où arriva en Artois le marquis de Lévis, la marquise de Pompadour venait de mourir. Pendant vingt ans, arbitre de la volonté du Roy, à l'extérieur elle l'avait entraîné à des guerres ruineuses et nuisibles (3) qui avaient contribué à rendre la situation financière plus mauvaise encore (4). Telle la guerre de sept ans qui venait de finir (5), nous l'avons vu plus haut,

(1) C'est un édit de 1747 qui fit ces défenses.

(2) Il avait proposé pour organiser le crédit la création d'une banque administrant les revenus de la France entière. C'était la suppression des fermes.

(3) En 1733 avait eu lieu la guerre de Pologne, puis une expédition en Corse, la guerre de la succession d'Autriche dura huit ans, elle fut malheureuse et sans la victoire de Fontenoy, que serait devenue la France ? Quand la paix d'Aix-la-Chapelle arriva en 1748 nous avions perdu une partie de nos colonies, augmenté notre dette de 1,200 millions et doublé les impôts.

(4) Les déclarations pour l'impôt sur les biens mobiliers étaient souvent fausses, on avait créé l'*abonnement* pour la perception de l'impôt dit des *vingtièmes*.

(5) On avait supprimé un dixième après la paix d'Aix-la-Chapelle, mais on avait décidé que les vingtièmes s'appliqueraient à tous les revenus territoriaux et mobiliers sans privilèges. Le clergé résista

Digitized by Google

par la paix de Paris à laquelle l'histoire a attribué le nom de paix *honteuse*, épithète trop méritée puisque le résultat en était la perte de nos colonies du Sénégal et du Canada. A l'intérieur, la favorite, secondée du duc de Choiseul, premier ministre, sa créature et son complice, avait brisé sans pitié toutes les digues qui s'opposaient à ses vices et à ses folles dissipations. Les contrôleurs généraux, élevés et renversés par elle tour à tour, avaient vainement essayé de remettre de l'ordre dans les finances. A bout de ressources, le trésor public sans cesse épuisé par elle, ne se remplissait que par des impôts (1) en partie nouveaux, sans compter les vingtièmes, puis les dixièmes (2) qu'on dut bientôt doubler ou augmenter d'un sol pour livre, puis de cinq et même six sols pour livre. La taille fut rétablie, la capitation fut doublée. Les fermiers généraux, redevenus aussi nombreux et plus puissants qu'autrefois (3), pressuraient à merci les pauvres gens taillables et corvéables. Cela ne suffit pas et on refit une espèce de banqueroute (4). Et le pays tout entier gémissait sous la main implacable d'une femme qui tenait le Roy lui-même dans le plus dur esclavage.

On comprend qu'un gouverneur chargé de faire accepter

et avec l'aide de Mme de Pompadour renvoya M. de Machault qui était un honnête homme et il fut remplacé par M. de Sechelles ; divers contrôleurs s'étaient succédé rapidement quand arriva M. Bertin en 1759 ; il resta plus longtemps. Il se retira et fut remplacé par M. de Laverdy.

(1) On avait créé déjà un impôt sur le papier, la poudre à friser, les suifs, les cartons ; on en fit de nouveaux sur les cuirs, le bois, le charbon.

(2) Un dixième supprimé fut rétabli. Ce fut sous le contrôle de M. de Laverdy qu'on doubla la capitation, qu'on établit pour six mois un troisième vingtième et qu'on mit le sixième sol pour livre.

(3) Ils avaient été réduits à 40, on les remit à 60.

(4) Une bonne chose fut un édit de 1764 pour régler l'emploi des revenus communaux.

Digitized by Google

à ses administrés les effets d'un tel régime n'eût pas un rôle facile à remplir. Aux demandes incessantes d'argent du Gouvernement, les Etats ne se lassaient pas d'opposer les plaintes et les réclamations des habitants de la province. Il est curieux de relire les doléances rédigées à ce sujet par les députés ordinaires et inscrites par eux sur leurs cahiers arrêtés dans l'hôtel des Etats le 7 janvier 1765, c'est-à-dire l'année même de l'arrivée du marquis de Lévis et quelques mois auparavant. « L'Artois, disait-on, s'était toujours signalé par son dévoûment pour le Roi. Si les besoins de l'Etat s'étaient multipliés, il avait redoublé de zèle et d'activité pour faire face aux abonnements conclus pour les vingtièmes et les autres impositions. Mais on avait dû chaque année recourir à l'emprunt. Les peuples de cette province sont peut-être les seuls des sujets de sa Majesté qui ne se soient pas ressentis des bienfaits de la paix. Les impôts sont restés les mêmes qu'en 1764. Les fermiers sont épuisés. Les grains sont à vil prix, et parfois de si mauvaise qualité qu'on a dû les donner aux bestiaux. L'année précédente, les blés ont été meilleurs, mais peu abondants. Dans plusieurs endroits, les pluies ont fait grand tort, et il y a eu des inondations dans les environs de St-Omer et la région de Béthune. A diverses reprises, le Roy avait fait une remise importante sur le don de 500,000 livres fait par la province. En 1750, 1751 et 1757, cette remise avait été de 300,000 livres, en 1759 et 1760 de 250,000 livres. Depuis, on l'avait réduite à 180,000 livres. Cette fois, vu les charges de plus en plus lourdes qu'on avait à supporter, on demandait qu'on la relevât car, disait-on, « l'argent sortait de la province et n'y rentrait pas, le pays ayant peu de commerce et l'agriculture étant sa seule ressource ». A ce premier exposé de la situation était joint un supplément qui disait que l'Artois d'après ses privilèges ne devait d'autre contribution réelle que celle des centièmes établis d'après les rôles de 1559. Les Etats avaient, à la vérité, consenti en 1749 a payer un

Digitized by Google

nouvel impôt dit du vingtième, mais quand on avait fait les rôles, au lieu de se conformer aux déclarations, on les avait doublées. L'intendant de Chauvelin avait alors promis d'accorder des décharges importantes, mais il était mort sur les entrefaites, et ses promesses étaient demeurées presque sans effet (1). En résumé les Etats demandaient que par l'abaissement des vingtièmes on revînt au taux de 1,200,000 fr. et qu'on supprima la capitation. L'Etat accorda une remise de 180,000 fr. sur le don gratuit, à charge par les Etats de l'employer à rembourser leurs emprunts les plus anciens. Quant aux vingtièmes on ne leur accorda qu'une remise de 50.000 l. sur le troisième, sous prétexte que l'abonnement était avantageux à la province (2). De là le document s'engageait dans des détails précis et établis sur des chiffres qu'il serait fastidieux de reproduire ici ; sur les impôts

(1) On ajoutait, qu'en 1756, les Etats durent accepter un deuxième vingtième et convinrent pour le payer d'un abonnement de 500,000 l. Comme on reconnut qu'il y avait eu des erreurs dans les rôles, on le réduisit à 450,000 livres. En 1759, on imposa un troisième vingtième. Les cultivateurs étaient hors d'état de le solder, la province dut faire un emprunt pour le payer à leur place. Le Roy, par ses commissaires, promit alors de faire une remise de 50,000 livres sur chaque vingtième, c'est-à-dire, de se contenter de 1,200,000 livres. En effet, en 1760, on paya 450,000 livres pour le premier vingtième, 400,000 livres pour le second et 350,000 livres pour le troisième, plus 90,000 livres pour l'abonnement des 2 sols par livre du dixième. Alors la guerre existait encore; après la paix, un arrêt du 5 mai 1764, mit les deux premiers vingtièmes à 450,000 livres et on diminua seulement le troisième de 50,000 livres.

(2) Les deux centièmes votés par les Etats produisirent 683,424 l. et on leva deux centièmes par anticipation sur 1766 qui rapportaient 485,000 livres, la province reçut en tout 1,123,424 livres de ce chef. Les impôts sur les bières, vin et bêtes vives produisirent 630,492 livres, l'impôt du contrôle 89,782 livres.

Digitized by Google

divers et successifs, sur les réclamations que ces impôts avaient soulevées et sur les concessions et remises, trop faibles à leur gré, que les Etats étaient, non sans peine, parvenus à arracher à la rapacité du gouvernement. Mais si ces chiffres sont, à l'heure qu'il est, dépourvus pour le lecteur d'intérêt autant que d'actualité, ils ne l'étaient pas pour les contribuables de ce temps-là et parfois on se prendrait à les envier d'avoir été si bien défendus. Une fois ce premier travail accompli, en janvier 1765, par les députés ordinaires, il s'agissait, comme nous l'avons dit, de le faire présenter au Roi par les députés à la Cour. Ceux-ci, en 1769, étaient l'Evêque de Saint-Omer, Mgr de Brunes de Montlouet, le marquis de Crény et M. Camp, échevin d'Arras. Ils commencèrent, au mois de juin 1765 par aller, selon l'usage, saluer le Gouverneur au nom des trois ordres qu'ils représentaient. Ils le prièrent de les présenter au duc de Choiseul, premier ministre et garde des sceaux, au contrôleur général des finances, et à l'Evêque d'Orléans chargé de la feuille des bénéfices. Ils désiraient voir aussi les princes d'Isenghien et de Soubise, le Maréchal de Noailles, les intendants des finances et les autres personnages qui, dans cette circonstance, voulaient bien s'intéresser à la province, pour réclamer leur protection et s'appuyer de leur crédit. Au duc de Choiseul il appartenait de leur assurer l'audience du Roi. Une fois cette audience accordée, c'était au marquis de Lévis, au marquis de Dreux-Brézé, grand maître des cérémonies, et au vicomte de Bourbon-Busset, sous maître, à les y conduire avec les cérémonies ordinaires. Les députés, après avoir présenté leurs devoirs à ces grands personnages, se rendirent chez le duc de la Vauguyon, gouverneur des Enfants de France et s'informèrent de la santé du Comte d'Artois auquel les Etats les avaient spécialement chargés de faire la cour.

L'audience eut lieu. en juillet 1765, à Compiègne, où se trouvait alors le Roi. Tout s'y passa selon les règles minu-

Digitized by Google

tieuses et imposantes usitées en pareil cas (1). Mais un évènement fortuit et douloureux vint assombrir les esprits. Le premier des trois députés d'Artois, l'évêque de Saint-Omer, mourut presque subitement avant d'avoir quitté Compiègne. Il fallut l'y laisser et l'y enterrer. Les funérailles se firent aux frais des Etats et avec une grande solennité en l'église Saint-Jacques. Un service anniversaire

(1) Voici le cérémonial d'après l'*Almanach d'Artois* de 1769 ; au jour indiqué, les trois députés se rendent dans la salle des Ambassadeurs ; le grand maître et le maître des cérémonies viennent les y prendre pour les conduire par le grand escalier dans l'antichambre du Roy et après avoir été demander l'ordre de S. M , ils les introduisent dans la chambre. Les députés sont reçus à la porte par le gouverneur général de la province et par le secrétaire d'Etat du département qui se placent à leurs côtés, ayant près d'eux, à droite et à gauche, les maîtres de cérémonies Tous étant sur la même ligne font au Roy une profonde inclination ; ils s'avancent de quelques pas, font une seconde révérence et une troisième quand ils sont parvenus vers le milieu de la chambre. Alors le Roy qui est dans un fauteuil, ôte son chapeau et se recouvre aussitôt. Le gouverneur et le secrétaire d'Etat vont se placer aux côtés de S. M Les députés restent tous trois en face. Celui du clergé au milieu, ayant à sa droite celui de la noblesse, aussi debout, et à sa gauche celui du tiers-état, en robe, qui met un genou en terre et tient le cahier de la province contenant les demandes arrêtées dans la précédente assemblée des Etats.

Le député du clergé porte la parole ; en finissant sa harangue, il prend le cahier des mains de son collègue et a l'honneur de le présenter à S. M. qui le remet au secrétaire d'Etat. Après la réponse qu'il plait au Roy de faire aux députés, le gouverneur et le secrétaire d'Etat se rejoignent à eux et on se retire dans le même ordre qu'on était venu, ayant toujours le visage tourné vers S. M., et avec les mêmes salutations. Les députés sont ensuite reconduits par le maître de cérémonies dans la salle des Ambassadeurs. On fait aussi jouer chaque année pour ces députés, les Eaux de Versailles, de la Ménagerie, de Trianon et de Marly, quand ils le désirent.

Digitized by Google

fut célébré l'année suivante, le 23 août 1766, auquel l'Evêque de Soissons officia (1) et l'on inaugura en même temps un superbe mausolée élevé par les Etats (2) sur sa sépulture et reproduit par la gravure (3). Dans l'intervalle Mgr de Brunes de Montlouet avait été remplacé sur le siège de Saint Omer par Mgr Hilaire de Conzié, vicaire général de Senlis. Il semblait alors que Dieu voulût, en frappant de grands coups, donner au Roi de salutaires avertissements. En cette même année 1765 mourut le Dauphin, son fils, âgé de trente-six ans, prince vertueux et bon sur lequel étaient fondées les plus grandes espérances. Ce fut un deuil public. L'Artois ne manqua pas de s'y associer. Des prières avaient été faites dans toutes les églises pour sa guérison. Aussitôt sa mort, le magistrat se rendit en habit et en boucles chez

(1) Les députés avaient invité la Cour et la ville et avaient été personnellement chez tous les ministres ; aussi tous les évêques présents à la Cour assistaient au service, ayant à leur tête le grand aumônier, ainsi que le clergé régulier et séculier ; les députés de la Bretagne et de la Flandre, et beaucoup de personnes de distinction, y furent présents. Les Etats firent un cadeau à la fabrique et pensèrent à lui faire une fondation.

(2) L'architecte avait demandé 8,000 livres, c'était cher, mais comme le mausolée avait été annoncé avec pompes et que la Cour devait venir le voir, on le paya 4,600 livres au sieur Couboureau La Reine et la famille royale avaient été le regarder le 24 août en allant à la grand'messe à la paroisse, et le Roy avait promis d'aller le voir le 25, jour de la fête de Saint-Louis. Les Etats d'Artois donnèrent à l'occasion du service 600 livres à l'église Saint-Jacques pour acheter deux bâtons cantoraux, mais il manqua 173 livres. Les Etats refusèrent de donner ce supplément et la fabrique dut vendre un vieux bâton cantoral et un calice hors d'usage (Note du baron de Bonnault d'Houet).

(3) On fit deux projets pour le mausolée ; dans le premier il y avait dix personnages et des enfants ; mais ces statues devaient coûter très cher, et on se contenta d'une plaque funéraire en marbre blanc dans un encadrement avec pilastres à plates-bandes en

Digitized by Google

M. de la Combe, lieutenant de Roi pour présenter ses condoléances. Un grand service eut lieu à la Cathédrale, toutes les cloches sonnèrent, on fit fermer les boutiques et le spectacle n'eut pas lieu. Les Etats firent dire un service

marbre noir, avec trophées, d'un côté, de la religion et de l'autre, des Etats d'Artois, le tout en bronze, en haut les armoiries du prélat, avec de chaque côté une lampe funéraire. Une gravure en a conservé le souvenir, et si l'encadrement a disparu à la Révolution, la table de marbre existe encore à l'entrée du collatéral gauche du chœur. On y voit cette inscription :

Hic jacet
illustriss. ac reverendiss.
D. D. Franc. Jos. de Brunes de Montlouet
E nobili et antiquâ apud armoricos prosapiâ,
Qui official. Archidiac vic. gen. partes
Ita Dolæ sustinuit,
Ut facile episcopali muneri subeundo dignus judicaretur
Ad infulas Audomarenses evectus
onus pastorale
Per annos decem in concussâ virtute portavit.
Gregis forma factus,
Prudentiâ, sanctitate morum, paternâ in paupcres caritate
Antistitum etiam exemplos evasit.
quam sibi laudem
In publicis armoricæ rebus tractandis comparaverat,
Hanc
In tuendis Artesiæ privilegiis adauxit
Totis ordinum votis ad regem legatus,
multæ feliciter inchoavit
quæ legationibus iteratis felicius absolvit
gravi morbo correctus
compendiis,
sacra synaxi pie ac non semel munitus
suis Artesiæ comitiis
pietati, ecclesiæ, religioni
diu flebilis occidit
Die XXIII Aug. An. M.DCC.LXV ætatis suæ LIII

En bas :

Hoc amoris et grati animi pignus mærentes Artesiæ consiliorum ordines posuêre.

Digitized by Google

spécial aux Récollets dont l'église était située près de leur hôtel (1). La session ordinaire des Etats s'ouvrit, cette année-là, le 11 novembre (2), et se termina le 22. Les questions

(1) L'Académie d'Arras fit dire également un service chez les Dominicains ; l'évêque officia, l'abbé de Gaston, membre de la société, prononça l'oraison funèbre.

(2) Voici le cérémonial de cette ouverture d'après l'*Etat de la province d'Artois* de Bultel. Les membres des trois ordres s'assemblent le matin dans la grande salle de leur hôtel, dite des conférences générales, y prennent séance, elle est pour ce jour-là arrangée de la sorte : il y a une estrade dans le fond avec trois fauteuils pour les commissaires de S. M. A droite de cette estrade il a deux fauteuils, pour les évêques d'Arras et de Saint-Omer, et des bancs qui sont sur une ou plusieurs lignes pour le clergé, à la gauche de cette estrade et vis-à-vis du clergé il y a un fauteuil pour le député ordinaire de la noblesse, qui tient la première place, et à sa suite, rangés sur une ou plusieurs lignes, des bancs pour les membres de cet ordre. En face de cette estrade, depuis la ligne du clergé jusqu'à celle de la noblesse il y a des bancs encore sur plusieurs lignes pour les membres du tiers-état, et un bureau en avant, dans le milieu, où se placent les députés ordinaires et le greffier des Etats, l'un et l'autre de ces deux derniers en manteau et en rabat.

Quand l'Assemblée est formée, les trois députés ordinaires partent de l'hôtel des Etats pour se rendre chez M. le Commissaire du Roy, où se trouvent les deux autres commissaires, afin de les avertir que l'Assemblée est formée, et qu'elle est dans l'attente de recevoir les ordres de S. M. Ils reviennent à l'Assemblée rendre compte de leur commission. Les trois commissaires font ensuite avertir l'Assemblée du moment où ils s'y rendront et partent dans le même carosse. Les trois députés ordinaires se trouvent à la porte de l'hôtel des Etats pour les y recevoir, et les conduire dans la salle d'Assemblée où chacun des commissaires prend sa place. Aussitôt que ceux-ci sont entrés, on laisse la place au peuple qui entre et se tient debout derrière les bancs des trois ordres.

On commence l'ouverture des Etats par la lecture des lettres du Roy écrites au corps des Etats pour reconnaître ses commissaires,

Digitized by Google

financières tinrent aux délibérations la plus grande place. Et, tout d'abord, celle de la perception des impôts. L'utilité de réunir les diverses fermes, et de rembourser les rentes qui avaient été créées précédemment par des emprunts onéreux fut reconnue. On décida en conséquence, avec l'autorisation du Roi, l'émission d'un emprunt unique de 400,000 livres au denier 25. La préparation des nouveaux rôles pour les vingtièmes amena la découverte de fraudes nombreuses, et l'examen du cadastre permit de constater que, dans certains villages, un quart des biens avaient été soustraits à l'impôt (1). Les doléances exprimées dans les cahiers précédents furent

ensuite on lit les lettres patentes portant nomination des commissaires, dont le greffier fait peu après l'enregistrement. Outre ces lettres et commissions, il y a une instruction qui est commune aux trois commissaires, et dont ils ont chacun une expédition, mais elle demeure secrète entre eux. Le premier commissaire fait un petit discours pour annoncer le sujet de leur commission et de l'Assemblée générale, et il laisse à l'intendant l'exposition plus détaillée des ordres du Roy. L'intendant parle ensuite, et par un autre discours, il expose au long les ordres de S. M. et assure les Etats et les peuples de la province de la protection spéciale du Roy, et de sa favorable intention pour la conservation des droits et privilèges de la province. Le premier des membres du clergé qui se trouve en rang en ce jour fait un discours où il représente l'état actuel de la province, son zèle pour répondre aux volontés de S. M. et les motifs qu'elle a d'espérer en ses bontés et dans sa tendre affection pour son peuple d'Artois. Après quoi les commissaires se lèvent et se retirent et les députés ordinaires vont les reconduire jusqu'à la porte de l'hôtel où ils les avaient reçus On fait sortir de la salle, pendant ce dernier cérémonial, tous ceux qui ne sont pas essentiellement de l'Assemblée. Puis les députés à la Cour se rendent au bureau pour rendre compte des affaires dont ils ont été chargés, et on nomme les commissaires particuliers aux fonds et ceux aux requêtes et on s'ajourne au lendemain.

(1) On fit prononcer des amendes.

Digitized by Google

renouvelées à propos de l'aide extraordinaire de 400,000 livres qu'on dut voter encore. La guerre étant finie et les deux bataillons de la milice étant supprimés, il semblait que dussent disparaître aussi les charges militaires. C'était là une grosse affaire ; car de 20,000 livres auxquelles se résumaient autrefois ces charges, elles s'étaient graduellement élevées par suite de la guerre, et en 1762, elles avaient atteint le chiffre énorme de 172,000 livres. Mais, nous l'avons vu, ce n'était pas seulement aux camps que l'argent se dépensait. Après toutes les discussions et réclamations il fallut ajouter 10,500 livres pour l'aide du pays de Laleu. L'odieuse capitation s'inscrivit encore pour 44,000 livres, et, pour la milice, comme elle venait d'être rétablie précisément en ce même mois de novembre 1765 par ordonnance royale, on dut s'estimer heureux que le Gouvernement ne réclama de ce chef que 67,773 livres bien qu'on eût fait les frais des recrues provinciales. Une fois ces questions générales réglées, l'assemblée des Etats eut à s'occuper des intérêts locaux de la province. La Canche et la Ternoise, plus fougueuses en ce temps-là qu'elles ne le sont aujourd'hui, avaient débordé, et les propriétés riveraines en ayant subi du dommage, un emprunt de 165,000 livres fut contracté pour améliorer leur cours de Saint-Pol à Hesdin, et créer un canal d'Hesdin à Montreuil. D'autre part, une maladie bizarre et contagieuse faisait des ravages parmi la population sise entre Douai et Arras. Cela se manifestait d'abord à l'extrémité des pieds par des douleurs aiguës qui amenaient un engourdissement et la gangrène. Les députés ordinaires s'en émurent et se firent autoriser, par les Etats, à envoyer deux médecins de l'hôpital d'Arras, les sieurs de Larcé et Taranget, donner des soins aux malades.

Une question qui s'élevait aussi, grosse de difficultés, était celle de la mendicité. A la suite de la guerre de sept ans, nombre de familles allemandes, réduites à la misère, demandaient à passer dans les colonies françaises. Le duc de

Digitized by Google

Choiseul accueillit leur demande, mais quand il s'agit de l'exécuter, on reconnut que la Guyane, à laquelle on les destinait, n'avait pas d'espaces propres à la culture assez vastes pour leur procurer le travail et la vie. Force fut de les faire attendre en France. Il fut question de les envoyer en Bretagne, mais les terres incultes à mettre en valeur étaient insuffisantes. On pensa alors à l'Artois. Les Etats firent observer que non seulement les terres en friche étaient inconnues dans la province, mais que la surabondance de population obligeait les ouvriers des campagnes à émigrer au temps de la moisson, et ceux des villes à utiliser les caves pour y habiter. Néanmoins, sur un ordre du Roi, les Etats avaient dû, en 1764, nommer une commission pour s'en occuper avec les députés ordinaires. Divers systèmes furent proposés et soumis à l'approbation du Contrôleur général. Le premier, comme toujours, dans les embarras publics en ce temps, était de recourir aux religieux et à leur hospitalité ; mais la chose n'était pas possible, le même monastère ne pouvant recevoir les hommes et les femmes, il fallut diviser les familles. Pour diminuer la mendicité, sur l'ordre du Roi, les Etats d'Artois avaient nommé, en 1764, une commission qui, de concert avec les députés ordinaires, devait s'occuper de la question. On proposa divers moyens en 1766 qu'on soumit au contrôleur général et qui parut les approuver. On songea à acheter une maison sise à Arras, rue du Bloc, et provenant de la confrérie de Saint-Sébastien. On y mettrait les pauvres hors d'état de travailler, et les vagabonds seraient enfermés dans les prisons de l'Etat. C'était l'idée des dépôts de mendicité qui germait déjà. On trouva que la question n'était pas assez étudiée, on craignit des changements par suite d'un projet d'édit envoyé au Parlement. Pourtant, en 1769, le Roi permit d'acheter la maison dite de Saint-Sébastien. Le 10 septembre 1771, nouvelles lettres patentes relatives à la mendicité, les Etats en trouvèrent les dispositions trop onéreuses et proposèrent

Digitized by Google

des modifications. Ils étaient d'avis que lorsque les communautés ne pourraient pas venir au secours de leurs pauvres on pourrait les laisser mendier. Après plusieurs essais de temporisations et de discussions, la question se rendormit et les mendiants continuèrent à solliciter de la charité publique, de la charité des religieux surtout (1), les moyens de vivre qu'ils ne trouvaient pas, que souvent même ils ne cherchaient pas chez eux.

Quelques mois s'étaient donc à peine écoulés depuis l'arrivée du nouveau gouverneur, et déjà les destinées de la province auxquelles il devait présider n'avaient plus de secret pour lui. Si, comme on peut le croire, il prit intérêt aux détails des travaux des Etats, on se demande de quel œil il devait considérer des questions de finances et d'économie intérieure, si peu en rapport avec son éducation et la vie qu'il avait menée jusque là. Cependant la première année ne se termina pas pour lui sans que plusieurs affaires épineuses vinssent réclamer son intervention personnelle et lui donner occasion d'exercer ses aptitudes militaires. Le 11 novembre 1765, il recevait une lettre du ministre duc de Choiseul pour se plaindre de la maréchaussée des Etats. La maréchaussée, sous l'ancienne monarchie, était un corps de gens à cheval, chargé de veiller à la sûreté publique, à peu près ce qu'est actuellement la gendarmerie. Son nom lui venait de ce qu'il était immédiatement subordonné aux maréchaux de France. En Artois, il y avait deux maréchaussées, celle du Roi et celle des Etats. La première était ainsi composée : un lieutenant en résidence à Arras, un exempt, trois brigadiers, trois sous-brigadiers et vingt-huit cavaliers, le tout comprenant sept brigades réparties dans les places d'Arras, Lens, Bapaume, Hesdin, Saint-Pol, Lillers et Saint-Omer, sous les ordres du prévost général

(1) Pour éviter les rassemblements on invita les fermiers et les couvents à ne pas faire leurs charités à des jours fixes.

Digitized by Google

d'Amiens, puis de celui de Lille. La seconde, créée par divers arrêts de 1695 et de 1701, confirmée par un édit de 1720 (1) devait recevoir des Etats son organisation, sa solde, ses officiers, mais à la condition expresse d'être subordonnée à la maréchaussée royale, et de lui prêter main-forte. Elle se composait de trente archers dont dix à Saint-Omer, avec un lieutenant. Les Etats lui fournissaient le logement, soit en nature, soit sous forme d'indemnité. Les députés ordinaires, les passaient en revue. Elle coûtait 28,000 fr. Ces deux maréchaussées étaient loin de s'entendre. Celle des Etats ne se contentait pas de leur servir de garde d'honneur, ce qui était sa principale attribution (2), mais elle cherchait sans cesse à empiéter sur l'autre, à lui emprunter son costume (3), à s'approprier sa juridiction, à aller sans y

(1) Cet édit reconnaissait aux Etats leur ancien privilège d'avoir une maréchaussée et d'en nommer les officiers. Elle venait à Arras lors de la tenue des Etats.

(2) Le Maréchal de Tournon, au nom des maréchaux de France, écrivit le 2 janvier 1774 au marquis de Monteynard, ministre de la guerre : « Vous êtes instruit qu'une espèce de troupe qui se qualifie de maréchaussée de la province d'Artois sans aucun titre, et que nous ne reconnaissons pas, veut s'assimiler de plus en plus à la maréchaussée de la Flandre, veuillez donner des ordres pour que cette troupe se renferme dans ses premiers usages et n'entreprenne pas petit à petit sur un corps qui ne la reconnaît pas, ce qui occasionne des querelles qu'il serait dangereux de laisser fomenter. » Le ministre avait déjà écrit au marquis de Lévis et à l'intendant (15 octobre 1765) à ce sujet disant qu'il fallait qu'on ne pût confondre les deux maréchaussées ; le duc d'Aiguillon le 17 mars fit les mêmes observations aux députés à la Cour. En 1774 on voulut encore faire changer l'uniforme de la maréchaussée des Etats et en ôter les agréments, revers et parements.

(3) Elle portait autrefois des vestes et des culottes rouges et une bandoulière de drap bleu, brodée d'un galon de livrée, puis on lui avait donné veste et culotte couleur ventre de biche avec bandoulière de buffle galonnée d'argent, il n'y avait plus guère que les boutons qui la distinguaient de la maréchaussée royale.

Digitized by Google

être appelée dans les assemblées et marchés, et à être reçue par les seigneurs et les magistrats des villes. Son concours était nul pour la maréchaussée royale, et le lieutenant de celle-ci déclarait hautement que, fût-il exposé à rencontrer quelque résistance, il préférait s'en tenir aux seules forces de sa troupe. Enfin on lui reprochait encore d'être mal composée, les députés y faisaient entrer leurs vieux serviteurs, gens pour la plupart incapables de monter à cheval et de porter convenablement les armes, ces armes elles-mêmes étant très défectueuses. Tous les grades y étaient accordés à la faveur et non au mérite, à commencer par le prévost de la Haye qui, né fils de simple procureur, s'arrogeait le titre d'Ecuyer (1). Telles étaient les plaintes que le premier ministre, après les avoir reçues de l'Intendant même de la province, formulait dans sa lettre au marquis de Lévis en le priant de les transmettre aux Etats. Mais on pense bien que les choses n'allèrent pas seules, et il fallut toute la courtoisie du gouverneur pour qu'elles ne s'envenimassent pas. Une commission fut nommée, qui, tout en protestant contre l'exagération des faits et constatant les services rendus par la maréchaussée des Etats, au point de vue de leur sécurité, de la perception des impôts, et de la répression de la mendicité, admit et prescrivit certaines réformes dans le costume, dans la qualité des fusils et dans la forme des sabres, et surtout dans le remplacement des chevaux défectueux. (2) L'affaire s'en tint là pour cette fois. Mais ce ne

(1) Il mourut en 1772. Cette place était très recherchée, on lui donna comme successeur le chevalier de Nelle, capitaine retraité du régiment de Haynault, chevalier de Saint-Louis.

(2) Pour diminuer l'ampleur de l'habillement pour le cavalier, et afin qu'il fût plus leste, on proposa de lui donner une redingote, mais on pensa que des manteaux seraient plus convenables et plus utiles. On proposa également d'obliger les cavaliers à avoir des cols noirs, et à arranger leurs cheveux avec une queue, enfin de les

Digitized by Google

fut pas la dernière. Quatre ans après, en 1769, elle se raviva. Sur la demande des prévôts, le Gouvernement avait décidé la création de 20 nouvelles brigades de maréchaussée royale, dont 2 pour l'Artois étaient destinées à Béthune et à Fruges. On demandait aux Etats de prendre celles-ci à sa charge, réduisant leur maréchaussée de manière à ce qu'elle ne leur coûtât plus que 15,000 livres et qu'ils pussent en verser 10,000 au trésor royal. On leur faisait entendre que s'ils ne le voulaient pas, on supprimerait leur maréchaussée car les autres provinces n'en possédaient pas de semblable. On oubliait qu'en 1694 la province avait donné 154,000 livres pour conserver ses privilèges et que, parmi ceux-ci, le droit d'avoir une maréchaussée n'étant pas le moins précieux, elle tenait à le conserver bien plus qu'à avoir de nouvelles brigades. Le besoin de celles-ci ne se faisait pas sentir, disait-on, car si le projet donnait place à de nouveaux brigadiers, sous-brigadiers et exempts, le nombre des cavaliers ne devait s'augmenter que de sept pour la province. De plus l'aide de la maréchaussée des Etats permettait au Roy d'avoir moins de brigades en Artois que dans les autres provinces. Ces raisons étaient justes, mais on n'était guère disposé à les entendre, et le contrôleur général, le 2 novembre 1769, répondit que les 154,000 livres avaient d'autre objet que la raison de l'hérédité des charges que l'édit de 1694 avait ordonnée. Le marquis de Lévis intervint encore. Une nouvelle transaction fut proposée. Les Etats offrirent 4,000 livres au lieu de 10,000, puis 9,000, à la condition expresse que cette allocation serait la dernière et que le nombre des cavaliers serait proportionné à la somme versée. Mais l'affaire ne se conclut pas. Elle traîna en

forcer à avoir des éperons pareils, de diminuer les chapeaux et leurs bords, de les retrousser tous sur un même modèle, enfin d'exiger des gants pour le service.

Digitized by Google

longueur, et durait encore en 1771 (1). A cette époque un nouveau conflit devait s'élever par suite d'une ordonnance du Roi du 27 décembre 1769, qui prétendait mettre à la charge des villes le logement de la maréchaussée royale (2). Le ministre de Choiseul autorisant à les mettre dans les casernes vacantes (3) n'aplanit pas la difficulté. Ces casernes étaient destinées aux troupes de passage, et celles-ci durent souvent retomber à la charge de l'habitant, car on se plaignait que le gouvernement demandait trop de place pour la maréchaussée (4). Ce fut encore une indemnité de logement de

(1) On peut voir dans les archives du Conseil d'Artois un registre relatif à la maréchaussée. Les registres aux commissions de ce même fonds contiennent les nominations.

(2) A Arras, en 1769, deux brigades de la maréchaussée furent installées au pavillon Sainte-Barbe, rue Sainte-Claire, et deux autres à la caserne du Point du Jour. A la suite d'une ordonnance de 1778 on y réunit trois brigades. Cette ordonnance indiquait l'emplacement des casernes de la maréchaussée. Elles étaient placées dans les lieux où le passage était le plus considérable, à effet de mieux surveiller les voyageurs. La gendarmerie succédant à la maréchaussée resta dans la caserne du Point du Jour jusqu'en 1835.

(3) A Hesdin, la maréchaussée était logée dans un quartier des casernes dit *Le Royal*. En 1785, le ministre, sur la demande de la municipalité, proposa au marquis de Lévis de la transporter dans une partie des casernes appelé *le Quartier Suisse*, où il n'y avait que des écuries et des invalides ; on pourrait alors loger dans la partie qu'elle quitterait 168 hommes de passage. L'intendant observa que le local proposé était en mauvais état, peu convenable, que lors du passage des troupes la maréchaussée laissait toujours trois chambres libres pour les loger. Le ministre maintint le *statu quo* (voir fonds de l'Intendance, un dossier à ce sujet, avec plan de la caserne d'Hesdin).

(4) C'est ce qu'on prétendit à Saint-Omer ; alors l'ingénieur du génie Bouillard proposa de loger au château de cette ville la brigade qui était dans la caserne Saint-Sébastien. Le ministre en 1776 décida qu'il valait mieux mettre les officiers au château à cause de la proximité de la caserne.

Digitized by Google

150 livres par an au lieutenant qu'on dut donner en vertu d'une ordonnance du 28 août 1778 (1). L'emplacement des brigades donna lieu aussi à des difficultés (2). Mais toutes ces mesures sentaient la gêne et la misère qui croissaient en proportion du luxe et de la débauche de la Cour. Ce n'était pourtant pas que le pays d'Artois fût hostile aux militaires. Deux régiments d'infanterie tenaient garnison à Arras, dont l'un fut longtemps le régiment suisse de Diesbach. Ceux-là s'entendaient bien entr'eux et avec la population. Et comme précisément en cette année 1766 il fut question d'en retirer un, les Etats s'en émurent et les députés à la Cour furent chargés de représenter au premier ministre, qu'un bataillon étant en résidence à la Citadelle, le reste serait insuffisant au service de la place. Mais le duc de Choiseul n'admit pas ces raisons. Il consentit seulement à laisser à Arras les grenadiers de France qui étaient

(1) Auparavant, à Arras, la ville donnait en 1766, comme indemnité de logement : 100 livres par an au lieutenant, 30 livres au brigadier, 100 livres pour les quatre cavaliers, plus une écurie et une remise pour le fourrage.

(2) Le 6 octobre 1771, le ministre de Monteynard écrivit que la brigade de la maréchaussée qui était à Lillers en avait été ôtée pour être placée partie à Béthune, partie à Aire, malgré les réclamations de l'échevinage, et que la ville de Lens demandait, pour éviter les frais du logement, que la brigade de cette ville fût mise à la caserne. Le marquis de Lévis, consulté, répondit que les brigades d'Arras, de Lens et de Lillers, étaient trop éloignées pour la conduite des prisonniers, et qu'en plaçant des brigades à Béthune, à Aire et à Doullens, c'était plus convenable pour qu'elles pussent rentrer chez elles après les escortes. Il ajouta : la ville de Lillers est en sûreté puisque les brigades s'y croisent mutuellement, que du reste on pourrait y placer une brigade des Etats ; quant à celle de Lens, il trouva inconvénient à la loger à la caserne, mais il écrivit à l'intendant de prendre tous les ans 200 livres sur la caisse des fortifications pour louer une maison particulière.

Digitized by Google

disait-il, à eux seuls plus nombreux qu'un régiment à quatre bataillons, et que l'Artois, au point de vue militaire et comme garnisons, avait une part supérieure à celle des autres provinces.

Le duc de Choiseul put se rendre compte de la situation puisqu'il vint à Arras, le 20 août 1765. Il arriva à onze heures du soir, descendit chez le gouverneur, y soupa et y coucha. Celui-ci lui présenta le Magistrat qui était venu offrir à ce ministre d'Etat et de la guerre trente-six bouteilles de vin. En l'absence du mayeur, M. Lefebvre de Gouy, échevin, fit le discours d'usage (1).

(1) Mémorial d'Arras.

Digitized by Google

1766

Le baptême de Mlle Marie-Gabrielle-Artois de Lévis, eut lieu à Paris le 6 février, fête de Saint-Vaast, patron de la province, en l'église de Sainte-Marie-Magdeleine (1). Sur cette paroisse était situé, rue du faubourg Saint-Honoré, le

(1) Voici l'acte de baptême qu'on consigna dans les registres des Etats d'Artois : « Paroisse de Ste-Marie-Magdeleine de la Ville-Lévecque à Paris. Le sixième jour de février 1766, par la permission et le consentement de Messire Louis-Charles Cathlin, prêtre, docteur en théologie et curé de cette paroisse, ont été supplées les cérémonies du baptême par Monseigneur illustrissime et révérendissime Jean de Bonneguise, évêque d'Arras, à demoiselle Marie-Gabrielle Artois de Lévis née le 12 octobre 1765, ondoyée le même jour, à la maison, par la permission de Monseigneur l'évêque de Paris du 20 septembre de ladite année, fille légitime du très haut et très puissant Seigneur, Monseigneur François marquis de Lévis, lieutenant-général des armées du Roy, grand bailly d'épée de Villers-les-Montagnes, premier gentilhomme de la chambre de S. M. le Roy de Pologne, duc de Lorraine, gouverneur-général de la province d'Artois ; et de très haute et très puissante Dame Madame Gabriel-Augustine Michel, ses père et mère de ladite paroisse. Ladite demoiselle présentée, nommée et tenue au nom des Etats de la province d'Artois conformément à la délibération de leur assemblée générale du mois de novembre dernier par les trois députés desdits Etats à la cour : Messire Jean-Marie de Royère, chanoine, archidiacre de la cathédrale d'Arras, vicaire-général du diocèce pour l'ordre du Clergé, Messire Gillion Charles-Joseph de Trazégnies, Baron de Silly, Seigneur de la Couture, d'Hembourg et autres lieux, brigadier des armées du Roy pour l'ordre de la Noblesse, et Messire Joseph-Augustin Camp, écuyer, avocat au Parlement et échevin de la ville et Cité d'Arras pour l'ordre du Tiers-Etat, et en présence de ses père et mère, parents et autres personnes de ladite province qui ont signé avec nous les jour, mois et an ci-dessus. »

Digitized by Google

somptueux hôtel des beaux-parents du marquis de Lévis, embelli par eux de boiseries de bois d'acajou et d'autres essences précieuses provenant des colonies où ils avaient fait leur fortune (1). Mgr Jean de Bonneguise, alors évêque d'Arras, procéda à la cérémonie. L'Intendant de Caumartin, l'Evêque de Senlis et toutes les personnes notables de la province, résidant à Paris, y furent invitées. Conformément à la délibération prise en assemblée générale au mois de novembre précédent, les Etats furent parrains de l'enfant. Ce n'était pas la première fois que pareille occurence se présentait. En 1732, M. de Chauvelin, ancien Intendant de Picardie et d'Artois, s'était vu rendre le même hommage par la province reconnaissante, à l'occasion de la naissance de son premier fils. Les députés à la Cour, chargés par les Etats de les représenter, n'eurent donc qu'à se reporter à ce qui s'était fait alors (2), et à se conformer aux règles de l'étiquette

(1) C'est une tradition qui veut que cet hôtel soit actuellement le n° 30. Il fut habité par le maréchal Suchet, actuellement il appartient à M. Pillet-Wille. Un document conservé aux Archives nationales (T. 112) l'indique comme une grande maison à porte-cochère derrière la colonnade de la place Louis XV, et en donne la distribution. Une autre pièce de ce dossier l'indique comme rue des Champs Elysées.

(2) M de Chauvelin devint président à mortier et garde-des-sceaux. Son fils porta le nom de Germain-Louis-Anne-*Artois*. Le baptème eut lieu le 25 juillet dans la chapelle de l'Evêque d'Amiens et fut administré par lui, il fut précédé et suivi d'une très belle musique. Pour voir le cortège, le peuple s'était rassemblé en grand nombre dans la rue de l'Intendance avec des étendarts et des drapeaux déployés, tambours, trompettes, hautbois, violons, etc , on fit force décharges de petite artillerie et de mousqueterie, on offrit de nombreux bouquets, puis eut lieu un somptueux festin. La ville d'Amiens fit les frais des vins. Le soir il y eut des illuminations et on tira des fusées. Les députés et M. de Chauvelin firent distribuer de l'argent au peuple et aux pauvres, ce qui produisit une joie universelle. Quand les

Digitized by Google

en usage, parmi les personnes du premier rang dans la Capitale. Bien que le marquis de Lévis eût décliné toute offre de présent ou de dotation personnelle, en faveur de la jeune filleule, les choses se firent avec une magnificence digne de la Province et de son Gouverneur. La couverture piquée de satin bleu, ornée de point d'Angleterre, posée sur la corbeille, coûta seule de 1,100 à 1,200 livres. L'enveloppe, de taffetas bleu également, était semée de fleurs de lys d'or surmontées des armes des Etats, accostées à celles de la maison de Lévis ; elle contenait des gants et des bouquets de fleurs d'Italie (1) ; on y joignit une médaille d'or qu'on avait fait frapper à l'occasion de la naissance du comte d'Artois ; elle était nouée d'un ruban bleu orné de fleurs de lys d'or. une médaille semblable fut donnée au marquis de Lévis, dans une boite portant les armes des Etats d'Artois, et une troisième à l'accoucheur, au lieu d'un présent d'argent. A la marraine, Mme Michel de Tharon, à Mme de Marbœuf, aux deux premiers enfants du marquis de Lévis, furent offerts des jetons d'or, aux armes des Etats, portant gravés au revers, la date du baptême et le nom de l'enfant. Des jetons semblables furent frappés en argent pour être joints aux dragées, et aux confitures mises pour les dames dans des boites et aux dragées mises pour les hommes dans des cornets qui furent répandus à profusion, tant parmi les personnes présentes à la cérémonie que parmi les habitants de la province. Mais les choses se passaient en ce temps-là

députés quittèrent l'hôtel de M. de Chauvelin, où ils étaient logés, on les reconduisit jusque dans les faubourgs, et celui-ci leur témoigna la joie qu'il éprouvait de l'honneur que lui avaient fait les Etats d'Artois. Les députés à la Cour firent paraître aux frais de la province, dans les gazettes du temps, des articles racontant la cérémonie.

(1) Comme la naissance était passée depuis trois mois, on fit l'économie d'une seconde corbeille qu'on donnait ordinairement.

Digitized by Google

déjà comme en ce temps-ci. Si abondantes que fussent les largesses, elles ne parvinrent pas à satisfaire tout le monde. L'évêque d'Arras réclama qu'on ajoutât quelques boîtes à la sienne. Les députés ordinaires, à qui l'on avait fait de copieux envois, prétendirent qu'il fallait remettre à l'ouverture de la session générale pour offrir une boite à chacun des membres des Etats. Les greffiers et les employés subalternes réclamèrent aussi. On dut faire taire les uns et satisfaire les autres en leur donnant des dragées de qualité inférieure. Les députés à la cour jugèrent bon d'arrêter les frais. Ceux-ci s'élevaient à 30,000 livres. Le marquis de Lévis naturellement, n'eut pas à entrer dans ces détails. Comme toujours, il mit sa note de courtoisie et de bienveillance à l'expression de sa satisfaction ; il offrit un somptueux souper le jour même du baptême aux principaux personnages qui y avaient assisté et fit divers cadeaux à l'Evêque et aux députés (1). Par là se resserraient entre lui et la province des liens qui auraient tourné tout à l'avantage de celle-ci, si la malheureuse question financière, toujours brûlante aux mains des Etats, n'était venue sans cesse entraver ses efforts (2).

(1) Les députés à la Cour firent à l'Assemblée à la main convoquée le 30 juin, le récit de la cérémonie. On avait pris pour guide ce qui se pratique dans la capitale du royaume pour les personnes de premier rang, ils y avaient ajouté une petite distinction relative à la province, à l'exemple des Etats de Bretagne, en faisant graver à la main sur le revers des jetons ordinaires, frappés aux armes des Etats, une inscription indiquant le jour du baptême.

(2) Les députés ordinaires écrivirent le 9 février aux députés à la Cour : « Nous sommes heureux d'apprendre que la cérémonie du baptême du marquis de Lévis s'est faite avec la décence convenable et que tout se soit passé de manière que vous ayez lieu d'en être contents, ainsi que M. le marquis de Lévis. Vous avez bien fait d'inviter les personnes de considération de la province qui sont à Paris, nous étions bien persuadés que vous vous acquitteriez de cette

Digitized by Google

Une des premières questions qui s'imposaient à sa sollicitude était la protection et la défense des frontières. L'artillerie qui devait y tenir le principal rôle était alors en train de sortir de l'état d'infériorité où elle avait été tenue jusque-là. Aux cinq bataillons et aux cinq écoles de cette arme qui existaient déjà à la Fère, à Perpignan, à Grenoble, à Metz et à Strasbourg, on avait résolu d'en ajouter plusieurs autres, et la ville de Bapaume avait été désignée des pre-

commission avec la décence convenable en pareil cas. Quand nous aurons reçu les bonbons que vous nous promettez, nous aurons l'honneur de vous en remercier. » Le 15 février ils annoncèrent qu'ils avaient reçu les boîtes de confitures et de dragées, et les cornets de bonbons avec les jetons. Ils les distribuèrent aux dames de la ville. Après les remerciements d'usage, ils ajoutaient : « Vous nous mandez que vous nous enverrez quelques douzaines de cornets avec des jetons pour donner aux personnes en place. Nous vous observons que nous croyons qu'il faudrait donner un jeton à tous les membres des Etats ou n'en donner à personne, parce que cette distinction pourrait faire des mécontents. »

Les députés à la Cour écrivirent aux députés ordinaires le 21 février : « Nous vous avons fait mettre hier au carosse ordinaire, à votre adresse, une boîte contenant des cornets de dragées avec les jetons des Etats dont le tout pour le complet des douzaines qui vous étaient destinées, et le surplus pour distribuer à qui vous trouverez convenable à Arras. L'observation que vous nous faites, qu'il serait convenable de donner un jeton à chaque membre des Etats, en différant jusqu'à l'Assemblée générale, et que c'est dans cette intention que vous avez séparé les jetons des cornets, nous fait entendre que vous regardez ces petits présents du jour comme un cérémonial et les jetons comme un monument. Après avoir pris tous les éclaircissements nécessaires, nous vous faisons observer que ce n'est pas le cas ni de l'un ni de l'autre. Parmi les personnes de distinction à la Cour ou à Paris, il est d'usage dans les baptêmes d'envoyer des boîtes de bonbons aux dames, avec les armes peintes et de donner aux hommes présents à la cérémonie, ou dans les rencontres pendant la huitaine des cornets de bonbons sur lesquels se trouvent les cachets du parrain ou de la

Digitized by Google

mières. Une école de soixante élèves y fut ouverte précisément en cette année 1766, placée sous le commandement du chevalier de Gomer. Mais tout d'abord des difficultés s'élevèrent à propos d'indemnités de logement (1) et d'exemp-

marraine, soit en cire, soit en armoiries gravées, tirées sur papier et collées en petites feuilles, lorsqu'on a une planche pour le faire ; à défaut de ces deux marques nous y avons suppléé par les jetons, non seulement comme plus honnête mais parce que nous n'avons point de planche pour faire tirer en estampe les armoiries des Etats, et qu'il eut été indécent d'y mettre le cachet ordinaire en cire noire ou rouge. le premier étant signe de deuil, le second ne répondant pas à la naissance d'une fille (on avait demandé 600 livres pour graver cette estampe, on trouva cela trop cher). Nous pensons donc que les suites de cette cérémonie ne peuvent se prolonger au-delà d'une quinzaine et encore moins jusqu'à l'Assemblée générale. C'est chose consommée à présent. Nous l'avons ainsi annoncé à Versailles et ici, et personne n'est choqué de cette étiquette. Si vous séparez les jetons des dragées, vous annoncerez un monument et un cérémonial à renouveler et il en résultera une bizarrerie dans notre façon de distribuer ici, puisque nous en avons donné à plusieurs personnes qui ne sont pas des Etats. Vous savez qu'on donne des gants de noce indifféremment à tout le monde présent à la célébration d'un mariage, même aux femmes de chambre, et que l'on n'en envoye point aux personnes distinguées et à des proches parents absents, c'est le jour qui décide. Mais voici quelque chose qui rapproche davantage : lorsque pendant l'année il se fait une dédicace de thèse aux Etats de la province, MM. les députés ordinaires les représentent et l'on ne vient point renouveler la distribution des thèses à chaque membre de l'Assemblée générale suivante, quoique ce fut elle qui décida s'il y avait lieu à gratifications. Ces comparaisons peuvent s'appliquer et non celle de la médaille de Mgr le comte d'Artois qui marque le monument de premier ordre. Voilà, Messieurs, nos réflexions, vous en tirerez ce que vous jugerez convenable, etc. »

(1) Cette obligation donna lieu souvent à des difficultés, ainsi, en 1765, le colonel du régiment de Colonel-Général ayant demandé

Digitized by Google

tions d'octroi que les officiers réclamaient et que la ville refusait. Les études, d'autre part, ne s'y élevèrent pas à un niveau suffisant. Au bout de quelques années, le comte de Mouy, inspecteur d'artillerie, constata dans le cours du sieur Camus des lacunes au sujet de la balistique et de la mécanique, deux des branches les plus importantes, on le conçoit, en matière d'artillerie. Bref, l'école ne donnant pas ce qu'on en attendait, elle fut fermée en 1772 (1). Les habitants de Bapaume qui avaient entravé sa création poussèrent des clameurs à sa suppression. Leurs intérêts, prétendaient-ils, étaient gravement lésés. De vastes locaux élevés à grands frais étaient laissés sans emploi, les approvisionnements faits par les marchands devenaient inutiles, enfin onéreuse obligation pour les bourgeois de se remettre à monter la garde pour assurer la sécurité publique. Le Magistrat de la ville se fit l'écho de toutes ces réclamations, demandant qu'on rétablit l'école, ou plutôt qu'on en fondât une sur de nouveaux frais, et qu'on assignât à Bapaume un bataillon d'infanterie pour garnison. Cette dernière demande fut seule agréée deux ans après, en 1774.

D'autres tentatives du même genre avaient été faites du côté d'Arras, et sans succès. En 1766, les Etats, invités par le gouverneur à participer à la construction d'un arsenal, s'y étaient refusés par raison d'économie. L'année suivante, l'administration municipale opposait la même résistance à la proposition faite par le ministre de créer une fonderie de canons et une école d'artillerie qui, cependant, eussent été

au Magistrat d'Hesdin de lui fournir un logement, celui-ci s'adressa aux députés ordinaires pour avoir une règle de conduite à cet égard. En 1766, l'ingénieur de Bomy fut envoyé à Arras et la ville reçut l'ordre de le loger.

(1) Voir l'*Histoire de l'enseignement dans le Pas-de-Calais*, par le Comte G. de Hauteclocque (*Mémoires de l'Académie d'Arras*, IIe série tome 17e).

Digitized by Google

pour la ville un accroissement de vie et une source de prospérité. On en fut réduit pour assurer la défense de la place à faire venir de Doullens, de Saint-Omer et de Gravelines, onze pièces de canon, dites à la Suédoise, qu'on posa sur les remparts.

Dans le même but, c'est-à-dire pour assurer la sécurité du pays, une autre question s'élevait encore, la création d'un port militaire sur la Manche. Le point le plus favorable était la rade d'Ambleteuse, déjà signalée par Vauban. L'accès en était facile, on pouvait y établir de vastes bassins, des flottes considérables s'y étaient abritées autrefois. Il ne s'agissait que d'y faire quelques travaux d'appropriation, et le marquis de Lévis s'y montrait très favorable. Un rapport rédigé par un certain Greuet de Bedford, capitaine aide-major du régiment écossais d'Ogilwy, fut présenté au ministre de Choiseul qui chargea aussitôt M. de Bonnet, lieutenant général du génie d'aller examiner la question sur les lieux. Mais là se borna l'effort. Le manque d'argent faisait échouer tous les plus beaux projets. La situation financière de la province devenait de plus en plus mauvaise, et les Etats, défenseurs vigilants de ses intérêts, ne cessaient d'émettre à ce sujet les plus énergiques protestations. Au mois de mars, les députés à la Cour, assistés du marquis de Lévis, demandèrent une audience au Roi pour lui présenter leurs cahiers. Cette séance eut lieu le 19 mai. L'exposé des cahiers ne fut qu'une longue suite de doléances. Jamais tant d'impôts n'avaient pesé sur le pays et jamais la difficulté n'avait été plus grande à les faire rentrer. La contrainte et les frais, moyens jusqu'alors inconnus en Artois, avaient eu pour résultat de faire abandonner aux cultivateurs leur exploitation. Aux lourdes charges laissées par la guerre, étaient venus s'ajouter les frais et entretiens des chemins autrefois dévolus au Gouvernement. Les Etats, obligés de fournir jusqu'à 25,000 livres par mois de fourrages, lors du camp de Dunkerque, avaient dû, pour subvenir à cette

Digitized by Google

dépense, contracter un gros emprunt, quand le Gouvernement leur devait 200,000 livres. La milice, licenciée après la guerre, figurait encore au budget pour une somme de 68,000 fr. On se voyait donc obligé de recourir aux centièmes, inusités en temps de paix, puis aux vingtièmes (1). La valeur de la propriété foncière s'en trouvait diminuée, et les rôles qui devaient servir de base à l'assiette de l'impôt n'étaient plus exacts. D'autres causes d'ordre naturel s'étaient ajoutées à celles-là pour appauvrir le pays. En 1764 la récolte avait été mauvaise. De grandes pluies amenées par des vents insolites, avaient produit dans les environs de Saint-Omer et au pays de Laleu des inondations considérables, d'où la nécessité s'imposait de faire des travaux de dessèchement et d'assainissement. Enfin, contrairement aux anciens privilèges de la province, des postes avaient été établis sur la frontière de Picardie pour la perception de la Gabelle et d'autres impôts vexatoires.

Les griefs, on le voit, étaient sérieux et nombreux. La conclusion était telle qu'on pouvait l'attendre : la demande d'une remise importante sur le don gratuit de 500,000 fr. pour permettre à la province d'acquitter ses dettes et de rentrer dans les avances qu'elle avait faites. Le Roi ne se montra pas intraitable. L'intervention du marquis Lévis ne fut sans doute pas inutile. A l'ouverture de la session, le 24 novembre, il vint en personne (2) à titre de commissaire royal, déclarer qu'une remise de 250,000 livres, dont 50,000 à valoir sur la dette pour les fourrages, était accordée aux Etats, et une enquête devait être faite au sujet des plaintes contre la

(1) On avait levé, contrairement aux usages, jusqu'à quatre centièmes et trois vingtièmes.

(2) Les députés ordinaires lui offrirent d'aller le recevoir à son arrivée, mais comme il n'aimait pas le faste il répondit qu'il n'en savait pas le jour.

Digitized by Google

gabelle. Les Etats renouvelèrent les plaintes contenues dans leurs cahiers (1). Mais une question bien autrement grave réclamait alors une solution. C'était celle de la navigation. Depuis longtemps, des rapports fluviaux existaient entre les rivières des provinces frontières de Haynaut, de Flandre et d'Artois, mais ces rapports étaient incomplets. Ainsi le système de canaux qui reliait Valenciennes à Mortagne par l'Escaut, Mortagne à Douai par la Scarpe, Douai à Lille par la Deûle se trouvait interrompu dans la traversée de cette dernière ville, et il avait fallu pour le compléter ouvrir une communication entre la haute et la basse Deûle. En Artois, une situation analogue se présentait. La circulation établie par eau entre Valenciennes, Condé, Douai, Arras, Lille et Aire-sur-la-Lys, s'arrêtait brusquement aux portes de cette ville (2). De là le transit des marchandises devait s'opérer par terre jusqu'à Saint-Omer, pour gagner l'Aa qui, avant de se jeter dans la mer à Gravelines, communiquait par divers canaux avec Calais d'une part et de l'autre avec Bergues et Dunkerque. Au point de vue des intérêts généraux du pays et de la défense des frontières surtout, (3) rien ne paraissait plus clair et plus urgent que

(1) Ils ajoutaient qu'ils avaient dû subir un droit de 2 sols par livres sur le produit des octrois et que de plus les invalides en garnison en Artois avaient demandé à être exempts des droits sur les boissons. Vu les exigences du Gouvernement, il faudra faire de nouveaux emprunts quand on doit déjà 3,761,441 livres.

(2) C'est Condé qui, lors de la conquête de la Flandre, en 1670, avait rendu la Lys navigable jusqu'à Aire.

(3) Ce travail était considéré depuis longtemps comme intéressant la défense nationale, entre les deux places de guerre, Saint-Omer et Aire. Le comte de Flandre avait fait creuser le Neuf Fossé pour défendre ses Etats contre la France. La droite s'appuyait au marais de Clairmarais et la gauche à Aire. Dans un mémoire fait beaucoup plus tard, on disait que jusqu'à Saint-Omer inclusivement, les places de cette frontière pouvaient se défendre au moyen des canaux et

Digitized by Google

la nécessité d'ouvrir un canal d'Aire à Saint-Omer en empruntant des eaux à la Lys, qui précisément à sa sortie d'Aire commence à porter bateau. Le projet en avait été ordonné par Louvois en 1686 et étudié par Vauban sous Louis XIV. Depuis, en 1737, les Etats d'Artois avaient été mis en demeure de fournir une somme importante pour le travail (1) qui offrait des difficultés par suite des éboulements qui se produisaient dans les terrains glaiseux et de l'abondance des eaux rencontrées dans les bancs de graviers. En 1743, le ministre d'Argenson s'était transporté lui-même sur les lieux avec des officiers et des ingénieurs et à la suite de cette visite, quatre ingénieurs géographes, les sieurs Berthier, Denis, Soldini et Dubois, chargés de préparer l'exécution, avaient fait la levée de la Lys. Les plans et les devis étaient tout prêts.

Cependant le projet rencontrait une vive opposition pour des raisons d'intérêt local et d'ordre secondaire. Le canal, s'ouvrant par ses deux extrémités au-dessous d'Aire et au-delà de Saint-Omer, supprimait le passage dans ces deux villes, et par là se trouvait supprimé aussi tout le mouvement que le transit continuel des marchandises y apportait. Les maisons y perdraient de leur valeur, les fabriques de leur activité. Ouvriers, voituriers, et aubergistes voyaient par lui compromettre leurs moyens d'existence. De là, par des arguments analogues à ceux dont on a vu de nos jours user contre l'établissement des chemins de fer, on concluait à la ruine de plusieurs villes de l'Artois : Béthune, Aire,

des inondations. Déjà, en 1707, le maréchal de Villars s'était servi de ce moyen pour la défense de ses lignes aux environs de Lille et d'Armentières.

Dans les Archives du Pas-de-Calais (fonds de l'Intendance, dossier n° 573), on trouve un mémoire du 23 septembre 1753, présenté par M. de Bonnet, officier supérieur du génie, sur l'avantage du canal de la Lys à Aire, au point de vue militaire.

(1) 300,000 livres.

Digitized by Google

Saint-Omer, au profit de Lille et de la Flandre auxquelles le nouveau canal ouvrait un débouché trop facile. Il n'en fallait pas davantage pour aliéner les municipalités, et à leur instigation, les Etats de la province. Le Magistrat de Saint-Omer demandait à substituer à ce projet celui de redresser l'Aa, de le curer, de l'approfondir et de le transformer en un canal (1) conduisant directement de Saint-Omer à Gravelines et correspondant aux autres voies d'eau du littoral. Mais ce plan, plus coûteux que l'autre, n'offrait pas les mêmes avantages. Le roi, soucieux d'assurer la frontière entre Aire et Saint-Omer en opposant une barrière aux courses des ennemis en temps de guerres, ne s'y arrêta pas. Un arrêt du Conseil, en date du 9 mars 1753, fixa la dépense à 2 millions, dont les provinces intéressées devaient payer la moitié. L'Artois fut taxé à 666,666 livres. Les autres étaient la Flandre Wallonne, la Flandre maritime, Bouchain, Saint-Amand, le Haynaut (2). Les intendants de Flandre, d'Artois, de Haynaut devaient faire la répartition et les sommes payées par quart recouvrées par les collecteurs de chaque ville seraient versées dans la caisse du trésorier général des fortifications à Lille, vu que c'était le génie militaire qui devait diriger le travail. Une première tentative d'adjudication faite dans cette ville la même année (1753), par les soins de l'intendant Moreau n'amena point de résultat. Mais renouvelée, à quelques semaines de là, en l'hôtel de l'Intendance à Dunkerque, elle eut plus de succès. Les travaux furent adjugés définitive-

(1) Sous le roi Jean, en 1320, l'Aa avait été élargie, redressée et approfondie : le canal de Saint-Omer à Calais fut fini en 1676. On travailla encore à l'Aa lors de la construction du canal de Neuffossé.

(2) La Flandre wallonne devait payer 66,666 livres, la Flandre maritime 222,000, Bouchain 12,200 livres, Saint-Amand et Mortagne 3,334, le Haynaut 30,000.

Digitized by Google

ment le 19 décembre à un sieur Duprat (1) sous la surveillance et le contrôle de l'ingénieur de la Salle(2). On convoqua les ouvriers par voie d'affiches ; ils devaient être logés dans des maisons ou des baraques (3) et payés à la tâche. Leur salaire pouvait atteindre 25 sols par jour, prix élevé pour le temps. Cependant ils se présentèrent en nombre insuffisant et il fallut leur adjoindre des soldats payés également au compte de l'entrepreneur. En 1754, dix-huit bataillons fournirent chacun 130 travailleurs (4). Logés d'abord à Saint-Omer, Aire, Béthune, Saint-Venant et Bergues, ils devaient de là se rendre aux chantiers et, comme il en résultait une perte de temps considérable, le Marquis d'Aligre autorisa à les établir dans des baraques, bien que cela ne se fît jamais en temps de paix, mais il ne négligea rien de ce qui pouvait assurer leur bien-être, nourriture, chauffage, vêtements, (5) soins médicaux et mesures de police. Ils furent placés sous la surveillance directe du Marquis de Crénille, gouverneur d'Aire. Enfin l'estimation des terrains à prendre et des récoltes à sacrifier (6) ayant

(1) On peut voir : fonds de l'Intendance (dossier n° 573) de nombreux documents sur cette adjudication.

(2) Un ingénieur appelé Thilloy s'était aussi occupé de ce travail.

(3) Ces baraques étaient couvertes en paille, un incendie en consuma une partie.

(4) On avait d'abord décidé vingt bataillons, mais M. de Crénille trouva que c'était beaucoup, bien que 7 appartinssent à des régiments étrangers et que leur effectif ne fût que de 320 hommes.

(5) L'entrepreneur fut obligé de leur fournir des gilets pour ménager leurs effets. On en fit venir 1,000 de Paris. Ils furent payés trois livres cinq sols la pièce. On en retenait le prix sur le salaire payé aux soldats.

(6) On peut voir (fonds de l'Intendance, dossiers n°s 574 et 575) des détails sur le chauffage, les baraques, les estimations de terrains et de récoltes, les règlements, etc.

Digitized by Google

été faites, les troupes ayant été renouvelées, il semblait que l'entreprise dût marcher à souhait, quand tout-à-coup l'année suivante, en 1755, éclata la guerre de Sept ans. Le double résultat fut le rappel des troupes, et l'arrêt de la subvention du Gouvernement. On marcha quelque temps encore sur les fonds versés par les provinces intéressées avec les ouvriers du pays, mais le travail languit et les ressources s'épuisèrent. Force fut d'interrompre en 1758. C'était causer un grand préjudice à l'entrepreneur et à ses associés. On était en avance avec eux, le règlement des comptes et le toisé du travail inachevé présentèrent de grandes difficultés. En 1763 la guerre était finie et la paix, qui faisait quitter au Marquis de Lévis la vie des camps et le faisait nommer gouverneur de l'Artois, donnait en même temps un protecteur utile à tous les intérêts de la province. La nécessité de poursuivre l'entreprise du canal s'imposait du premier abord sous peine d'inutiliser les sacrifices précédents.

Les difficultés, loin de s'adoucir, se dressaient plus grandes que jamais. Les deux millions réservés à l'entreprise avaient disparu, employés, partie à payer les ouvriers, partie à faire les frais de la guerre. Il fallait créer de nouvelles ressources et, comme la première fois, s'adresser aux intéressés. Une commission nommée par les Etats sur une invitation de M. de Choiseul, du 11 novembre 1765, fit revivre les anciens arguments en faveur du canal de Saint-Omer à Gravelines, de préférence à celui d'Aire à Saint-Omer qui devait, disait on, appauvrir l'Artois au profit des châtellenies de Lille, du Haynaut et de la Flandre wallonne. Le marquis de Lévis, à peine arrivé, était inondé de mémoires (1) et de plans concernant l'approfondissement de l'Aa et la possibilité de la rendre navigable aux bateaux marchands de 300 ton-

(1) On peut voir dans le fonds des Etats d'Artois les mémoires faits à ce sujet.

Digitized by Google

neaux. Un instant le Gouvernement parut fléchir. Mais un examen plus sérieux prouva jusqu'à l'évidence que ce projet, beaucoup plus coûteux que l'autre, circonscrivait ses avantages à quelques villes, au lieu de compléter le système de défense et de canalisation du nord de la France. Poussés dans leurs derniers retranchements, les Etats imaginèrent un nouveau plan pour sauvegarder leurs finances. De deux choses l'une, disaient-ils: ou le canal devait être utile à toute la France, comme le disait l'arrêt de 1753, alors toutes les provinces devaient contribuer à la dépense et on pouvait y employer les impôts spéciaux pour les fortifications au lieu de créer des charges nouvelles dans une contrée épuisée par la guerre ; ou il devait servir à l'Artois seulement et aux provinces voisines, et alors pourquoi ne pas employer le même système que pour le canal de Bourgogne ou le canal du Languedoc, le concéder à une compagnie qui, sous la surveillance de l'Etat, en ferait les frais et établirait, pour se rembourser, un péage pendant un laps de temps déterminé (1). Enfin, on devrait imposer les provinces en raison de leurs facultés et des profits qu'elles tireraient du canal. Le grand commerce de l'Artois consiste surtout en graines et en huiles ; or elles s'exportent bien plus vers l'intérieur de la France que vers Lille. Le canal serait donc peu utile à l'Artois. (2) Le Gouvernement n'admit pas ces raisons. Le 26 juin 1766, une lettre officielle du Marquis de Lévis informait les Etats qu'il fallait renoncer au canal de Saint-Omer à Gravelines (3), que le canal d'Aire à Saint-

(1) On réfutait aussi l'argument que le canal d'Aire à Saint-Omer serait très utile pour éviter les inondations.

(2) On ajoutait que la province avait des revenus insuffisants pour faire un pareil travail.

(3) D'après un mémoire sur la Flandre fait en 1763, on voit que les communications par mer entre les villes de Calais, Gravelines, Bergues, Dunkerque et les Flandres se faisaient par les rivières de l'Aa, de la Colme et différents canaux. Une ordonnance du roi de

Digitized by Google

Omer était décidé. Le 3 septembre il se rendit lui-même sur les lieux, accompagné des députés à la Cour, et de M. Bouillard, ingénieur en chef du génie à Valenciennes, qui cette fois devait diriger les travaux. On approuva ce qui avait été déjà fait et, sur la demande des députés, on reprit pour les continuer le premier entrepreneur Duprat dans les mêmes conditions. Il fallait encore deux millions pour tout terminer, disait-on. Un arrêt du Conseil, du 3 novembre 1766 fixa la contribution des provinces à 1,700,000 livres, payables en quatre ans. Celle de l'Etat était de 300,000 livres. L'Artois était taxé à un million. Les Etats redoublèrent leurs gémissements au sujet de cette nouvelle charge venant s'ajouter à celles de la guerre qui avaient épuisé leurs finances. Néanmoins ils votèrent une première annuité de 250,000 livres mais sans s'engager pour l'avenir. Ce fut alors que le Marquis de Lévis, comme nous l'avons vu plus haut, obtint du Roi une réduction de 250,000 livres sur le don gratuit. Sur cette réduction, 200,000 livres furent appliquées au canal et 50,000 à la vieille dette de fourrages. Pour le reste, la province était autorisée à faire un emprunt. Le Gouverneur, qui était à la fois commissaire du Roi, en apportant aux Etats les remerciments de Sa Majesté, exprima l'espoir de voir renouveler le vote pendant les

1745 fixait les tarifs des transports par l'Aa pour les effets du Roy de Saint-Omer à Gravelines, (6 lieues). Cette rivière était bonne et navigable partout sans chevaux ou autre secours en descendant, à cause du courant et de la quantité d'eau que les ouvrages de Gravelines ont procuré. Le trajet se fait en douze heures en descendant et vingt-quatre heures en montant et avec des chevaux. La rapidité du courant rend le secours de la voile moins utile, et on ne peut pas mettre de balandres de plus de 200 sacs. La charge ordinaire est de 150 à 180 sacs. La communauté des balandriers de Saint-Omer était composée de 100 personnes, en 1754 ils n'étaient plus que 50. Elle avait le privilège de charger seule à Gravelines.

Digitized by Google

trois années suivantes qui devaient compléter la somme. L'Assemblée cependant tint bon, refusant de s'engager. L'année suivante, elle devait réitérer ses doléances et, appuyée de l'Intendant de la province, triompher de la résistance du ministre de Choiseul lui-même. Un arrêt du Conseil, du 16 octobre 1769, diminua la taxe de l'Artois de 200,000 livres (1) et la réduisit à 800,000 (2), c'est-à-dire à 183,333 livres pour chacune des trois années qui restaient, défalcation faite des 250,000 livres versées en cette année 1766 (3). Le marquis de Lévis prit une part active à toutes ces négociations. Rien de ce qui touchait aux intérêts de la province ne lui était indifférent. On le vit en cette même année 1766 descendre aux détails de la vie de ses administrés par de sages règlements sur toutes sortes de sujets : la divagation des chiens, le port des armes à feu (4),

(1) Les Etats d'Artois avaient demandé qu'une partie de la somme qu'on leur demandait fût employée aux autres rivières, mais ils ne l'obtinrent pas.

(2) La part de la Flandre maritime fut réduite de 533,800 à 400,000 livres, cette différence de 133,800 livres fut ajoutée aux 158,400 livres que payait la Flandre wallonne et sa part fut fixée à 291,200 livres. Voici comment se répartit cette augmentation : la Châtellenie de Lille pour 81,233 livres, les villes de Lille pour 27,392 livres, de Douai pour 12,300 livres, d'Orchies 987 livres, les bourgs d'Haubourdin pour 313 livres, de Linselles pour 275 livres, de Templemars pour 153 livres, d'Emerin pour 144 livres, les autres bourgs pour 10,003 livres. L'Etat prit à sa charge 500,000 livres, le tout payable en quatre ans.

(3) Ils devaient aussi fournir certains charrois pour les troupes du camp.

(4) Voici cet arrêté : « Les Etats d'Artois nous ayant représenté qu'il arrivait souvent plusieurs inconvénients des assemblées qui se font dans nombre de villages, sous prétexte de tirer au blanc avec des fusils, qu'il en résulte différents accidents ; plusieurs personnes ayant été tuées ou blessées, et nous ayant fait aussi connaître qu'un

Digitized by Google

l'usage des passeports (1).

L'Artois était vraiment privilégié au point de vue du choix de ses gouverneurs. Au dessous du marquis de Lévis, c'était le prince d'Isenghien, Louis de Gand de Mérode Montmorency, doyen des maréchaux de France, chevalier des ordres du Roy, qui portait le titre de lieutenant général de la province d'Artois, de gouverneur des ville et cité d'Arras. Protecteur éclairé des lettres et des sciences, il avait, en 1746, ouvert libéralement dans son hôtel un local aux séances de la jeune Académie d'Arras. Celle-ci, par reconnaissance, fit à sa mort, arrivée à Paris le 6 juin 1766, célébrer un service

grand nombre de chiens, qui sont répandus dans les campagnes, devenaient enragés et causaient les plus grands désordres, à quoi étant nécessaire de pourvoir, nous avons ordonné ce qui suit: Art. 1er. — Nous défendons à toute personne dans l'étendue de notre gouvernement de s'assembler pour tirer au blanc avec des fusils, sous peine d'emprisonnement de ceux qui auront tiré et même de ceux qui auraient fourni les prix. Art. 2. — Nous enjoignons à tous les habitants des campagnes de tenir leurs chiens à la chaîne à moins qu'ils n'aient au cou un billot de 18 pouces de long ou un collier où soit le nom de leur maître, sinon ils seront considérés comme chiens abandonnés et pourront être tués. Ordonnons aux officiers et cavaliers de la maréchaussée de tenir la main à l'exécution de la présente ordonnance. »

(1) Le duc de Choiseul était assez sévère à cet égard. Ainsi, en 1768, il défendit de sortir du Royaume sans passeport. On en exempta quelques espèces de commerçants et les habitants des frontières. Le marquis de Lévis décida que les échevins des villes auraient le droit de donner des passeports à leurs concitoyens. Quand il s'agissait d'étrangers et de vagabonds, etc., il fallait dans les places de guerre le visa de l'officier commandant. Les Etats d'Artois firent des représentations, disant que c'était contraire aux privilèges de la province. L'échevinage d'Aire eut aussi des discussions avec le lieutenant de Roy à ce sujet. Le marquis de Lévis écrivit qu'il arrangerait cette affaire lors de son voyage à Arras.

Digitized by Google

solennel chez les Dominicains (1). On apprit le 21 juin suivant que le Roi lui donnait pour successeur le comte de Béthune et des Bordes, baron d'Apremont, brigadier des armées du Roi, chevalier d'honneur de Madame Adélaïde, ci devant mestre de camp au régiment de Royal-Pologne (2). C'était un des plus grands seigneurs et un des gros propriétaires de la province.

Aucun choix ne pouvait être plus heureux (3). Il continua d'abriter l'Académie et de payer, comme l'avaient fait ses prédécesseurs, une rente de 6,000 livres, accordée par le Roi, en 1720, à la veuve d'un ancien gouverneur d'Arras, le maréchal de Montesquiou.

Le 27 juin, le prince de Condé passa à Aire, on lui fit

(1) En 1738, cette société savante l'avait complimenté en prose et en vers (Voir archives de cette Académie).

(2) Il prêta serment, dans les mains du Roy, pour sa lieutenance générale le 2 juillet 1766, et le même jour, entre les mains de M. le Vice-Chancelier pour le gouvernement de la ville d'Arras.

(3) Le Magistrat d'Arras le félicite de sa nomination en ces termes : « Il est heureux pour vous d'avoir mérité la confiance du plus grand des monarques, il ne pouvait rien nous arriver de plus heureux que de vivre sous le commandement d'un gouverneur, issu d'une famille illustre, originaire de cette province. Puissions-nous jouir longtemps de ce bonheur et de vous voir comblé de plus en plus des faveurs de S. M. Le nom que vous portez semble nous donner quelque droit à votre protection, nous vous supplions de vouloir bien nous l'accorder et soyez persuadé que nous ferons tous nos efforts pour la mériter.

Le Comte de Béthune répondit :

« C'est avec le plus grand plaisir que je renouvelle mon origine par mon attachement à la province d'Artois et à votre ville ; puissiez-vous me donner des occasions de vous en donner des preuves et celle de mes sentiments etc. »

Digitized by Google

une réception à laquelle sans doute le marquis de Lévis assista (1).

(1) Lors de son passage, on lui présenta la pièce de vers suivante que nous reproduisons, car elle est peu connue :

Le différent terminé.

Sur les bords de la Lys un prince voyageait.
A le voir, à lui rendre hommage
Le peuple à l'envi s'empressait.
Il captivait les cœurs sur son passage.
Entre un philosophe, un soldat
Et une jeune beauté, que l'on nommait Sabine,
Je vis s'élever un débat
Sur les qualités, l'origine
De l'étranger qui fixait leurs regards.
Le premier soutenait d'un ton grave et tranquille
Que les sciences et les arts
L'avaient choisi pour leur asyle,
Qu'il savait les aimer et les encourager,
Et que son nom était Mécène.
S'il est permis d'interroger
Les sentiments de mon âme incertaine,
Prétendait la belle à son tour,
Aux traits du voyageur aimable,
Je crois reconnaître l'Amour,
C'est sa douceur, son air affable,
Dans son maintien que de noblesse !
Quelle ardeur anime ses yeux,
Les Grâces et les ris ont formé sa jeunesse.
C'est un présent digne des cieux.
Pour visiter notre province
Serait-il descendu quelque divinité
Qui nous offrît, sous les dehors d'un prince,
Les charmes de l'humanité ?
Morbleu, ce n'est ni l'un ni l'autre,
Dit le soldat avec vivacité,
Et mon opinion diffère de la vôtre,
Car à son intrépidité,
A cet air martial qui le caractérise,
De tous les soldats c'est l'ami,
Vaincre toujours, est sa devise,

1767

L'œuvre du canal d'abord préparée, puis abandonnée, et enfin reprise depuis un nombre d'années, était donc entrée dans la période d'exécution, et le marquis de Lévis devait la mener à bonne fin, grâce aux qualités pratiques qui s'alliaient chez lui aux qualités brillantes (1). C'est en avril 1767 qu'il reçut du gouvernement l'ordre de presser les travaux, car les soldats ne travaillaient que six mois par an, puis regagnaient leurs garnisons. L'intendant, conformément à l'ordonnance du roi, reçut l'ordre de le seconder pour

Sous les drapeaux nous battons l'ennemi
Et nous enchaînons la victoire.
Souvent mon bras seconde sa valeur,
Je suis témoin de sa gloire.
J'étais de ce débat secret observateur.
Voulant prévenir la réplique,
Vous avez, leur dis-je, raison,
Daignez m'entendre et je m'explique.
Voyez du grand Condé l'illustre rejeton,
C'est son modèle, il marche sur ses traces,
Il joint les vertus aux talents,
Du corps il a toutes les grâces.
Soit par le cœur, l'esprit ou les sens,
Quand chacun de vous l'envisage
Tous les côtés parlent en sa faveur.
Admirez dans un seul personnage
Ce qui de trois établirait l'honneur.
Pendant la paix c'est le fils de Vénus,
Il est fils de Mars à la guerre.
Il protège en tous temps les arts et les vertus.
Il est César, Mécène et l'amour de la terre.

(1) Il existe aux archives du Ministère de la guerre un mémoire du marquis de Lévis au sujet de ce canal. Il trouve celui d'Aire à Merville plus pressant à exécuter.

Digitized by Google

l'organisation du service. L'attention du gouverneur se porta tout d'abord sur la répartition et l'organisation des troupes qui, cette fois encore, durent apporter leur concours au travail. Des seize bataillons mobilisés (1), neuf furent cantonnés à Saint-Omer, six à Béthune, un à Saint-Venant (2). Comme la première fois, pour épargner aux travailleurs un trop long trajet à faire, des baraques furent

(1) Le duc de Choiseul écrivit en avril 1767 au marquis de Lévis que pour loger les 16 bataillons on ferait partir la cavalerie d'Aire et de Saint-Omer. L'échevinage de cette ville avait écrit aux députés ordinaires le 25 mai : « Les officiers du régiment d'Alsace, qui fait la principale garnison de cette ville, sont logés fort à l'aise dans des pavillons de la ville, avec l'augmentation de la garnison on va les obliger à se resserrer dans un seul pavillon, de loger deux au lieu d'être seuls. Il faudra de plus en loger en ville, ce qui paraîtra dur aux citoyens qui paient des contributions si fortes pour ne pas loger. De plus les officiers ne consentiront pas au logement proposé, bien qu'il soit conforme aux ordonnances. » On leur avait proposé d'occuper le pavillon des officiers de cavalerie dont le régiment va partir ; ils répondirent qu'une fois installés ils ne changeraient plus. » Dans ces conditions, l'échevinage préférait voir partir le régiment d'Alsace. Il y avait bien encore un pavillon nouvellement construit près la porte Neuve, mais il n'y avait ni plancher ni escalier. On demandait encore si on était obligé de loger les vivandières et les vivandiers, et les quantités de femmes qui se trouvaient à la suite des régiments. Les députés ordinaires répondirent qu'il fallait envoyer leur réclamation au marquis de Lévis, ou mieux encore directement au ministre à qui elle serait renvoyée. Ils annoncèrent que les deux régiments allaient partir et que le marquis de Lévis ne tarderait pas à aller à Saint-Omer pour arranger l'affaire.

(2) Quatre bataillons de ce régiment venaient de Lille, deux bataillons du Royal-Bavière venaient de Dunkerque, trois bataillons du régiment d'Aquitaine étaient déjà à Saint-Omer, à Aire on mit deux bataillons du régiment d'Artois venant de Gravelines, un bataillon du Royal-Suédois venant de Condé, un bataillon du régiment de Bilqueley venant de Bouchain, à Saint-Venant un bataillon du régiment de Villars venant de Béthune.

Digitized by Google

construites (1). Les soldats étaient commandés par des sergents qui faisaient l'office de piqueurs moyennant une rétribution de 20 sols par jour. Mais l'entrepreneur, qui était le même qu'en 1754, le sieur Dupont, se montrait alors moins généreux, le marquis de Lévis dut lui imposer une augmentation de salaire qu'il était juste d'accorder aux hommes en outre de leur solde ordinaire. Il intervint encore dans la question du couchage (2) décidant qu'on donnât aux hommes un lit pour deux, au lieu de les faire coucher à trois comme on avait la prétention. De ce chef, le nombre des lits, de 820 qu'il était en 1767, se trouva porté à 1391 en 1768 et à 1550 en 1769. Ces lits consistaient en une toile à paillasse, un

(1) Le marquis de Lévis alla avec M. Bouillard fixer l'emplacement des baraques. Celles de lieutenant étaient éclairées par 2 fenêtres, avaient 14 pieds sur 12 et étaient divisées en deux parties par des paillassons, dont une pour les domestiques. Celles des autres officiers n'avaient qu'une fenêtre garnie de treillis et 9 pieds sur 10. Le long du pignon de la baraque un appendice de 4 pieds de large était destiné aux domestiques. Les baraques de soldats avaient 13 pieds sur 12 et étaient adossées deux à deux. Les corps de garde pouvaient contenir 50 hommes et avaient 40 pieds sur 13.

(2) Cette question du couchage fut très discutée alors. Le ministre écrivit à l'intendant Esmangart que le règlement de 1756 qui faisait coucher les soldats de l'infanterie deux au lieu de trois, était bien au physique mais avait des inconvénients au moral et occasionnait des dépenses considérables aux villes de la province Saint-Omer, Béthune, Bapaume, envoyaient des mémoires pour protester contre les idées du ministre, celui-ci maintint son opinion, seulement il s'engagea, si on prenait des fournitures pour faire coucher les soldats à deux, à les payer avec les fonds des casernes au lieu de les prendre dans les magasins du Roy. Car sans cela on n'en aurait plus pour loger les troupes de passage, et cette dépense retomberait sur les villes.

Digitized by Google

traversin de laine, une paire de draps et une couverture (1). Quand il s'agit d'en payer les dépenses, cela donna lieu à de grandes discussions. Les Etats d'Artois, déjà mécontents d'avoir 800,000 livres à débourser pour un canal qu'ils désapprouvaient, se montraient récalcitrants. On trancha le différend. Le Roi, par l'organe du ministre de Choiseul, consentit à tirer les lits de son magasin militaire de Valenciennes (2). La province dut les garnir et les entretenir. En

(1) Cette question des fournitures avait déjà été agitée lors des premiers travaux. Le Roy avait ordonné, en 1753, que cette dépense serait supportée au marc la livre par l'Artois, les Flandres maritime et wallonne, les châtellenies de Lille, Bouchain, Maubeuge, Saint-Amand et le Haynault, ce qui eut lieu. En 1769, le duc de Choiseul promit aux Etats d'Artois que le Roy ferait tirer de ses magasins de Valenciennes les fournitures. Le loyer et l'entretien devaient être à la charge des intéressés et surtout des provinces qui profiteraient le plus des dépenses faites par les troupes pendant leur séjour. Les fournitures, en général, appartenaient à un entrepreneur et on devait lui en payer la location. Pour 1767 et 1768 elle monta à 3,228 livres, compris le dépérissement. L'Artois, pour sa part, versa 14,360 livres au trésorier général de la guerre à Lille. Cette dépense faisait partie d'un article spécial dans les comptes des Etats. L'entrepreneur, en 1770, reçut 20 sols par mois par fourniture, pour garde et dépérissements. Lors du premier camp, c'étaient les provinces intéressées qui avaient payé les 1,500 fournitures ; il y avait alors 2,080 travailleurs et 400 hommes pour la police ne travaillant pas. En 1769, des tapissiers vinrent au camp faire l'estimation des fournitures venues du dépôt de Lille. La paillasse fut estimée 4 livres 5 sols, le traversin 4 livres, les draps 12 livres 5 sols, les couvertures 16 livres 13 sols 6 deniers. On avait d'abord envoyé 720 fournitures ; pour ne pas être obligé de coucher trois, le marquis de Lévis demanda un supplément de 100 fournitures prises au dépôt de Gravelines. L'intendant d'abord refusa, puis consentit.

(2) Pour les soldats logés en ville, c'était le Magistrat qui devait fournir les lits garnis. Le marquis de Lévis demanda qu'on ne mît pas de soldats au fort Saint-François à Aire, pour pouvoir transporter ailleurs les fournitures.

Digitized by Google

outre, les hôpitaux d'Aire et de Saint-Omer furent mis en demeure de tenir des lits prêts pour les malades (1). Mais ce n'était pas tout. Outre la paille pour les paillasses (2), le bois pour la cuisine, l'éclairage (3) étaient encore à fournir.

(1) On fit venir pour l'hôpital de Saint-Omer 170 lits complets et pour celui d'Aire 80. Si c'était insuffisant on devait en faire arriver d'autres des grands magasins de Lille et de Valenciennes.

(2) L'entrepreneur devait fournir 10 livres de paille par homme, renouvelée tous les quinze jours, à 30 livres par paillasse. On ajouta 15 livres, parce que les travailleurs rentraient parfois souillés, ce qui abimait la paille ; le marquis de Lévis, à qui on s'était plaint, l'avait constaté dans une de ses visites. Il fut question de remplacer la paille par du foin. Tous les vingt-cinq jours on renouvelait la paille du corps de garde.

(3) Voici un extrait du cahier des charges : « Les officiers avaient droit à cincq mesures de bois et seize fagots (de novembre à avril inclus) et pour les six autres mois à quatre mesures de gros bois et huit fagots. Chaque mesure de bois se composait de trois à quatre bonnes bûches. Les soldats avaient six bûches et deux fagots selon les mêmes mois. Les corps de garde d'officiers avaient une mesure de bois et trois fagots par jour. Les corps de garde des soldats deux mesures de bois et un fagot, remplacés l'été par douze tourbes. Le marquis de Lévis fit remarquer que lors du premier camp on avait donné vingt-quatre cordes de bois de plus par mois, dont quinze pour le commandant du camp et huit pour chacun des trois autres officiers supérieurs. Il demanda la même chose, l'intendant répondit que cela regardait le ministre et que le marquis de Lévis n'avait qu'à lui écrire. Les soldats se plaignirent aussi d'avoir trop peu de bois pour faire leur soupe. Le marquis de Lévis réclama pour eux un demi-fagot de plus par mois. Le ministre répondit qu'il n'y voyait pas d'inconvénient si c'était l'avis de l'intendant. M. de Bomy, commissaire des guerres, n'y fut pas favorable, disant que le marché était passé et qu'il n'était pas commode de le changer ; qu'au premier camp les soldats ne se plaignaient pas (il est vrai que les officiers leur abandonnaient leur chauffage) On accorda pourtant le demi-fagot. On proposa d'employer les briquettes en houille d'Angleterre qui est plus bitumineuse que celle de Belgique, du Haynault et du

Digitized by Google

On eut recours à des adjudications successives. Enfin restait la grosse question de l'alimentation de tout ce monde. Les militaires recevaient directement leur pain de munition comme s'ils eussent été à la caserne. Pour le reste, l'intendant, sur l'ordre du ministre de la guerre, s'en mêlait. Il fit publier que les bouchers (1) et les marchands de légumes étaient autorisés à s'établir autour du camp et les gens du pays à y apporter leurs produits en lait, beurre, œufs, fruits gibier et victuailles de toutes sortes. Pour les boissons, on organisa des cantines, mais ce ne fut pas sans soulever de violentes réclamations de la part des Etats qui se voyaient par là frustrés de droits considérables, source importante de leurs revenus (2). Ces cantines substituées depuis longues

Boulonnais. Leur fumée noircit moins que celle du bois, de sorte que l'équipement et l'habillement du soldat se conserve mieux. A Bergues, on en fabriquait, et pour les fournir à meilleur compte, cette ville demandait exemption de droits pour la houille employée aux briquettes. On s'en servit peu. Les fagots étaient payés 15 livres le cent et les mesures de bois d'orme, de 28 pouces de long, 7 sols 6 deniers.

Les soldats avaient droit à quatre chandelles par mois. Selon la saison pour les corps de garde d'officiers on fournissait, par jour, trois ou deux chandelles, pour ceux des soldats quatre ou deux.

Ce fut un sieur Vironchaux, qui fut déclaré adjudicataire de la paille, du bois et des chandelles.

(1) Les bestiaux étaient fournis surtout par les Allemands ; on avait peine à leur faire payer les droits. Le marquis de Lévis dut faire afficher ce qu'ils avaient à payer.

(2) Les officiers obtinrent quelques exemptions, ainsi la remise de droits pour une pièce de vin (jauge de Bourgogne) tous les quinze jours et par vingt-cinq officiers, à la condition d'en faire la déclaration à la cantine du camp et aux fermiers chargés dans la province de recevoir les droits sur les vins. Si les officiers en consommaient davantage, ils devaient payer les droits pour le surplus, mais les receveurs se plaignirent d'avoir bien de la peine à obtenir ces droit.

Digitized by Google

années aux vivandiers militaires, étaient confiées à la direction des officiers, et. placées sous leur responsabilité (1), elles avaient le double avantage de rapporter quelques bénéfices aux chefs de garnison fort peu rémunérés d'ailleurs, et d'épargner la bourse et la santé des soldats, leur fournis-

(1) Autrefois il y avait dans les régiments des vivandiers. En Artois ils devaient s'approvisionner aux fermiers des Etats, car les droits sur les boissons étaient une des principales ressources de la province. En 1670 le ministre donna ordre d'établir à Béthune, Bapaume et Hesdin, des cantines particulières et permanentes. On y vendait de la bière et du vin à meilleur compte que chez les vivandiers, mais on n'y vendait pas d'eau-de-vie qu'un règlement de 1613 déclarait pernicieuse au soldat. Plus tard on usa d'une certaine tolérance à cet égard. Ces cantines destinées exclusivement aux troupes, excitèrent des plaintes ; on prétendit qu'on y vendait aux étrangers même de l'eau-de-vie. On les supprima, à l'exception de celle de la Citadelle d'Arras et du fort Saint-François à Aire. M. de St-Chamans, gouverneur de Saint-Venant, demanda qu'on rétablit celle de cette ville car il avait peu d'émoluments. Les Etats d'Artois s'y opposèrent ; le marquis de Lévis s'occupa de cette affaire. Les officiers de l'état-major des places tiraient de ces cantines des bénéfices ; quand ce furent les fermiers des Etats qui les fournirent, on y ajouta la vente du tabac. Pour se rendre les officiers favorables et empêcher la fraude, ils leur donnaient des étrennes et des gratifications. Le Roy, en 1705, fixa la somme qu'on devait remettre. Les officiers de la Citadelle d'Arras recevaient 800 livres par an, ceux du fort Saint-François à Aire 500 livres. Plus tard, les officiers se plaignirent qu'on leur donnait trop peu. En 1778, ayant appris que la ferme des eaux-de-vie au lieu de 15,000 livres en rapportait 40,000 aux Etats, ils prétendirent à Arras, avoir 1,600 livres savoir : 800 pour le vin, 600 pour l'eau-de-vie, 200 pour le tabac. Les Etats protestèrent contre leur prétention. Les officiers s'adressèrent à l'intendant qui rejeta leur demande. Voici les prix fixés pour la vente dans les cantines par l'ordonnance de 1679 : les vins de Champagne, de Montagne et le vin fin de Bourgogne, 17 sols 3 deniers le pot ; les vins de Champagne plus ordinaires, de Nantes, d'Argenteuil et autres endroits, appelés vins de France 14 sols 8 deniers le pot,

Digitized by Google

sant à bon compte le vin et la bière (1) à l'exclusion parfois de l'eau-de vie et des autres boissons malsaines. Mais elles échappaient aux taxes dont celles ci étaient frappées ; et, dans le cas présent, bien qu'elles fussent exclusivement à l'usage des troupes, il était impossible d'en interdire l'accès aux ouvriers qui, confondus dans le même travail, eussent trouvé mauvais de ne pas participer aux mêmes avantages. Comme on le voit, le Gouverneur n'avait rien négligé pour assurer la vie matérielle des travailleurs. Il en fit autant pour la vie morale. Un service religieux permanent fut confié à deux religieux, Capucins ou Récollets, qui devaient célébrer l'office tous les dimanches et fêtes dans une ou deux chapelles installées *ad hoc* suivant que la nécessité s'en ferait sentir à cause de la dispersion des travailleurs. Les frais de ce service étaient payés par l'Intendant comme l'étaient aussi ceux de la police du camp. Deux brigades de maréchaussée furent appelées, l'une à renforcer celle de St-Omer, l'autre à se fixer à Blaringhem. Les Etats consentirent à leur fournir le fourrage, moyennant quoi chacune d'elles fit chaque jour une tournée à travers le camp. Toutes ces mesures furent (2) consignées en un règlement militaire

(1) Dans les cantines, les fermiers des Etats fournissaient à 24 sols le pot de vin, et à 3 sols 6 deniers la potée d'eau-de-vie et à 4 sols 6 deniers le pot de bière riche et à 4 sols 6 deniers le pot de petite bière. On avait d'abord fixé à 1 sol 3 deniers le prix, mais les fermiers se plaignirent, car le scourgeon valait 11 livres la razière et le houblon 11 sols la livre. Les commissaires des guerres surveillaient la qualité des boissons.

(2) Voici un résumé de ce règlement. Les troupes étaient d'abord employées aux *escargots* destinés à épuiser les eaux du canal, elles recevaient trente sous par jour, car ce travail était très pénible. Les hommes travallaient huit heures par jour, en deux ou quatre fois, à leur choix. Si l'*escargot* venait à manquer, ils devaient le réparer, quand même il serait nécessaire de se mettre à l'eau. Si c'était par leur faute qu'il s'était détérioré, ils devaient le réparer à leurs frais. Si

Digitized by Google

analogue à celui de 1753 que le marquis de Lévis signa de sa main. A l'Intendant de la province furents adjoints trois commissaires des guerres, MM. de Bomy chargé spécialement du campement et du service à St-Omer, de Fontenay

les travailleurs n'étaient pas à temps à leurs ateliers, ils devaient payer les ouvriers qui les avaient remplacés. S'ils ne pouvaient travailler aux *escargots*, on les employait à autre chose, mais on ne leur donnait plus que 20 sous par jour et une gratification, si l'entrepreneur le jugeait bon. Ceux qui ne se conduisaient pas d'une manière convenable, ou n'obéissaient pas aux ingénieurs étaient renvoyés dans leurs garnisons. Les caporaux travaillaient comme les soldats, le règlement recommandait de choisir avec soin les chefs d'atelier. Quand on ne pouvait loger les officiers dans les auberges, on devait construire des baraques pour eux. Les capitaines avaient droit à une baraque pour eux seuls, les lieutenants à une pour deux. L'officier fournissait le mobilier. Le détachement destiné à faire la police du camp se composait d'un sergent, de deux caporaux et de seize hommes par bataillon, avec un tambour par trente-deux hommes, le tout sous les ordres à tour de rôle d'un des trois officiers détachés au camp ; l'un d'eux devait de plus commander le poste qui se composait tantôt de vingt-quatre tantôt de vingt hommes. Les grenadiers fournissaient en sus une garde de douze hommes. On remplaçait les malades. Le major-général, indiquait aux officiers supérieurs le jour où ils devaient visiter le camp ; ils y restaient vingt-quatre heures, mais n'y couchaient pas, à moins de circonstances extraordinaires. Leur service commençait au point du jour, et s'étendait du fort Saint-François à Aire jusqu'aux Fontinettes. Ils devaient faire au moins deux inspections dans la journée, s'assurer du bon ordre et veiller à l'exécution des règlements généraux et de celui du marquis de Lévis. Il y avait des instructions particulières pour les grenadiers et pour les troupes de garde. On affichait, chez le capitaine des grenadiers, les délits commis, les défenses, les consignes, les règlements de l'Intendant et des Commissaires des guerres. Des patrouilles assuraient le bon ordre. Les soldats ne devaient pas sortir la nuit, et pendant le jour, aller au delà du canal de Neuffossé.

Digitized by Google

à Aire, de la Grave à St-Venant (1). Chacun d'eux reçut 300 livres par mois, d'indemnité. L'ingénieur Bouillard en reçut 633 par mois pour prendre la direction des travaux, aidé des ingénieurs Desaudrouins, Desvaux, Besser et Berthois de la Rousselière. Tous étaient logés aux frais de l'Etat. Pour commander aux militaires, deux officiers supérieurs reçurent le titre d'aide-major des logis du camp. Ce fut le colonel d'infanterie de la Panse, et M. Mallaret, major du régiment de Piémont, (2) celui-ci étant parti avec son régiment fut remplacé, en 1770, par M. de la Fargue, major du régiment de Guyenne.

Tout étant ainsi réglé, il semblait que les travaux dussent marcher régulièrement et rapidement, et que l'on pût en entrevoir la fin, dans un avenir prochain. Mais on était loin du compte, comme on va le voir, et pour mieux en juger il faudra anticiper le récit sur les années suivantes.

En cette année 1767, les ouvriers civils entrèrent les premiers aux chantiers. On leur fit faire les remblais de terre en attendant l'arrivée des soldats, pour creuser les grandes excavations. Les troupes devaient être disponibles en mai. Elles ne parurent que le 20 juin. Le Gouverneur avait promis d'envoyer deux cents hommes par bataillon. Il ne s'en trouva que cent trente. On commença les travaux par la nouvelle digue à construire, et le nouveau lit de la Haute-Mardyck à creuser entre Arques et Saint-Omer, ce qui nécessita des expropriations de terrains à faire et des dommages et intérêts de récoltes à estimer (3). L'année se

(1) Le marquis de Lévis demanda pour eux une gratification pour augmentation de travail ; le Ministre ne l'accorda qu'à M. de Bomy ; elle était de 1,200 livres.

(2) Ils recevaient tous deux 300 livres d'indemnité par mois.

(3) Cela donna lieu à une difficulté, les cultivateurs, pour leurs récoltes, et les propriétaires, pour leurs terrains, avaient bien été indemnisés, mais les seigneurs n'avaient rien eu. Ils se plaignirent. Les Etats d'Artois les appuyèrent, disant que le canal devait être



termina sans que l'ouvrage fût fort avancé. En 1768, dix-sept bataillons (1) fournirent quatorze travailleurs par compagnies (2). Il en fut de même en 1769 (3). Seulement ils se trouvèrent réunis dès le 20 mai. On voulait terminer en 1770, et l'on se montrait décidé à pousser les travaux avec activité. Le Gouvernement ayant fixé le chiffre de la dépense à 493,000 livres, les Etats consentirent à en faire l'avance sur la demande du marquis de Lévis, et onze bataillons furent réunis au commencement de mai (4). Celui ci, décidé à payer de sa personne, quitta Paris le 30 mai pour visiter les travaux. Arrivé le 2 juin à Saint-Omer, il y séjourna jusqu'au 13. La garnison de cette ville fournissait depuis le 10 mai dix hommes par compagnie, trois officiers et six

considéré comme une fortification et que le ministre de la guerre devait les indemniser. L'Intendant répondit que des recherches faites avaient montré que dans une situation analogue, en 1688, pour le canal de la Deûle à la Scarpe, on n'avait rien donné aux seigneurs, que du reste, le canal augmentait la valeur des propriétés et que par conséquent ils étaient suffisamment dédommagés.

(1) C'étaient quatre bataillons du régiment de Piémont, quatre bataillons du régiment de Normandie,et deux bataillons du régiment d'Artois, deux bataillons du régiment de Bourgogne, deux bataillons du régiment de Vivarais, un bataillon du régiment de Bickeley, un bataillon du régiment de Dillon, un bataillon du régiment de Boccard (Suisse).

(2) Ce qui devait procurer 2,142 travailleurs, et avec 400 hommes pour la garde du camp, faisait 2,542 hommes.

(3) Ce furent quatre bataillons du régiment de Piémont, quatre bataillons du régiment du Bourbonnais, quatre bataillons du régiment de Guyenne, deux bataillons du régiment d'Artois, deux bataillons du régiment de Condé, un bataillon du régiment de Dillon.

(4) C'étaient quatre bataillons du régiment de Guyenne, deux bataillons du régiment de Beauce, deux bataillons du régiment de l'Ile-de-France, deux bataillons du régiment de Boccard, un bataillon du régiment de Berwick.

Digitized by Google

sergents pour les commander ; plus, pour la police, une garde de deux hommes par bataillon, qu'on relevait tous les deux jours. Les soldats réparaient les éboulements, à mesure qu'ils se produisaient au delà des écluses. Le Gouvernement en tira plus encore. Le 10 juin, neuf grenadiers par compagnie, avec un sergent par régiment (1), furent commandés pour aller travailler au pont de Blaringhem. Trois jours après, le marquis de Lévis repartait pour Arras d'où, après avoir séjourné deux jours, il devait se rendre au camp de

(1) Les régiments de Guyenne et de Boccard de Saint-Omer, et les régiments de l'Ile-de-France, de Beauce, de Berwick (Irlandais), d'Aire fournirent des travailleurs savoir : le régiment de Guyenne, 49 ateliers de 5 hommes, total 245 hommes, plus 11 régaleurs, total 256 hommes. Le régiment de Boccard 19 ateliers de 5 hommes, 4 de 6, total 119 hommes, avec 7 régaleurs, total 126 hommes. Le régiment de Berwick 2 ateliers de 8 hommes, 2 de 7, 3 de 6, 15 de 5, total 123 hommes et avec 5 régaleurs, total 128 hommes. Le régiment de Beauce 49 ateliers de 5 hommes, total 245 hommes avec 11 régaleurs, total 256 hommes. Le régiment de l'Ile-de-France 49 ateliers de 5 hommes, total 245 hommes avec 11 régaleurs, total 256 hommes. Contrairement à l'usage, le dimanche 1er juillet, par exception on travailla un quart de jour. Le dimanche 15 juillet commença une nouvelle quinzaine ; on changea les hommes, on donna des draps propres et deux bottes de paille par paillasse. On alla à la messe, puis on remit aux piqueurs le détail du travail à faire. On modifia les ateliers, on devait perfectionner les travaux déjà faits et en entreprendre de nouveaux. Malheureusement si le temps fut parfois beau, il fut parfois mauvais, et ce qu'on avait fait était noyé dans certaines parties. A Arques, un batardeau se rompit et les ouvrages furent abimés. En septembre, le canal fut mis à fond depuis les écluses jusqu'à la cense du bailly d'Aire. On put se servir en entier du Neuf-Fossé en le nettoyant jusqu'à la profondeur nécessaire et accommoder les bords, le chemin de tirage n'ayant plus la largeur nécessaire. Le ruisseau de Wiette devait être détourné dans le contre-fossé du côté de l'Artois. On comptait mettre des portes aux écluses au mois d'octobre, et les entrepreneurs espérèrent qu'on

Digitized by Google

Valenciennes. Tous les travailleurs mis en mouvement par ses ordres devaient être relevés tous les quinze jours. Cela dura ainsi jusqu'au 8 octobre, époque à laquelle les troupes rentrèrent dans leurs garnisons (1). L'année 1770, allait s'ouvrir, et le travail n'était pas terminé. Il fallait encore 425,000 livres, et plusieurs parties intéressées étaient en retard pour leurs subventions, l'Artois n'était pas du nombre. Le marquis de Lévis dut leur rappeler leurs obligations (2). Aux 100,000 livres qu'il devait encore sur la précédente subvention d'un million, l'Etat offrait d'en ajouter encore 100,000. Restait la somme de 225,000 livres dont la charge était à répartir entre les provinces intéressées. L'Artois, à qui on avait promis de ne plus rien demander, trouvait dur d'être taxé encore pendant trois ans à 44,444 l. par an (3) Le Roi lui permit, à la vérité, de les emprunter à la

pourrait se servir du canal pour porter les matériaux au bassin d'Aire, en chargeant les bateaux au pont de Wiette. On avait bien travaillé soixante jours, enlevé 21,806 toises de terre, sans compter ce qu'avait fait le régiment de Berwick, qui ne travailla que douze jours et n'enleva que 1,241 toises, aussi il ne reçut que 2,243 livres et les autres régiments 67,160 livres. Ainsi on enleva 23,047 toises de terre pour 69,403 livres.

Le régiment de Berwick ne fournit pas de travailleurs.

(1) Le roi, à ce moment, fit opérer quelques mouvements de garnison, le régiment de Guyenne rentra à Saint-Omer, celui de l'Isle de France alla à Dunkerque, celui de Boccard alla à Arras, celui de Berwick à Béthune.

(2) En 1770, à la suite de nouveaux retards, le ministre de Monteynard écrivit à l'Intendant à ce sujet.

(3) Ce fut le 4 octobre 1772 que M. de Monteynard, ministre de la guerre, écrivit aux Etats pour leur réclamer 125,000 livres, il ajoutait que vu le zèle des Etats pour le bien et le service du Roy et de la province, il espérait qu'on serait unanime pour fournir ce dernier secours, si nécessaire pour finir un grand ouvrage qui ne peut demeurer imparfait.

Digitized by Google

caisse des fortifications qui se trouvait avoir en ce moment des fonds disponibles, mais à condition de les rembourser à bref délai. Ce manque d'argent, et aussi peut-être le changement d'entrepreneur survenu cette année (le sieur Duprat ayant cédé son marché à un certain Joseph Duval) eut pour effet le ralentissement des travaux (1). En 1770 huit bataillons furent désignés pour le camp, mais le marquis de Lévis, retenu par son service près du comte de Provence, ne put s'en occuper au début de la saison. Aussitôt libre, il se transporta en Artois, s'établit à proximité des chantiers et les visita toutes les semaines. Le moral des ouvriers était bon, l'état sanitaire satisfaisant, mais deux choses entravaient la rapidité de l'entreprise : d'abord des pluies exceptionnelles qui se produisirent cette année-là, et puis, toujours, le manque de fonds suffisants. Le marquis de Lévis dut encore une fois recourir aux Etats. Il leur demanda d'avancer 30,000 livres qu'on leur rendrait l'année suivante. Sa présence au camp fut de trop courte durée. Dès le 11 septembre il était rappelé à Arras par la nécessité d'organiser et d'inspecter le régiment de milice de la province qui devait se joindre au 1er octobre à celui des grenadiers royaux (2).

(1) Le sieur Duprat se plaignit plusieurs fois de ce qu'on lui avait volé des outils et du bois. L'Intendant de Brunswick, par une ordonnance du 29 août 1755, avait permis à la maréchaussée de faire des visites domicilières, et comme les outils étaient marqués D. C. (Duprat et Compagnie), elle en trouva en 1769 dans vingt maisons, et du bois dans une autre visite ; en 1770, nouvelles saisies Il y eut des poursuites et des condamnations. La maréchaussée surveillait aussi l'exécution du réglement de l'Intendant qui défendait de laisser paître des bestiaux sur les bords du canal et empêchait de pêcher, la pêche du canal étant louée. Des ouvriers ayant été condamnés pour ce fait à 30 livres d'amende, M. Bouillard intercéda en leur faveur.

(2) Le marquis de Lévis écrivait de Saint-Omer, le 8 Juin 1770 : « Les travaux du canal viennent de recommencer, il y a onze

Digitized by Google

En 1771 donc, le canal n'était pas terminé (1). On put néanmoins commencer à s'en servir (2), et jusqu'au printemps de 1772 il y passa mille six cents bateaux. Mais on ne pouvait en rester là. L'ingénieur Bouillard déclara que 200,000 livres étaient encore nécessaires pour mener l'entreprise à bonne fin. Le Roi les lui accorda et fixa la part contri-

bataillons qui y sont employés ; j'ai tout lieu d'espérer que la besogne ira fort bien, si nous avons de l'argent. La province d'Artois a déjà payé 50,0000 livres et doit d'ici à huit jours, payer encore 50,000 livres ; mais elle trouve beaucoup de difficultés pour les 160,000 livres qui lui restent à verser, car bien qu'elle ait un emprunt ouvert, personne ne s'y porte ; aussi on va se trouver dans un grand embarras qui pourrait amener la cessation des travaux, si on ne presse pas la Flandre maritime, la chatellenie de Lille de payer le plus tôt possible leur quote-part. Ces deux pays sont d'autant plus dans le cas d'être pressés vivement et aussi d'être réprimandés, qu'ils sont encore en retard sur l'année dernière, surtout Douai pour 9,024 livres, Dunkerque, pour 7,610 livres, les autres provinces avaient payé pour le 15 septembre. L'Intendant s'en occupa ; Douai et Dunkerque s'excusèrent sur les difficultés du temps et les lourdes charges des impôts. Ces villes promirent de donner des à comptes.

(1) Le régiment de Flandre, en garnison à Saint-Omer, avait fourni quatre bataillons ; les régiments de Condé et de Foix, en garnison à Aire, chacun deux bataillons. Pour permettre d'avoir plus d'infanterie, on avait fait partir les régiments de cavalerie.

(2) Il restait 1° à faire nettoyer et perfectionner le canal et à réparer les éboulements ; 2° à travailler dans les parties situées dans les fossés de Saint-Omer où devait se finir la navigation, ainsi qu'à la rivière de l'Aa et à ses bords, depuis Saint-Omer jusqu'à Watten, puis former l'entrée des eaux qui viennent de la plaine des Fontinettes ; et faire un chemin pavé audit lieu sur le chemin de tirage et un bac au pont tournant à la fourche de la jonction de la Colne pour que les voitures pussent passer sur la rive gauche de cette rivière, d'où elles gagneraient à Bergues et à Dunkerque ; 3° baisser la hauteur du pont de Flandre et y faire un pont tournant

Digitized by Google

butive de l'Artois à 60,000 livres (1). Pour trouver des bras, ce fut toujours aux autorités militaires qu'il fallut recourir. En 1772 le marquis de Lévis se transporta encore à Saint-Omer, le 15 juillet. De là il fit un voyage en Angleterre du 25 juillet au 10 août. Au retour, après avoir fait reconnaître le cours de la Lys jusqu'à Armentières, il donna des ordres pour tous les mouvements de troupes à faire pendant le semestre

afin que les bestiaux puissent passer dessus ; 4° finir le pont de Guarlamguin ; 5° les écluses, le bassin et le pont de communication d'Aire au fort Saint-François.

On commença les travaux du côté de Saint-Omer, par baisser le pont de Flandre et placer le pont tournant, en 1771 on nettoya le canal depuis les Fontinettes jusqu'à Saint-Omer, ainsi que le lit de la Haute-Mardick ; on répara les éboulements, on travailla au chemin de tirage du Haut-Pont à Saint-Omer On refit la porte de l'écluse de Saint-Bertin, on nettoya les fossés par où devaient passer les eaux coulant de la place, on forma un canal de communication de la Lys au Haut-Pont, on pertectionna la partie du caual entre Watten et Aire, on acheva le pont de Guarlamguin et on fit celui d'Aire au fort Saint-François.

La Lys était si montée à Aire, à cause des pluies, que les caves se remplissaient d'eau comme on ne l'avait jamais vu. Les habitants attribuèrent cela aux travaux du canal et envoyèrent au ministre un mémoire à ce sujet. L'entrepreneur prétendit qu'il n'y était pour rien, cependant il prit quelques mesures pour éviter les inondations.

(1) Le roi accorda six bataillons. Les troupes de Saint-Omer durent envoyer un détachement à Arques pour réparer les éboulements jusqu'au pont de Campagne, les troupes d'Aire devaient perfectionner la partie du canal située entre la cense du Bailly d'Aire jusqu'au pont de Blessy. On fit un canal parallèle à celui de la navigation pour servir de lit au ruisseau de Wiette jusqu'à son entrée dans la Lys, et pour empêcher que les eaux de la campagne n'entrassent dans le canal. On fit un autre fossé à côté du canal, il fut dirigé du côté du fossé d'Aire où commence le pont de Guibargnies dans la paroisse de Wiette.

Digitized by Google

suivant. Puis, il repartit pour Arras le 28 août, et rentra à Paris le 3 septembre. Le colonel de la Panse resta sur les lieux pour veiller au bon ordre et soutenir l'activité des travailleurs. Il semblait qu'il n'y eût plus qu'un dernier effort à faire. On était cependant loin de la fin. On dut encore interrompre et reprendre la navigation pour compléter les ouvrages, et ce ne fut qu'en 1783 que le canal fut définitivement livré à la circulation. L'entrepreneur se plaignit de ce qu'il avait subi des pertes importantes dans ce travail, car il avait rencontré des difficultés imprévues dans les excavations,et il avait dû faire des dépenses extraordinaires pour les épuisements, il se plaignait aussi de la prolongation pendant vingt ans d'ouvrages que l'on prévoyait devoir exécuter en cinq ans. Le gouvernement admit sa réclamation par un arrêt du conseil du 9 décembre 1786, et on leva 162,484 livres pour l'indemniser. Les terres provenant du creusement du canal furent employées à la construction sur la rive gauche, depuis Aire jusqu'à Arques, d'un parapet défensif de 50 mètres environ delargeur à la base,et à un relief qui atteint dans certains endroits une hauteur de 9 mètres. Tous les ouvrages d'art furent établis avec un grand luxe de pierres de taille et dans des conditions exceptionnelles de solidité. Ce canal coûte environ 4 millions (1). Il prit le nom de canal de Neuffossé. Commencé depuis 20 ans, il mesurait 3 lieues de long et avait coûté aux Etats d'Artois 900,000 livres qui avaient nécessité de nouvelles impositions autorisées par arrêts du Conseil d'Etat du Roi du 3 novembre 1766 et 24 janvier 1772, et cinq emprunts autorisés par des arrêts analogues du 17 juillet 1767, 1er avril 1768, 5 août 1769, 16 mars 1770 et 25 octobre 1773. Qui eût

(1) Voir *Les voies navigables du Pas-de-Calais* par M. Larivière, ingénieur en chef des ponts et chaussées (*Le Pas-de-Calais au XIXe siècle*).

Digitized by Google

dit alors que, pour nos modernes ingénieurs, quelques mois à peine suffiraient à construire les merveilleux travaux d'art nécessités pour l'établissement, des chemins de fer. Ceux-ci, à la vérité rapportent un revenu considérable aux spéculateurs qui y hasardent leurs fonds. Il n'était pas de même du canal. Aux sacrifices énormes qu'on avait dû faire pour le construire, il fallut en ajouter d'autres pour l'entretenir. On put prévoir de ce chef 8,000 livres par an, plus 6,000 pour les salaires des gardiens et des éclusiers. Total 14,000 livres. Pour faire face à cette dépense annuelle et inévitable, sur quoi pouvait-on compter? Sur des ressources aussi faibles qu'aléatoires. Les droits sur les passages des bateaux, en poussant les prévisions du maximum, pouvaient s'élever à 2,600 livres (1). La location des bords du canal pour la culture à 2,400 livres. Cela faisait 5,000 livres. C'était un déficit de 9,000 livres. Pour le couvrir, on proposait de faire sur les rives des plantations d'arbres qui commenceraient par coûter cher pour ne rapporter que 50 ans après (2). En attendant, il arriva ce qu'on n'avait pas prévu. Des réclamations s'élevèrent contre la nécessité de payer des droits. Il fallut accorder la liberté de la navigation, sous peine de la voir s'amoindrir et disparaître. Comme toutes les grandes entreprises, le canal ne fut profitable qu'à ceux qui en ignorèrent les travaux et les charges. Une fois mis en usage, on ne put pas se rappeler qu'il n'avait pas toujours existé. Ce canal resta, jusqu'en 1846, dans les attributions du génie militaire; une ordonnance royale du 29 juillet de cette année le remit, en temps de paix, dans les mains des ponts et chaussées à l'exception du parapet défensif et des ouvrages

(1) A raison du passage de 450 bateaux. Les grands devaient payer 40 livres les moyens 2 livres 10 sols, les petits 18 sols.

(2) 12,000 arbres qui coûteraient 1 livre 25 sols pièce au bout de cinquante ans à 30 livres l'un, vaudraient 360,000 livres.

Digitized by Google

de fortification formant têtes de pont. Le déclassement d'Aire à Saint-Omer en 1893 fit disparaître cette restriction.

Après avoir anticipé de plus d'un siècle sur les événements pour terminer l'histoire du canal et n'avoir plus à en parler il faut maintenant revenir à notre point de départ et achever de passer en revue ce qui, en 1767, tint une place dans l'histoire de la province et dans celle de son gouverneur.

La présentation des cahiers eut lieu dans la forme ordinaire. On fit valoir que la province n'avait fait qu'une demi-récolte, on demanda une diminution pour la construction du canal. Si on avait acquitté quelques emprunts (1) on avait dû cesser divers travaux urgents et s'occuper des chemins. Le gouvernement s'était montré de plus en plus exigeant ; non seulement il avait continué de faire payer 3 centièmes et deux vingtièmes, mais il avait encore réclamé 10,000 livres pour un abonnement aux 2 sous par livre mis sur le produit des octrois et 44,400 par l'abonnement des 4 sous par livre sur l'impôt de la capitation. Le Roi accorda une remise de 260,000 livres sur le don gratuit savoir : 200,000 livres pour diminuer la part de la province dans la dépense du canal, 50,000 livres à valoir sur ce que l'état devait pour les fourrages (2) et 10,000 livres pour venir en aide aux cultivateurs les plus malheureux.

L'assemblée des Etats s'ouvrit cette année-là le 8 octobre. C'était un mois plus tôt qu'à l'ordinaire. Le marquis de Lévis avait, de concert avec l'Evêque de Saint-Omer, provoqué

(1) Par arrêts des 7 janvier et 28 juin 1766, le gouvernement avait autorisé la province à emprunter 800,000 livres pour convertir au denier 25 d'autres emprunts à intérêts plus onéreux. On avait emprunté seulement 490,595 livres et pris sur les ressources ordinaires 123,089 livres et on avait pu rembourser 613,684 livres.

(2) Le gouvernement devait de ce chef 240,066 livres. il avait déjà remboursé en deux fois 100,000 livres et ne devait plus que 140,066 livres.

Digitized by Google

cette avance sur la demande des autres députés (1). Les affaires à traiter se trouvaient importantes et nombreuses. Le grand travail de la réfection du cadastre commencée en 1763 venait de s'achever. On s'occupa de la recherche du charbon de terre en Artois (2), de la succession de M. Palisot

(1) Voici la lettre que le marquis de Lévis écrivit le 21 août 1767 à l'évêque de Saint-Omer, député à la Cour : « Monseigneur, avant mon départ de Paris, j'ai eu l'honneur de vous prévenir que je demanderais, cette année, la tenue des Etats de la province plus tôt que l'année dernière, sur la représentation qui en a été faite de la part de tous les ordres que cela arrangeait mieux tout le monde, et sur ce point vous m'aviez dit que vous pensiez comme moi. » L'évêque de Saint-Omer lui répondit le 24 août : « J'ai communiqué la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire à mes collègues dans la députation à la Cour, ils sont remplis de bonne volonté pour se prêter à tout ce qui pourra vous être agréable. »

(2) M. Havet, ingénieur du Roy pour les ponts et chaussées du Haynault et M. Sellier de Valenciennes avaient obtenu du trésor royal 30,000 livres et des chênes de la forêt de Mormal pour les mines qu'ils exploitaient près de Valenciennes ; ils demandèrent aux Etats d'Artois la même somme pour faire des recherches dans cette province. Ceux-ci leur dirent de s'adresser au gouvernement ; ils eurent recours à d'autres industriels pour venir à leur aide, et en 1766 ils exposèrent aux Etats, pour la seconde fois, qu'ils avaient dépensé 450,000 livres pour procurer du charbon à la province, qu'ils étaient à bout de ressources, bien que les Etats leur eussent prété 6,000 livres sur le rapport d'une commission qui avait conclu à un succès probable. Ils ajoutèrent qu'ils avaient approfondi la fosse de Pommiers et fait un puits d'aérage, ils demandaient un secours de 12,000 livres pour continuer cette fosse et reprendre celle de Rœux ; on leur accorda cette somme et on chargea les députés ordinaires de surveiller l'affaire. En 1768 les Etats promirent 50,000 livres à celui qui trouverait du charbon en Artois, on en chercha inutilement à Pernes, Souchez, Rœux, Esquerchin ; on disait que la compagnie d'Anzin décourageait les chercheurs. En 1777

Digitized by Google

d'Incourt (1), de l'entretien des routes, de l'administration des marais, de la cherté du blé, de l'amélioration de la race chevaline, des droits d'importation et d'exportation, de la mendicité, du rétablissement des offices permanents dans les municipalités (2) autant de problèmes sociaux dont la solution devait faire couler des flots d'encre et d'éloquence sans arriver à mettre d'accord les deux partis qui dès lors

on promit 200,000 livres. Le duc de Guînes et M. Destrouin firent, en 1779, d'inutiles efforts pour le trouver. La compagnie d'Anzin, en 1781, le chercha aussi. L'usage du charbon devenait plus général et les Etats en donnaient aux pauvres. Dans un moment de disette ils en firent venir d'Anzin 80,000 hectolitres par voitures, et en octobre 1782 ils chargèrent M. Bruno Lallart d'établir à Arras un dépôt de charbon pour les indigents et demandèrent que l'Etat diminuât les droits. En 1777, le gouvernement ordonna dans certains cas le chauffage des troupes par le charbon, les Etats firent remarquer la difficulté de s'en procurer.

(1) M. Palisot d'Incourt, seigneur de Warluzel, premier président du Conseil d'Artois, s'était associé avec son frère M. Palisot d'Athies pour acheter la charge de receveur général des domaines et biens de Flandre, Artois et Cambrésis ; ce dernier gérait cette fonction acquise pour 150,000 livres, plus les frais. M. Palisot d'Incourt mourut, en 1767, laissant des affaires embarrassées qui donnèrent lieu à de longs procès où les Etats d'Artois durent intervenir. Ils furent obligés à la même chose, en 1770, quand M. de Courtebourne réclama à M. de Carnin, seigneur de Lillers, 50,000 livres qu'il lui devait.

(2) Un édit de mars 1695 avait décidé que le Roy vendrait les droits de mesurage et contrôle pour les toiles et d'autres offices. L'Artois n'y était pas soumis, mais un autre édit avait créé des charges de conseillers provinciaux et des offices de police que les villes durent racheter pour en avoir la disposition. Le 18 mai 1767, le Roy décida que les offices de police créés par les villes seraient réunis à son domaine, et les droits perçus à son profit ; les Etats protestèrent et l'affaire se continua plusieurs années comme on le verra.

Digitized by Google

commençaient à se dessiner nettement dans les Assemblées provinciales. D'un côté la noblesse et le clergé, et de l'autre le tiers-état, celui-ci soutenu et encouragé par l'intendant de Caumartin, représentant de l'autorité royale, qui espérait en faire un instrument plus docile à ses volontés. Les deux premiers ordres, en effet, liés par les mêmes intérêts et pourvus des mêmes éléments d'indépendance se montraient de plus en plus désireux de continuer à régir par eux mêmes les intérêts de la province, et l'Intendant leur reprochait de se substituer à lui (1) dans toutes les parties de l'Administration. M. de Caumartin n'était pas homme à laisser passer ces tendances inaperçues. Dans une lettre adressée par lui, le 23 Février suivant, au contrôleur général des Finances, on trouve ses griefs clairement exposés. Sa malveillance pour les deux premiers ordres s'y dévoile tout entière, avec une grande partialité pour le Tiers. « L'Assemblée, dit-il, dura cinq jours de plus que de coutume, il y régna peu d'harmonie, les deux premiers corps, depuis plusieurs années, exercent un despotisme sur le troisième. Elle se plaint de plus en plus et elle arrivera par degrés à être comme les Etats de Bretagne et de Languedoc etc. ». Or, c'était là une accusation dénuée de fondement. Dans les deux provinces en question, la situation n'avait rien d'identique l'une à l'autre ni à celle de l'Artois. En Bretagne, cela se passait à l'instar de la diète de Pologne. Tous les gentilshommes indistinctement, avaient le droit de voter. C'était l'anarchie. En Languedoc, au contraire, province grande comme la Saxe ou la Bavière, la représentation de la noblesse était réduite à 27 membres. Cela pouvait mener au despotisme d'un

(1) C'est surtout à la question de la mendicité qu'il faisait allusion. Le 27 novembre 1768 l'Intendant alla avec son subdélégué d'Arras et le lieutenant de la Maréchaussée visiter le dépôt de mendicité de cette ville. Il eut à ce sujet une discussion avec les députés ordinaires où il leur dit que la police ne les regardait pas.

Digitized by Google

parti sur les autres. En Artois le système de représentation tenait le milieu entre ces deux-là. Il fallait, pour entrer aux Etats, être seigneur d'une paroisse et faire preuve de quatre générations de noblesse. Toute théorie politique à part, il est permis de croire que les intérêts du pays étaient mieux représentés et plus défendus par des députés pris dans de telles conditions que par ceux qui n'avaient rien à perdre au bouleversement de l'ordre établi. Du reste, la réputation des Etats d'Artois s'étendait bien au delà des limites de la province, et quelques années plus tard, à la réunion des Etats-Généraux de 1789, sur les cahiers de plusieurs bailliages de France, on vit exprimé le vœu de posséder une organisation semblable, qui permet d'asseoir les impôts avec autant d'intelligence et de les lever avec autant de douceur. Mais on comprend que ce n'était pas là ce qui faisait l'affaire de l'Intendant chargé d'exploiter, pour ainsi dire, toutes les ressources de la province au profit des exigences du Gouvernement. De là l'acrimonie de ses plaintes : « Le ministre précédant, disait-il, avait détruit tout lien entre la commission politique des Etats et le commissaire départi (c'était lui) et forcé celui-ci à ne jouer qu'un rôle postiche, il lui est à peine possible de savoir si on a traité les objets sur lesquels il a les instructions les plus positives, à plus forte raison, ajoutait-il, il m'est après l'assemblée impossible de vous éclairer sur ce qui a lieu aux Etats relativement aux affaires qui ne passent pas directement par ma main, je souhaite qu'on y supplée par des moyens plus efficaces, mais permettez-moi d'en douter, d'après la résistance des Etats à me laisser pénétrer dans le secret de leurs intentions et de leurs délibérations. » Parlant de la Noblesse, il écrivait encore : « D'après le ton d'indépendance que j'ai vu régner cette année dans tous les membres de ce corps, j'ai lieu de croire que le ministre est dans l'ignorance complète des vues qu'ils ont de s'arroger une liberté absolue et indéfinie ». Il terminait en disant :

Digitized by Google

« Je me suis imposé la résolution de ne plus parler, car je l'ai déjà trop fait, sans pouvoir vaincre les préjugés du ministre auquel vous succédez ; mais votre bienveillance et les assurances que vous m'avez données m'enhardissent et me font espérer de voir changer la face des choses. » On verra dans les pages qui vont suivre si cette espérance se réalisa et si la Noblesse d'Artois faillit jamais à la défense des intérêts du pays (1).

(1) On trouve, en 1767, en Artois, comme nouveaux commissaires des guerres MM. Manchon père et fils, du Plessis, de Fontenay, de Bomy de la Vergne, de la Grave. M. Ansart de Mouy, lieutenant-général, commandeur de Saint-Louis, devint inspecteur de l'artillerie en Artois, M. Noizet de Saint-Paul, chevalier de Saint-Louis, directeur des fortifications, et le comte d'Aumale, colonel, ingénieur en chef du génie de cette province.

Digitized by Google

1768

La famille royale fut en cette année-là frappée d'un nouveau deuil. La reine, Marie-Leczinska, mourut le 24 Juin, à l'âge de soixante-cinq ans. L'Evêque d'Arras, par ordre du Roi, chanta pour elle un service solennel dans sa Cathédrale le 5 Juillet (1). Cet événement retarda l'ouverture des Etats. La Cour devait aller s'établir à Fontainebleau le 4 Octobre, et c'était de là seulement que le Conseil des dépêches avait projeté de faire réponse aux cahiers (2). Le marquis de Lévis qui, d'après l'expérience satisfaisante de l'année précédente, avait dessein d'ouvrir la session le 10 octobre, tenta vainement d'obtenir que cette réponse fût donnée avant le départ du Roi (3). Une démarche faite dans ce but et à son instigation par les députés à la Cour n'eut pas de succès. Le duc de Choiseul demeura inflexible, prétextant le retard apporté à toutes les affaires par la mort de la Reine. On fixa la date de l'ouverture des Etats au 14 Novembre, et l'on déclara qu'en général elle aurait lieu dans ce mois.

Ce n'était pourtant pas que les cahiers fussent dépourvus

(1) Il avait fait deux mandements, l'un pour ordonner des prières pour la guérison de Reine, l'autre pour annoncer sa mort.

(2) Le 9 septembre, le marquis de Lévis écrivit aux députés ordinaires pour la tenue des Etats que le mois le plus commode pour lui et les députés à la Cour, qui avaient hâte de voir finir le temps de leur députation, était le mois d'octobre. Il les engageait en conséquence à préparer les affaires le plus tôt possible.

(3) Il terminait sa lettre en disant : « Je me flatte que vous êtes toujours bien persuadé que l'on ne peut ajouter aux sentiments de sincère et inviolable attachement avec lesquels etc. » On voit qu'il n'avait pas pour les Etats d'Artois la même opinion que l'intendant de Caumartin.

Digitized by Google

d'intérêt. L'année 1768, comme celle qui devait la suivre, était mauvaise pour la province. A la suite d'un hiver rigoureux qui avait compromis le résultat des semailles, et obligé de les recommencer sur divers points, étaient survenues au printemps et à l'entrée de l'été des pluies excessives qui avaient fait verser les grains et pourrir les fourrages. Les mulots et les vers avaient détruit le reste. Les cultivateurs obligés de vendre les bestiaux qu'ils ne pouvaient plus nourrir, ne mettaient guère en circulation le peu d argent qu'ils en retiraient et le conservaient pour leurs besoins les plus urgents. De là une diminution sensible sur le produit de l'impôt des boissons, et partant sur les revenus des Etats dont cet impôt constituait la principale ressource. Enfin la misère s'annonçait, sérieuse et menaçante. On en était réduit dans les campagnes à manger du pain fait avec de l'avoine, le blé ayant par suite d'arrêts du Roi qui autorisaient l'exportation, quand il se vendait au dessous de 12 livres 10 sols la razière, et mettaient des entraves à l'importation, atteint le prix exorbitant de 18 livres la razière Emus de cette situation critique, les Etats s'étaient réunis, dès le 30 mai, dans une assemblée à la main (1) pour aviser. Par leurs ordres, les députés ordinaires firent venir, soit directement, soit par l'entremise de leur receveur, M. Lallart de Lebucquière, d'importants approvisionnements de riz de Dunkerque et de Lille, de la farine, du blé, de l'orge, de la pamelle et de l'avoine d'Abbeville et même de la Hollande (2). On commença par faire des pains,

(1) Dans cette assemblée on s'occupa aussi de l'édit du Roy sur les ordres religieux.

(2) Le blé valait alors sur le marché d'Arras de 17 à 20 livres la razière, le scourgeon 7 livres, l'avoine 5 livres ; on amenait peu de blé, les habitants étaient réduits à manger du pain de scourgeon ou d'avoine, nourriture malsaine et échauffante, aussi des enfants en mouraient et leurs corps devenaient noirs comme de l'encre.

Digitized by Google

dont les pauvres reçurent large distribution. De ce qui resta des grains, un tiers fut vendu aux habitants des villes, et deux tiers aux habitants des campagnes. Plus tard on supprima les distributions. Mais ce soulagement provisoire et temporaire ne suffisait pas. Le problème à résoudre en ces années difficiles était de maintenir le blé à un taux raisonnable, qui ménageât les intérêts respectifs du producteur et du consommateur. A cet effet, les Etats constituèrent dans de vastes locaux loués à Saint-Omer (1) et sur d'autres points de la province, des dépôts de grains qu'ils en tiraient et qu'ils faisaient vendre sur le marché, en dépit des clameurs des fermiers et des spéculateurs, quand la hausse s'accentuait. Quand au contraire le blé baissait, ils opéraient, pour le faire monter, des achats considérables. La moyenne fut fixée à 12 livres 10 sols la razière. Selon que le cours restait en deçà ou s'élevait au delà de cette moyenne, l'exportation des grains était permise, ou l'importation favorisée (2). On en vint même, à certain moment, jusqu'à promettre une médaille d'or au négociant qui importerait le plus de grains. Mais celui-là n'eût, sans doute, pas été bien vu des cultivateurs, et personne ne se présenta pour réclamer la prime. Dans cette même assemblée à la main, fut encore traitée la question du travail à donner aux malheureux que la terre ne nourrissait plus. D'importants travaux aux chemins furent décidés en même temps que l'émission d'un gros emprunt de 600,000 livres à faire en deux ans pour les payer.

On le voit, les Etats se montraient dignes de la tutelle

(1) La plupart des blés étrangers venaient par Dunkerque, puis arrivaient à Saint-Omer par le canal.

(2) En 1767 et 1768 les Etats donnèrent en pains ou vendirent 5,000 sacs de farine de 300 livres, 7,326 razières de blé, 7,781 razières de seigle. Ce qu'ils vendirent produisit 168,558 livres.

Digitized by Google

qu'ils s'arrogeaient sur la province. Cependant, il fallait encore, pour parer aux conséquences de cette fâcheuse situation, que le Gouvernement y mît du sien. Et ce fut là que le marquis de Lévis se signala par sa bienveillante intervention. Après la remise des cahiers l'Intendant, consulté par le ministre sur le bien fondé des doléances exprimées, répondit que en effet, les années 1767 et 1768 avaient été dures. Le côté de la Picardie et le bailliage de Bapaume avaient particulièrement souffert. Les gros cultivateurs cependant avaient pu s'en tirer. Ils avaient profité de la hausse des grains et obtenu la remise d'une partie des centièmes. Mais il n'en était pas de même des petits cultivateurs, et à ceux-ci, il était juste d'accorder du secours. Quant aux Etats, ils n'avaient pas le droit de se plaindre ; car on leur avait, disait-il, consenti des abonnements à un taux trop avantageux, se basant sur des rôles inexacts. En conclusion, l'intendant proposait de faire une remise de 300,000 livres. C'était 40,000 livres de plus que l'année précédente. Le Roi y consentit de bonne grâce et reconnaissant la justesse des observations consignées dans les cahiers. La dite somme devait être répartie de la manière suivante : 150,000 l. affectées à dégrever les cultivateurs les plus nécessiteux, 50,000 au remboursement des fourrages dus à la province(1), 60,000 au secours des indigents. Enfin 40,000 livres étaient laissées à la discrétion des Etats pour être employées soit à alléger les impôts de la province, soit à venir en aide aux travailleurs défavorisés par la crise agricole.

L'ouverture de l'Assemblée générale eut lieu le 14 novembre, comme elle avait été fixée. Dès le début recommencèrent les éternelles discussions entre les commissaires du Gouverment, toujours disposés à puiser aux fonds de la province, et les représentants chargés de défendre ses intérêts. Le premier

(1) Voir au sujet des fourrages un curieux dossier : Fonds des Etats d'Artois.

Digitized by Google

dissentiment s'éleva au sujet de la milice pour laquelles les commissaires réclamaient un subside fixe et permanent. Les Etats, au contraire, prétendaient qu'elle ne fût convoquée qu'en temps de guerre. Autre mécontentement : par arrêt du Conseil, en date du mois de septembre 1767, le Roi avait prorogé de dix ans l'impôt de 4 sols pour livre ajouté à la taxe de capitations. Les commissaires proposaient de conclure un nouvel abonnement pour le payer. Les Etats pous-sant les clameurs accoutumées sur les charges exagérées dont on les écrasait consentaient à grand'peine à fournir une fois la somme de 44,400 livres. L'Intendant insistait à ce qu'ils prissent l'engagement de le faire pour dix années. Le marquis de Lévis qui, lui aussi, on se le rappelle, était commissaire, refusa de s'associer à cette demande. C'était, disait-il, une question plutôt de forme que de fonds. Caumartin, furieux, dut y renoncer. Il prétendit même que le propre secrétaire du gouverneur avait été l'instigateur de la résistance des Etats, En même temps fut prorogé le remboursement de l'emprunt que les villes avaient fait pour le don gratuit, et qu'elles devaient payer sur leurs octrois (1).

(1) Voici la proportion dans laquelle on remboursait l'emprunt chaque année. Le gouvernement de Boulogne payait 14,000 livres, celui de Montreuil 5,000, celui de Calais 20,000, celui d'Ardres 4,000, Etaples 60, Saint-Pol 4,000, Hesdin 6.000, Saint-Venant 1,000, Lens 2,400, Carvin 2,100 Lillers 3,000, Hénin-Liétard 1,200, Hucqueliers 60, Berck 60, Villers-au-Flos 60, Arras 30,000, Saint-Omer 30,000, Béthune 8,400, Bapaume 5,000, Aire 8,000. Pour rembourser cet emprunt, ces villes avaient été autorisées à lever un octroi de 15 deniers au pot de vin et de 2 deniers au pot de bière. Les Etats, en 1769, obtinrent d'être déchargés de la régie au moyen d'un abonnement d'abord de 50,000 livres, mais modifiable d'année en année. Les Etats avaient fait un règlement pour cette régie. Le Roy hésita à continuer l'abonnement et voulut connaître le produit de ces octrois, prétendant qu'ils rapportaient 150,000 livres. Les Etats soutinrent que le produit net ne dépassait pas 50,000 livres,

Digitized by Google

De là on passa à la discusssion d'un édit important qui, en avril 1768, avait supprimé plusieurs offices municipaux de création plus ou moins récente, et les droits qui y étaient attribués, droits que le Gouvernement, toujours en quête de ressources, prétendait percevoir à son profit, encore par voie d'abonnement ; prétextant que la plupart de ces offices notamment ceux des toiles, de la vente du poisson, du bois à brûler, des poids et mesures, avaient été aliénés à vil prix, soit par les titulaires, soit par les corps de communauté.

de plus, que les anciens impôts qui consistaient en 2 sous 6 deniers par pot de vin pour les particuliers, et 3 sous 6 deniers pour les cabaretiers et pour la bière en tonneau de 8 sous pour les particuliers et de 20 sous pour les cabaretiers ne produisaient que 143,983 livres.

Ces droits se levaient sur les villes et villages de leur quartier, tandis que le don gratuit se levait sur les villes seulement ; il produisait un tiers en moins. Les Etats prièrent chaque ville de nommer des commissions pour étudier la question. Elles furent toutes opposées à l'augmentation demandée par le Gouvernement. Le maire de Saint-Pol écrivit que sur 2,200 communiants, d'après le curé, les trois quarts ne buvaient que de l'eau. Les députés à la Cour eurent une conférence à ce sujet avec M. Langlais, intendant des finances. Le 24 février 1769, le Gouvernement supprima l'abonnement, mais chargea les Etats d'Artois de la régie. En 1771 ceux-ci demandèrent à revenir à l'abonnement ; alors M. Langlais réclama les comptes de la régie, prétendant qu'elle rapportait moins qu'elle ne devait produire, car d'après lui 50,000 habitants des villes d'Artois, à un demi-pot de bière chacun, consommeraient 25,000 pots de bière par jour, ce qui ferait une recette de 78,000 livres par an, plus 12,000 habitants buvant une bouteille de vin par jour, cela ferait 6,000 pots et 123,000 livres par an de droits ; en tout une recette de 201,000 livres. On répondit qu'il y avait beaucoup d'exagération dans ces chiffres et que les fermiers coûtaient fort cher. Le Roy nomma alors un inspecteur pour surveiller la régie et on fit un nouveau règlement qui supprimait aux marchands de vin les 4 °/° de faveur accordés comme pour les impôts analogues. Les marchands protestèrent.

Digitized by Google

Mais on avait compté sans la vigilance des Etats, et sans leurs énergiques protestations. Ces offices de police étaient, dirent-ils, inhérents à la constitution municipale des villes, et faisaient partie de leur patrimoine. Les salaires de ceux qui les exerçaient étaient modiques, et suffisaient à peine à leur existence. Ils ne pouvaient donc pas faire l'objet d'un abonnement (1). L'affaire ne s'en tint pas là. Une nouvelle déclaration du Roy devait, trois ans plus tard

(1) C'était aussi l'avis de l'Intendant qui écrivit au contrôleur général, le 8 octobre 1774 : « La revente des offices contre laquelle réclament les Etats d'Artois retombe en totalité sur la classe des citoyens qui ne vivent que de leur travail. Le gouvernement, forcé de multiplier ses ressources, a imaginé de vendre à un certain nombre de citoyens le droit exclusif de certains ouvrages ; on a érigé ce droit en offices de police et on a engagé les villes à racheter ces offices avec pouvoir de les revendre. Elles ont usé de ce droit en rendant ces offices héréditaires à certaines conditions, en sorte qu'elles forment actuellement l'unique fortune des particuliers qui en sont pourvus. Le plus grand nombre d'entre eux doit, en constitutions de rentes, le prix de ces offices, on ne pourrait par conséquent les remettre en vente sans réduire ces malheureux, qui composent plus de 2,000 familles, à l'état de la plus grande indigence et ruiner les créanciers qui leur ont prêté de l'argent sur le seul gage de ces offices. Le produit de cette revente serait un dédommagement bien faible du produit qu'ils donnent. Charger les caisses municipales de ces rachats est impraticable tant elles sont obérées ; les revenus des villes sont presque tous affectés au service du Roy, ils doivent donc être considérés moins comme deniers de la commune que comme une portion du trésor du souverain. En épuisant leurs finances, le Roy se prive de ressources destinées à son service, et dans les provinces frontières il est de la plus grande importance de ménager les administrations au lieu d'accélérer leur ruine, afin qu'en temps de guerre elles se trouvent en état de procurer les sommes dont on ne connait l'utilité que dans ces malheureuses circonstances. »

Digitized by Google

venir corroborer l'édit de 1768. Le Gourvernement prétendait que, sous prétexte de police, ces offices surchargeaient de droits les choses les plus nécessaires à la vie, témoin la place de mesureur aux grains, qui était de toutes la plus lucrative. L'affaire traîna en longueur, car il fallait que l'Intendant rassemblât les documents nécessaires pour décider la question. Les idées qui devaient bientôt se faire jour sous le ministère de Turgot n'étaient pas favorables à ces vieilles institutions. Le Roi déclara qu'il renoncerait à l'abonnement projeté, plutôt que de toucher des droits prélevés sur la misère du peuple. C'était prendre les Etats du bon côté. Ils consentirent à se charger du remboursement, l'édit de 1768 fut rapporté en 1774.

La sollicitude des Etats d'Artois ne se limitait pas aux intérêts matériels du pays. Le fameux édit de 1764, par lequel le Parlement avait supprimé les Jésuites, ne pouvait les laisser indifférents. Nombreux et prospères étaient les collèges tenus dans la province par cette illustre compagnie. Tous durent être fermés. A grand peine obtint-on du Roy la conservation des établissements d'Arras et de Saint-Omer confiés à d'autres mains (1). A Béthune, à Aire et à Hesdin, les maisons et les biens furent saisis et remis aux municipalités, à la condition d'être employés à l'instruction de la jeunesse (2).

(1) Des mémoires nombreux et pour la plupart imprimés sont relatifs à la conservation de ces collèges.

(2) Dans un mémoire que firent paraître les Etats, on voit que comme à l'Université de Paris, pour exciter l'émulation dans les différents collèges de la province, on proposa d'établir à Arras des concours entre les meilleurs élèves de chaque classe. Les Etats donneraient des prix qui seraient remis aux lauréats par les députés ordinaires Ce projet était approuvé par M. Roussel de la Tour, commissaire du Roy, chargé des collèges ; pourtant il n'eut pas de suite.

Digitized by Google

La même année, les Etats consultés donnèrent un avis favorable à la conservation de la collégiale de Lens, vénérable institution qui remontait à Robert d'Artois, frère de Saint-Louis. Les guerres, dont la province avait été trop souvent le théâtre, l'avaient fait beaucoup souffrir, et depuis un demi siècle, le Chapitre qui n'était pas riche, avait dû recourir à toutes sortes d'expédients. Mais cela n'avait pas suffi. Alors les chanoines demandèrent à suspendre pendant quinze à seize ans une prébende, pour en affecter le revenu aux réparations de l'église, s'offrant à faire gratuitement entr'eux le service de cette prébende dont la collation appartenait au Roy (1). On s'occupa aussi de l'impôt sur le tabac (2).

(1) En 1704, le Roy permit d'emprunter 12,000 livres pour les réparations, les intérêts seraient pris sur le don gratuit. Par la suite, l'Etat ne se chargea plus que de la moitié de ces intérêts et le chapitre dut fournir le reste. On fit un devis pour savoir la somme nécessaire pour mettre l'église en état convenable, il s'éléva à 29,000 livres. Pour les payer le chapitre demanda à avoir une part dans la loterie, dite *de piété*, établie pour réparer les églises de Paris ; disant que, puisqu'on plaçait des billets en province, tous les édifices religieux de la France devaient avoir leur part dans le produit de la loterie et que du reste cela s'était déjà fait.

(2) Le 28 juillet 1768, on fit un règlement pour faire cesser les abus qui avaient lieu pour l'impôt sur le tabac introduit en Artois en 1620. Il y avait depuis longtemps une ferme de 12 deniers à la livre sur le produit du tabac. C'était une ancienne maltôte dont le quart appartenait au Roy. Celui-ci l'avait aliénée et la ferme était tombée en désuétude et remplacée par une ferme de 5 sols à la livre, payables par les marchands-vendeurs et par les personnes qui amenaient du tabac. Cette ferme fut adjugée pour 7, 8 et 9,000 livres et monta jusqu'à 16,000. Bien que la consommation n'eût pas diminué, elle était tombée, en 1764, à 2,100 livres. La cause en était dans la prétention des bourgeois d'être exempts du droit pour le tabac qu'ils faisaient venir pour leur consommation, ils voulaient aussi n'être

Digitized by Google

Une autre question, d'un ordre moins élevé, passionna aussi les débats en cette session de 1768. Et ce fut encore la médiocrité des récoltes qui y donna lieu. Autrefois les troupes de cavalerie nourrissaient leurs chevaux aux dépens

pas obligés de déclarer au fermier la quantité qu'ils en avaient, ce qui leur permettait d'en céder aux marchands. L'adjudicataire de la ferme, en 1764, en fit saisir plus de 100 livres chez un particulier qui n'en avait pas fait la déclaration et le poursuivit pour obtenir la confiscation et le faire condamner à une amende; mais l'élection d'Artois lui donna tort et ordonna la restitution du tabac. Le Conseil d'Artois, en appel, maintint cette décision et le fermier fut condamné à une amende et aux dépens, sous prétexte qu'en matière d'imposition tout est de rigueur et doit être interprété en faveur de la liberté. De là le nouveau règlement.

L'adjudication avait lieu en présence de l'échevinage et de l'Intendant. La perception avait lieu de trois manières : ou la ville l'affermait sous caution et à un prix déterminé, ou elle faisait percevoir l'impôt par des commis salariés, s'il ne se présentait pas de fermier solvable ou s'ils n'offraient pas le prix déterminé, ou on procédait par voie d'abonnement. Si le fermier, le receveur ou le régisseur constatait des fraudes, on les soumettait au jugement du magistrat. Un placard du 29 juillet 1768 réglementa la vente du tabac dans la ville d'Arras. Dans une lettre adressée le 11 septembre 1768 au ministre des finances par l'Intendant, celui-ci se plaint des mauvaises dispositions des Etats d'Artois à l'égard de la sauvegarde des intérêts du domaine. Les marchands et les débitants ont déposé en fraude, dit-il, plus de 50,000 livres de tabac chez les habitants et on empêcha le subdélégué Galhaut de faire des perquisitions, les députés ordinaires des Etats ayant conseillé de se refuser à toute visite. Dans une autre lettre il prétend que le magistrat tolère la fraude. On poursuivit pourtant les fraudeurs. En 1769 le Roy autorisa un abonnement pour 6,175 livres (pour Arras) ; de 1770 à 1773 il obtint 8,000 livres, après il fut réduit à 1,773 livres. L'abonnement prit fin en 1776 et on l'adjugea en 1778 pour 5,800 livres. Les débitants demandèrent à s'abonner. Cet impôt souleva souvent des difficultés (Voir de Cardevacque, *Le Tabac*).

Digitized by Google

du pays, ce qui amenait des exactions et des pillages. Le Roi d'Espagne ayant renforcé en 1584 les garnisons d'Artois de cinq cents hommes à pied et du même nombre de cavaliers, les Etats d'Artois se chargèrent de la nourriture des chevaux. En 1692, quand Louis XIV fit camper dans la province dix mille hommes de cavalerie, Sa Majesté trouva plus commode de traiter avec la province pour la nourriture des chevaux, les Etats d'Artois continuèrent de servir d'intermédiaires entre les cultivateurs et le Gouvernement pour la fourniture des fourrages. Là encore était employé le système d'abonnement, soit à tant par ration, soit à tant par régiment. Ainsi en 1763 était intervenu un arrangement entre les Etats et le duc de Choiseul, moyennant lequel le fourrage était assuré à seize escadrons, à cinq sols la ration, comme cela se pratiquait dans les Flandres, mais la province devait aussi fournir la nourriture des chevaux des officiers. Le prix paraissait élevé (1), néanmoins quand l'année était peu fertile, la province y perdait et les fournisseurs se trouvaient difficilement (2).

(1) Aussi le Roy fit dire qu'il espérait que cette concession engagerait les Etats à lui donner de plus en plus des marques de leur zèle.

(2) La fourniture des fourrages donna lieu à de fréquentes discussions aux Etats d'Artois, qui examinèrent souvent s'il fallait employer la régie ou l'adjudication. A la première il fallait ajouter les frais, la location du magasin, ce qu'on estimait 1,200 livres par régiment et leur entretien évalué le même chiffre ; plus payer des ouvriers pour la manutention, ci 2,400 livres, un régisseur à 1,800 livres, un garde-magasin, 1,200 livres, gratifications à la troupe 1,800 livres, frais de bureau 400 livres ; le tout montait à 9,100 livres. On décida en 1787 qu'on emploierait la régie pendant trois ans à titre d'essai. Mais il y eut des protestations, l'assemblée des notables qui se réunit alors fut contraire à ce système comme donnant lieu à beaucoup d'abus. Du reste les entreprenenrs ne faisaient pas toujours de grands bénéfices, et quand la récolte était mauvaise

Digitized by Google

Il en était ainsi en 1768 (1). D'autre part le Gouvernement, sans cesse réduit aux expédients, prétendait baisser beaucoup son allocation qui s'était parfois élevé jusqu'au chiffre de 500,000 livres. Déjà des retards s'étant produits dans le payement des années précédentes (2), les Etats pressés par les fournisseurs mécontents, avaient dù contracter des emprunts. Dans ces conjonctures difficiles, ils demandèrent à ce qu'on diminuât le nombre des régiments de cavalerie et qu'on n'envoyât pas de cuirassiers dont les chevaux consommaient plus de fourrages. Ils faisaient observer qu'ils avaient en plus à fournir de fourrages les troupes de passage. Le ministre de Choiseul

et les fourrages chers, ils perdaient plutôt de l'argent ; c'est ce qui eut lieu en 1779, 1780 et 1781, les trois entrepreneurs prétendirent avoir été en perte de 53,000 livres et demandèrent une indemnité ; en 1783 l'entrepreneur ne put exécuter son marché, il le résilia et il fallut le réadjuger.

(1) Les fourrages furent adjugés au prix de 13 sols 9 deniers la ration. C'était très cher et il fallut fournir 40,000 rations. En 1772 et 1777 les adjudications furent favorables, en 1776 chères. Aussi sur la plainte faite par les Etats dans un mémoire en 1781, le gouvernement consentit à augmenter de 2 sols 6 deniers le prix de la ration. C'était le prix qu'il donnait dans la Flandre et le Cambrésis. Comme c'était un prix élevé, le marquis de Lévis avait conseillé au gouvernement de se charger de la fourniture. Les fourrages ayant été chers en 1784 et 1785, les Etats cette année là, y consentirent pour deux régiments et conservèrent les deux autres. Plus tard, comme leur adjudication avait été avantageuse, ils proposèrent de fournir les quatre régiments. En 1786 la province eut à payer 323,945 livres et le Roy 206,575, en tout 530,520 livres. En 1787 la part de la province fut de 216,750 livres. C'était la caisse de l'extraordinaire des guerres qui réglait les comptes.

(2) L'Etat avait été en retard pour 1742 et 1745 de 114,580 livres ; pour 1759 de 224,000 livres; pour 1760 de 57,055 livres ; pour 1761 de 26,199 livres ; pour 1768 de 100,259 livres. Il devait encore 515,317 livres.

Digitized by Google

répondit qu'on ne pouvait laisser moins de mille hommes de cavalerie en Artois, le nombre n'en avait jamais varié, et qu'il n'y avait lieu d'y rien changer. En fait d'adoucissement, comme on l'a vu, le Roy consentit seulement à ce qu'une remise sur le don gratuit fût inscrite en remboursement de l'emprunt. Mais cela ne mettait pas d'argent dans les coffres des Etats, et cela ne payait pas les fournisseurs. De là des discussions interminables que le marquis de Lévis s'employait vainement à adoucir. Le sol de l'Artois, disaient les Etats, n'était pas fertile en pâturages et c'était seulement dans les régions d'Arras, d'Hesdin et de Béthune que la cavalerie pouvait trouver sur place la nourriture des chevaux et pourtant on en avait mis dans d'autres parties de la province. Le Gouvernement le savait bien et c'était pourquoi, il avait établi à Béthune même une importante école d'équitation, où il envoyait les cavaliers des provinces voisines. D'après les conventions prises, quand le nombre des escadrons s'élevait au dessus de huit (et cela arrivait fréquemment), c'était des magasins royaux que devait se tirer le supplément de nourritures (1). Mais les officiers préposés à ce service trouvaient plus avantageux de s'adresser directement aux fournisseurs des Etats, et sur ceux ci en retombait la charge quand les payements ne se faisaient pas exactement. De même en était-il quand on formait des camps de cavalerie même dans les provinces voisines (2) et

(1) La composition de la ration varia ; en 1785 elle se composait de 10 livres de paille, 10 livres de foin, deux tiers de boisseau d'avoine ; on diminuait ou on augmentait parfois la paille et alors on augmentait ou diminuait la ration de foin ou réciproquement selon que ces denrées étaient plus ou moins chères. Un grand nombre de règlements régissaient cette matière.

(2) En 1780 on forma un camp de 16 escadrons à Saint-Omer ou se trouvait une partie de la maison du Roy. Le gouvernement disait que l'usage était, que lorsque celle-ci venait en Artois en temps de

Digitized by Google

pour les chevaux de remonte et les chevaux fatigués (1) ou à mettre au vert qu'on envoyait toujours nombreux en Artois se refaire des privations qu'ils avaient subies ailleurs (2). Enfin les colonels et les chefs militaires toujours

guerre, la province fournissait des fourrages, les Etats répondaient qu'on l'avait envoyée non pour la défense du pays, mais pour s'exercer et offrait le quart. Il y avait des troupes cantonnées à Fruges et à Aire. La province eut à débourser pour les fourrages de ce camp 239,121 livres, dont elle eut bien de la peine à obtenir le remboursement. Heureusement, il n'y avait pas eu de camp depuis 1708.

(1) Ainsi le 28 octobre 1770, le duc de Choiseul écrivait aux Etats que le régiment de Berry avait beaucoup souffert au cantonnement, et que pour remettre les chevaux, on aurait besoin d'un supplément de foin, de paille, par jour et par cheval et espérait que, vu le peu de cavalerie qu'il y avait dans la province, les Etats le fourniraient et veilleraient à la qualité des fourrages. Les Etats y consentirent, mais quelques temps après demandèrent la suppression. Les officiers de ce régiment avaient donné à leurs chevaux quatre livres de paille de supplément et voulurent les faire payer aux Etats.

(2) Le régiment de Noailles, qui arrivait de Normandie, obtint un supplément pour les jeunes chevaux. En 1768, le régiment de Royal Lorraine, à Hesdin, obtint un supplément de neuf livres de paille pour 66 chevaux de remonte, mais on leur supprima le foin. Cette même année, le ministre décida qu'on donnerait dix-huit livres de foin au lieu de 12 aux chevaux du régiment de Clermont à Hesdin pour les remettre. Les Etats demandèrent s'il fallait continuer les 6 livres de paille qu'on donnait en sus. Ces chevaux avaient aussi deux tiers de boisseau d'avoine. Le duc de Croy, commandant le régiment de Royal Normandie à Calais, demanda un supplément de 4 livres de paille pendant l'hiver puisqu'on diminuait la ration d'avoine. En 1771, le Roy fixa à trois livres de foin le supplément à donner aux chevaux de remonte parce que les fourrages étaient médiocres. En 1774, on alloua un supplément de nourriture aux jeunes chevaux du régiment de Roussillon à Hesdin, mais cette même année, le major du régiment de Condé ayant demandé que, vu la mauvaise qualité du foin, on allouа un supplément de paille, le ministre refusa.

Digitized by Google

soucieux, alors comme aujourd'hui, du bon état et de la prospérité de leurs montures ne cessaient de se plaindre du poids (1), de la qualité des fourrages (2), et de réclamer des rations supplémentaires, sur la demande des Etats le Ministre leur écrivit de se montrer moins exigeants. Certains d'entre eux achetaient directement aux cultivateurs qui s'adressaient aux Etats pour être payés. Les députés se débattaient vainement entre les exigences des uns et des autres. Les difficultés et les procès surgissaient à chaque instant (3) et les obstacles devenaient toujours plus grands à se fournir du fourrages (4). Tantôt on essayait par voie d'adjudication, et les adjudicataires ne se présentaient pas, tantôt par voie de régie, alors c'étaient les magasins qui

(1) Une discussion au sujet du poids eut lieu à Arras, en 1770, entre le régiment de Condé et l'entrepreneur ; les Etats firent venir une romaine étalonnée sur le poids de Paris. En 1776, l'entrepreneur dut donner une indemnité comme n'ayant pas fourni le poids voulu d'avoine.

(2) Le colonel de Lautrec ayant demandé que l'avoine fut vannée, les Etats refusèrent comme contraire aux usages. En 1780, on prétendit que la mauvaise qualité des fourrages avait rendu malades les chevaux du régiment d'Orléans, à Hesdin. Ces plaintes n'étaient pas nouvelles, on les voit formulées en 1689, 1693, 1718, 1719, 1723 et en 1742, l'Intendant Chauvelin prit un arrêté, et vu la difficulté de se procurer des fourrages, il était défendu aux particuliers d'acheter plus que leur provision et les adjudicataires des Etats pouvaient se substituer à leurs marchés. Cet arrêté ne fut pas longtemps exécuté. En 1782 et 1783, l'entrepreneur de Béthune prétendit que la mauvaise qualité tenait à la défectuosité du magasin à fourrage.

(3) C'est ce qui eut lieu en 1786 avec les sieurs Robillart et Topart, et en 1787 avec le sieur Neveux.

(4) C'est ce qui arriva au régiment de Condé en 1776. En 1772, M. de Monteynard écrivit aux députés ordinaires que M. de Clermont, colonel du régiment d'Orléans à Hesdin, l'avait prévenu qu'il n'y avait plus de fourrages.

Digitized by Google

manquaient (1). Ces opérations étaient sous la surveillance des députés aux comptes qui reçevaient pour la vérification 15 livres par jour. C'était une lourde charge pour la province ; et les doléances des cahiers à ce sujet n'étaient pas sans fondement. On la voit, la bonne harmonie ne régnait pas entre les Etats et le Gouvernement, et leurs rapports n'étaient point ceux d'une confiance réciproque (2).

Le bruit avait couru que le Gouvernement prétendait se servir du crédit des Etats pour emprunter mais, si le projet avait jamais existé, les réclamations des députés ordinaires en eurent bientôt fait justice. En revanche, comme l'assemblée de 1768 dut, avant de se dissoudre, demander l'autorisation du Roi pour exécuter la résolution prise à la réunion de mars précédent, elle se heurta à une évidente mauvaise volonté. On se rappelle qu'il s'agissait d'un emprunt de 800,000 livres dont 600,000 livres pour travailler aux chemins, et venir par là en aide aux malheureux inoccupés et

(1) En 1772, on eut beaucoup de peine a trouver à Béthune un magasin à fourrages. En 1787, on demanda au gouvernement de prêter un magasin d'artillerie à Hesdin pour y mettre le fourrage. Le ministre répondit qu'il était rempli d'effets, de munitions et d'objets d'artillerie, et que l'accès en était incommode. Les députés ordinaires répondirent que les difficultés étaient soulevées par le garde d'artillerie qui, pour éviter des embarras, avait conseillé de se servir du couvent des Récollets. En 1694 l'intendant Bignon avait donné le droit de préemption aux députés ordinaires pour la location des locaux propres à servir de magasin. On leur retira cet avantage en 1785 comme devenu inutile et préjudiciable au commerce. En 1769 on avait mis l'avoine du régiment de Languedoc à Arras dans une cave. M. de Caraman, inspecteur de la cavalerie se plaignit qu'elle était humide.

(2) La correspondance avec le ministre était parfois aigre-douce ; ainsi M. de Monteynard écrivait en 1772 : « Lorsque le Roy juge à propos d'employer la cavalerie dans votre province, Sa Majesté entend qu'elle y soit fournie. »

Digitized by Google

200,000 livres pour le canal d'Aire à St-Omer. L'intendant consulté par le Ministre et renseigné par son subdélégué M. Galhaut (1), donna un avis défavorable. La situation, disait-il, n'était pas assez grave pour inaugurer le système toujours regrettable des emprunts, Avant d'accorder l'autorisation, il y avait lieu d'examiner à fond la situation financière de la province. et cette situation n'était pas mauvaise, puisqu'elle avait permis de réduire au denier vingt-cinq l'intérêt des dettes et de rembourser ceux qui n'avaient pas consenti à la réduction. Enfin la misère avait été exagérée et la mesure proposée inopportune. C'était mettre le remède à côté de la plaie. La région située entre Arras et Cambrai était tout à la fois celle qui avalt le plus souffert et celle où le besoin de créer de nouvelles routes se faisait le moins sentir (2). Le ministre ne manqua pas d'entrer dans toutes ces raisons, et le Roi. différa son autorisation jusqu'au 30 mai de l'année suivante.

Ce fut encore en 1768 que le Roi de Danemark Christian VII, voyageant sous le nom de prince de Stradenhal traversa l'Artois pour se rendre de Londres à Paris. Débarqué à Calais, il arriva à Saint-Omer le 15 novembre. Il logea à l'abbaye de Saint-Bertin et fut reçu et complimenté par le Marquis de Lévis, accompagné du mayeur et du magistrat

(1) M. Galhaut appartenait à une famille de robe. Un Galhaut fut anobli par une charge au Conseil d'Artois. L'intendant demanda en 1770 que son subdélégué fut également anobli, car son père avait été magistrat et son grand'père capitaine au régiment de Vades dans l'infanterie espagnole ; son frère était aide-major à la Citadelle d'Arras et chevalier de Saint-Louis, quant au subdélégué il remplissait avec zèle les fonctions de sa charge.

(2) Il ne restait à construire que le chemin d'Arras à Cambray, puisqu'on avait fait les chemins d'Arras à Amiens et à Péronne. Il y avait à faire les routes d'Hesdin à Saint-Omer et à Labroye, de Frévent à Saint-Pol, de Béthune à Aire et à Saint-Venant, mais dans ces régions les récoltes avaient été assez bonnes.

Digitized by Google

de la ville qui eurent l'honneur de lui être présentés. Il parut satisfait de l'accueil et retint M. d'Ossonville à souper (1).

(1) Il y eut en 1768 quelques changements dans les états-majors de la province, ainsi on voit comme commandants de la ville d'Aire, le prince Robecq et du fort Saint-François, dans la même ville, le chevalier de Lannoy ; de Saint-Omer, Pierre du Buisson, comte de Beauteville, ancien ambassadeur en Suisse ; de Saint-Venant, le marquis de Saint Chamans, lieutenant général.

Digitized by Google

1769

Le premier fait important cette année là fut la mort de Mgr de Bonneguise évêque d'Arras survenue le 18 février (1). Il avait, ou s'en souvient, baptisé Mlle Artois de Lévis, l'année d'après l'arrivée du marquis. Depuis il avait entretenu les meilleures relations avec le Gouverneur. Ces relations continuèrent avec son successeur. Mgr Hilaire de Conzié évêque de St-Omer fut transféré le 26 septembre sur le siège d'Arras laissant pour le remplacer son frère Mamert qu'il avait pris pour grand-vicaire (2). Il fit son entrée dans sa ville épiscopale le 10 novembre suivant. Le Magistrat se porta à sa rencontre pour le féliciter et lui offrit les vins d'honneur.

Le 19 décembre de la même année mourut à Glatigny près de Versailles le comte de Béthune lieutenant général de la province. Son passage trop court dans cette charge fut marqué par des bienfaits. Non content de continuer comme ses prédécesseurs à abriter la jeune académie d'Arras dans son hôtel il avait obtenu du Roi les lettres patentes qui lui conféraient son titre et lui assuraient parmi les sociétés savantes la place qu'elle tient encore aujourd'hui. Par reconnaissance de ce service elle fit chanter pour lui un service solennel chez les Dominicains. Il fut remplacé par

(1) Il était évêque d'Arras depuis 1752. Il naquit dans le diocèse de Périgueux et devint chanoine de la Cathédrale de Cambray, puis évêque d'Arras. Il fut sacré par Mgr de Beaumont, archevêque de Paris, son parent. Fénélon lui succéda dans son canonicat. Il mourut frappé d'apoplexie en sortant de l'hôtel Dieu d'Arras ; on l'enterra dans sa cathédrale. Il fut député à la Cour en 1760, 1761 et 1762 et 1766. Ce qui le mêla à la politique et aux affaires provinciales.

(2) Il fut obligé par le Roy à payer une pension de 1,200 livres à André de Bresse, vicaire de l'hôtel Dieu de Paris.

Digitized by Google

le comte de Chabo, lieutenant général des armées du Roi, inspecteur général de la cavalerie, ancien grand-louvetier de Lorraine et de Bar, marquis de Frouard. Sous les ordres de celui-ci, M. de la Poterie fut nommé gouverneur de la citadelle d'Arras.

A part ces quelques événements dignes d'être consignés dans les annales de la province, l'année 1769 n'apporta pas grand changement à sa situation. Le marquis de Lévis toujours assidu à prendre soin des intérêts de ses administrés, quitta Saint-Omer où le retenaient les travaux d'achévement du canal pour venir à Paris selon l'usage assister les députés à la Cour lors de la présentation des cahiers. Ce fut Mgr de Conzié, encore évêque de St-Omer et député à la Cour qui prononça la harangue, on la jugea éloquente puisque les Etats d'Artois décidérent qu'elle serait insérée dans leurs registres. Le roi en fut très satisfait et cela contribua peut-être au transfert de l'orateur à l'évêché d'Arras. Il terminait en disant : « oserions nous vous dissimuler les misères publiques, à vous, Sire, à vous le bien aimé des peuples, à vous leur protecteur et leur père qui dans le gouvernement pénible des hommes ne voyez rien de plus grand, de plus satisfaisant que le pouvoir de les rendre heureux. Sur ces cahiers, les doléances s'exprimaient plus vives que jamais au sujet des exigences du gouvernement toujours croissantes en même temps que les difficultés pour y satisfaire. L'impôt, disait-on, se trouvait doublé par toutes les charges laissées au compte de la Province, entretien des fortifications, et des casernes, fournitures des fourrages, réfection des chemins, curage des rivières navigables, paiement de la maréchaussée. En 1768 la récolte n'avait pas dépassé le tiers d'une année ordinaire et l'on prétendait tripler l'abonnement des villes pour le don gratuit. La conclusion de toutes ces plaintes était la demande d'une diminution de 50,000 livres sur chacun des vingtièmes, et d'une remise de 300,000 livres sur le don gratuit. On n'en

Digitized by Google

accorda que 250,000 à répartir comme l'année precédente entre les secours aux malheureux, les remises aux fermiers les plus défavorisés dans leurs récoltes et l'extinction de la dette de fourrages. Le Roi reconnaissait que la misère était grande. Il s'excusait de ce que les circonstances et la nécessité de payer les dettes de l'Etat ne lui permissent pas d'en faire davantage. Il espérait pouvoir faire mieux à l'avenir. Cependant les choses ne continuèrent pas sur ce ton. Quelques mois plus tard quand il s'agit de la réponse officielle à communiquer à l'Assemblée des Etats, le Roi la fit sur un ton sévère auquel on n'était pas accoutumé. Il déclara que, à l'avenir, sa générosité s'exercerait dans la mesure du zèle qu'on apporterait à l'exécution de ses ordres. Il n'entendait pas que les Etats pussent en aucune sorte, ni sous aucun prétexte se soustraire aux conditions posées par lui. A ces conditions, lui seul se réservait le droit de faire les modifications indiquées par les circonstances, ou réclamées par les requêtes qui lui seraient présentées (1). La situation financière de la province était assez prospère pour qu'il n'y eût plus lieu à faire de remise sur les vingtièmes. Quant à l'abonnement du don gratuit, pour mettre fin aux récriminations incessantes soulevées à ce sujets, il ordonnait que, avant de fixer définitivement le chiffre de l'abonnement, le produit de ce droit fut pendant une année entière mis en régie. Par une marque de confiance pour les Etats, cette régie, devait-être perçue par les députés ordinaires à partir du 1er janvier 1770.

Comme on le voit, l'attitude du Gouvernement avait changé et sa situation devenait de plus en plus tendue vis à vis d'une province qui s'était donnée à la France un siècle auparavant, à la condition de conserver tous ses privilèges. Etait-ce aux observations malveillantes de l'Intendant qu'il fallait attribuer ce revirement ? Ou plutôt ne fallait-il pas,

(1) Voir Filon : ***Histoire des Etats d'Artois.***

Digitized by Google

pour en trouver la cause, remonter aux prodigalités du Souverain, à l'incurie des ministres et à l'extrême pénurie des finances qui en résultait. La place de contrôleur général des finances était devenue intenable. M. d'Invaut avait donné sa démission au bout de quelques mois, et le duc de Choiseul avait réuni dans sa main les finances à la guerre et à la justice. En 1769 on nomma comme contrôleur général un conseiller au Parlement, l'abbé Terray. Ce n'était pas l'homme qu'il fallait pour remédier à une situation des plus difficiles. L'année 1769 se fermait sur un déficit de 69 millions, bien qu'on eût anticipé sur les années suivantes. Toutes les ressources de 1770 et des deux premiers mois de 1771 étaient épuisées. De nouvelles dépenses devaient l'aggraver, tel fut le mariage du Dauphin avec celle qui devait porter dans l'histoire le nom à jamais malheureux de Marie Antoinette. Cela coûta 20 millions. Arrivé aux affaires par la faveur de Mme de Pompadour, l'abbé Terray ne devait s'y maintenir pendant 5 ans qu'au moyen des plus déplorables expédients. Le premier et le deuxième vingtièmes furent prorogés, de nouveaux droits établis sur l'amidon, le papier, le carton et autres matières usuelles. Il entrait dans les visées du nouveau contrôleur général de faire affluer 15 millions de plus dans les caisses du Gouvernement par la diminution ou la suppression des exemptions accordées aux pays d'Etats dont faisait partie l'Artois. C'était presque la banqueroute.

Conformément à la décision prise par le ministre l'année précédente, l'Assemblée générale s'ouvrit le 13 novembre. Le marquis de Lévis ne faillit pas à la pénible mission qui lui était dévolue. Il se joignit aux autres commissaires pour notifier aux Etats les conditions et les restrictions nouvelles que le Roi mettait à ses faveurs. Grand fut l'étonnement des députés à voir le changement opéré depuis le jour où leurs cahiers avaient été reçus avec bienveillance. La remise, disait-on, était plus faible que celle de l'année précédente

Digitized by Google

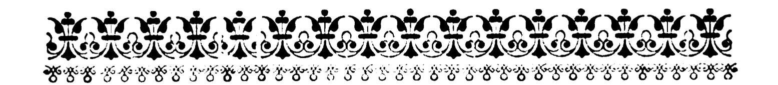
tandis que les besoins étaient plus grands et les souffrances des cultivateurs aggravées par une récolte plus mauvaise encore et par une épidémie, causée par la mauvaise nourriture, les états avaient dû donner de nouveau des secours considérables en argent et en grains et empêcher les terres de rester en friche. Cependant, comme il arrive souvent dans les assemblées parlementaires, après avoir beaucoup parlé, beaucoup crié, on se tut... et l'on céda. Les Etats votèrent les sommes demandées par le Roi et consentirent la continuation des deux vingtièmes, jusqu'en 1772.

Cependant d'autres questions d'un intérêt local passionnaient les débats. Un arrêté du 16 août 1739 venait de conférer aux Etats d'Artois l'administration des marais qui, après avoir été longtemps accordée aux communautés, était passée aux mains de l'Intendant. La Noblesse réclamait le tiers de ces marais, on se plaignait des abus. Les Etats, aussitôt mis en possession du droit de les régir, firent un réglement qui souleva de nombreuses réclamations. Cette question des marais devait jusqu'en 1773 tenir une place importante dans les délibérations des Etats (1). De même aussi la lutte du sieur de Marconne, grand bailli d'Arras, contre l'echevinage de cette ville au sujet de leurs privilèges respectifs.

(1) Voir Filon : *Histoire des Etats d'Artois*, page 92.



Digitized by Google



JEANNE LE MAIRE

Dame de PRESLES

ORIGINES

de Monseigneur le Grand Bastard

ANTOINE DE BOURGOGNE

PAR

M. H. PARENTY

Directeur des Manufactures de l'Etat du département du Nord,

Lauréat de l'Institut.

On trouverait, dans les titres de notre présente recherche,(1) quelques raisons d'attribuer une origine boulonnaise à JEANNE DE PRESLES (concubine de PHILIPPE DE BOURGOGNE et mère d'ANTOINE LE GRAND BATARD), dont le portrait figure au folio 99 du *Recueil des dessins d'Arras* publié par M. L. QUARRE REYBOURBON dans le *Bulletin de la Commission historique du département du Nord* (T. XXIII, 1900, p. 21, JEANNE DE PRESLES).

Je rappellerai tout d'abord que le GRAND BATARD jouissait dans le Boulonnais d'une popularité considérable, et ce fait suffirait à expliquer l'insistance que l'astucieux LOUIS XI mit à réclamer ce prisonnier de marque au duc DE LORRAINE après la bataille de Nancy où périt CHARLES LE TÉMÉRAIRE.

(1) Archives de la famille Parenty, en préparation.

Digitized by Google

On fut très étonné de voir le roi, bien loin d'attenter aux jours d'ANTOINE et de le livrer au supplice, combler au contraire ce brave ennemi de ses caresses les plus flatteuses, le détacher ainsi du parti de sa nièce, l'infortunée MARIE DE BOURGOGNE, et immédiatement après, s'emparer sans scrupule du riche domaine de Boulogne.

Nous connaissons très peu de choses sur JEANNE DE PRESLES qui donna ce fils à PHILIPPE LE BON en 1421, deux ans seulement après son avènement à la couronne ducale et après son mariage avec MICHELLE DE FRANCE. Il y eut de grandes fêtes à Bruxelles à l'occasion de cette naissance. Les archives départementales du Nord établissent que son nom de famille a été LA MAIRESSE, ou plutôt LE MAIRE. Elle est indiquée ainsi dans deux documents, l'un du 17 décembre 1432 et l'autre du 25 mai 1433.

Le nom de JEANNETTE DE PRESLES, sous lequel elle est le plus connue, indique un lieu d'origine ; sa cousine MICHELETTE DU BUISSON est aussi mentionnée sous le nom de MICHELETTE DE PRESLES.

Il existe, à dix kilomètres à l'est de Boulogne, une localité appelée PRESLES, entourée de points nommés LA JULIENNERIE, LE VAL, LE GRAND VAL, LE PRESLE, enfin CRÉMAREST et RECKLINGHEN. En agrandissant le cercle jusqu'à un rayon de dix kilomètres on rencontre, au nord, des localités qui se nomment LANNOY, le BUISSON, commune de WIERRE-EFFROY, enfin LE BUISSON, commune de RINXENT, fief qui a appartenu aux PARENTY ; à l'est, SURQUES avec les bois DU VAL et le fief de BRUGNOBOIS; au midi, dans la commune de WIERRE-AU-BOIS, près de Samer, en un groupe absolument compact, MOLINET, HAUT et BAS BLAISEL, le BOIS BERNARD, FOURMANOIR, LONGFOSSÉ, le BUISSON commune de Coursel, enfin à l'ouest, BOULOGNE.

Passant des localités aux personnes, je ferai les rapprochements suivants :

Au XIVe siècle : JEANNE et MICHELLE LE MAIRE portent les noms des fiefs de PRESLES et DU BUISSON.

Digitized by Google

Messire ENGUERRAND DU VAL, chapelain de Monseigneur LE GRAND BATARD, laisse son fief de BRUGNOBOIS à JEAN DE PARENTY, son neveu (1).

Messire ENGUERRAND DE PARENTY-Picardus, chanoine et recteur de l'Université de Paris, médecin de LOUIS XI et chargé par lui, en 1465, de lire les lettres de CHARLES LE TÉMÉRAIRE (2), alors comte de CHAROLAIS et chef de la ligue du Bien public, appartient sans doute à la même famille ainsi que :

GILLES DE PARENTY, qui épouse GUILLAUME LE MAIRE écuyer, sieur DU MOLINET, d'où : JACQUELINE LE MAIRE, mariée vers 1482 à NICOLAS DU BLAISEL, écuyer, sieur DU HAUT BLAISEL (3).

JEHAN DE BERNAMONT (BERNARD-MONT), l'un des familiers de PHILIPPE LE BON, qui reçoit le 28 août 1433 de M. DE DIENAT, receveur général d'Artois, une indemnité de 54 fr. parisis, monnaie royale, 36 livres de 40 gros monnaie flamande, « pour avoir fait les escoutes en l'ost de mondit sieur les huit premiers jours de derrains passés (4) », n'est-il pas le propriétaire de l'hôtel Saint-Jacques, à Boulogne et l'ancêtre de : 1° HECTOR DE PARENTY écuyer, sieur DE CONTERY, époux d'une demoiselle FOURNEL de Recklinghen et héritier de cet hôtel par sa mère, JACQUELINE DE BERNAMONT (5) ; 2° ROBERT DE PARENTY, l'Echevin, époux de JEANNE DE FOURMANOIR et père du mayeur ROBERT, seigneur de la JULIENNERIE ; 3° de ANTOINETTE DE PARENTY, femme d'ANTOINE, écuyer, sieur de Longfossé.

Au XVI° siècle, le 4 décembre 1557, JEAN LE SUEUR, marchand à Desvres et CATHERINE LE MAIRE, possèdent une dixme sur les terres de la Cornehotte, au bourg de Recklin-

(1) La Gorgue Rosny t. 1, p. 276.
(2) Docteur Hamy, membre de l'Institut.
(3) La Gorgue Rosny.
(4) Archives du Nord B. 1,948.
(5) La Gorgue Rosny.

Digitized by Google

ghen, appartenant à JEHAN TIRARD et à sa femme, JEHENNE FARDOUL, par le trépas de JEHENNE FARDOUL mère d'icelle. (Min. JEAN POCQUE et WALLERAND. arch. chanoine PARENTY).

Enfin au XVIIe siècle, à Recklingen, CLAUDE DE HUMIÈRES épouse GABRIELLE LE MAIRE.

Ainsi donc JEANNE de PRESLES appartient vraisemblablement à la famille LE MAIRE, établie depuis le XIVe siècle dans les environs de PRESLES en Boulonnais, y possédant des fiefs, et inféodée au parti Bourguignon.

Un mandement de PHILIPPE LE BON, du 17 décembre 1432 nous apprend que JEANNE DE PRESLES avait séjourné 29 jours à Arras, en l'hôtel de JACQUES DE RINCHEVAL, avec ANTOINE, son fils, MICHELETTE DE PRESLES, sa cousine, une chambrière, et un serviteur nommé JEAN SOULIER ; que la dépense de bouche s'éleva à 26 fr. ; qu'elle fut transportée en cinq jours d'Arras à Bruges, où résidait le duc. sur un char à quatre chevaux et deux valets, lequel fut avarié en route. Elle quitta Bruges et Gand en même temps que le duc.

Enfin, en 1433, PHILIPPE avait passé à d'autres amours, il la maria à Bruxelles avec un écuyer, JEHAN DE FRETIN, son huissier d'armes, et lui assura une pension de 300 fr. payable en trois termes, à Pâques, à mi-août, et à Noël, enfin réversible au dernier survivant des deux époux « pour l'affection, dit-il, que nous avons en la personne de JEHANNE LE MAIRESSE, de laquelle avons eu ANTHOINE, nostre bastard et en contemplation de son mariage que nouvellement avons fait traicter. » Les 12 juillet 1433, 2 avril et 20 octobre 1434, JEHAN DE FRETIN, mary et bail de JEHENNE LE MAIRESSE, fournit quittance sur parchemin des termes échus, à M. DE DIENAT, receveur général d'Artois.

(Archives du Nord. Comptes de 1433. B. N°. 936, 938, 941, 1065 et 1072).

(1) Fretin ou Fertin, localité sise entre Clerques et Audrehen canton d'Ardres.



L'ORIGINE

Du Nom ARRAS

PAR

M. François BLONDEL

Membre résidant

A la question que, pour me renseigner personnellement, j'avais récemment posée à M. Guesnon sur l'origine précise du nom actuel d'*Arras*, notre collègue, avec son empressement habituel, a répondu par une lettre très documentée, dont cette lecture est la reproduction, préalablement soumise à la révision de l'auteur.

J'ai pensé que cette question, bien que souvent et diversement traitée, pouvait intéresser l'Académie, et qu'elle s'associerait volontiers aux remerciements que j'adresse de tout cœur à l'obligeant auteur de la communication.

A l'époque où commence l'histoire de notre région, celle de la conquête des Gaules par Jules César, le chef-lieu des *Atrebates*, centre d'une importante peuplade de la Gaule-Belgique, s'appelait *Nemetocenna*. C'est le nom que lui donne dans les « Commentaires » non pas César, car il n'en dit mot, mais Aulus Hirtius, qui accompagnait le général romain dans ses campagnes et passe pour avoir écrit le VIIIe et dernier livre de cet ouvrage.

Digitized by Google

La dénomination *Nemetacum* ne diffère de la précédente que par la désinence, bien qu'elle lui soit historiquement postérieure : on la retrouve sur la colonne milliaire de Tongres, sur la carte de Peutinger et dans l'itinéraire d'Antonin.

Ces deux désignations similaires doivent évidemment rappeler, par leur radical identique, la consonnance du nom gaulois primitif, que les Romains adoptèrent au cours de leur conquête, en se l'assimilant phonétiquement et grammaticalement.

Le progrès réalisé depuis cinquante ans par les études celtiques jette un jour nouveau sur la signification de ces trois noms, les premiers qui se présentent au début de notre histoire locale : *Atrebates*, *Nemetocenna*, *Nemetacum*.

ATREBATES, analytiquement AD-TREBAT-ES, est formé d'après Zeuss, Glück, Holder, d'un préfixe AD, fréquent dans les noms gaulois, et d'une racine TREB, indicative de la propriété foncière, que l'on retrouve dans les idiomes gallois et irlandais, ainsi que dans d'autres langues indo-européennes : TREBAT, je cultive ; ADTREB, j'habite, je possède ; ADTREBANT, habitant propriétaire ; etc.. ATREBATES signifierait donc « habitants du pays », « propriétaires du sol », *nicolae*, *possessores* (1).

NEMETOCENNA, nom composé de NEMETOS et CENNA, dont le premier terme dérive de NEM, ciel ; d'où NEMED et NEMETON, temple, celui-ci commun à un certain nombre de villes des Gaules ; de là, selon M. d'Arbois de Jubainville, NEMETOS, « sacré, noble », à la fois nom d'une divinité gauloise et nom de personne, qui s'est perpétué. CENNA (prononcez Kenna) serait le féminin d'un substantif CENNOS ou CNOS, qui veut dire « fils » ; NEMETOCENOS signifierait donc « fils du dieu (?)

(1). I. G. Zeuss — Gram. Celt. Leipzig 1853. Ch. W. Glück — Die bei C. J. Cœsar vorkommenden keltischen namen. München 1857. A. Holder — Alt celtischer sprachschatz, Leipzig 1891.

Digitized by Google

Nemetos », et NEMETOCENNA, toujours d'après M. d'Arbois, serait une formule abrégée pour NEMETO-CENO-BRICA « forteresse du fils de Nemetos » (1).

NEMETACUM, ou NEMETACUS, remplaça sous l'empire romain la formule précédente. Cette terminaison en ACUS, IACUS, qui ne se voit nulle part dans les « Commentaires » se répandit tellement après la conquête, qu'on la retrouve partout, du Nord au Midi, associée à une foule de noms de lieu.

Or, M. d'Arbois de Jubainville a constaté que, dans les composés où elle se rencontre, l'autre élément du mot est « toujours » (2) un nom propre, un gentilice. De sorte que cet enclytique gallo-romain aurait, dès l'origine, associé à chaque domaine le nom de son premier propriétaire, jouant ainsi dans les composés un rôle analogue à celui de *hem* et *ville* à la fin d'un grand nombre de noms de lieux, soit flamands, soit français, ou, plus exactement, celui de notre désinence *iere*, suffixée à certains noms propres pour désigner des terres seigneuriales : La Morand-iere, La Péchard-iere, La Breton-iere, La Jeannot-iere, etc, etc.

Au IVe siècle, peut-être même auparavant, lorsque, sous l'influence du progrès administratif de la romanisation, l'usage s'établit peu à peu d'appliquer au chef-lieu de chaque peuplade gauloise la dénomination, qui jusqu'alors désignait exclusivement son unité politique et territoriale, la capitale des Atrébates perdit insensiblement son ancien nom propre *Nemetacum*, auquel se substitua celui de la tribu : *Civitas Atrebatum*.

Il n'est pas inutile de faire observer que cette désinence en *um* ne caractérise pas ici, comme on a pu le croire, un nominatif singulier, mais bien un génitif pluriel.

(1) D'Arbois de Jubainville, ***Recherches sur l'origine de la propriété***, Paris 1890. ***Les noms gaulois***, Paris 1891.

(2) Dans « les Origines d'Arras » I, pages 17 et 18, M. Guesnon fait ses réserves à propos de la discussion du mot ***Nobiliacus***.



Les formes *Atrebatum* et *Atrebatium*, du pluriel *Atrebates*, se rencontrent concurremment dans les « Commentaires ». La « Notitia Provinciarum », de la fin du IV[e] siècle, mentionne *Civitas Atravatum*, et l'analogie avec les autres articles de la nomenclature ne laisse aucun doute sur le cas de ce mot, génitif ethnique et non toponyme, comme dans cette phrase du V[e] siècle, tirée de Sidoine Apollinaire : *Atrebatum terras pervaserat*, et dans cette autre de la « Vita brevior » de Saint-Vaast : *Venerandi viri Vedasti pontificis Atravatum urbis.*

Alcuin, dans la « Vita amplior » du VIII[e] siècle, écrit côte à côte *Urbs Atrebatum* et *Urbs Remorum*, tandis que, dans un autre endroit, la ville est désignée par lui sous son nom propre : *In eadem Atrebata civitate.*

Ce nom ne date pas d'Alcuin ; il remonte beaucoup plus haut : Saint Jérome, dans une énumération des villes saccagées par les invasions du début du cinquième siècle, mentionne *Atrebatæ*. La continuation de la « Chronique d'Eusebe » enregistre une pluie de laine *aput Atrabatas*, forme que reproduit Fredegaire. Faut-il traduire : à Arras ? C'est l'interprétation qu'en donna Gérard, évêque d'Arras et de Cambrai, vers 1020, d'après Balderic.

Dans tous les cas, on a constaté que ces accusatifs en *as* étaient employés, aux temps mérovingiens, comme de véritables locatifs (1).

On peut en dire autant des ablatifs en *is*. Déjà dans les « Commentaires » on rencontre concurremment *Atrebatis* et *Atrebatibus*. La « Notitia dignitatum Imperii », de la fin du IV[e] siècle, s'en sert comme locatif : *Præfectus Lætorum Batavorum Nemetacensium, Atrebatis Belgicæ Secundæ ;* texte particulièrement intéressant en ce qu'il marque clairement la transition entre l'ancienne appellation gauloise et la nouvelle dénomination adoptée par les Romains.

(1) Bonnet dans Prou. Intr. aux monn. mérov. p. LXVI.

Digitized by Google

Les « Annales Védastines », du IXe siècle, emploient couramment les locatifs en *is* comme forme invariable des noms de villes ; on y lit par exemple :

Ann. 881. *Ambianis civitatem atque Corbeiam monasterium petentes Atrebatis venerunt.*

Ann. 883. *In Atrebatis civitate...*

Ann. 892. *Odo Atrebatis venturus...* et *Balduinus Attrebatis iter arripuit.*

Rappelons aussi les légendes des monnaies mérovingiennes : *Atrebatis*, *Atravetis*, et *Atrasi civitas*, celle-ci particulièrement intéressante en ce qu'elle donne un des éléments intermédiaires de la transformation du thème en langue vulgaire.

Aux nombreux exemples qui précèdent s'ajoutent les citations suivantes : *Ab Atrabatis birri petiti*, dans le « Carinus de Flavius Vopiscus ; *Num Atrabaticis sagis tuta res p. est ?* phrase souvent citée de Trebellius Pollio ; Χλαμυδες... ας εκαλουν Ατραβατικας (*Chlamydes... quas vocabant atrabaticas*) dans Suidas, Xe siècle ; *Addita insuper Atrabatis abbatia S. Vedasti*, de « Reginonis chronicon » ann. 879 ; citons encore un manuscrit du VIIIe siècle de la bibliothèque de Cambrai, dont l'explicit mentionne : *Albericus episcopus urbis Camaracinsium et Adrabatins(ium)*, forme de transition à noter.

Cette substitution d'un A à l'E de la seconde syllabe du radical gaulois se rencontre trop fréquemment dans les documents pour qu'on ne soit pas en droit de conclure qu'elle correspondait à la vraie prononciation usuelle.

Arras n'est à son tour qu'une forme réduite de ces locatifs *Atrabatas* ou *Atrabatis*, le premier T s'étant assimilé à l'R, le dernier T à l'S finale, tandis que la syllabe atone disparaissait comme toujours.

C'est de la même façon que *Atrebate(n)s-is* (*pagus*) a donné *Artois*, avec cette différence qu'ici le dernier T s'est

Digitized by Google

conservé comme appartenant à une syllabe devenue tonique, par le recul de l'accent.

Quelle que soit d'ailleurs la manière dont on l'explique, la dérivation est incontestable.

Si maintenant l'on demande à quelle époque cette transformation s'opéra dans le langage populaire, c'est là un problème dont la solution exigerait des données certaines, or, ces données font complètement défaut.

Les premières mentions du mot *Arras* n'apparaissent qu'au XIIe siècle, avec les « chansons de gestes » ; jusque-là les clercs, n'écrivant qu'en latin, c'est en latin qu'ils désignaient cette ville sous le nom d'*Atrebatum* (génitif *atrebati*), forgé par eux d'après l'analogie.

Quant à la forme vulgaire, elle doit remonter haut, mais il n'y en a trace nulle part dans leurs écrits.

L'*Adertisus* (*pagus*) des « Capitulaires », permet cependant d'affirmer que le mot *Artois* était déja d'un usage courant au commencement du IXe siècle, d'où l'on peut inférer qu'il en était de même d'*Arras*.

L'histoire se déclare donc impuissante à fournir d'une façon précise la solution demandée.

Mais il n'en est pas de même de la légende : celle-ci commence où celle-là finit ; et comme dans le vide rien ne gêne ses évolutions fantaisistes, elle trouve moyen d'expliquer les origines les plus mystérieuses.

Celle d'*Arras* a donné lieu à un de ces récits imaginaires, que Jean d'Outremeuse a recueilli dans sa Chronique du XIVe siècle, publiée par Bormans :

« En cel an meismes (582) grant guerre s'enmut entre Franco, le duc de Galle, et Flamens, le comte de Flandre ; si orent batalhe ensemble, mais li duc Franco fut desconfis et ses gens livreis al mort.

» Et fut cel desconfiture trop mervelheux, car li conte de Flandre portoit adont l'escut *d'or semect de ras de sable*. Si fist en cel batalhe armeir dis mille hommes à teils armes et

Digitized by Google

embussier en un bosket ; et quant che vient que la batalhe fut la plus grant, si vinrent les dis mille hommes en escriant: *Aux ras ! aux ras !* Quant les Sycambriens qui estoient lasseis les perchurent, si furent mult enbahis et se mirent al fuir.

» En l'honneur de cel victoire, fondat li conte de Flandre, en propre lieu où li batalhe fut, une citéit que il nommat *Arras*, et encore le nome on enssi : et fut fondée l'an V^c^IIII^xx^ et II en mois de décembre janvier et février.

» Mais, longtemps là après, furent cheaux qui habitoient en ladite chiteit honteux di chu que leur vilhe avoit si malhonieste nom, se la nommarent *Atrabatum* après leur saingnour; et encore le nomme on enssi en latien, mais toujours en roman l'apelle on *Aras.* »

Cette légende étymologique n'est pas due à l'imagination du chroniqueur Liégeois. Elle avait cours de vieille date à Arras, où, dès le commencement du XIVe siècle, elle reçut une consécration officielle par l'adoption du *Rat*, comme emblème de la Ville et de la Cité. On l'y rencontre partout : sur les sceaux, les monnaies, les méreaux, les armures de tournoi, les enseignes et costumes militaires, les canons des remparts, la cloche d'alarme, le haillon du client de l'assistance publique, l'estampille des produits industriels, le fer à flétrir du bourreau ; la satire et la caricature s'en emparent et témoignent de sa popularité.

Le succès de la légende est complet ; le calembour triomphe, il a supplanté l'histoire... et l'étymologie celtique.

Digitized by Google



LE FORUM ROMAIN

ET

les Nouvelles Découvertes Archéologiques

PAR

M. l'Abbé L. RAMBURE

Membre résidant

COMME les sites pittoresques et grandioses où la nature affirme sa vitalité, les ruines ont aussi leur poésie, à condition que (1) « l'observateur, à la vue d'un fragment, devine l'ensemble, apprenne à reconstituer, et n'exige pas une impression immédiate sur des restes dont la beauté ne se complète que par la réflexion. »

Mais cette impression poétique n'est pas un simple jeu de l'imagination : pour restaurer les monuments détruits, pour rendre la vie à ces foules ensevelies dans l'oubli et qui se croyaient immortelles, — tant était vif l'éclat de leur puissance et de leur luxe, — l'histoire et l'archéologie interviennent à chaque instant et opèrent, par une sage et prudente interprétation, de véritables résurrections où la fantaisie a tout à perdre, où l'art et la science du passé ont tout à gagner.

Le théâtre le plus récent et le plus fécond de ces investigations a été, dans ces dernières années, le *Forum romain*

(1) BURCKHARDT, *le Cicerone*, art antique, p. 13.

Digitized by Google

et ses environs ; il nous sera agréable de le décrire, à la suite de ses visiteurs les plus autorisés (1).

* * *

En latin, le mot *Forum* signifie : place, marché. C'était l'attribution primitive de l'emplacement qui nous occupe ; dans les temps modernes, avant les fouilles générales et définitives, le Forum reprit sa prosaïque destination : en 1869, on l'appelait encore *il campo vaccino*, le marché aux vaches !

Ce marché, — où se passa, dit la légende, la lutte dont les Sabines furent l'enjeu et le prix, — est une vallée à laquelle aboutissent les eaux des trois collines, de 50 à 60 mètres, qui la limitent, le *Palatin*, à l'Est, le *Capitole*, à l'Ouest, l'*Esquilin*, au Nord : c'était donc un véritable marais, dont le *Lacus Curtius* a gardé longtemps le souvenir, et que les fouilles récentes pourraient bien faire réapparaître. Aussi, dès le temps des rois, un égoût, la *Cloaca maxima*, est-il destiné à le dessécher. Son embouchure est encore visible ; on peut, du Tibre, y pénétrer en barque quand l'inondation ne rehausse pas le niveau des eaux, comme il arriva dans la crue envahissante du 2 décembre 1900 ; on en a trouvé tout récemment un autre tronçon, près de l'arc de Septime Sévère. Après sept cents ans, Pline s'étonnait de la solidité de ce travail étrusque ; après deux mille cinq cents ans, notre sentiment sera plus voisin de l'admiration que de la surprise.

Le sol une fois reconnu, recherchons les *dimensions* et *l'orientation* du Forum. Il constitue un quadrilatère aux côtés inégaux, de 198 mètres de longueur ; sa largeur est

(1) Thédenat, *le Forum romain*, 2e édition, Hachette, 1900 ; divers comptes-rendus de l'Académie des inscriptions et belles lettres ; la collection de la *Berliner philologische Wochenschrift* et du *Musée belge*, année 1900 ; A. Baudrillart, *Correspondant* des 10 juin 1900 et 25 juin 1901.

Digitized by Google

de 40 mètres vers le temple de Vesta, de 60 mètres vers le Capitole. Sa superficie, avec les bâtiments, comprend les *septem jugera forensia*, un peu moins de deux hectares. Il est orienté presque exactement de l'Est à l'Ouest dans sa longueur ; les deux grands côtés sont à peu près dans la direction Sud et Nord.

En somme, ses dimensions sont relativement restreintes : on le traverserait en cinq minutes, s'il était partout ramené au sol antique et débarrassé des décombres. Mais nous allons voir combien son rôle et l'histoire de ses monuments le rehaussent dans l'esprit du visiteur.



Dès les premiers temps, le rôle de marché s'efface, pendant que l'activité romaine constitue son principal foyer au Forum. Les boutiques et habitations particulières disparaissent graduellement, à la fin de la République, ou s'enclavent dans les monuments publics. Les deux grands pouvoirs rivaux et pondérateurs, le Sénat et le Peuple romain, ont besoin d'emplacements pour délibérer et voter : la *Curie* et le *Comitium* les leur fourniront, et les temples voisins de Castor et de la Concorde participeront à cette vie publique, qui ne sépara jamais la religion de la politique.

Plus le culte est ancien, plus il est respectable : entre l'Apollon du Palatin, le Jupiter et la Junon du Capitole, Saturne, Vesta, Castor et Pollux, et leurs plus augustes ministres, auront là leur place ; plus tard, des allégories divinisées, comme la Concorde, des personnages impériaux honorés par flatterie du rang suprême, comme Vespasien, Domitien, Antonin et Faustine, y auront aussi leur temple ou leur statue colossale, comme si ces hommages n'affaiblissaient pas la religion antique !

La vie civile, qui confine d'une part à la vie religieuse, touche de l'autre à une fébrile activité judiciaire : procès

Digitized by Google

criminels, procès civils, procès politiques, tout se juge d'abord au Forum, en plein air, devant les préteurs ; mais dès la fin de la République, les centumvirs iront juger dans d'immenses édifices que les Romains, à la suite des Grecs, en souvenir des archontes, *rois* et juges à la fois, appelleront des *basiliques*.

Comme Fénelon l'a justement dit, si à Rome « tout dépend du peuple », « le peuple lui-même dépend de la parole. » L'orateur du prétoire n'est pas seulement un avocat : de là et par là, il se hausse à la qualité d'homme public. Les tribunes aux harangues se multiplient donc sur le Forum ; il y en aura jusqu'à trois, sans compter les escaliers monumentaux des temples d'où l'on pourra parler aussi au peuple.

Les grandes administrations ont également leur siège autour du Forum : les questeurs gardent le trésor de l'Etat et tiennent sa comptabilité dans le temple de Saturne, où l'on a trouvé une foule de stylets ; les criminels d'Etat (ou ceux que Rome, presque toujours dure au vaincu, juge tels) sont enfermés au *Tullianum* ; les archives officielles, les textes de lois (plébiscites et sénatus consultes), sont conservés au *Tabularium*.

Ce n'est pas seulement le citoyen, mais aussi l'homme privé qui est, comme par un aimant, attiré dans la direction du Forum, amené à vivre hors de chez lui bien plus souvent que dans les temps modernes. Le matin, comme client, il va saluer son patron ; puis les procès où il sert de témoin et de caution ; — les affaires d'argent qui se règlent dans les boutiques des changeurs ; — la brigue des fonctions qui exigent qu'on se montre, qu'on salue et qu'on embrasse ; — la quête des nouvelles, en un temps où des tables de bronze ou de marbre donnent seules des renseignements peu circonstanciés ; — les flâneries chez le barbier ou l'orfèvre en renom ; — les rendez-vous des bains réputés indispensables, des jeux favoris et des somptueux dîners,

Digitized by Google

— tout amène le Romain à traverser le Forum, à y séjourner, j'allais presque dire : à y vivre.

Mais viennent maintenant les jours des grandes luttes électorales, des procès à scandales, des révoltes, des émeutes et des assassinats populaires ; viennent les jours où, le long des basiliques ornées de fleurs et d'étoffes défilent les pompes religieuses, où se tuent en public les couples de gladiateurs ; viennent surtout les jours où, si avide de gloire militaire qu'il orne ses pacifiques tribunes d'éperons de navires ennemis, le Romain apprend que le grand triomphe a été décerné et que l'*Imperator*, vainqueur ou réputé tel, avec les dépouilles artistiques d'un pays entier, avec les rois enchaînés et prêts pour la mort violente, avec les légions railleuses et toutes puissantes, va passer sous les arcs de triomphe, fouler la voie sacrée, « monter au Capitole et rendre grâce aux dieux » ; alors surtout le Forum sera trop petit pour contenir la foule qui s'y presse.

C'est donc bien le centre de la Rome politique, administrative, officielle, qu'Auguste voulut désigner quand il fit ériger près des rostres cette splendide borne en marbre blanc, avec revêtement en bronze doré, qu'on nomme le *milliaire d'or* : de là partaient droites, sans déviation, franchissant les vallées sur des viaducs et tranchant les montagnes, ces indestructibles voies qui devaient, aux quatre coins de l'horizon, affirmer la suprématie et faciliter la circulation des soldats et des négociants romains. Par une sorte de pléonasme archéologique et comme si l'on avait voulu affirmer davantage le pouvoir de Rome à mesure qu'il diminuait, on érigea, à une basse époque, de l'autre côté de la tribune, une autre colonne, appelée d'un mot réaliste et cru : *umbilicus Romæ*.

Le rôle du Forum défini, considérons-le comme un musée,

Digitized by Google

dont on décrirait à loisir les objets précieux, dans une promenade circulaire.

***

Nos guides anciens, les plus précis et les plus sûrs, sont de trois sortes :

1° Une *Silve* de Stace (I, 2) qui, en décrivant la statue colossale de Domitien, dépeint assez exactement les monuments qui l'entourent : c'est le guide littéraire.

2° Trois bas-reliefs en marbre, l'un provenant de l'arc de Constantin,deux autres trouvés près des *rostrà*, où sont figurés, à l'arrière-plan, les principaux édifices du Forum ;

3° Des fragments en marbre blanc du plan de Rome, datant de Septime Sévère, à l'échelle de 1/250 ; scellés autrefois aux murailles du temple dit *Urbis Romæ*, conservés aujourd'hui au musée du Capitole, ils nous font connaître le dessin, les dimensions relatives, la situation de plusieurs temples et basiliques : ce sont les guides topographiques.

Sans doute, il ne faut chercher au Forum, dévasté par des incendies et des bouleversements, puis restauré surtout par César et Auguste, et embelli aux deux premiers siècles de notre ère, ni des alignements symétriques du goût moderne, ni une parfaite harmonie de lignes. Toutefois, s'il est difficile de trouver un ensemble plus satisfaisant, comme centre de grande ville, que la cour du Louvre ou la place de la Concorde à Paris, avec leurs palais, leur colonnades, leurs arcs de triomphe, leurs parcs et leurs groupes décoratifs, il semble que le Forum, dans un cadre infiniment plus restreint, devait produire une impression diversement, mais également puissante, par la réunion moins régulière de ses sept temples, de ses quatre arcs de triomphe, de ses deux basiliques, de ses quatre palais, de ses innombrables statues.

Nous abordons maintenant le côté *Est*.

Digitized by Google

Après la réaction favorable à César qui suivit son meurtre, les triumvirs lui votèrent un temple près de l'endroit où son cadavre, montré à la foule par Antoine au milieu de déclamations habiles, reçut les honneurs de la crémation. Auguste éleva ce temple, y érigea une tribune en hémicycle où furent placés les éperons des vaisseaux pris à Actium. Devant cette tribune on a trouvé, en 1899, la base de l'autel du nouveau dieu César.

La *Regia*, où César habitait en dernier lieu comme *Summus Pontifex*, s'élevait derrière le temple. Là étaient scellés les marbres des Fastes, là étaient conservés les documents historiques précieux qu'on nomme les *Annales des Pontifes*. Les fouilles de l'an dernier en ont fait découvrir les fondations, les pavements successifs, une série d'appartements, une citerne et, — découverte curieuse et rare, — une pierre branlante que Boni considère comme un appareil sismographique, destiné à annoncer les tremblements de terre.

La *Regia* était contiguë à l'*Atrium Vestæ*, maison des Vestales, type excellent de grande demeure romaine, avec l'atrium de 69 mètres de longueur sur 25 mètres de largeur, le *tablinum* et les *alæ* rangées symétriquement. Mais ce qui la rend particulièrement remarquable, ce sont les trouvailles récentes d'inscriptions laudatives et de statues de grandes Vestales. L'une de ces inscriptions, du IVe siècle après Jésus-Christ, dédiée, ce semble, à la vestale Claudia, a son nom propre volontairement mutilé et martelé. L'opinion générale incline à croire que cette Vestale aurait dû cette flétrissure à sa conversion au christianisme. Cette religion, recrutée alors dans tous les milieux, devait attirer plus spécialement les quelques femmes d'élite qui, élevées depuis l'âge de six ans jusqu'à leur âge mûr dans l'estime d'une chasteté honorée par les plus hauts privilèges, comprenaient mieux que d'autres le prix de cette vertu.

Digitized by Google

L'Atrium Vestæ pourrait être appelé l'Eden des numismates : en 1884, on y trouva un trésor anglo-saxon du Xe siècle, provenant, semble-t-il, du denier de Saint-Pierre, et en 1899, on y a découvert près de quatre cents pièces d'or byzantines, des IVe et Ve siècles.

L'Atrium communique avec le petit *Temple de Vesta* dont on discerne encore (dix-sept mètres de diamètre) la forme traditionnelle de rotonde, qui symbolisait la terre, tandis qu'une coupole sphérique, élevée sur une gracieuse colonnade, symbolisait le ciel. Là brûlait le feu sacré que les six Vestales, sous peine d'être fouettées, devaient perpétuellement entretenir. On a découvert l'an dernier la citerne destinée à contenir les cendres de ce feu.

Dans les environs avait été érigé un arc de triomphe à Auguste, pour ses victoires d'Egypte, d'Actium, et de Dalmatie ; on en a trouvé quelques fragments dans les fouilles récentes. Particularité frappante : si l'on excepte le Panthéon d'Agrippa et les quelques restes du Théâtre de Marcellus, presque rien ne survit de cette Rome d'Auguste, qu'il avait « reçue de brique », qu'il « laissa de marbre », et dont le Testament d'Ancyre nous a conservé la fastueuse statistique.

***

Inclinons-nous maintenant, en continuant notre promenade circulaire, vers le *Midi.*

Voici le *Temple* majestueux de *Castor et Pollux ;* outre une partie des fondations qu'on vient de mettre à nu, il n'en reste que trois majestueuses colonnes corinthiennes avec leur entablement ; encore a-t-il fallu, l'hiver dernier, les entourer d'un échafaudage peu esthétique, pour leur rendre la stabilité nécessaire.

Dans l'une de ses journées de folie, Caligula imagina de faire dresser un trône, au fond du sanctuaire, entre les deux statues des Dioscures, pour partager avec eux les hommages du peuple.

Digitized by Google

On espérait d'excellents résultats de la récente destruction de Ste-Marie Libératrice, église voisine. On ne s'est pas trompé. Le sol de la *Via nova* et une basilique byzantine à triple abside, de curieux sanctuaires chrétiens des VIIe et VIIIe siècles, des fresques à personnages historiques ont été découverts en cet endroit.

Castor et Pollux avaient, chez les Romains, la réputation d'avoir gagné, pour le dictateur Postumius, la bataille du lac Régille, en 496 avant J.-C.; ce jour-là, dit-on, ils vinrent annoncer la victoire à Rome, abreuvèrent leurs coursiers haletants aux eaux de la fontaine de Juturne, et disparurent ensuite.

Cette fontaine, — ce *lacus*, — avec son édicule, sa vasque, une partie du groupe équestre qui la couronnait et l'inscription qui l'authentique formellement, est la plus intéressante trouvaille de l'hiver de 1900; elle est complétée par la découverte des fondations du bâtiment de l'*administration des eaux*, son importance historique est maintenant confirmée par d'indiscutables inscriptions.

En avançant de quelques pas, nous atteignons le plus considérable monument du Forum, la *Basilique Julienne*, commencée par Jules César, achevée par Auguste. Sous la colonnade de son portique, les enfants jouaient à la *marelle* (sorte de *jeu de dames*) ; ils ont tracé, d'une façon impérissable, les lignes perpendiculaires de leur jeu dans le pavement, non sans y ajouter de piquantes inscriptions : *Vincis, gaudes*; *perdes* (sic), *plangis*, ou encore : *Sile et recede !* Sur ce portique (tels la Bourse de Lille et le Palais Royal à Paris), s'ouvrent les *Tabernae veteres*, comptoirs des banquiers et des changeurs.

Pénétrons dans l'intérieur : nous y trouvons de vastes nefs, avec galerie à l'étage (disposition analogue à celle de la Bourse de Paris), de 109 mètres de longueur sur 48 mètres de largeur. Là peuvent, à la fois, au dire de Pline le Jeune,

Digitized by Google

siéger les quatre tribunaux des centumvirs, plaider les avocats, bavarder les oisifs, négocier les hommes d'affaires.

En présence de ce grand édifice, ne nous étonnons pas que les Chrétiens des premiers temps, lorsqu'ils eurent pour eux, non seulement le nombre, mais encore la protection du pouvoir officiel, ne choisirent guère pour leurs réunions les temples païens, trop petits et trop difficiles d'accès : ils préférèrent les basiliques, vastes et bien aménagées ; à la place des préteurs et des juges, ils accordèrent, au fond des absides, les places d'honneur à leurs ministres sacrés, selon leurs fonctions et leurs dignités.

Encadrée d'un côté par le Temple de Castor, la Basilique Julienne l'est, de l'autre, par le *Temple de Saturne*, fondé à la même époque, mais d'architecture ionique, restauré plusieurs fois et relativement bien conservé, avec les huit colonnes de son portique et l'escalier monumental dont, en 1899, on a retrouvé les voûtes. C'est sur ses degrés que Cicéron, plaidant timidement pour la médiocre cause de Milon, voyait non sans terreur Pompée et ses troupes, appelées en apparence pour maintenir l'ordre, en réalité pour exercer une pression sur les juges. C'est là aussi que les questeurs gardaient le trésor de l'Etat. Ils n'y étaient cependant pas en sûreté, car César prit par force ces richesses, pour payer les frais de ses campagnes contre Pompée ; il passa outre aux protestations, éloquemment rapportées par Lucain (III, 114-168), du tribun Métellus ; celui-ci fut donc moins heureux en cette circonstance que ne devait l'être le marquis de Plœuc, quand il défendit la Banque de France contre les violentes réquisitions de la Commune de Paris.

***

Sur le côté *Ouest* du Forum, où l'on aboutissait par l'arc, aujourd'hui disparu, de Tibère, se trouve en premier lieu le

Digitized by Google

portique élevé aux douze grandes divinités, *Dii Consentes*, qui faisaient partie du conseil de l'Olympe, et dont Ennius a réuni les noms dans ces rudes vers, plus curieux qu'admirables :

Juno, Vesta, Minerva, Ceres, Diana, Venus, Mars,
Mercurius, Jovi', Neptunus, Volcanus, Apollo.

C'est le plus récent monument du Forum, puisqu'il fut réédifié par Vettius Prætextatus, préfet de Rome en 367 après J.-C., défenseur si zélé, aux côtés de Symmaque, du paganisme agonisant, que les Vestales lui firent ériger dans leur *Atrium* une statue récemment retrouvée.

Vers la droite, en nous dirigeant du côté du Nord, s'élèvent les trois colonnes corinthiennes du *Temple de Vespasien* ; érigé par Domitien, précédé d'un portique, il était d'une grande beauté, comme le démontrent des restes d'entablement conservés au *Tabularium*.

Celui-ci forme le fond du Forum ; il devait, surplombant le temple de Vespasien, produire avec lui un très bel effet de perspective pour ceux qui abordaient le Forum par l'extrémité opposée ; cette perspective était complétée par le *Temple* voisin *de la Concorde*, dont il ne reste malheureusement qu'un entablement et les substructions.

Ce temple, voué par Camille lors de la réconciliation des classes, reconstruit plusieurs fois, était d'une grande splendeur. Par exception, les dimensions de son sanctuaire étaient relativement considérables : 23 mètres de profondeur et 42 mètres de largeur. C'est pourquoi il était l'un des lieux principaux de réunion du Sénat. Ici eut lieu la fameuse lutte politique et oratoire où Caton, César, et Cicéron dans sa IV[e] *Catilinaire*, agitèrent le sort de Catilina et de ses complices ; ici furent prononcées plusieurs *Philippiques* ; ici enfin les beaux-arts firent écho aux belles-lettres, car le temple, sorte de musée, contenait d'admirables chefs-d'œuvre grecs, dignes de rivaliser avec la Vénus d'Apelle, gardée au

Digitized by Google

Temple de César, et avec les Polyclète et les Praxitèle qui ornaient la basilique Julienne.

Le *Tullianum* voisin nous donne de Rome une idée toute différente de celle qu'inspirent les monuments précédents : Rome était impitoyable, quand elle n'avait pas un intérêt contraire, pour ses ennemis vaincus. Au détour du cortège triomphal, les prisonniers de marque cessaient de suivre le char du vainqueur et allaient mourir de faim et de froid au fond d'une prison voûtée, humide, sans issue. Ici périt Jugurtha, en maudissant « les froides étuves » de Marius ; ici Vercingétorix expia l'honneur d'avoir balancé la fortune de César, implacable pour nos malheureux ancêtres ; ici les complices de Catilina furent l'objet d'une justice sommaire, qui valut à Cicéron, après son fameux *Vixerunt*, des représailles et l'exil ; ici surtout le chrétien aime à vénérer, dans une chapelle étroite et sombre, la dernière prison de saint Pierre.



Notre promenade circulaire va être un instant interrompue, car il nous faut encore, pour être complet, jeter un coup d'œil sur les monuments qui ornent le centre du Forum, non sans l'encombrer. Il nous est impossible de détailler les monuments honorifiques, — colonnes surmontées de statues, ou statues équestres, comme celle de Domitien, — qui, de temps en temps, par l'ordre des édiles ou par le turbulent caprice du peuple, devaient céder la place à d'autres. Sous l'Empire, on prit un moyen économique d'honorer les favoris du jour : sur des corps en marbre ou en bronze qui ne variaient pas, on plaçait des têtes, plus majestueuses que solides, quitte à leur substituer d'autres visages selon les circonstances, quand l'idole avait cessé de plaire : qu'on se rappelle Juvénal peignant avec une verve comique la destruction de la statue de Séjan (sat. X), ou Stace s'essoufflant à célébrer dans une Silve (I, 1) le colossal groupe équestre de Domitien.

15

Digitized by Google

De toute cette pompe, il ne reste aujourd'hui que la belle statue équestre de Marc-Aurèle, au Capitole, trois fûts de colonnes récemment relevés au Forum, et le monument, de basse époque, dédié à Phocas, édifié avec des matériaux plus anciens.

Les monuments les plus importants du centre du Forum sont les deux tribunes aux harangues : la première, plus modeste, était voisine du *Comitium* ; elle fut le témoin des grandes luttes oratoires du temps de la République. La seconde, retrouvée en 1882-1883, fut établie par César, sur une largeur de 20 à 25 mètres, à l'extrémité du Forum, près de l'arc de Septime Sévère ; ornée des éperons de vaisseaux pris aux Antiates (338 avant J.-C.) et aux Vandales (468 après J.-C.) à huit cents ans de distance, elle était aussi parée de statues et de revêtements de marbre. Cicéron y monta bien souvent, et y prononça deux *Catilinaires* ; pourquoi faut-il que la haine d'Antoine et surtout la rancune de Fulvie aient fait, après son meurtre, clouer à cette même place la tête et les mains de celui qui avait tant illustré l'éloquence romaine ?

Là était également la colonne rostrale de Duilius, rappelant la victoire de ce consul sur les Carthaginois, en 260 avant J.-C. L'inscription, monument important du latin archaïque, est transportée au Palais des Conservateurs.



Nous abordons enfin le côté *Nord* du Forum, celui que, pour la première fois, il y a trois ans, les fouilles ont commencé à mettre à découvert. Il se présente majestueusement, avec l'arc de triomphe de Septime Sévère, tout de marbre blanc, qui est fort bien conservé et qui rappelle, en huit bas reliefs d'une sculpture encore puissante, quoique de décadence, la campagne contre les Parthes.

Une trouvaille qui date de janvier 1899, a beaucoup ému le monde des archéologues : sous une pierre noire, à cinq mètres de l'arc de Septime Sévère, on crut avoir retrouvé le

Digitized by Google

tombeau de Romulus. On incline généralement aujourd'hui à considérer ce pavement comme relativement récent. Mais au même endroit, à 1 m. 40 plus bas, on découvrit, au mois de mai suivant, une pyramide dont les cinq côtés portaient une inscription en caractères très archaïques, qu'on considère comme l'un des plus anciens textes latins et qui se lit en *boustrophédon* : les mots y sont rangés sans suite intelligible, les philologues se sont lassés à leur prêter un sens, sans pouvoir se mettre d'accord, ce qui a valu à ce monument le nom ironique d'*inscription Protée*. Il semble qu'il y soit question de prohibition religieuse et de roi des sacrifices.

Les premiers monuments, dans cette direction, sont deux églises voisines, Sainte-Martine et Saint-Adrien, qui recouvrent les anciens bâtiments du Sénat. Saint Adrien a encore une façade et des murs qui datent de Dioclétien, et garde ainsi un souvenir assez précis de ce monument d'où, pendant tant de siècles, partirent les ordres du peuple roi qui commandait au monde. Sur une place devant la Curie, et en plein air, la plèbe tenait ses assemblées par tribus : c'était le *Comitium* dont on a, en 1899-1900, trouvé la superficie avec des bases de statues, des pavements en mosaïque superposés dans le cours des siècles.

Près de là, faisant pendant à la basilique Julienne, on a commencé, grâce à l'expropriation de maisons particulières et à d'importants terrassements, à découvrir en 1898 la *Basilique Emilienne*. Elle a porté différents noms et a toujours été l'objet de la prédilection et des largesses de la gent Æmilia; elle fut réédifiée pour la quatrième fois sous Auguste, aux frais d'Æmilius Paulus, dont un fragment de marbre a fait retrouver le nom. Un portique, dont un pilastre et une colonne sont maintenant redressés, précédait la basilique du côté du Forum.

Nous achevons notre course par le *Temple d'Antonin et Faustine*, dont les restes sont bizarrement encastrés aujour-

Digitized by Google

d'hui dans la façade de Saint-Laurent. Si, au pignon existant de l'église en style barocco, on substitue par la pensée un fronton grec, la belle colonnade en marbre vert reprend toute sa splendeur et forme de ce côté, avec l'arc voisin des Fabius, dont on a peut-être retrouvé les fondations, un digne accès du Forum.

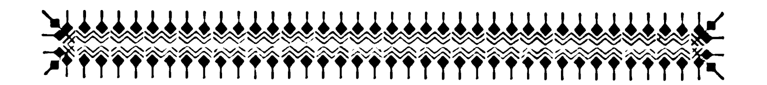
* * *

Notre excursion est donc maintenant presque terminée ; nous avons pu, plus heureux que nous ne l'aurions été il y a trois ans, voir le Forum dans son entier.

Certes, en contemplant du haut du *Tabularium* cette fosse immense, bouleversée et souvent boueuse, surbaissée çà et là de 10 à 12 mètres par rapport aux rues modernes qui l'environnent, on est exposé à quelque désillusion. Mais si l'on songe que les premiers siècles chrétiens et le Moyen âge ont exploité le Forum comme une carrière de chaux, de pierre et de marbre ; si l'on se rappelle que la recherche et la conservation méthodiques des ruines, malgré les efforts de bon nombre de Papes et d'artistes de la Renaissance et des temps modernes, n'a guère commencé qu'avec ce siècle, on s'étonnera moins de ce qui a péri que de ce qui a survécu.

Par deux fois, en ces derniers temps, le Ministre de l'instruction publique de l'Italie, M. Guido Baccelli, aidé de l'architecte Boni et de l'archéologue Lanciani, s'est montré passionné pour l'achèvement des fouilles ; par deux fois aussi l'instabilité ministérielle a paralysé ses efforts. Mais désormais les recherches ne porteront plus que sur des détails, et nous pouvons connaître la topographie du Forum comme un Cicéron ou un Horace. Les splendeurs toutefois n'en existent plus que dans notre imagination, dans les savantes restaurations des architectes, ou dans les souvenirs précieux que le christianisme nous a laissés ici, comme au Colysée, comme au Vatican, comme aux Catacombes, comme à chaque coin de la Rome antique.

Digitized by Google



QUELQUES MOTS
SUR
LES ROSATI
en 1800

PAR

M. R. BRISSY Le CHOLLEUX

Membre correspondant.

APRÈS l'élégante brochure consacrée en 1889 par Victor Barbier aux Rosati du XVIII[e] siècle, l'histoire de leur existence à Arras est définitivement fixée et ce travail a été, depuis quelques années, tant de fois cité que, s'il s'était trouvé quelque détail à y ajouter, les érudits n'y eussent pas manqué.

Mais je crois pouvoir cependant, sur un point particulier et très secondaire, compléter les relations de Victor Barbier et aussi d'Arthur Dinaux, les deux historiographes des Rosati.

Dans son épilogue, Dinaux écrit ceci :

« Les Rosati d'Arras ont eu des imitateurs ; pendant la Révolution française, il se forma dans Paris une nouvelle société du même genre et du même nom. Ce ne pouvait être

Digitized by Google

que sous le gouvernement du Directoire, cette espèce de régence révolutionnaire, qu'une telle résurrection dut se faire. En l'an V les Rosati de Paris florissaient. Ils joignaient aux travaux habituels de leurs anciens d'Arras, le passe-temps de couronner des Rosières. On comptait parmi leurs membres les plus remarquables l'ex-génovéfain Mulot, l'ami de Sylvain-Maréchal ; le fameux et fécond C. Mercier (de Compiègne), poète, prosateur, typographe et libraire. »

Le hasard m'a mis tout dernièrement sous les yeux un in-12 de 340 pages, à l'air très innocent et au titre peu engageant pour un profane Voici ce *titre* :

« *Histoire naturelle de la Rose*, où l'on décrit ses différentes espèces, sa culture, ses vertus et ses propriétés ; suivie de la Corbeille de roses, ou Choix de ce que les Anciens et les Modernes ont écrit de plus gracieux sur la rose ; et de l'histoire des insectes qui vivent sur le rosier, par Guillemeau, jeune. A Paris, de l'imprimerie de Vatar-Jouannet, rue Cassette nº 913. An IX — 1800. »

L'ouvrage commence par un madrigal qui nous renseigne sur la personnalité... et le talent poétique de l'auteur :

A Madame M...

A la rose fraiche et native (?)
On compare nos plus beaux jours,
Comme elle, nous dit-on, la saison des amours
Est passagère et fugitive.
J'en conviens ; de la faulx du tems
Bien difficilement on dérobe les traces,
Et l'unique moyen d'avoir toujours vingt ans
C'est d'unir, comme vous, l'esprit avec les grâces.

Guillemeau, jeune
médecin militaire à Niort.

L'éditeur — V. J. — dans un avis liminaire nous dit :

« La rose elle-même est chère à Esculape comme à Vénus,

Digitized by Google

et si l'amour l'effeuille sur la couche du plaisir, la santé l'invoque aussi quelquefois pour adoucir le lit de la douleur (1). »

C'est pourquoi Guillemeau, jeune, après avoir étudié la rose au point de vue botanique et médicinal, réunira différentes pièces latines, italiennes, françaises, dans lesquelles depuis une vingtaine de siècles les poètes ont chanté la rose.

Il en a d'ailleurs fait précéder la description d'un avant-propos rétrospectif, allégorique, mythologique surtout, dans lequel, à propos de la rose églantine donnée pour prix de poésie par « la gaie société des sept Troubadours de Toulouse, connue depuis sous le nom de l'Académie des jeux floraux », il dit en note (2) — et c'est là que je voulais en venir :

« Une société, qui rappèle *(sic)* la primitive institution de celle-ci, fleurit à Paris déjà depuis plusieurs années ; elle est connue sous le nom de société des *Rosati*. Ses membres sont au nombre de cinquante. On compte parmi eux des littérateurs distingués entr'autres les citoyens Demoustier, Piis, Desforges, Roger, Barré, etc. Le lieu de leurs séances s'appèle *Eden* ou *Bosquet de roses ;* ils s'assemblent tous les primidi et ces charmantes soirées sont agréablement mêlées de concerts, de lectures anacréontiques et de conversations gaies, mais décentes. Les femmes de Paris les plus aimables par leurs grâces, leur esprit et leurs talens, n'ont pas dédaigné de s'y faire admettre : ces gentils troubadours ont pris pour devise : *plaisir et décence*. Les poètes sont tenus de se renfermer dans ces bornes. Tout ce qui peut flatter agréablement le cœur et l'oreille est reçu ; tout ce qui peut faire rougir la pudeur est rejeté avec une improbation générale C'est enfin au sein de ces amis réunis que l'on retrouve la gaieté française, et ce caractère national qui

(1) P. vj.

(2) P. 13.

Digitized by Google

brille dans les œuvres des Chapelle, Chaulieu, Bachaumont et Lafare.

« Pour être reçu *Rosati,* il faut avoir chanté la *rose.* »

Comme on le voit, il n'est pas question ici du couronnement des rosières. Ensuite, nous avons la preuve que les premiers Rosati de Paris n'ont pas eu l'existence éphémère qu'on supposait puisqu'ils « fleurissaient » encore en l'an IX, cinq années après l'envoi du diplôme au directeur Carnot, quatre ans après qu'ils « florissaient » d'après Dinaux.

La note ci-dessus nous laisse supposer qu'une réunion aussi brillante — et décente — n'a pas dû disparaître avec le XVIIIe siècle et qu'elle a au moins vu l'aurore du XIXe comme, après une éclipse assez longue, elle a franchi la limite du XIXe et du XXe siècle.

Ce document nous est précieux aussi pour les quelques noms de Rosati qu'il nous transmet. Jusqu'aux cinquante annoncés il y a pourtant encore de la marge.

Mais ce n'est pas le seul intérêt que nous offre ce petit livre, et nous l'allons feuilleter ensemble ; nous y verrons qu'on peut être savant botaniste, et en même temps goûter les charmes de la littérature tout en faisant un très mauvais poète — le madrigal cité le prouve du reste.

Après avoir terminé son 3e chapitre par une fort curieuse description de la « palingénésie de la rose », Guillemeau en arrive à la page 205 de son volume, au chapitre 4 : « La corbeille de roses etc. » Et là, à côté d'Anacréon, Legentil *(sic)*-Bernard, Catulle, Voltaire, Ausone, l'Arioste ; — à côté de fables italiennes de Lorenzo Pignotti, avec leur traduction par Lucile Main, « une jeune personne qui n'a pas encore vu son treizième printemps et qui, à la connaissance parfaite de la langue de Pétrarque, joint tous les talents et toutes les connaissances qui pourraient faire la gloire d'une femme de vingt-cinq ans... modeste et naïve, elle est la seule qui ignore combien elle est intéressante et ceux qui la connaissent ne savent ce qu'ils doivent le plus

Digitized by Google

aimer en elle, ou de ses talents, ou de son caractère et de ses grâces » — éloge charmant, mais dont l'objet, trop modeste sans doute, n'a pas, que je sache, passé à la postérité ; — à côté des Rosati parisiens Demoustier, Roger, dont il est fait mention plus haut ; — à côté de l'Allemand Mertchen, de prosateurs ou de poètes dont les noms ne me rappellent rien, je trouve la *Rose*, par M. Champmorin, Rosati d'Arras (Air : *Des fraises*) :

Sans chagrin et sans souci,
En vers... etc. (1)

et l'*Eloge de la rose*, par M. Legay, Rosati d'Arras (Air : *Jeunes amants cueillez les fleurs*) dont Dinaux donne les douze premiers vers partagés en strophes de quatre vers et que je copie avec leur disposition dans Guillemeau :

Amis, célébrons le retour
De la jeune fille de Flore :
O ! doux printemps ! ton plus beau jour
Est celui qui la fait éclore.
Qu'on la cueille encore en bouton,
Ou quand son sein modeste s'ouvre,
A quelle fleur trouvera-t-on
Tous les charmes qu'elle découvre ? (*bis*)

La rose est la fleur chère aux dieux,
Dans ses cheveux Hébé la pose,
Et le nectar qu'on sert aux cieux
Doit son coloris à la rose.
Du poète elle est l'ornement,
Le buveur à table l'accueille ;
Mais que son sort est plus charmant
Lorsqu'amant heureux il la cueille ! (*bis*)

(1) *Cf.* V. Barbier, *Les Rosati*, page 45.

Digitized by Google

Alors, sur le sein de Mirtis,
Qu'un double boutonnet couronne,
Parmi deux touffes de beaux lys,
La reine des fleurs trouve un trône.
Pourquoi, plutôt que deux beaux yeux,
Baise-t-on des lèvres mi-closes ?
Mes amis, je devine au mieux,
C'est que l'on croit sucer des roses *(bis)*.

Pourquoi Dinaux n'a-t-il pas cité toute la pièce, qu'il connaissait certainement ? Peut-être a-t-il jugé que cette seconde partie ne répondait pas suffisamment à cette décence que les Rosati avaient mise au moins dans leur devise !

Je trouve aussi, signé Guill... — Guillemeau, jeune, sans doute — un huitain intitulé : « Les trois boutons de roses. Vers à Mlles Eliza Main (une parente de l'enfant prodige de tout à l'heure, probablement), Aimée Philippin et Caroline Rouget, âgées de deux ans, qui, au milieu d'un cercle brillant et nombreux, folâtraient ensemble sur le parquet. »

Je vous fais grâce des vers, le titre suffit.

Mais le bouquet — c'est le cas d'ainsi parler — ce sont les pensées de « V. J. rosati », qui terminent ce chapitre et que je désire citer :

« Vieillard ! ne songe plus à l'Amour. Souviens-toi que le vent du soir ne fait pas éclore les roses ; leur calice vermeil ne s'ouvre qu'au zéphir du matin. »

« Jeunes filles ! qu'un seul amant possède votre cœur ! La rose vit à peine un jour, parce qu'elle accueille tous les zéphirs. » (Même ceux du soir, alors !)

« Belle Aglaé ! (Il y en a pour tout le monde) si l'Amour compare ta fraîcheur à celle de la rose, écoute aussi la voix de la sagesse qui te montre dans la fragilité de la reine des fleurs l'image trop fidelle de ta fugitive beauté. »

« Quand la rose vermeille s'entr'ouve *(sic)* aux premiers rayons du jour, les zéphyrs viennent en foule caresser la

Digitized by Google

pourpre de son sein : ils reviennent le soir ; mais la rose est déjà flétrie. Les cruels, voltigeant autour d'elle, se plaisent alors à détacher ses feuilles décolorées, et les gouttes de rosée entraînent celles qu'épargna leur perfidie. Telle une jeune fille qui n'a d'autre mérite que la beauté, voit à ses pieds mille adorateurs, tant qu'elle est dans la saison fleurie des amours ; mais l'âge vient-il ternir son éclat, sa fraîcheur ? alors ces mêmes amants insultent à la perte de ses charmes : l'imprudente sèche de douleur, et les larmes que des ingrats lui font répandre, semblent hâter encore l'ouvrage des années. »

« La pudeur doit défendre la beauté comme l'épine défend la rose : l'une et l'autre n'ont plus de prix, quand elles perdent le fidèle gardien que leur donne la nature. »

Ce V. J. me semble être l'imprimeur-éditeur de l'ouvrage, Vatar-Jouannet ; il aurait donc fait partie des Rosati parisiens dont il vante tant la décence. Ce serait l'auteur de l'« Avis de l'éditeur » placé en tête du volume et qu'il termine par cette phrase :

« Les vers s'embellissent par le nom seul de la Rose, comme on voit la beauté acquérir un nouvel éclat quand la couleur des roses entre dans sa parure. — V. J. »

Cet imprimeur était donc un La Rochefoucauld, un Rosati « frappeur de pensées » !



Le but de ce verbiage a été surtout de montrer le retentissement véritable qu'avait eu dans toute la France la réunion des Rosati d'Arras, puisque des pièces dites à leurs fêtes des Roses et qui n'avaient pas encore été réunies comme elles l'ont été depuis par Dinaux et plus complètement par Barbier, ces pièces, dis-je, étaient connues en 1800, d'un médecin militaire de Niort. Si sa carrière vagabonde l'avait amené à Arras et qu'il eût été en contact avec les premiers

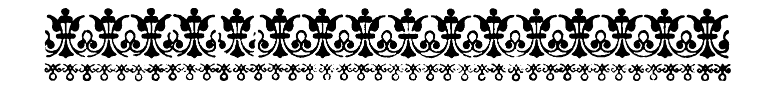
Digitized by Google

Rosati, il est plus que certain qu'il nous en aurait fait part.

Je suis heureux qu'un hasard m'ait fait recueillir quelques faits peu connus je crois, qui, s'ils n'intéressent pas directement les Rosati d'Arras, du moins me fournissent le prétexte d'un nouvel hommage à ma ville natale.



Digitized by Google



Retour de Nyon

Sonnet d'antan.

PAR

M. G. ALAPETITE

Membre honoraire.

J'avais subi de loin l'attrait de ce rivage :
ses châlets, en des nids de verdure abrités,
ses jardins aux murs blancs, étageaient leurs clartés
joyeuses, en avant de l'horizon sauvage.

Les barques se croisaient sur l'eau de tous côtés ;
les cygnes au col blanc plongeaient dans leur sillage
et le lac les faisait resplendir au passage,
comme un vaste miroir sous des cieux argentés.

Tableaux éblouissants, qu'une heure nous enlève !
J'admirais, mais déjà ce n'était plus qu'un rêve :
la barque du retour, sans secousse et sans bruit


Digitized by Google

au large m'entrainait, tandis que ma pensée
s'attachait vainement à la rive effacée
et que sur mes regards se refermait la nuit.



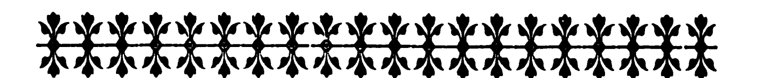
Digitized by Google

II

Séance publique du 25 Juillet 1901.

Digitized by Google

Digitized by Google



Allocution d'Ouverture

PAR

M. l'Abbé ROHART

Président.

Mesdames, Messieurs,



Si je devais marquer d'un nom chacun des jours de nos fastes académiques, volontiers j'appellerais celui-ci *la journée des médailles*. Est-ce à dire que notre Société est autorisée à ajouter à son blason quelque symbole de l'honneur ou du savoir ? Elle en serait fière, mais elle ne peut avoir pareille ambition. Va-t-elle plutôt faire descendre de son ciel azuré, comme en une soirée d'octobre, une pluie d'étoiles d'or et d'argent ? L'Académie dans ses récompenses est généreuse,

---

Cette médaille a été frappée à la Monnaie, qui a bien voulu nous en donner la description suivante :

« Sur le premier plan, une femme debout, personnifiant l'Académie

Digitized by Google

mais elle ne saurait être prodigue. Et pourtant lorsque je parle de *la journée des médailles*, c'est à nos lauréats que je songe. Protecteurs par vocation et amis par goût de l'art dans toutes ses manifestations, nous en suivons d'un œil anxieux et jaloux les progrès et l'épanouissement. Sans doute nous y réprouvons les excès d'un réalisme qui s'inspire moins de la nature, si belle et si pure, que de je ne sais quels instincts bas et pervers. Nous sommes classiques, mais il ne nous déplait pas d'être également romantiques. Aussi, sans mépriser ces légendaires médailles en forme de disque, dont une couronne de lauriers et de chêne forme tout l'ornement, un trophée arrageois tout le souvenir, nous voulions pouvoir offrir à nos concurrents une plaquette plus allégorique et surtout plus artistique. L'ébauchoir d'un jeune sculpteur du plus grand avenir, M. L. Blanchot, nous y a aidé et notre désir d'hier est la réalité d'aujourd'hui.

C'est tout un tableau merveilleux de finesse et d'inspiration que j'ai à vous présenter. Sur un fond d'or, d'argent ou de bronze apparaît la silhouette d'une femme élancée, svelte et amplement drapée. La main gauche nonchalamment appuyée à un rocher, qui porte notre devise, *Flores fructibus addit*, le bras droit gracieusement étendu dans l'espace, elle tient entre les doigts la fleur qu'elle réserve à l'heureux triomphateur. Devant elle et dans le lointain se dresse notre beffroi avec la perspective de l'Hôtel de Ville et de l'abbaye de Saint-Vaast. A ses pieds se détache l'écu de la ville d'Arras et trois dates superposées 1737, 1773, 1817 rappellent notre naissance, notre majorité, puis, après une éclipse de quelques années, notre résurrection.

L'allégorie et l'histoire ont inspiré cette plaquette, le

d'Arras, tient une fleur de la main droite et s'appuie de la main gauche sur un rocher portant l'inscription : *FLORES FRVCTIBVS ADDIT;* derrière elle des branches de fleurs et des fruits ; dans le fond du champ, vue de la ville et du beffroi d'Arras ; en haut de la

Digitized by Google

talent de l'auteur l'a illustrée. Au mérite maintenant de la gagner.

A ce titre nous pourrions l'offrir à plus d'un de nos hôtes. Nulle part elle ne figurerait mieux que sur votre poitrine, général (1) ; mais elle veut ressembler à la médaille militaire, que seul, l'officier supérieur ayant exercé un grand commandement devant l'ennemi, peut porter : ce n'est donc que partie remise. L'eau ne saurait remonter à sa source, et puisque c'est à vous, Monsieur le Préfet (2), que nous sommes redevables des libéralités du Conseil général, nous ne pouvons que vous exprimer notre reconnaissance. Mgr l'Evêque d'Arras (3), que je suis particulièrement heureux de saluer ici, refuse tout pour lui et ne réclame qu'en faveur de ses prêtres. Il sera exaucé.

Mais au moins la ville d'Arras, à laquelle nous tenons par les liens de l'affection filiale et par ceux non moins doux de la gratitude, voudra bien accepter, pour son musée, les spécimens de nos médailles ; elle y verra un souvenir dont tout le prix est dans le sentiment qui l'inspire et que je résume en ces mots :

A la ville d'Arras, l'Académie reconnaissante !

plaquette, l'inscription : *ACADÉMIE D'ARRAS ;* dans le milieu du champ, les dates 1737, 1773, 1817 ; en bas du champ, à gauche l'écusson aux armes d'Arras, et au dessous, la date 1900 et le nom du graveur : L. Blanchot. — Plaquette rectangulaire en hauteur, le haut cintré. Hauteur 61 m/m. Largeur 39 m/m. »

(1) Comte de Germiny, général commandant la 2e division d'infanterie.

(2) M Duréault, préfet du Pas-de-Calais.

(3) Mgr Williez, évêque d'Arras.



Digitized by Google



RAPPORT

SUR LES

Travaux de l'Année

(1901)

Par M. Victor BARBIER

Secrétaire-Général.

Mesdames et Messieurs, un us bien criminel
Veut qu'en un long discours poncif et solennel
Je développe, ici, l'image instantanée
Des grands travaux par nous accomplis dans l'année.
Or, quand trente Immortels, tous, zélés producteurs,
Ont, douze mois durant, charmé leurs auditeurs,
Il faut au secrétaire un patient courage
Pour bien synthétiser en bloc tout leur ouvrage,
Mais, lorsque ces savants, ces forts entre les forts,
Trop chargés de lauriers pour de nouveaux efforts,
A la gloire incertaine, à sa trompeuse ivresse,
En philosophes, ont préféré la paresse,
Le scribe malheureux qu'on condamne au rapport,
Constatant de chacun quel fut mince l'apport,

Digitized by Google

Est plus embarrassé qu'un faiseur de gazette
A court de faits divers, devant cette disette.
Où sont les écrivains dont la fécondité
Souligne plus encor notre stérilité !
Les feuillets du livre où je procèsverbalise
Sont, aurait dit Musset, *nus comme un mur d'église !*
Ah, n'était la Noblesse et Messieurs du Clergé !
Au Maire nous pourrions demain donner congé
Du Palais de Saint-Vaast, car notre Bourgeoisie
Boude à l'Histoire encor plus qu'à la Poésie !
— Mais pourquoi direz-vous, nous faire ces aveux ?
— Pourquoi ? Pour être franc et parce que je veux
Par ma sincérité gagner votre clémence
A tout prix, mais c'est trop préluder, je commence.

— Monsieur de Hauteclocque, à tout seigneur honneur !
D'un gouverneur d'Artois voulut bien, par bonheur,
Nous parler longuement ; il fallut dix séances
Pour nous énumérer les droits, les préséances,
Les hommages dûs au Maréchal de Lévis,
Quand des Etats le Duc daignait prendre l'avis,
Sans parler du tribut qu'aujourd'hui lui décerne
La République ornant de son nom la caserne.
— Entre temps, le Baron Cavrois nous a conté
Le voyage lointain, dès longtemps projeté,
Qu'il fit pour assister au divin mimodrame
Qu'offre Oberammergau fidèle au vieux programme.
— Puis, laissant, un moment, ses travaux si nombreux,
Ses aveugles, ses sourds et ses textes hébreux,
C'est notre Président, refaisant sa campagne
D'Egypte sur l'écran qui toujours l'accompagne,
Et, sans ménagement aucun pour son larynx,
Parlant de quatre à six, des Pharaons, du Sphynx,

Digitized by Google

Du chameau sympathique et du bon petit âne
Qu'il enfourchait là-bas, tour à tour, de l'air crâne
De Bonaparte, quand il vint caracoler
Aux Pyramides fières de le contempler.
— L'Abbé Rambure, lui, nous a montré la Ville
Des Césars, histrions d'une plèbe servile,
Laissant celle du Pape au Grand-Vicaire Hervin,
Cicerone indiqué qu'on attendit en vain.
Pour nous dédommager, le même Dom Rambure,
Qui distingue trop bien le velours de la bure
Pour ne pas préférer au roman d'Amadis
Ceux du dernier bateau, nous servit *Quo vadis*,
Avant que, pour flatter un snobisme idolâtre,
La Porte Saint-Martin l'accommode au théâtre,
Comme si Sienkiewiez, pour Pétrone et Chilon,
Avait jamais rêvé les succès de l'*Aiglon*
Et dérobé Lygie à l'aurochs en furie
Pour nous bien dévoiler Cora Laparcerie.
— Monsieur François Blondel, en piocheur obstiné,
A la géologie après s'être donné
Tout entier, aujourd'hui, volontiers intercale,
Entre deux fouilles, un peu d'histoire locale.
D'Arras il a fort bien étudié le nom,
Après une interview du grand-maître Guesnon,
Arbitre sans appel, à la critique sûre,
Mais dont il est prudent d'éviter la censure.
— Le vice-chancelier, que le deuil de Chifflart
Eloigna, quelque temps, du domaine de l'Art,
N'a touché, cette fois, qu'à la littérature ;
Nous lui devons d'avoir évité la lecture
D'un roman social et de maint sot bouquin,
Un service pareil n'est vraiment pas mesquin !
— J'oubliais le sonnet qu'un haut fonctionnaire
Fit dans sa jeunesse et fut assez débonnaire
Pour nous livrer, et les envois plus abondants
Qui nous sont arrivés de nos correspondants.

Digitized by Google

— C'est là tout le bilan ! — Eh bien alors, les autres,
Ils se sont donc croisé les bras, les bons apôtres ?
— Patience ! Il faut être un peu plus circonspect
Avec l'Académie, elle a droit au respect !
Si d'aucuns, dédaigneux des jetons de présence,
A tous ses vendredis brillent par leur absence,
Le Bureau tout entier par son assiduité
Donne un touchant exemple à la majorité.
Aussi comme, l'hiver, la salle est bien chauffée
Et que, dès le printemps, une tiède bouffée
D'air nous vient des jardins, quand le foyer s'éteint,
Sans lettre de rappel le quorum est atteint.
— Oui, mais l'ordre du jour, direz-vous, est futile
Et l'on perd en séance un temps bien inutile ?
— Détrompez-vous, souvent, sans préparation
Aucune, les hasards de la discussion
Donnent naissance à quelque alerte causerie,
Où chacun dit son mot, sans fausse pruderie.
Tel qu'il monte à la lèvre et tel qu'il vient du cœur,
Profond, ému, naïf, douloureux ou moqueur.
Causer, parler de tout, de rien, semble facile,
Pourtant, entendez-vous souvent un imbécile
Déplorer la pluie, exalter le beau temps
Sans se classer parmi les êtres embêtants ?
Et, retenez ceci, parler pour ne rien dire
Exige plus d'esprit qu'il en faut pour médire !
Or, si l'Académie admet certains écarts
De langage, et veut bien qu'on lui manque d'égards,
Quand c'est en rimes d'or, toujours la calomnie
S'est arrêtée au seuil de notre Compagnie
Où d'honnêtes gens, venus de camps ennemis,
En causant librement, sont vite bons amis.
Aussi sexe indulgent et vraiment méritoire
Dont, ici, la présence éclaire un auditoire

Digitized by Google

Bien noir d'abbés, depuis que, mû par le démon
L'homme fuit nos discours comme il fuit un sermon,
Toi qui sais des salons comme, à l'heure présente,
La conversation est terne et languissante,
Si tu t'inscris toujours parmi nos défenseurs,
C'est que chez nous toujours on trouve des causeurs.



Digitized by Google



RAPPORT

SUR LE

Concours d'Histoire

Par M. l'Abbé DUFLOT

Membre résidant.

MESSIEURS,

Que les temps sont changés ! Autrefois on disait :

La critique est aisée, et l'art est difficile ;

Aujourd'hui la difficulté semble avoir passé de l'art à la critique. S'il faut en croire la Renommée aux cent bouches, notre siècle naissant déjà surabonde de talents, voire de génies très variés et de chefs-d'œuvre pareillement. De toute part s'élève comme un concert de louanges : tout rimeur est sacré poète, il a senti « du ciel l'influence secrète » ; tout orateur est proclamé éloquent ; tout écrivain est éminent, sinon incomparable ; tout historien est un érudit doublé d'un profond penseur ; peintres et sculpteurs n'enfantent que des œuvres magistrales ; les savants sont bien près d'avoir détrôné les dieux ; quant aux personnages qui prêtent moins à l'éloge, on s'empresse de célébrer leurs vertus ou

Digitized by Google

qualités morales : ils sont pour le moins sympathiques. Bref, la société contemporaine mériterait à bon droit d'être appelée une société d'admiration mutuelle si, par malheur, l'injure grossière et l'outrage indigne ne s'y trouvaient prodigués avec autant d'injustice et aussi peu de mesure que l'hyperbolique adulation.

En ce conflit d'opinions extrêmes, la pauvre critique se voit forcée de prendre parti. Que faire ? N'a-t-elle de choix possible qu'entre un excès d'honneur ou trop d'indignité ?

Votre Compagnie, Messieurs, par tradition et par devoir, fuit également toute extrémité. Elle n'admet point qu'il soit obligatoire de tout admirer quand même et toujours, comme elle se garde du dénigrement systématique qui s'acharne à diminuer hommes et choses. Elle s'efforce d'atteindre en ses habitudes et en ses jugements cette juste mesure qui, dans le monde des lettres, se nomme le bon goût. Plutôt indulgente que sévère elle incline en pratique vers la bienveillance de Philinte, sans toutefois rien laisser de l'horreur d'Alceste pour le faux ou le vulgaire.



Votre Commission pour le concours d'histoire, Messieurs, s'est inspirée de cette bienveillance coutumière dans l'appréciation des travaux soumis à son examen. Quatre ouvrages de proportions différentes lui étaient présentés ; elle les eût honorés tous d'une récompense si, à son grand regret, elle n'avait dû, pour d'impérieuses raisons, écarter du concours le plus important.

Il s'agit d'une étude intitulée : *Béthune sous la période révolutionnaire*. L'épigraphe en dénote l'esprit. Elle est de Camille Desmoulins et conçue en ces termes : « J'avais rêvé une République que tout le monde eût adorée. Je n'ai pu croire que les hommes fussent si féroces et si injustes. » Il ne nous appartient pas de décider si l'auteur a tort ou s'il a raison d'appliquer à son sujet la réflexion du tribun révolu-

Digitized by Google

tionnaire ; nos statuts nous interdisent sagement toute incursion dans le domaine de la politique. « L'Académie, » planant dans les sphères sereines de la pensée, disait dans » une circonstance analogue le rapporteur du concours » d'histoire de 1891, notre honoré chancelier d'aujourd'hui, » l'Académie ne connait pas les luttes ardentes de la poli- » tique, ce qui lui donne l'inappréciable privilège d'établir » entre tous ses Membres les rapports de la plus exquise » courtoisie (1). »

Ce privilège, elle entend le maintenir avec un soin jaloux et, sans se prononcer sur le mérite intrinsèque de l'ouvrage concernant Béthune, elle regrette que le caractère politique donné à ce travail l'enlève à notre juridiction.

* * *

En revanche, une *Petite histoire de Guines*, écrite — l'auteur en fait l'aveu ingénu — *currente calamo*, — n'est point de nature à soulever les passions. Elle a le mérite, que personne ne lui conteste, d'être brève et facile à parcourir ; mais d'aucuns lui reprochent de manquer d'information, de méthode et parfois de style. Cependant votre Commission, Messieurs, désireuse d'encourager un historien qui paraît à ses débuts, lui accorde, à l'unanimité, une mention honorable. Par surcroît, elle lui donne le charitable conseil de lire avec attention dans le *Dictionnaire du Pas-de-Calais*, la notice historique consacrée à la ville de Guines par notre savant et toujours regretté collègue, M. l'abbé Haigneré.

Notre lauréat d'aujourd'hui ne peut manquer de trouver en cette lecture et plaisir et profit.

* * *

Le Trésor de l'Abbaye de Chocques nous ramène aux environs de Béthune et nous initie aux investigations

(1) Mémoires de l'Académie, IIe série, t. XXII, p. 27.

Digitized by Google

comme aux conjectures d'un érudit de profession. Que sont devenus, pendant et après la Révolution, les manuscrits et objets précieux qui se trouvaient aux monastères et aux abbayes célèbres de notre pays ? On eut tort trop souvent de ne point s'en préoccuper, écrit l'auteur du Mémoire en question. Nous partageons volontiers son avis, et nous suivons avec intérêt le récit et de ses recherches et de ses découvertes. Faut-il ajouter que parfois ses déductions nous ont paru de simples hypothèses auxquelles nous souhaitons d'être confirmées par l'expérience ? Cette légère critique ne nous empêche pas de rendre justice à la longue patience et à l'infatigable curiosité du chercheur.

Votre Commission, Messieurs, propose de lui décerner une médaille de vermeil.

* * *

Elle vous prie d'accorder la même récompense, à prélever sur le prix Braquehay, à l'auteur d'un énorme manuscrit qui prétend retracer toute l'histoire du village de Sorrus, au canton de Montreuil-sur-Mer. L'intention est excellente ; nous y applaudissons de grand cœur, tout en remettant, à plus tard les éloges sans réserve que nous voudrions décerner à l'œuvre elle-même.

Il vous souvient, Messieurs, qu'il y a deux ans votre Compagnie couronnait, après l'avoir honorée des éloges les plus flatteurs, une étude de premier ordre sur un modeste village de nos environs. Que l'auteur encore inconnu de l'histoire de Sorrus veuille bien comparer son travail à l'histoire d'Etrun, et il se donnera à lui-même une excellente leçon de choses. Il apprendra la nécessité de puiser aux sources premières de l'histoire et de ne pas se contenter de documents de seconde main ; l'utilité d'un plan bien conçu et bien suivi ; l'art difficile de mettre en œuvre les matériaux longuement amassés ; en un mot, il apprendra, et peut-être sera-ce pour lui une découverte, que l'histoire est autre

Digitized by Google

chose qu'une série de notes ou de statistiques sans lien apparent ou sans connexion logique ; il devra convenir qu'elle est une œuvre à la fois scientifique et littéraire ; et, s'il veut être sincère jusqu'au bout, il avouera humblement que l'histoire de Sorrus est à peine ébauchée.

Nous espérons qu'il fera mieux encore. Instruit par l'expérience, il voudra remettre sur le métier son premier ouvrage et le conduire à ce point de maturité qui est la perfection.

Il servira du même coup les intentions du généreux M. Braquehay et ses propres intérêts ; peut-être même y gagnera-t-il un peu de gloire ; à coup sûr il procurera à notre Compagnie le plaisir toujours aimé de faire un heureux en couronnant le mérite.

* * *

J'ai fini, Messieurs. Et pourtant dans les jardins de l'Académie

« *Nec rosae nec lilia desunt*, »

il reste assez de fleurs encore pour en tresser plus d'une couronne, mais la carrière poudreuse de l'histoire apparaît déserte. Il me faut donc la quitter en laissant à la poésie et aux beaux-arts et les roses et les lys.

Digitized by Google



RAPPORT

SUR LE

Concours des Beaux-Arts

par M. VILTART.

Vice-Chancelier.

Il y a quelques mois, décédait à Paris un artiste, peintre et graveur, de souche audomaroise, qui compta toujours à Arras et, particulièrement, parmi les membres de l'Académie, de fervents admirateurs de son talent. N'ai-je pas nommé Chifflart qui, s'il n'est pas, de l'avis commun, des génies à qui on élève des statues, est digne pourtant de mémoire. Aussi est-ce avec un réel intérêt que la Commission, dont je suis le rapporteur, a pris connaissance d'un mémoire soumis à vos suffrages sous le titre de : *François-Nicolas Chifflart. Sa vie, son œuvre.*

Ce travail est étendu, d'une documentation très complète, plein de faits qui semblent puisés aux meilleures sources, bourré d'anecdotes, cet indispensable condiment. Du berceau à la tombe nous suivons notre regretté compatriote. Il naît sous nos yeux, il grandit, bizarre enfant dont le suprême


Digitized by Google

plaisir est de se draper dans une loque rouge et, pour le noter en passant, quelle trouvaille, quel trait de caractère et qui donne peut-être la clef de toute une vie ?

Dessinateur, peintre et musicien, Chifflart est le lauréat acclamé de sa ville natale ; léger d'argent, car sa famille vit de son travail, mais riche d'espérance, suivant l'antique formule, il part pour Paris à la conquête de la renommée, de la gloire, de la richesse, à la conquête enfin de tout ce qui est dû à son génie. Il trouve enseignement, accueil, affection chez un peintre du nom de Rénié qui avait des attaches avec Saint-Omer ; il entre à l'école des Beaux-Arts ; Léon Cogniet, un grand artiste et un grand cœur, se fait son guide, son protecteur, son appui ; il obtient le Prix de Rome... La fortune lui sourit et vous pensez sans doute que, souriant, lui aussi, il lui tend les bras. Il se drape encore, non plus dans un rouge oripeau, mais dans une extraordinaire superbe qui fait litière de tout ce qui s'impose au respect. Après Rome c'est Paris et il se drape toujours : vie digne de gloire et pourtant obscure ; œuvres d'une haute valeur et qui ne trouvent d'autre acquéreur que l'administration impériale qu'il méprise, comme toutes les autres, d'ailleurs. Après avoir accumulé toiles sur toiles, dessins sur dessins, eaux-fortes sur eaux-fortes, enté des chefs-d'œuvre sur les chefs d'œuvre de Goethe et de Victor Hugo, il meurt, drapé, oserais-je le dire encore une fois, drapé dans la plus amère misanthropie, méconnu, oublié, misérable, abandonné de tous, sauf d'une parente dont le long dévouement n'a pas encore reçu sa récompense mais la recevra. Chifflart est mort *intestat*, et sa succession, qui n'est pas sans valeur, ô ironie ! n'a pas encore été liquidée par ses héritiers naturels, une vieille dame et un prêtre âgé, M. Chifflart, en retraite à Boulogne-sur-Mer.

Le Mémoire dont je ne me suis pas écarté se termine par un appel à la postérité, tout à fait dans la manière du modèle. Ce plaidoyer, plein de mouvement et d'ampleur, renferme

Digitized by Google

de maitresses pages, et fort justement il affirme que le nom de Chifflart restera à jamais inscrit au livre d'or des artistes français.

J'arrive à la critique. Ainsi que vous le savez, notre éminent compatriote est décédé le 19 mars dernier ; la biographie qui vous est soumise ne peut donc être polie *ad unguem* ; elle ne l'est pas. L'auteur s'est livré à d'immenses recherches ; il a beaucoup trouvé dans la presse parisienne, dans les feuilles locales, dans les revues d'art ; mais n'a-t-il pas, lui qui est jeune, on le devine, une sœur, une cousine, une petite cousine, et a-t-il été sans la voir fleurir le paradis dont elle est l'Eve... Lis et roses, boutons aujourd'hui, fleurs demain, elle a tout prélevé et le jardinier dont le cœur saigne crie pitié. La cueillette est superbe, mais combien plus belle encore lorsqu'une main légère l'a disposée avec art. Si vous voulez bien penser avec moi que dans un livre, les citations sont les fleurs, nous pourrons laisser à l'auteur le soin de tirer une conclusion pratique.

Je continue à vous montrer le revers de la médaille. Le biographe analyse toujours ; il ne synthétise jamais. Chaque œuvre passe sous nos yeux à sa date de production, peinture, dessin ou eau-forte. N'était-il pas de toute nécessité de faire un ensemble de chaque genre pour ne pas rester dans le chaos ou, mieux, pour en sortir ?

Un dernier reproche. Il y a, çà et là, des expressions d'un terre à terre inquiétant. Le qualificatif *consequent*, par exemple, qui ne me parait pas avantageux, pour user du même vocabulaire.

Je n'insiste pas davantage. Notre règlement m'a empêché de communiquer le Mémoire qui vous est soumis à l'auteur d'un certain Chifflart dont il vous a été donné lecture en 1897 et qui a paru dans *l'Artiste*. Notre collègue m'aurait certainement suggéré de très judicieuses observations. Qu'il se console de n'avoir pu m'être utile en apprenant que le nouveau biographe l'a lu, médité, compris et qu'il s'est

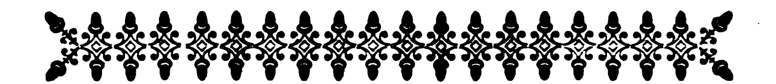
Digitized by Google

assez inspiré de son travail pour être dans la nécessité de le citer... quand il éditera le sien.

En conséquence, et pour conclure, votre Commission vous propose de décerner une médaille de vermeil à l'auteur de François Chifflart. Ce faisant, vous récompenserez honorablement un essai, perfectible sans doute, mais déjà digne d'estime, et vous vous associerez, autant que faire se peut, à la belle manifestation d'art de l'*Union artistique du Pas-de-Calais* qui réunit, dans une même exposition, deux Prix de Rome de l'Artois, M. Arthur Mayeur, Chifflart ; et, si je ne craignais de tomber dans le style rococo et vieux jeu, j'ajouterais, un soleil qui se lève, un soleil qui ne se couchera jamais.



Digitized by Google



RAPPORT

SUR LE

Concours de Poésie

PAR

M. Jean PARIS

Membre résidant

MESDAMES, MESSIEURS,

Le jour où la Commission de Poésie, d'un coup de baguette flatteur que je n'ai pas su éviter, m'a transformé en critique, j'ai été un instant décontenancé.

Critiquer des poètes, des êtres calmes et doux qui — chacun sa chimère ; les nôtres sont souvent plus mesquines — traversent la vie comme un désert, les yeux vagues, tout à la poursuite de leur idéal d'art, s'attaquer à l'irréel, troubler des voyages de rêve, n'est-ce pas une mauvaise action ?

Et de plus une action inutile, donc un tantinet ridicule. Comme la nature, son inspiratrice et son modèle, le Poète

Digitized by Google

est impassible ; que peuvent sur le triple airain dont se cuirasse son âme, les coups d'épingle de la critique ?

Tout être se traîne méchant
Parmi de plus méchants encore ;
Que font ces choses à l'aurore,
Et qu'importe au soleil couchant ?

Avis en quatre vers aux mauvais critiquailleurs, serpents rongeurs de limes.

Le critique d'occasion à dont l'âme justement troublée ; et la perruque de Boileau lui fait l'effet d'un épouvantail. L'a-t il prise à deux mains comme on prend sa tête ou son courage, et tant bien que mal mise en place, d'instinct il cherche un miroir. Comment va se comporter l'auguste ornement ? N'est-il pas en bataille sur le crâne, penché sur l'oreille, ramené mélancoliquement sur le nez, ou simplement à l'envers ? De tels accidents arrivent, la première fois surtout.

Mais rien, a-t-on dit, ne console comme une heure d'étude. J'ai lu les rapports de mes prédécesseurs, et cette lecture a raffermi mon courage. Où donc avais-je la tête quand je laissais celle du législateur du Parnasse me hanter avec la persistance d'un souvenir classique ou d'un cauchemar ? J'ai vu comment, chez vous, de fins lettrés de délicats poètes, avaient rajeuni la perruque du grand siècle. La leur n'est ni solennelle, ni dogmatique, ni sévère. C'est une coiffure très moderne, d'allure aimable et bienveillante, qu'à tout risque on peut essayer, quitte à la porter très mal. Et voilà comme, oubliant Boileau et mes scrupules, j'ai essayé.

Excusez-moi, Messieurs ; et vous, poètes du Concours de 1901, si j'apprécie mal vos mérites à votre gré, pardonnez-moi. Je n'ai pas de palmes à distribuer à tous ; — vous le savez, les palmes académiques sont rares, et c'est ce qui en fait le prix. — Mais si les lauriers sont coupés pour certains et

Digitized by Google

non pour d'autres, que les deshérités n'aillent pas chanter en chœur : « Nous n'irons plus au bois. » Qu'à l'an neuf ils y reviennent, les mains pleines, Apollon a mis son bois sacré en coupe réglée, et les lauriers repoussent.

***

Maintenant, parlons mathématiques et chiffrons. Huit envois vous ont été faits cette année ; trois ont paru à votre Commission dignes de récompenses. Une médaille d'or, une médaille de vermeil et une mention honorable, voilà le palmarès que nous vous proposons de contresigner.

***

Tout envoi vaut une mention, une citation, parfois davantage. Une minute d'émotion réelle, fût-elle vécue parmi cent autres de versification ardue, n'est pas chose à dédaigner. Aussi n'userai-je avec personne du mode trop brusque de la prétérition. Les non-lauréats comme les lauréats ont droit à mieux qu'au silence.

***

Ainsi je me reprocherais de vous laisser ignorer qu'un poète à lyre bicorde a successivement flétri *Le Duel* et exalté *Jean Bart*. Les journalistes, les politiciens, les cercleux, voire même les simples mortels, pour qui le mariage fut la source de déplorables infortunes, liront la première pièce avec intérêt. Peut-être — les préjugés sont si forts — persévéreront-ils dans l'habitude de se rendre à la campagne, avec témoins et docteurs pour satisfaire l'honneur au premier sang, en faisant peur aux oiseaux,

Alors que sans éclat un entretien courtois
Etoufferait au moins deux affaires sur trois !

Mais si ces enragés y retournent, ce ne sera pas la faute du

Digitized by Google

poète. Aurai-je la témérité de lui rappeler que tout cela a été très bien et très inutilement dit en prose ? — Je préfère ne pas insister et passer à *Jean-Bart*, dont la rude carrière est compendieusement exposée depuis le jour où par

Un beau matin d'octobre, en mil six cent cinquante,
Un Bart et son épouse, à la mise élégante,
Sur les fonts baptismaux tenaient un nouveau-né.

Je vous fais grâce des détails et j'arrive à la conclusion, tout à l'honneur de la ville de Dunkerque :

Si Jean Bart dans son cœur la porta jusqu'au ciel,
Dunkerque a su depuis perpétuer sa trace,
Rappeler ses hauts faits, lui vouer une Place
Qui le rend immortel !

Restons sous le charme de cette honorable immortalité qui s'affirme en lettres blanches sur fond bleu au coin des rues. C'est la plus durable après tout. Elle ne craint que les fantaisies des conseils municipaux débaptiseurs.

* * *

Le barde nº 6 ne craint pas l'Ode et même l'Ode-Colloque. Il est classique, et son sujet noble. *La Campagne et la Ville en appellent au Temps.* Ceci ferait un dessus de pendule superbe. Les deux sœurs ennemies vident la vieille querelle que vous devinez et y mettent quelqu'acharnement. Heureusement, le bon vieux Temps, sa faux sur l'épaule, mi-garde-champêtre, mi-sergent-de-ville arrive à point au moment où les choses s'enveniment et conclut non sans autorité :

Ils doivent vivre en paix, ne point se chercher noise
Ou sur eux je m'appesantis.

De si lourdes menaces produisent leur effet dans les rues comme dans les bois. Ville et Campagne, « circulez ». Circulons comme elles.

Digitized by Google

***

Le chantre des *Bourgs et des Bois*, romantique à l'excès et nullement propriétaire, se présente avec cette fière devise :

Deux liards couvriraient fort bien toutes mes terres ;
Mais tout le grand ciel bleu n'emplirait pas mon cœur.

Scénario : le passant écoute la Forêt. Un chêne sentimental conte une assez banale histoire d'amour qui finit bien. Un hêtre mélodramatique y va de son épouvantable histoire d'orage qui finit mal ; et pour conclure, le « chœur sylvestre » que rien de déja dit n'arrête, chante

La gloire de la Terre au front paré de roses,
La gloire de la Terre aux multiples beautés.

***

Je continue et vous offre la *Fleur des Ruines de St Bertin*, petite fleur qui, venant après ces arbres majestueux, n'est pas sans charme. Celui qui l'a cueillie, et à qui le rythme et la rime sont choses évidemment familières, a revécu le rêve un peu diffus et vague d'un chevalier qui se fit moine, s'éprit d'une petite fleur et mourut avant elle. Plus encore que les petites fleurs bleues, les vieilles pierres grises, Messieurs, sont nos amies, et ce n'est pas sans un plaisir spécial que vous assisterez à l'évocation de la tour monacale en ruines. Peut-être regretterez-vous toutefois que cette évocation ne soit pas plus personnelle et plus puissante :

Qu'elle est noble en son deuil, reine découronnée
La vieille tour gothique avec ses flancs meurtris
Où siffle la tempête, et sa nef ruinée
D'où tombent tristement de glorieux débris !
Quel charme pour les yeux lorsque la jeune aurore
De ses fraiches couleurs empourprant l'Orient,
Accroche à chaque arête un feston qui la dore,
Se joue en la sculpture et s'enfuit en riant !

Digitized by Google

***

Au fond de tout cœur un rêve sommeille
Au fond de tout bois une belle dort,

lisions-nous l'an dernier, sur un gracieux vitrail moderne de l'Exposition. Les bois sont naturellement familiers aux poètes. C'est dans une forêt de Picardie que nous transporte l'auteur de l'envoi nº 3, — « une forêt, dit l'épigraphe, où je me suis promenée souvent et que je n'ai pu revoir qu'une fois, un soir d'hiver. — C'est la forêt aux souvenirs. Contraste des souvenirs et des sensations présentes, thème souvent exploité, toujours jeune! Rappelons-nous la *Divine Comédie* et le cri d'angoisse de Paul et de Françoise de Rimini. Rappelons-nous aussi Musset :

Dante, pourquoi dis-tu qu'il n'est pire misère
Qu'un souvenir heureux dans les jours de douleur ?

C'est à la façon de Musset que notre poète résout le douloureux problème sentimental, mais avec la douceur résignée d'une femme qui a lu Lamartine aux bons endroits.

Quand le jour était triste ou mon âme offensée
Sous tes arbres géants j'épanchais mes sanglots ;
Comme un unique ami tu savais ma pensée ;
Si tu l'as oublié, demande à tes échos.

Et depuis ce matin d'amour et d'espérance
Mon cœur bat, et je suis heureuse de te voir
Comme un frère cru mort, comme un ami d'enfance
Dont on disait le nom au foyer chaque soir.

La forêt picarde, si elle avait été plus touffue, nous aurait certainement paru digne d'une mention honorable. Pourquoi l'auteur l'a-t-il gâtée en y annexant l'*Odyssée d'un petit Ruisseau* et surtout certain *Voyage*, au cours duquel,

Digitized by Google

disons brutalement les choses, nous n'avons rien vu du tout?

* * *

Place aux lauréats ! J'aborde sans terreur les *Poèmes de la Mort*, qui, en souvenir sans doute du *Grand* et du *Petit Testament*, se recommandent de François Villon. Le parrainage n'est pas pour nous déplaire. « Mais où sont les neiges d'antan ? » dit l'épigraphe. A coup sûr, pas sur la tête de l'auteur. Il laisse l'impression d'un « jeune » que Victor Hugo aurait influencé. La *Légende des Siècles* n'a plus de secrets pour lui, et il garde pieusement la tradition du lourd et sonore alexandrin. Son thème lugubre se prête à bien des variations, très inégales, je me hâte de le dire. Mais la mort du moine Marcus au désert, après de terribles épreuves, celle de Pierre Schültz, tombant à son orgue sous les balles allemandes, ne sont pas sans grandeur ; et quand Diane, une pauvre chienne, de cette race de vieux domestiques, qui naissent, vivent, grognent et meurent dans nos maisons, va succomber sous le poison, lamentable victime des règlements administratifs, une émotion vraie que comprendront toutes les âmes « faites de douleur et de pitié », traverse le récit de ses souffrances et des angoisses de ses bourreaux involontaires.

Pour justifier la mention honorable que votre Commission vous propose d'accorder, écoutez un passage de la *Mort du Lion*

C'est l'heure de midi ; tout est dans le silence.
Tout dort anéanti ; le soleil dans les cieux,
Comme un roi tout puissant qui lentement s'avance
Au fond du Sahara traîne son char de feux.

Voici des aloès la tige blanche et fine,
Les dattiers dont le front s'incline sous l'effort,
L'herbe d'alfa qui pousse au flanc de la ravine

Digitized by Google

D'où sortent les chacals, la nuit lorsque tout dort.

....

Silence au pied des monts d'Atlas et de Melhrir !
A l'ombre des palmiers, sous la roche brûlante,
Triste, l'œil sans éclat, la poitrine haletante,
Le lion s'est couché ; le lion va mourir !

* * *

J'arrive au mémoire n° 8 : *Le Miracle des Trois Etaplois*, poème légendaire, et le *Cygne Boulonnais*, légende :

Petit mercier, petit panier ;
Pourtant se je n'ay marchandise
Qui soit du tout à votre guise,
Ne blasmez pour ce mon mestier,

répéte l'auteur après Charles d'Orléans

Oncques n'avons songé à le blâmer, poète. Si je vous en crois, l'Académie sourit naguère à vos travaux ; elle est prête à sourire encore.

Je résume la première légende.

Nous sommes au moyen-âge. Trois Etaplois, le père, la mère, un grand garçon s'en vont en pèlerinage

Vers Compostelle de Galice
Où dort Saint-Jacques le Majeur.

Les voilà le long des routes. En France tout va bien ; mais par delà les Pyrénées les épreuves commencent. Un soir, nos gens demandent l'hospitalité chez un brave Espagnol qui, pour leur malheur, a une jeune servante.

J'aime mieux vous dire tout de suite

.... Que la jeune servante
Avait ces yeux noirs que l'on vante
Chez le beau peuple asturien.

Digitized by Google

et que surtout elle ne les avait pas dans sa poche (pardon de l'expression, familière comme la légende).

Notre jeune pèlerin, sans doute par protection spéciale de l'apôtre, subit sans broncher le choc de ces œillades asturiennes et se retranche en sa chambre. Mal lui en prend. Car les Espagnoles n'aiment pas qu'on leur laisse pour compte les frais qu'il leur a plu de faire. La vengeance est toute prête. A l'heure du départ, la belle dédaignée

Prend une coupe de grand prix
Qu'un maître orfèvre a ciselée,
Et dans la musette gonflée
Du jeune homme aux chastes mépris
Voilà la coupe disparue !..

C'est, vous le voyez, l'histoire de Joseph suivie de celle de Benjamin. Nous ne sommes ni à Etaples ni dans les Asturies, mais en pleine Egypte, au temps des migrations hébraïques, et cela doit ravir d'aise le cœur de notre Président.

J'abrège et laisse la justice faire son œuvre. Elle est en Espagne aussi sommaire que les routes sont longues. Toujours est-il que quand les pauvres parents reviennent de Compostelle où ils ont ardemment prié, le petit Etaplois, dûment exécuté, se balance à un gibet. Le père s'élance, coupe la corde et..., vous l'avez deviné, car vous savez que monseigneur Saint-Jacques n'abandonne jamais les siens, c'est une résurrection.

La famille, au complet, reprend son pèlerinage ; nous revoici à Compostelle :

Mais Saint Jacques prépare encore
Mieux qu'il n'a donné jusqu'ici ;

car il faut que l'erreur judiciaire soit réparée, et par ordre de l'apôtre les bêtes vont s'en mêler :

Certain coq qui flaue et picore
Tout près de là, tranquillement

Digitized by Google

prend tout à coup la parole et, dans l'espagnol le plus correct, raconte toute l'histoire aux Compostellois émerveillés. On chante un *Te Deum* ; puis les Etaplois reprennent la route de France, et flanqués de dix hommes sûrs, témoins du merveilleux incident, se présentent à nouveau devant le Corégidor du lieu du délit. L'honorable magistrat serait fort perplexe si les gallinacés de l'endroit, — (cette race a décidément du bon, même au point de vue extra culinaire) — ne se mettaient à leur tour de la partie pour la Justice et pour la Vérité.

Au moment où le Corégidor, reprenant son enquête, arrive chez la mauvaise servante, celle-ci est précisément occupée à mettre à la broche une poule avec son poulet. Or, troisième étape du miracle, voila le futur rôti qui s'envole:

Et le poulet épouvantable
Et la poule qui n'est pas mieux
S'en vont se poser sur la table
Pleins de sauce, sentant le rôt,
Et refont contre leur bourreau
Le récit du coq de Galice.

De par ce fait nouveau, la révision s'impose ; la révision est faite et, — que les bons se rassurent et que les méchants tremblent, — le traître meurt, comme il sied à tout cinquième acte qui se respecte.

Au propre feu de sa cuisine
— Qui ronflait ; c'était pour le mieux, —
On fit rôtir notre canaille
A la place de la volaile,
Ce que je trouve ingénieux.

Maintenant tout cela est-il arrivé ? Si vous en doutez, transportez-vous à l'église d'Etaples. Vous y verrez le drame en douze tableaux avec légende à l'appui. Puis, pour que votre voyage vaille mieux qu'une simple excursion de touristes sceptiques et soit presqu'un pélérinage,

Digitized by Google

Direz une courte prière
Voire un dizain de chapelet
Pour le poète s'il vous plaît !

Les légendes ont du bon ; mais il n'en faut point abuser ; aussi je renonce à vous raconter par le menu celle du *Cygne boulonnais*. Vous lirez vous-mêmes un jour, et non sans plaisir, comme quoi les enfants d'Antheaume d'Auvergne surpris dans un château-fort de Boulogne par les gens de l'ogresse Matabonne et jetés à la mer, furent sauvés par deux cygnes qui, cette bonne œuvre accomplie, filèrent au large et jamais ne reparurent.

Voilà pourquoi — peut-être l'ignoriez-vous, — la ville de Boulogne

Dans son écu de gueule étale
Un grand cygne passant d'argent.

Le cygne, depuis l'aventure de Léda, avait besoin d'être réhabilité. A l'avenir nous nous souviendrons qu'après avoir conduit Lohengrin vers la triste Elsa de Brabant, ce palmipède a mérité à Boulogne une médaille de sauvetage. Nous le tiendrons bien haut en notre estime, et nous regretterons amèrement que celui du square St-Vaast, chargé sans doute d'une mission providentielle dans les environs, ait brusquement disparu.

Quant à l'aimable trouvère du *Cygne* et des *Etaplois*, à qui nous n'avons d'autre reproche à adresser que celui d'une extrême facilité, nous lui accorderons si vous le voulez bien, outre les prières qu'il réclame à chacun de nous personnellement, un témoignage collectif de sympathie sous forme de médaille de vermeil.

***

J'ai annoncé une plus haute récompense. Elle sera réservée si vous ratifiez nos décisions à l'auteur du recueil n° 2 : *En*

Digitized by Google

Ardennes : « sonnets, chansons et poèmes ; » — pas une plaquette s'il vous plaît, mais la matière d'un très respectable volume. — Le poète a pris pour devise ce vers d'Ausone « *Ingrediens nemorosa per avia* ». Nous voici donc encore une fois dans les bois, les bois roussâtres aux roches grises, au pied desquels coule la Meuse,

« Et l'Ardennais qu'est moi presqu'en reste féru »,

redirait Verlaine. Nous ne sommes pas Ardennais, et il faut nous transporter par la pensée assez loin de nos plaines ; mais le voyage en vaut la peine ; au reste c'est un cinéorama et les paysages vont défiler devant nous. Voici Montcy-St-Pierre, Aiglemont avec ses terres déchiquetées, ses schistes violets et verts, la grotte de Nichet, caverne de l'homme primitif, le château de Montcormeil, Layfour et ses gorges affreuses, les marais vers Rocroy, avec leurs sorbiers « où viennent picorer les grives en automne », la vallée de la Semoy, celle de la Sormonne, et puis, presqu'au détour de chaque page, la grande Meuse avec ses brusques changements de décors sauvage ou calme, toujours grandiose :

Au pied du mont Olympe, on dirait que la Meuse
Allonge lentement, mollement son contour ;
Pour son rivage en fleurs elle s'éprend d'amour ;
Elle apaise les bonds de sa vague écumeuse.

Si farouche parfois, elle devient charmeuse,
Comme craignant l'Ardenne et le sombre Layfour,
Elle hésite à poursuivre, et de l'aube du jour
Jusqu'au soir elle semble alanguie et dormeuse.

Et la vie circule à travers ces sonnets paysagistes. C'est l'existence préhistorique reconstituée par le géologue, avec ses monstrueux plésiosaures, ses ptérophylles et ses hesperornis. C'est la vieille famille humaine « qui sauva la race à force de génie ». Plus tard c'est Ganelon, Roland, les quatre fils Aymon, le légendaire cheval Bayard :

Digitized by Google

Nul n'a vu sa course vive,
Mais sur chaque roc foulé
S'imprime un fer étoilé.

C'est Berthe, la fiancée aux blonds cheveux, le page luttant contre le diable, Charles-Quint et François I[er] vus à travers les ruines d'Hierges, le gentil seigneur de Montcormeil au XVII[e] siècle, puis les grandes batailles : Rocroi dont le nom éclate en fanfare ; Sedan, qui tinte lugubrement. Voulez-vous du fantastique, lisez le *Mirage du Pré-Jacques* ou le *Pré Jean Leroy* ; suivez les gnômes dans les rièzes, Cherchez-vous de la philosophie, des impressions de nature ou de vie, sur l'âme du poète, lisez: *Au Châtelet* et tant d'autres pièces. Je suis obligé de me borner ; laissez-moi faire une citation :

Ces bruits incertains, ces voix de forêts,
Des sources coulant avec des murmures
Sous le parasol des tièdes ramures,
J'en ai deviné déjà les secrets.

La bise sifflant dans les osiers frais,
Le frelon qui vole à l'entour des mûres,
La chûte des glands et des fanes mûres
N'épouvantent pas mes songes distraits.

Quel est ce soupir ? Quel est ce mystère ?
Descend-il du ciel, sort-il de la terre,
L'Esprit qui répand de pareils effrois ?

Rien ne peut calmer mon inquiétude,
L'invisible Esprit qui passe, je crois
Que c'est l'âme en pleurs de la solitude.

Un dernier mot ; il a ici son intérêt. Le poète de l'Ardenne, que je vous ai présenté, n'est pas ardennais mais artésien. En le couronnant, vous aurez le légitime plaisir de récompenser « un de chez nous ». Ecoutez plutôt :

Digitized by Google

L'Artois, où j'ai vécu mon enfance rieuse,
N'a pas ces fiers rochers, ces ravins, ces taillis,
Ces sauvages berceaux dont les fauves treillis
Prêtent à deux amants l'ombre mystérieuse,

On y remarque un saule, un tilleul, une yeuse,
Et les humbles oiseaux font leur doux gazouillis
Dans les crins, et les brins de mousse recueillis
Au bord des sillons noirs, par leur mère pieuse.

De l'argile et du grès sourdent de frais ruisseaux
Clairs et joyeux, et la musique des roseaux
Se mêle au chant divin de l'ardente alouette ;

La plaine est vaste, et tous respirent le même air
Que les blés au soleil épars, et le poète
Y sent passer le souffle immense de la mer.

Nous vous proposons, Messieurs, de décerner une médaille d'or à l'auteur d'*En Ardennes*. Faut-il lui souhaiter de nostalgiques retours ? Pourquoi non ? Il ne vous déplairait pas j'en suis sûr, de couronner plus tard un second livre : « *En Artois* ».

Digitized by Google



Discours de Réception

DE

M J. CHAVANON.

Membre résidant.

MESSIEURS,

J'ÉTAIS installé depuis peu de jours à Arras, lorsque je vis tendre de noir une porte assez voisine de la mienne. J'assistai de ma fenêtre à la formation du convoi. Toutes les classes de la société y étaient représentées. C'était ce qu'on a coutume d'appeler un grand enterrement, mais, aux pompes habituelles, s'ajoutait ce qui manque parfois en pareille circonstance : un profond recueillement, signe de sincères regrets. On eût dit que chacun des assistants, si nombreux pourtant, avait fréquenté beaucoup ou connu intimement le défunt et le pleurait réellement. Je m'enquis des nom et qualité de celui qui s'en allait et l'on me répondit : C'est le bon docteur Trannoy. — Je ne me doutais pas alors que vous me feriez l'honneur de me désigner pour succéder dans votre Compagnie à cet homme dont je n'ai vu que le cercueil, mais dont le cortège funéraire m'a révélé la douce popularité faite d'estime, d'affection et de reconnaissance. Quand j'ai su que vous m'aviez élu, j'ai pris de

Digitized by Google

plus amples informations sur les mérites d'un prédécesseur que je n'avais pas connu personnellement, et je me suis bien vite persuadé que vous me combliez deux fois et que je vous devais une double gratitude. Non seulement vous appeliez parmi vous un nouveau venu dans votre cité, sans passé d'aucune sorte et qui ne pouvait avoir d'autre titre que l'espoir que vous placiez en sa bonne volonté, mais vous lui donniez la place d'un vieillard honoré de tous pour ses talents et ses vertus, praticien sans reproche d'une profession qui exige autant de dévouement que de science, et dont vous aviez pu apprécier tout particulièrement les qualités d'esprit et de cœur à la faveur de vos réunions intimes. Cela prouve que, sentant toute l'étendue de la perte que vous avez faite, vous avez renoncé à la réparer et que vous êtes disposés à montrer beaucoup d'indulgence pour celui qui va prendre un siège naguère si bien occupé.

Je n'entreprendrai pas de vous redire par le menu la vie de mon prédécesseur ; son portrait a été tracé par la plume d'artistes experts et informés qui avaient eu le modèle sous les yeux, et votre album de famille ne gagnerait rien à s'augmenter d'une page forcément inférieure à celles qu'occupe cette belle figure. Lorsque le docteur Trannoy entra dans votre Compagnie, en 1875, il fit l'éloge d'un autre médecin dont le fauteuil lui était dévolu, le docteur Lestocquoy. Pour la culture et le désintéressement, pour toutes les vertus professionnelles qu'il attribuait alors à son confrère, il mériterait d'être loué lui-même aujourd'hui.

Plus tard, le parent de celui que le docteur Trannoy avait remplacé à l'Académie d'Arras, chargé par un singulier retour du sort de lui dire un dernier adieu, a pu, sans flatterie, résumer la carrière de son vieux maître en deux mots : bonté et dévouement. Comme tout homme d'étude, je m'incline devant la science et le talent, et je sais que le docteur Trannoy posséda l'une et l'autre. Je l'admire s'il a pu

Digitized by Google

se tenir pendant une carrière si longue au courant des progrès rapides d'un art qui marche depuis quelques lustres à pas de géant, sans doute parce qu'il s'est attardé pendant des siècles, et je m'émerveille qu'il ait été si habile à faire bénéficier de ses connaissances plusieurs générations, comme clinicien, comme professeur et comme directeur de cette Ecole dont la disparition l'a tant chagriné, comme membre de plusieurs Commissions et sociétés professionnelles, savantes ou charitables. Mais je suis plus ravi encore lorsque je me le représente tel que l'ont dépeint tous ceux qui l'ont connu, alliant au savoir une sensibilité qui le faisait souffrir avec ses malades, une bonté délicate qui le portait à les consoler en même temps qu'à les soigner, un dévouement qui lui interdisait presque tout repos, un souci constant de guérir qui attachait sa pensée au lit des infortunés qu'il avait visités, une générosité qu'il exerçait sous les formes les plus discrètes à l'égard des misères de tout genre qu'il rencontrait. Il faudrait n'avoir jamais souffert ou vu de malades près de soi pour ne pas comprendre la supériorité d'un médecin doué d'un tel cœur sur ces docteurs froids ou indifférents qui semblent toujours dire au malade gémissant : « J'en ai vu tant comme vous ! » Quelle douceur, au contraire, pour la famille réunie au chevet d'un être aimé dont l'état l'inquiète, de voir arriver le médecin au visage sympathique et compatissant, comme était, vous le savez, celui du docteur Trannoy, qui sourit d'abord à celui qui souffre et dont les premières paroles sont pour l'encourager ! Il ne tarde pas à inspirer la confiance, laquelle est le meilleur auxiliaire du talent pour guérir.

C'est ainsi que se comportait en toutes circonstances votre vénéré collègue, et votre orgueil de l'avoir possédé est légitime. Bon partout et toujours, il vous rendait d'ailleurs votre affection. Vos séances hebdomadaires étaient une des rares distractions qu'il se permît, et il y était assidu. Non que la médecine y fit souvent l'objet de communications

Digitized by Google

qui l'eussent plus spécialement intéressé, mais, esprit ouvert à toutes les productions intellectuelles, il suivait volontiers vos travaux littéraires et historiques et prenait part à vos discussions avec une louable indépendance. Artésien de vieille souche. attaché à sa petite patrie comme l'est chacun de vous, il goûtait les études d'histoire locale.

Ce trait, le dernier que je relèverai à l'honneur de sa mémoire, puisque j'insisterais inutilement sur les motifs que vous avez de regretter cet excellent collègue, m'amène au sujet dont je veux vous entretenir brièvement.

Il n'est pas besoin, Messieurs, d'être votre compatriote pour s'intéresser à l'histoire de votre pays. Je suis heureux, en retour de l'accueil cordial que vous me faites, de pouvoir vous dire quel agrément je trouve, à Arras, dans l'exercice de mes fonctions, réputées ingrates et peu récréatives, grâce à l'attrait du passé de votre province. Et si j'aime votre histoire, vous entendez bien que ce n'est pas seulement pour tout ce qui en est écrit, mais encore, l'archiviste allait dire surtout, pour tout ce qu'il en reste d'inédit. Or il en reste beaucoup, en dépit des amas de brochures et de livres de tout format et de tout volume que renferment les bibliothèques régionales le mieux montées. La bibliographie complète, j'entends du mauvais comme du bon, de l'histoire d'Artois, ne pourrait tenir qu'en de longues pages. Les travailleurs n'ont pas perdu leur temps dans votre contrée. Les seuls écrits sur cette matière dus à des membres de l'Académie d'Arras. si je voulais les énumérer, me forceraient à retenir votre attention bien plus longtemps que je n'ai le dessein de le faire. Cependant, il est des parties de cette histoire qui n'ont pas été traitées du tout, en même temps que des lacunes sont à combler dans des livres qui peuvent paraître complets au premier abord. Il ne faut ni s'en étonner ni s'en choquer, c'est le sort commun à toutes les provinces. Avouons même que nous serions très fâchés que tout fût fait et qu'il n'y eût plus rien d'inédit.

Digitized by Google

L'inédit ! à ce mot est-il un seul écrivain qui ne tressaille ? Trouver quelque chose, si peu que ce soit, que personne encore n'a connu, c'est un plaisir que tout chercheur ressent vivement ; mais se passionner pour l'histoire de son pays natal et découvrir des documents jusqu'alors ignorés qui fournissent des faits, des arguments ou des noms d'hommes et de lieux, propres à augmenter ou à rectifier cette histoire, j'en appelle à tous ceux qui ont tant soit peu fréquenté les bibliothèques ou les dépôts d'archives, n'est-ce pas la plus intense des satisfactions intellectuelles, et l'érudit qui fait une découverte n'est-il pas aussi fier et heureux que le littérateur qui crée ?

Je me propose de signaler, ou plutôt de rappeler aujourd'hui aux historiens artésiens en quête d'inédit, deux catégories de sources auxquelles ils en pourront puiser tant que leurs forces le leur permettront, avec la certitude qu'ils ne les feront pas tarir, et qu'elles couleront encore pour la génération de chercheurs qui les suivra.

Malgré le charme du mot qui, comme celui d'inédit a sa magie, les sources dont je veux parler ne doivent pas évoquer d'images poétiques. Sites gracieux, frais ombrages, ondes claires, ne sont pas le décor des sources d'un chercheur de documents. Le terrain d'exploration où l'archiviste conduit ses habitués n'a pas les séductions des beautés naturelles. Ne pensez pas aux vertes prairies, ni aux bocages embaumés ; consentez à me suivre dans de longues galeries ou des salles basses mal éclairées, meublées de vilains casiers sur lesquels se pressent des liasses et des registres poudreux, montez derrière moi dans des greniers où s'empilent de vieux papiers que le temps a jaunis, mais qu'il n'a pas parfumés. Vous êtes attirés par des dossiers moins souillés que d'autres : ce ne sont pas ceux-là que je vous destine. Vous feuilleteriez volontiers des manuscrits dont l'écriture vous paraît déchiffrable sans trop de peine : passez, nous ne nous y arrêterons pas. Voici des cahiers aux lignes inégales, grimoires d'aspect rebutant, non seulement mal écrits, mais

Digitized by Google

chargés de chiffres ; horreur ! ce sont des documents financiers, des comptes : c'est ce que je vous invite à *piocher*. Pour les avoir négligés, on a laissé très imparfaites des œuvres qu'avec leur secours on eût rendues excellentes. Voici encore, assemblées en petits paquets, des feuilles simples ou doubles, estampillées d'un timbre charbonneux, blason du fisc ; les caractères qui les couvrent ont été tracés si rapidement qu'on ne distingue aucun mot au premier coup d'œil, et leur texte est suivi de signatures illisibles et de paraphes embrouillés : ce sont des actes de notaires. Vous reculez : lire des contrats de mariage, des testaments, des donations... ! Je dois pourtant vous recommander de les pratiquer autant que les comptes.

Certes, les premières entrevues avec toutes ces vilaines paperasses seront pénibles. Ne vous rebutez pas, la paléographie est à la portée de tout homme instruit et patient. Plusieurs d'entre vous savent déjà qu'on arrive à se familiariser avec les écritures qui effraient le plus un débutant. Ayez la constance de dépouiller d'un bout à l'autre la série de comptes d'un fonds déterminé d'archives : d'une abbaye, d'une institution judiciaire ou administrative, d'un établissement charitable, d'une ville, d'une maison seigneuriale ; je vous attends à la fin de votre travail. Vous montrerez glorieux les fiches pleines de notes que vous aurez accumulées sur toutes espèces de matières. Vous aurez d'abord, bien entendu, éclairé et enrichi l'histoire même de l'institution ou de l'établissement intéressé. De plus, vous aurez recueilli des détails utiles pour l'histoire générale, civile ou militaire, bourré votre portefeuille de contributions à l'histoire économique et sociale et des mœurs et coutumes, car vous aurez constaté les fluctuations de la propriété, les variations du prix des objets de nécessité et autres, et du taux des salaires, les modifications survenues dans les conditions de l'existence pour une région, pendant un ou plusieurs siècles. La géographie historique fera son profit

Digitized by Google

des noms que vous aurez relevés et des curieuses évolutions topographiques que vous aurez pris plaisir à noter. Comme les formes diverses des noms de personnes ou de lieux, pendant des époques successives, ne vous auront pas échappé, vous augmenterez, en les transcrivant, le bagage des connaissances philologiques, dans quelque mesure. Vous aurez pu voir figurer dans un évènement, où l'on ne se serait pas attendu à le rencontrer, tel personnage célèbre : ce sera autant de gagné pour sa biographie ; la mention de tel individu, appartenant à une famille notable, aidera à boucher un trou dans une généalogie. L'histoire littéraire et celle de l'éducation vous devraient quelque chose que je n'en serais pas étonné : les achats de livres portés au compte de certains hospices, par exemple, s'accompagnent souvent de renseignements neufs sur un auteur, un ouvrage ancien, un manuscrit ou une édition. Enfin, l'histoire de l'art n'est pas moins tributaire de ces documents où son mentionnés des artistes, et décrites des œuvres d'art de tout genre.

Il serait facile de citer des livres de premier ordre qui ont été faits presque uniquement avec des documents financiers. En Artois, je vous renverrais au vivant et pittoresque tableau « de la vie privée, des arts et de l'industrie en Artois et à Paris au commencement du XIVe siècle », tracé par M. J.-M. Richard dans sa *Mahaut, Comtesse d'Artois et de Bourgogne*. Par contre, toujours dans cette région, je fournirais une longue liste de monographies, notamment de villes ou d'abbayes, qui sont très incomplètes parce que leurs auteurs n'ont pas connu, ou bien ont négligé de consulter les comptes qui proviennent de ces monastères ou de ces communes. On peut dire sans exagérer, que les deux tiers des registres comptables conservés dans les dépôts d'archives du département du Pas-de-Calais, n'ont jamais été dépouillés. Aux Archives départementales, les comptes du très riche fonds de l'abbaye de Saint-Vaast, bien étudiés,

Digitized by Google

fourniraient à eux seuls la matière de plusieurs études d'histoire religieuse, économique, sociale ou de l'art : quelques érudits les ont feuilletés, d'autres en ont extrait de bonnes pages, ils restent en grande partie inédits. Si les comptes du Trésor des Chartes d'Artois ont copieusement alimenté la *Mahaut* de M. Richard et quelques autres livres intéressants, comme l'étude de M. le comte Maxime de Germiny sur les *Baillis d'Artois*, ne croyez pas qu'il n'y ait plus rien à en tirer. Grâce à ceux de ces documents où sont énumérés les droits que les anciens souverains de l'Artois percevaient à Calais, j'ai pu apprécier le mouvement et la valeur commerciale de ce port avant la domination anglaise. Dans d'autres comptes, émanant des Baillis artésiens à la même époque, on apprendrait, entre autres choses, l'histoire économique et financière de la Province, de la fin du XIIe siècle au XIVe siècle. Que de points de l'histoire d'Arras peu ou mal connus, en dépit de quelques bons travaux, s'élucideraient si l'on voulait faire, une bonne fois, l'examen des documents financiers, comptes généraux et comptes aux ouvrages, qui reposent, non sans lacunes, hélas ! en vos archives communales. A Boulogne-sur-Mer, des savants bien avisés, en tête desquels vient l'abbé Haigneré, ont mieux interrogé ces témoins impartiaux de la vie des siècles écoulés. Mais que de trouvailles à faire dans les comptes communaux ou hospitaliers de Saint-Omer, d'Aire-sur-la-Lys, d'Hesdin, de Béthune, de Montreuil-sur-Mer et d'autres localités plus petites !

Il ne serait pas nécessaire de se rendre dans toutes ces villes pour consulter les actes anciens des notaires. Un archiviste départemental, se conformant aux instructions ministérielles sans s'attarder aux réclamations parfois vives qu'il suscita, a réuni au dépôt de Saint-Vaast les minutes provenant des *Gros*, c'est-à-dire des greffes des notaires d'Arras, de Bapaume et Douai, de Béthune, d'Aire, de Lens, d'Hesdin et de St-Pol. Il n'appartient pas aux habitants

Digitized by Google

d'Arras de s'en plaindre, et je voudrais voir les travailleurs de cette ville faire plus souvent usage d'une fortune que nous envient tant d'autres départements. Ce serait une erreur de penser que l'histoire des familles et celle de la propriété soient seules écrites dans ces testaments, partages, contrats de mariages, ventes, baux, rentes, accords, etc. Les mœurs et coutumes se révèlent presque à chaque ligne de ces inventaires, où tout ce qui reste d'un défunt et trahit ses habitudes journalières est minutieusement décrit. Lisez attentivement ces énumérations de meubles, ces descriptions de garde-robes de gens de conditions diverses, et vous en saurez long sur l'histoire du mobilier et du costume. Des matériaux absolument neufs et de la plus haute valeur vous seront fournis pour cet ordre de connaissances. Quant à l'histoire de l'art en général, c'est peut-être du dépouillement des archives de notaires qu'elle attend sa plus riche moisson de renseignements, et les spécialistes pensent qu'à la faveur des ressources qu'elle y puisera, cette sorte d'étude qui n'est pas la moins captivante, mais qui est loin d'être la plus avancée, non seulement progressera, mais se renouvellera. Un homme qui a le droit de donner des conseils aux historiens de l'art, M. G. Servois, directeur des Archives de France, disait aux travailleurs réunis à l'occasion du Congrès des Sociétés des Beaux-Arts, en 1898 : « Les actes notariés constituent une mine inépuisable de renseignements sur la vie et les œuvres de vos artistes. » Bien que sa propre expérience pût suffire à garantir son observation, il appuyait ses paroles sur celles du très érudit directeur de la manufacture des Gobelins, M. Guiffrey, auteur de tant de somptueuses et savantes publications sur l'art : « Les Archives des notaires, c'est un monde à explorer. » Qu'ajouterai-je au témoignage de telles autorités ? Si vous parcourez les livres publiés sur l'histoire de l'Art en Artois, à l'exception de quelques brochures dues surtout à MM. de Linas, Guesnon, Richard et Loriquet et de l'important ouvrage de

l'abbé Dehaisne sur « l'*Histoire de l'Art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut avant le XVe siècle* », ils sont bien peu documentés. A cette dernière œuvre, l'érudit patient qui voudrait analyser les pièces de nos *Gros* d'Artois, donnerait aisément une suite, puisque les actes des notaires qui nous restent sont généralement postérieurs à la date où s'est arrêté l'ancien Archiviste du Nord. Je marquerai d'une croix blanche sur le calendrier des Archives départementales le jour où nous verrons retenir sa place à l'une de nos tables d'étude, le chercheur enfin décidé à entreprendre cette lourde mais fructueuse besogne. Je m'engage à lui montrer dès la première séance une respectable théorie de marchés que le hasard de recherches commandées par des intérêts privés, nous a fait rencontrer, et que nous avons mis à part pour leur valeur exceptionnelle. Passés entre des artistes renommés et des personnages considérables, les uns révèlent des œuvres de ces sculpteurs, peintres, orfèvres, etc., avec le détail des conditions auxquelles elles devaient-être — et ont été — exécutées. Les autres décrivent scrupuleusement des monuments disparus, jadis célèbres, mais dont nous ne connaissions ni la disposition exacte ni les beautés. Est-ce que je me berce d'un vain espoir en pensant que cet avant-goût des richesses des *Gros* d'Artois donnera du cœur aux travailleurs bien résolus ?

Messieurs, un de mes prédécesseurs croyait reconnaître « de la manière la plus profitable l'honneur de prendre rang parmi vous » en vous faisant le tableau d'ensemble des ressources des Archives départementales. Je ne puis croire qu'il vous ait effrayés en mettant à votre disposition d'un seul coup la fortune dont il avait le dépôt ; pourtant les visites des Académiciens aux ambulades de Saint-Vaast ne sont pas devenues plus fréquentes depuis ce temps. Je ne me crois pas quitte de reconnaissance à votre égard en vous renouvelant l'invitation, mais j'ose espérer que vous ayant recommandé plus particulièrement deux espèces de sources

Digitized by Google

de l'histoire d'Artois, qui me paraissent attrayantes et fécondes entre toutes, j'aurai plus de chance de compter certains d'entre vous parmi les habitués de notre salle de travail, et que vous me donnerez ainsi l'occasion de vous prouver souvent que vous avez en moi un collègue reconnaissant et dévoué.



Digitized by Google



RÉPONSE

AU

Discours Précédent

Par M. l'Abbé ROHART

Président.

Monsieur,

Quels doux parfums exhale votre discours! C'est d'abord le parfum du souvenir, et à ce seul titre vous seriez déjà digne d'être des nôtres, tant vous nous avez bien dépeint votre prédécesseur. Votre cœur vous a donné l'intuition de celui avec qui pourtant vous n'aviez pas vécu, et à vous entendre parler du docteur Trannoy, on vous aurait supposé son voisin, son collègue, que dis-je, son client. Nous vous aurions plaint d'être aux prises avec la maladie, mais nous nous serions réjouis de vous savoir entre les mains d'un tel médecin.

Ah ! c'est qu'on y reposait doucement, sans crainte d'essais hasardeux, de secousses violentes, de traitements étranges, de remèdes dispendieux. Les novateurs, sans doute, crieront à la routine ; plusieurs peut-être regarderont d'un œil superbe et dédaigneux ces fidèles de l'ancienne École, à qui

Digitized by Google

le microscope n'avait pas encore révélé les mondes et les mystères de la bactériologie; ils n'auront que des sourires et des sarcasmes pour ces maîtres démodés, que volontiers ils relégueraient au théâtre de Molière. Je ne voudrais pas tomber dans l'excès contraire : Dieu me garde de dénier à la médecine les progrès réels que la science lui a fait faire ; mais tout en exaltant le présent, faut-il ne pas décrier le passé et reconnaître que, si maintenant la vie est plus intense, elle était autrefois plus longue, et que la mortalité d'aujourd'hui ne le cède en rien à celle d'hier.

***

D'ailleurs vous l'avez bien dit, le docteur Trannoy durant sa longue carrière, n'avait pas un instant détourné les yeux des foyers lumineux qui projetaient leurs rayons sur son art ; à leur intensité il éclairait son savoir sûr et discipliné, et c'est son honneur comme son mérite de s'être gardé, dans l'éblouissement général produit par certaines découvertes, de cette funeste myopie qui pour beaucoup réduisait le rayon visuel à la longueur du scalpel. Notre collègue voyait plus loin, il regardait plus haut ; il remontait jusqu'à Dieu même, dont peu de médecine peut éloigner, mais à qui beaucoup de médecine ramène, et dans ces sphères supérieures où il cherchait la vérité, il avait trouvé ce qui est encore meilleur, la charité. Pour lui son ministère était bien celui de cette divine vertu, faite de compassion, de respect, de délicatesse, de générosité et de désintéressement à l'égard de la douleur. Mieux que dans l'antiquité où elle était chose sacrée, *res sacra miser*, la souffrance était à ses yeux chose divine. Ainsi son horizon s'élargissait et dans cette perspective le lit de l'hôpital devenait pour lui un autel, dont il s'approchait avec autant de religion que de sollicitude, de tendresse que de crainte, de respect que de confiance, répétant volontiers cette parole

Digitized by Google

d'un maître au chevet de son malade : « Je le pansai, Dieu le guérit. »

***

La chaire de notre ancienne École de médecine, où il donnait à de jeunes disciples la formation scientifique, la salle de l'hospice, où aux enseignements de la clinique il joignait ceux du dévouement modeste et persévérant, voilà son principal champ d'action.

Il lui en faut un autre qui lui procure le repos dans le travail : l'Académie d'Arras le lui fournira. Il assistera religieusement à toutes ses séances, s'intéressera à ses débats, gérera ses finances comme chancelier, et s'il refuse d'en être le président, il n'en restera pas moins le doyen honoré, le Nestor toujours écouté. L'éloquence n'est pas nécessairement prolixe ; elle peut être brève, incisive, et j'entends encore sa voix saccadée et sonore, retentissant soudain au cours d'une conversation, d'une lecture, d'une discussion, pour encourager un collègue timide, en morigéner un autre qui l'est moins, imposer à tous déférence et respect.

***

Le docteur Trannoy occupait donc une large place au milieu de nous et sa mort nous eût causé des regrets bien plus amers encore, si la Providence ne vous avait réservé, Monsieur, pour être notre consolation. Dans une société comme la nôtre, où la plus franche cordialité doit cimenter les amitiés les plus vraies et les plus durables, on se préoccupe des qualités du cœur autant que de celles de l'esprit. Celles-ci, on les acquiert à l'École des Chartes; celles-là, on est susceptible, sinon de les y perdre — l'aménité de

Digitized by Google

plusieurs de vos prédécesseurs m'infligerait un démenti formel — du moins de ne pas les y développer. Mais tel n'est pas votre cas. Au Mans, on vous aimait parce que vous étiez aimable, et c'est pour vous chérir davantage encore qu'on vous appelait à Arras, où l'on apprécie particulièrement l'affabilité et la courtoisie. Avant votre arrivée et sans dire votre nom, M. Alapetite pouvait donc nous donner les meilleures assurances et calmer des impatiences bien permises. Dès lors vous étiez le désiré de l'Académie, comme aujourd'hui vous en êtes l'élu, le consolateur, et je m'empresse d'ajouter une des lumières.

Vous ne sauriez vous étonner de cette prétention qui est la nôtre. Car au fond de tout cœur humain et sous les dehors du désintéressement le plus pur, se cache toujours un grain d'égoïsme : les immortels eux-mêmes n'en sauraient être exempts. Aussi, pourquoi ne pas vous l'avouer, en vous choisissant nous recherchions non seulement l'urbanité des manières et le charme d'un commerce facile, mais encore les ressources d'une érudition vraie, capable de nous aider dans nos essais et nos travaux. Nos travaux, hélas! notre spirituel secrétaire général l'a dit en vers et... contre nous, ne sont pas précisément les travaux d'Hercule. Pour bien mériter de l'Histoire il ne suffit pas d'écrire, d'écrire même beaucoup. Il faut avant tout savoir lire dans les annales du passé : or c'est vous qui nous en révélerez les arcanes en nous ouvrant bien large le trésor des Archives. trop peu consultées, à votre gré, même par les Académiciens. Et pourtant, Monsieur, peut-on parfum plus suave que celui qui embaume ces salles basses et obscures, où s'alignent dans un silence de mort et sous une poussière presque sépulcrale les liasses de vieux grimoires, témoins muets des siècles écoulés ! Peut-on calme plus reposant que celui de ces dépôts, où des révolutions, des luttes, des agitations de la vie publique comme de la vie privée, il ne reste plus qu'une lettre morte !

Digitized by Google

***

Vous en pouvez parler, Monsieur, avec conviction, disserter surtout avec compétence. Car votre vocation ne date pas d'hier ; vous en avez ressenti l'appel bien jeune, et c'est à l'École des Chartes, la grande école de l'érudition et du savoir, que vous l'avez perfectionnée. Alors déjà vous feuilletez d'une main diplômes et manuscrits, maniant de l'autre la plume du nouvelliste et vous exerçant à un genre de littérature qui, sous des roses, doit cacher bien des épines. Je souhaite que vous ayez cueilli les unes en évitant les autres, et je vous félicite surtout qu'à ces fleurs vous ayez ajouté des fruits qui réjouissent la vue et qui charment le goût. C'est tout un parterre d'articles critiques et historiques donnés à nos revues les plus appréciées et les plus sérieuses, c'est la relation d'un pèlerin de Terre Sainte, *Greffin Affagart*, noble gentilhomme et chevalier du Saint-Sépulcre. Touriste entreprenant, observateur diligent, conteur original, c'est pour l'Orient un véritable Bœdeker du XVIe siècle, qui attendait un lecteur et qui a trouvé en vous mieux encore, un éditeur et un commentateur.

A côté de ces Turcs, parfois un peu farouches, j'aperçois d'autres personnages au teint basané, aux lèvres dénuées de toute finesse, aux mœurs plus que primitives, à la religion très rudimentaire, ce sont les aïeux de la reine Ranavalo, que vous nous présentez dans une *Lettre adressée à M. Vincent (de Paul) par le missionnaire Nacquart ;* c'est la plus ancienne relation que nous possédions sur le pays des Malgaches et l'île de Madagascar.

Mais l'Orient et nos colonies n'ont pas seuls vos sympathies. Archiviste au Mans, vous voulez en reconnaître la gracieuse hospitalité et vous n'y pouvez mieux réussir qu'en célébrant les gloires de cette région. Les questions d'art vous fascinent, et dans votre étude sur les *Initiales artistiques extraites des Chartes du Mans*, vous vous épanouissez d'aise

Digitized by Google

devant la calligraphie des artistes antérieurs à la Renaissance. Vous en êtes l'admirateur ; puissiez-vous en être toujours l'imitateur.

L'histoire locale a donc vos sympathies, et vous l'explorez avec avantage pour vous et vos lecteurs dans l'*Inventaire des archives révolutionnaires* du département de la Sarthe, où l'on vous retrouve non pas seulement fidèle transcripteur de documents secs et arides, mais introducteur aimable, interprète élégant, commentateur érudit.

***

Bientôt vous agrandissez vos horizons : l'Aquitaine vous sollicite avec l'un de ses apôtres et écrivains, Adémar de Chabannes, et en nous présentant sa *Chronique*, vous nous permettez de boire à l'une des sources historiques les plus pures et les plus abondantes de toute l'époque capétienne. Le latin de l'auteur, sûrement moins classique que ne serait le vôtre, ne vous effraie pas. Vous le reconstituez d'après les meilleurs manuscrits, vous l'éclairez par des sommaires et des tables détaillées et vous en faites une édition critique. bien digne de figurer dans la *Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire.*

En Aquitaine, la Saintonge, votre pays d'origine, vous attire particulièrement; c'est à elle que vous empruntez le sujet de votre thèse, *Renaud VI de Pons et les Trèves de Guyenne*, qui vous confère le diplôme d'archiviste-paléographe. C'était un fier seigneur que ce Renaud, et un capitaine éminent de la guerre de Cent ans. Mais s'il savait manier les armes avec bravoure, il préférait encore en suspendre les coups au nom de la paix de Dieu et comme *conservateur des Trèves de Guyenne.* Vous avez voulu le présenter surtout dans cette fonction diplomatique et cette étude nous a valu des recherches inédites et des vues nouvelles sur les *Trèves* elles-mêmes. Aussi, sans être

Digitized by Google

prophète, nous pouvons assurer à la prochaine apparition de ce travail le succès que lui a valu sa soutenance. Nous saluerons deux fois cette dissertation, parce que comme thèse elle vous a créé archiviste et parce que comme publication elle aura été signée par l'Archiviste du Pas de-Calais.

Car, Monsieur, notre ville si modeste qu'elle soit, s'énorgueillit des titres littéraires de ses enfants naturels ou adoptifs, surtout lorsque ceux-ci consacrent leur talent à la mise en lumière des gloires commerciales, militaires ou littéraires de son département. Déjà d'ailleurs vous avez acquitté vos droits de bienvenue.

* * *

Le Pas-de-Calais au XIXe siècle a été votre premier salut à la région qui était heureuse de vous recevoir. Sans doute dans cet ouvrage fin de siècle vous avez eu des collaborateurs précieux ; M. Barbier, M. Lecesne et M. Carlier, pour en nommer que mes collègues, ne me démentiront pas ; mais en dehors des pages qui portent votre nom, vous êtes resté, sous le voile de l'anonyme, l'organisateur de ce monument élevé à la gloire de notre département.

Vous avez même porté son nom plus loin et plus haut dans votre lecture à la réunion des Sociétés savantes sur *Le port de Calais avant la domination anglaise*, son mouvement, ses droits, ses recettes, son transit et ses comptes. Vous avez voulu nous y faire honneur, et le Congrès de Nancy vous a rendu justice.

Vous n'auriez garde d'oublier l'Académie ; et comme don de joyeux avènement vous lui offrez la *Correspondance inédite du prince de Bergues*, colonel modèle et non sans imitateurs, « aimant passionnément son métier, soucieux de l'honneur, de l'éducation et des intérêts de toutes sortes de son régiment. »

Je pourrais encore, Monsieur, dérouler devant vous toute une théorie d'articles, que dis-je, d'études bibliogra-

phiques, de rapports annuels sur l'état des archives dont vous avez la gérance, d'inventaires de fonds d'hospice et de villes.

***

Et voilà, Monsieur, celui que vous présentez comme un « nouveau venu, sans passé d'aucune sorte » ! Mais vous me glacez d'épouvante — bienfait appréciable, direz-vous, par cette température sénégalienne. — Car, comment alors nous jugerez-vous, nous, modestes amateurs, novices travailleurs, écrivains inoffensifs ? Pour ma part, je renonce à vous donner la réplique sur les comptes et les minutes dont vous vous délectez, et en attendant que vous nous en fassiez profiter, je préfère une courte visite à ces bibliothèques d'un genre particulier, d'une forme toute spéciale, d'un âge plus que vénérable, et l'Orient nous a conservé le souvenir avec les spécimens. Car, Monsieur, l'Assyrie et la Chaldée avaient elles aussi leurs dépôts d'archives et de livres. Les grands monarques de Ninive et de Babylone se piquaient d'être sinon des littérateurs, du moins des protecteurs des sciences et des lettres.

Dans leurs palais superbes et leurs temples somptueux ils ménageaient des salles spéciales, de véritables bibliothèques, où étaient disposés leurs livres étranges, à caractères presque cabalistiques. Ce sont de petites tablettes rectangulaires, d'argile, plus ou moins planes, sur lesquelles le scribe traçai' ..de d'un stylet des empreintes ressemblant, singulièrement à celles d'un clou. L'argile ainsi couverte d'écriture était d'abord séchée au soleil, puis passée à la cuisson, et les tablettes déposées en ordre méthodique sur les rayons de la bibliothèque étaient confiées à la garde d'un conservateur spécial qui devait en dresser l'inventaire et en rédiger le catalogue.

Ninive avait été dotée par l'opulent Assurbanipal d'une bibliothèque vraiment royale où se trouvaient réunis tous

Digitized by Google

les documents historiques, religieux et juridiques de cette époque. Cette bibliothèque n'était point d'ailleurs la seule des empires d'Assyrie et de Chaldée. Il en existait d'autres dans ces deux royaumes. Les auteurs grecs affirment les avoir consultées et les fouilles de ces dernières années en ont confirmé les dires.

Déjà les premiers explorateurs de la Mésopotamie avaient exhumé du sol de l'antique Ninive plus de dix mille tablettes datant du VIIe siècle avant notre ère. Et voici que tout dernièrement, sous les tertres et tumulus qui marquent l'emplacement de Nippur, au S. E. de Babylone, des chercheurs américains, appointés par l'Université de Pensylvanie, ont mis à jour un temple qui renfermait toute une bibliothèque : 25,000 tablettes en ont été extraites, et d'après de très légitimes conjectures elles forment à peine le quart de ce qui reste à découvrir d'une littérature vieille aujourd'hui de 5,000 ans. Quelle riche moisson d'inédit !

Les Assyriens et les Chaldéens n'ont donc laissé que des livres écrits sur la brique, des *coctiles laterculi*, comme les appelle Pline. N'avaient-ils pas aussi une sorte de papier sur lequel ils pouvaient lire, écrire et compter ? On serait tenté de le croire d'après des bas-reliefs où sont représentés certains officiers tenant en main des bandes flexibles, sur lesquelles ils supputent le nombre des têtes ennemies disposées à leurs pieds. Mais grâce à la nature du sol, il ne nous est parvenu aucun livre analogue au papyrus égyptien, et c'est sur les bords du Nil qu'il faut chercher cet autre genre spécial de manuscrits et d'archives.



Là aussi la littérature avait ses temples et ses sanctuaires. A Thèbes, si l'on en croit Diodore de Sicile, la bibliothèque royale était contiguë au tombeau du roi Osymandias et sur la porte d'entrée était gravée cette inscription aussi poétique que suggestive : Ψυχῆς ἰατρεῖον, *clinique de l'âme.*

Digitized by Google

C'est donc là que sous l'égide du Dieu Tahout, le protecteur des sciences et des arts, et de sa compagne Safek, la déesse des lettres, l'âme inquiète, malade, troublée, fatiguée de la vie et désireuse de l'immortalité, allait chercher paix, calme et santé. Je ne sais si le conservateur de ces bibliothèques appartenait à la caste des prêtres, des médecins ou des scribes, mais ses fonctions étaient officiellement reconnues et dès la VIe dynastie, c'est-à-dire près de 4,000 ans avant l'ère chrétienne, nous le voyons désigné dans un tombeau de Gizeh sous le nom de « Gouverneur de la maison des Livres. »

Ces livres n'avaient rien de l'épaisseur ni de la rigidité des tablettes assyriennes. Une plante marécageuse, alors très commune, aujourd'hui très rare en Égypte, le papyrus, en fournissait les éléments. Sa tige, haute d'une dizaine de pieds, était couronnée d'une chevelure aussi élégante qu'inutile. On la coupait en deux parties égales dans le sens de la longueur et on en détachait avec une pointe les différentes lamelles qui en forment le corps et que je comparerais volontiers aux membranes concentriques de notre vulgaire poireau. Ces lamelles juxtaposées, entrecroisées, collées les unes à la suite des autres et soigneusement polies formaient ainsi de vraies feuilles de papier. C'est sur ce parchemin végétal que le scribe alignait la mystérieuse écriture hiéroglyphique, à laquelle un Français, Champollion, fut le premier à arracher son secret. D'une main, l'écrivain public, disons mieux, l'artiste tenait une palette en bois, en ivoire ou en pierre, où étaient creusés des petits godets renfermant de l'encre rouge et noire. De l'autre, il y trempait un roseau avec lequel il traçait le texte, émaillé comme les chartes du Maine, d'initiales finement dessinées et délicieusement coloriées.

Ce sont ces papyrus qui formaient le fonds des bibliothèques égyptiennes. Ici ce sont des ouvrages religieux, des rituels funéraires, des chapitres du livre intitulé *Livre*

Digitized by Google

des Morts ; là je vois des traités scientifiques sur la géométrie, la médecine et l'astronomie. Dans une autre travée sont rangés les livres historiques où étaient relatés les exploits des monarques, la durée de leur vie, la longueur de leur règne ; plus loin s'empilent des registres de comptabilité, des lettres, des dossiers de procès, des contrats de vente et d'achat. L'enseignement de la morale pratique a son rayon avec ses recueils de maximes et de préceptes, de conseils et de menaces. Il n'est pas jusqu'à la littérature romanesque qui n'y figure avec ses contes et nouvelles.



Je serais ravi de pouvoir dépouiller avec vous, Monsieur, tous ces trésors. Mais j'ai promis d'être bref et je m'arrête, tout en regrettant de quitter si vite ces sanctuaires antiques de la science et de la piété des Egyptiens. Volontiers avec le poète je m'écrierais :

C'est ici que je voudrais vivre et mourir.

Je n'oserais pourtant vous inviter à le répéter avec moi, au jour où l'Académie vous proclame immortel.

Bien plutôt, sans achever le vers, je vous dis : c'est ici, à Arras, au milieu de nous, que je désire vous voir vivre toujours.

Digitized by Google

LAURÉATS DES CONCOURS

DE 1901.

HISTOIRE

—

Médaille de vermeil :

M Eugène BÉGHIN, de Béthune.

Histoire du Trésor de l'Abbaye de Chocques.

—

Médaille de vermeil (à prélever sur le prix Braquehay) :

M. G. de LHOMEL, de Montreuil.

Histoire de la commune de Sorrus.

—

Mention honorable :

M. Léopold DECUPPE, de Guines

Histoire de Guines.

Digitized by Google

BEAUX-ARTS

—

Médaille de vermeil :

M. Louis NOEL, de Saint-Omer.

Biographie de l'artiste artésien Chifflart.

POÉSIE

—

Médaille d'or :

M Th. RENAUD, d'Arras,

Professeur au collége de Charleville

En Ardennes.

—

Médaille de vermeil :

M. l'abbé MERLENT,

Professeur au Collège Saint-Joseph à Arras.

Le Miracle des Trois Etaplois.

—

Mention honorable :

M. Anatole HOUPIN, de Trescault.

Poèmes de la Mort.



Digitized by Google

SUJETS MIS AU CONCOURS POUR 1902

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

Histoire d'une Ville, d'une Localité ou d'une Abbaye du département du Pas-de-Calais.

Monographie d'une Eglise cathédrale ou paroissiale, d'une Maison conventuelle, d'une Maison hospitalière, d'une Institution civile ou religieuse de la Ville ou de la Cité d'Arras.

LITTÉRATURE.

Une pièce ou un ensemble de poésie de deux cents vers au moins. Tout en laissant le choix libre, l'Académie verrait de préférence les concurrents s'inspirer de quelque sujet intéressant les provinces du Nord : Artois, Flandre et Picardie.

BEAUX-ARTS.

Histoire de l'Art ou de l'une de ses parties dans l'Artois.

Biographies d'artistes artésiens.

SCIENCES.

Une question de Science pure ou appliquée.

Statistique industrielle du Pas-de-Calais, avec carte à l'appui.

Etudes anthropologiques sur les races que l'on rencontre dans le Pas-de-Calais.

Digitized by Google

PRIX BRAQUEHAY

La rente d'un legs fait à l'Académie d'Arras par M. A. Braquehay sera décernée en prix aux auteurs des meilleurs ouvrages historiques, archéologiques ou autres, concernant Montreuil et la partie de son arrondissement ayant ressorti de la Picardie.

En dehors du concours, l'Académie recevra tous les ouvrages inédits (*Lettres, Sciences et Arts*) qui lui seront adressés, pourvu qu'ils intéressent le département du Pas-de-Calais.

Des médailles, dont la valeur pourra atteindre 300 fr., seront décernées aux lauréats de chaque concours.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les ouvrages envoyés à ces concours devront être adressés (*francs de port*) au Secrétaire-Général de l'Académie, et lui parvenir avant le 1er juin 1902. Ils porteront, en tête, une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur, et l'attestation que le travail n'a pas été présenté à un autre concours. Ces billets ne seront ouverts que s'ils appartiennent à des ouvrages méritant un prix, une mention honorable ou un encouragement ; les autres seront brûlés.

Les concurrents ne doiven se faire connaître ni directement, ni indirectement.

Les ouvrages inédits sont seuls admis.

Les Membres de l'Académie, résidents et honoraires, ne peuvent pas concourir.

L'Académie ne rendra aucun des ouvrages qui lui auront été adressés.

Fait et arrêté en séance, le 5 juillet 1901.

Le Secrétaire-Général, VICTOR BARBIER.

Le Président, CHARLES ROHART.


Digitized by Google

LISTE

des

MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES & CORRESPONDANTS

de l'Académie d'Arras

MEMBRES DU BUREAU

Président :

M. C. ROHART (l'Abbé), ✠, Docteur en Théologie.

Chancelier :

M. CAVROIS DE SATERNAULT (le baron), G. O. ✠, C. ✠, Docteur en Droit.

Vice-Chancelier :

M. L. VILTART, Avocat.

Secrétaire-Général :

M. V. BARBIER, O. ❂, Président de la *Commission des Monuments historiques* et de l'*Union Artistique du Pas-de-Calais*.

Secrétaire-Adjoint :

M. G. ACREMANT, Membre de la *Commission des Monuments historiques*

Archiviste :

M. G. DE HAUTECLOCQUE (le comte), Licencié en Droit.

Bibliothécaire :

M. Aug. WICQUOT, O. ❂, Licencié ès-Lettres, Bibliothécaire de la Ville.

Digitized by Google

MEMBRES TITULAIRES

Par ordre de nomination.

MM.

1. SENS, ✻, C. ✤, O. ✪, ancien Député (1860).
2. C. LE GENTIL, ✻, ✤, ancien Juge au Tribunal civil (1863).
3. PAGNOUL, ✻, O. ✪, Directeur honoraire de la Station agronomique du Pas-de-Calais (1864).
4. P. LECESNE, ✻, O. ✪, Docteur en Droit, Conseiller honoraire de Préfecture, Président honoraire de la *Commission des Monuments historiques* (1871).
5. G. DE HAUTECLOCQUE (le comte), Licencié en Droit (1871).
6. CAVROIS DE SATERNAULT (le baron), G. O. ✠, C. ✤, Docteur en Droit, ancien Auditeur au Conseil d'Etat (1876).
7. RICOUART, ✻, O. ✪, ancien Adjoint au Maire d'Arras (1879).
8. WICQUOT, O. ✪, Licencié ès-Lettres, Bibliothécaire de la Ville (1879).
9. J. GUÉRARD, ✻, Président honoraire du Tribunal civil (1879).
10. Em. PETIT, ✻, Président du Tribunal civil (1883).
11. J. LELOUP, ✻, O. ✪, Conseiller général (1884).
12. P. LAROCHE, Directeur de l'Imprimerie du *Pas-de-Calais* (1884).
13. V. BARBIER, O. ✪, Président de la *Commission des Monuments historiques* et de l'*Union Artistique du Pas-de-Calais* (1887).

Digitized by Google

MM.

14. C. ROHART (l'Abbé), ✠, Docteur en Théologie (1887).
15. E. CARLIER, ✱, ✿, Inspecteur du Service des enfants assistés (1888).
16. L. VILTART, Avocat (1892).
17. L. RAMBURE (l'Abbé), Licencié ès-Lettres (1893).
18. I. HERVIN (l'Abbé), Vicaire-général, Aumônier du Saint-Sacrement (1893).
19. L. DUFLOT (l'Abbé), Licencié ès-Lettres, Doyen de Saint-Nicolas (1895).
20. G. ACREMANT, Membre de la *Commission des Monuments historiques* (1895).
21. F. BLONDEL, ✠, Ingénieur civil (1895).
22. H. BOULANGÉ, ancien Officier de marine (1897).
23. L. ALAYRAC, ✱, Ingénieur des Mines (1897).
24. DELAIR (le Colonel), C ✱, O. ✿, O ✠, Licencié ès-Sciences mathématiques (1898).
25. A. BROCHART, Avocat (1898).
26. L. DOUBLET (Mgr), Prélat de la Maison de sa Sainteté (1898).
27. J. VISEUR, ✱, Sénateur du Pas de-Calais (1899).
28. J. PARIS, Docteur en Droit, Avocat (1899).
29. J. CHAVANON, ✿, Archiviste du département du Pas-de-Calais (1900).
30. B. LESUEUR DE MORIAMÉ, ✿ (1900).

Digitized by Google

MEMBRES HONORAIRES

Par ordre de nomination.

Les lettres A. R. indiquent un ancien membre titulaire ou résidant.

MM. Caminade de Castres, O. ✻, ancien Directeur des Contributions indirectes, à Paris, A. R. (1870).

Coince, Ingénieur des Mines, à Paris, A. R. (1870).

Paillard, C. ✻, ancien Préfet du Pas-de-Calais (1875).

J.-M. Richard, ✪, ancien Archiviste du Pas-de-Calais, à Laval, A. R. (1879).

Jules Breton, C. ✻, Membre de l'Institut (1887).

Louis Noel, ✻, Statuaire (1887).

H. Trannin, O. ✪, Docteur ès-Sciences, A. R. (1891).

Alapetite, O. ✻, Préfet du Rhône (1891).

Depotter (l'Abbé), Doyen de Laventie, ancien Vicaire-Général, A. R. (1893).

G. Leleux (l'Abbé), Aumônier à Lille, ancien Vicaire-Général, A. R. (1893).

A. Guesnon, O. ✪, Professeur honoraire de l'Université, à Paris, A. R. (1881).

J. Finot, O. ✪, Archiviste du département du Nord, à Lille (1895).

Strohl (le général), C. ✻, à Paris (1896).

S. G. Mgr Williez, ✻, Evêque d'Arras (1896).

Boucry, ✪, Professeur de rhétorique au Collège d'Arras, A. R. (1898).

Digitized by Google

MM. S. G. Mgr Deramecourt, Evêque de Soissons, a. r. (1898).

Sénart, Membre de l'Institut, à Paris (1898).

Michel Bréal, Membre de l'Institut, à Paris (1898).

Barbier de Meynart, Membre de l'Institut, à Paris (1898).

Digitized by Google

MEMBRES CORRESPONDANTS

Par ordre de nomination.

MM. Mairesse, Ingénieur, à Paris (1857).

J. Périn, Avocat, Archiviste-Paléographe, à Paris (1859).

Fr. Filon, ✱, O. ✿, Directeur honoraire de l'école Lavoisier, à Paris (1860).

Léon Vaillant, ✱, Professeur au Muséum, à Paris (1861).

de Fontaine de Resbecq (le comte), ✱, O. ✱, O. ✿, ancien Sous-Directeur de l'Instruction primaire au Ministère de l'Instruction publique (1863).

V. Canet, O. ✿, Professeur honoraire à la Faculté libre des Lettres de Lille, à Castres (1864).

H. Galleau, Homme de lettres, à Esbly (1869).

Bouchart, C. ✱, Président de Chambre à la Cour des Comptes (1872).

Dramard, Conseiller à la Cour d'appel de Limoges (1872).

Gouellain, C. ✠, ✿, Membre de la Commission des Antiquités départementales, à Rouen (1873).

Félix le Sergeant de Monnecove, ✱, Lauréat de l'Académie, à Paris (1874).

de Calonne (le baron), à Buire-le-Sec (1874).

Digitized by Google

MM. Vos (le chanoine), Archiviste de la Cathédrale de Tournai (1875).

Ch. d'Héricourt (le comte) ✻, Consul de France, à Leipsig (1876).

Em. Travers, Archiviste-Paléographe, à Caen (1876).

Fréd. Moreau père, ✻, à Paris (1877).

Hugot (Eugène), Secrétaire adjoint des Comités des Sociétés savantes près le ministère de l'Instruction publique à Paris (1877).

Heuguebart (l'Abbé), curé de Lambres (1878).

G. Fagniez, Directeur de la *Revue historique*, à Paris (1878).

J.-G. Bulliot, ✻, O. ✪, Président de la Société Eduenne, à Autun (1879).

Delvigne (le chanoine), à Bruxelles (1881).

Gustave Colin, Artiste peintre, à Paris (1881).

Martel, ancien Principal du collège de Boulogne-sur-Mer (1881).

P. Fournier, Professeur à la Faculté de Droit, à Grenoble (1881).

Lefebvre (l'abbé), Aumônier à Doullens (1882).

Rupin, ✪, Président de la Société Archéologique de la Corrèze, à Brives (1882).

Pagard d'Hermansart, à St-Omer (1883).

Gabriel de Beugny d'Hagerue, à Aire (1884).

Ernest Matthieu, Avocat, Secrétaire du Cercle archéologique, à Enghien (Belgique) (1884).

Quinion-Hubert, ancien Magistrat, à Douai (1884).

Fromentin, Curé de Fressin (1885).

Rod. de Brandt de Galametz (le comte), à Abbeville (1885).

Digitized by Google

MM. Robert DE GUYENCOURT, ancien Président des Antiquaires de Picardie, à Amiens (1888).

BOVET, Archiviste à Montbéliard (1888).

MASSY, ✪, Répétiteur-Général au Lycée de Douai (1890).

Georges BARBIER, Avocat à la Cour d'Appel de Paris (1891).

LEURIDAN (l'Abbé), Bibliothécaire de l'Université catholique de Lille (1891).

Mlle Jenny FONTAINE, Artiste peintre, à Paris (1892).

MM. DIGARD, ancien élève de l'école des Chartes et de l'école de Rome (1892).

HARDUIN DE GROSVILLE, Président honoraire au Tribunal civil de Laon (1893).

MENCHE DE LOISNE (le comte), château de Beaulieu-lez-Busnes (1894).

Edmond EDMONT, Archéologue à Saint-Pol (1896).

Henri POTEZ, Agrégé des Lettres, à Douai (1896).

BLED (l'Abbé), Président de la Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer (1897).

René BRISSY, ✪, Publiciste, Rénovateur des *Rosati*, à Paris (1897).

Charles LECONTE, Président du Tribunal, chef du Service judiciaire, à la Nouvelle-Calédonie (1897).

Mme Florent LECLERCQ, château de Beauvoir (P.-de-C.) (1897).

Edouard NOEL, Homme de Lettres, Paris (1898).

Alfred de PUISIEUX, Membre des Antiquaires de Picardie, Amiens (1898).

LECIGNE (l'Abbé), Docteur ès-Lettres, Professeur à la Faculté libre des Lettres de Lille (1898).

QUARRÉ-REYBOURBON, O ✪, à Lille (1898).

Digitized by Google

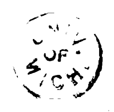
Mlle FRESNAYE, à Marenla (Pas-de-Calais) (1898).
MM. G. MACON, Conservateur du Musée Condé, à Chantilly (1899).
Francis TATTEGRAIN, à Berck (1899).
DE BOISLECOMTE (le vicomte), au château de Mondétour, par Morgny (Seine-Inférieure) (1899).
José-Ignatio VALENTI (dom), à Palma (Espagne) (1900).
BERGER RUDOLF, à Berlin (1900).
WILLOX (l'abbé), curé de Brebières (1900).
PLANCOUARD, à Berck-sur-Mer (1900).
Mme Marie-Madeleine CARLIER, à Croisilles (1900).
MM. R. RODIÈRE, à Montreuil-sur-Mer (1901).
FRANS, à Hénin-Liétard (1901).
DE LHOMEL, à Montreuil-sur-Mer (1901).



Digitized by Google

ᴀs (1853), V. Barbier (1887).

ɪᴇᴏᴜx (1859), Carlier (1888).



Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

I. — *Séance publique du 23 mai 1901.*

II. — *Lectures faites dans les séances hebdomadaires.*

Digitized by Google

III. — *Séance publique du 25 juillet 1901.*

Digitized by Google

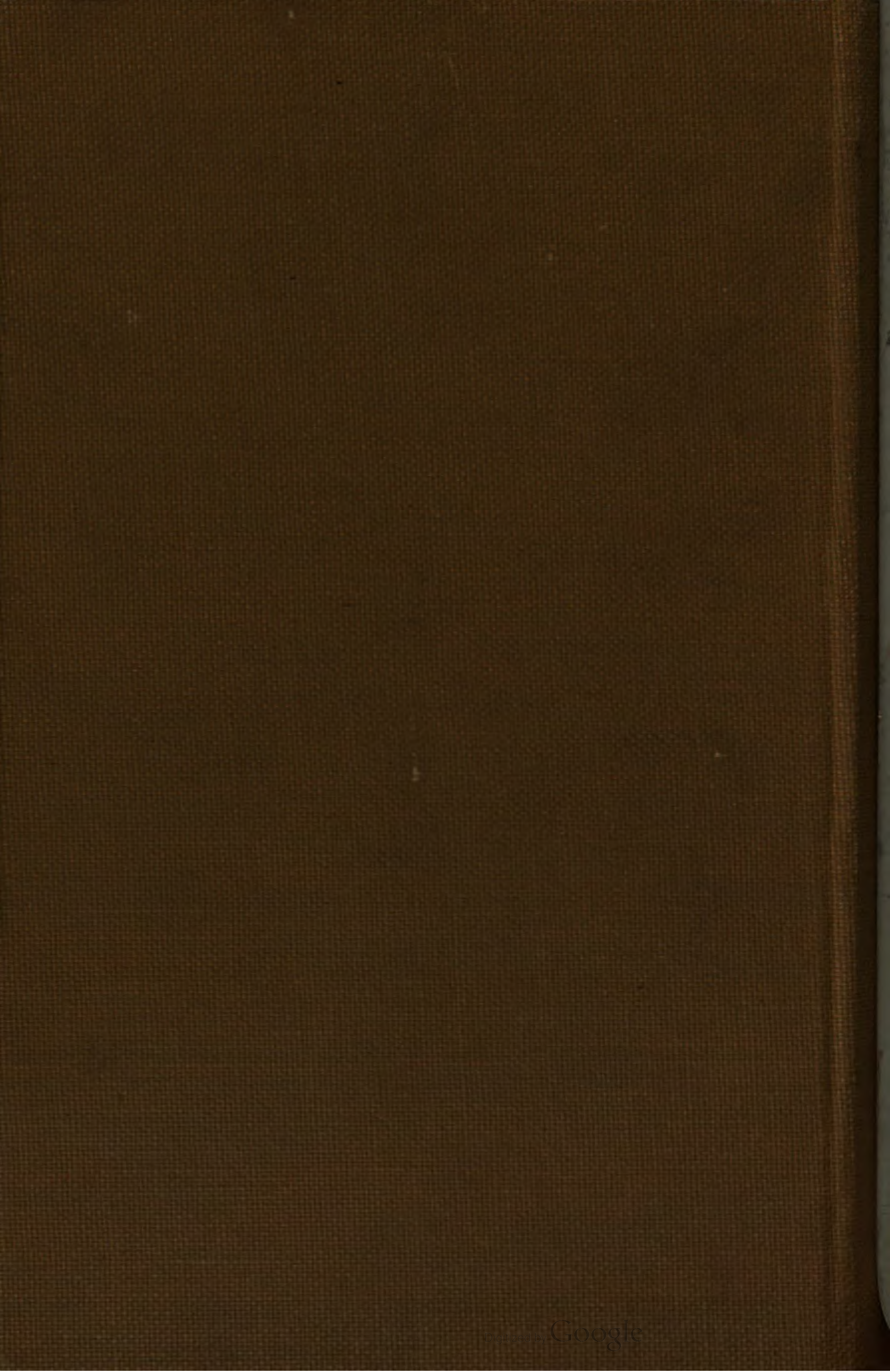
Digitized by Google

Digitized by Google



DO NOT REMOVE
OR
MUTILATE CARD

Digitized by Google



Digitized by Google